

# Pour une Égalité Durable

---



progressive  
society

Rapport de la Commission Indépendante  
pour l'Égalité Durable | 2019-2024

Première publication  
novembre 2018

Traduite de l'anglais

Éditeur

**Marcel MERSCH**

marcel.mersch@europarl.europa.eu

**Groupe S&D/ « Progressive Society »**

Parlement européen

60, rue Wiertz

B-1047 Bruxelles



Groupe de l'Alliance Progressiste des  
**Socialistes & Démocrates**  
au Parlement européen

« *Progressive Society* » est une initiative du Groupe Parlementaire  
« Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates »  
au Parlement européen.

[www.socialistsanddemocrats.eu/fr](http://www.socialistsanddemocrats.eu/fr)



**TheProgressives**



**socialistsanddemocrats**



**socsanddems**



**socsanddems**



**socsanddems**



**socialistsanddemocrats**

---

# Table des matières

---

<b>Qu'est-ce que l'initiative « <i>Progressive Society</i> » ?</b>	<b>6</b>
<b>Commission Indépendante pour l'égalité durable</b>	<b>8</b>
<b>Remerciements</b>	<b>12</b>
<b>Résumé</b>	<b>14</b>
<b>Avant-propos</b> , Udo Bullman	<b>24</b>
CHAPITRE 1	
<b>Transformer un système défaillant pour parvenir au bien-être pour toutes et tous dans une Europe fondée sur le développement durable</b>	<b>27</b>
Louka T. Katseli et Poul Nyrup Rasmussen	
CHAPITRE 2	
<b>Appel en faveur d'une Europe radicalement différente</b>	<b>37</b>
<b>Propositions Politiques</b>	<b>45</b>
CHAPITRE 3	
<b>Redonner du pouvoir au peuple</b>	<b>49</b>
3.1 Une démocratie vigoureuse	55
3.2 Des partenaires sociaux engagés et des syndicats forts	57
3.3 Une participation citoyenne dynamique et élargie	61
CHAPITRE 4	
<b>Repenser le capitalisme</b>	<b>67</b>
4.1 Une économie plurielle et diversifiée	73
4.2 Des entreprises responsables et qui rendent des comptes	80

---

---

4.3 Une collecte efficace de l'impôt sur les sociétés	85
4.4 Un secteur financier responsable et solidaire	90
4.5 Des évolutions technologiques au service de toutes et tous	96
CHAPITRE 5	
<b>Rétablir la justice sociale</b>	<b>101</b>
5.1 Une Europe sans pauvreté	106
5.2 Des emplois de qualité et un salaire décent pour tous	116
5.3 L'Égalité femmes/hommes	123
5.4 Une société ouverte à toutes et tous	126
5.5 Pas de territoires abandonnés	128
CHAPITRE 6	
<b>Bâtir une écologie sociale progressiste</b>	<b>139</b>
6.1 La « transition juste »	144
6.2 Un État écologique et social	
CHAPITRE 7	
<b>Actionner les leviers du changement</b>	<b>157</b>
7.1 Pour une zone Euro durable	162
7.2 Financer la transition durable	169
7.3 Une gouvernance européenne au service de la transformation écologique et sociale durable	173
ANNEXE	
110 propositions politiques pour le changement	181
Traité sur l'Union européenne (extraits)	191
Objectifs de Développement Durable	192

---

---

# Qu'est-ce que l'initiative « *Progressive Society* » ?

---

« *Progressive Society* » est une initiative du Groupe parlementaire « Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates » (S&D) au Parlement européen.

Elle a été lancée en janvier 2018 à l'initiative commune de trois de ses vice-présidents d'alors : Udo Bullmann, Isabelle Thomas et Kathleen van Brempt. Cette initiative s'inspire des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations-unies (ONU).

L'initiative vise à enrichir le travail parlementaire du Groupe S&D, tant sur le plan législatif que non législatif, dans des domaines aussi variés que la politique budgétaire, la politique agricole, la politique de la pêche, la politique régionale, la politique environnementale, la politique industrielle, la politique des transports ainsi que les questions économiques et sociales, l'emploi, l'égalité femmes-hommes, l'éducation, la culture ou les politiques liées au marché intérieur. Le Groupe S&D plaide déjà dans tous ces domaines pour une transformation durable de nos sociétés.



Le Groupe S&D est le premier groupe au Parlement Européen à avoir mis en place une stratégie globale visant à prendre en compte systématiquement la perspective du « développement durable » dans les politiques « internes » de l'Union européenne. Afin de continuer à développer une vision et des propositions concrètes, afin aussi de mieux coordonner ses activités politiques avec différents acteurs tels que les syndicats et les organisations non gouvernementales, l'initiative « *Progressive Society* » approfondira dans les mois qui viennent ses réflexions sur les enjeux politiques relatifs au développement durable et la façon dont les politiques publiques doivent évoluer pour mettre en œuvre la transformation nécessaire à la réalisation d'« une société qui assure durablement le bien-être de toutes et tous ».



**Éric Andrieu**  
Vice-président  
Groupe S&D



**Mercedes Bresso**  
Vice-présidente  
Groupe S&D



**Kathleen van Brempt**  
Vice-présidente  
Groupe S&D

[www.progressivesociety.eu](http://www.progressivesociety.eu)

---

# Commission Indépendante pour l'égalité durable

---



**Louka T. Katseli**

Coprésidente

Professeur d'économie à l'Université nationale et *Kapodistrienne* d'Athènes  
Ancienne Ministre du travail et de la sécurité sociale, ancienne Ministre de l'économie, de la compétitivité et du transport maritime, et ancienne Députée du Parlement grec



**Poul Nyrup Rasmussen**

Coprésident

Protecteur et fondateur du *Social Network* au Danemark  
Ancien premier ministre danois, ancien président du Parti Socialiste européen, et ancien député au Parlement européen



**László Andor**

Maître de recherche à la Hertie School of Governance (Berlin)  
Ancien Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion



**Eric Andrieu**

Député au Parlement européen, vice-Président du groupe S&D chargé de l'agriculture, de la pêche, de la politique régionale, du budget européen et du contrôle budgétaire



**Fabrizio Barca**

Maître de conférences « *corporate finance and economic history* »  
Ancien ministre de la cohésion territoriale en Italie  
Cofondateur du Forum « Inégalité et Diversité »



**Vilija Blinkevičiūtė**

Présidente de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen.  
Ancienne ministre lituanienne du travail et de la sécurité sociale



### **Hassan Bousetta**

Maître de conférences et chercheur associé à l'Université de Liège (Belgique)  
Ancien membre du Sénat belge



### **Mercedes Bresso**

Députée au Parlement européen, vice-Présidente du groupe S&D chargée des politiques relatives à l'économie, à l'emploi, au domaine social, au marché intérieur, à l'égalité hommes-femmes, à la culture et à l'éducation



### **Georg Feigl**

Conseiller économique en finances publiques et en politique économique européenne à la *Chambre de travail* (AK Wien)



### **Lieve Franssen**

Conseillère sénior au *European Policy Center* en politiques sociales, à la santé, et à la migration, ancienne Directrice des affaires sociales à la Commission européenne



### **Jesus Gallego Garcia**

Secrétaire international, confédération espagnole de l'Union générale des travailleurs (UGT)



### **Enrico Giovannini**

Professeur de statistiques économiques à l'Université Tor Vergata de Rome  
Ancien ministre du travail et des affaires sociales  
Coordinateur de l'Association italienne pour le développement durable (ASviS)



### **Ann-Sofie Hermansson**

Ancienne Maire de Göteborg (Suède)



### **Julia Hofmann**

Maître de conférences à l'Université de Vienne, conseillère emploi et relations de travail à la *Chambre de travail* de Vienne (AK Wien)



### **Agnès Jongerius**

Députée au Parlement européen, coordinatrice du groupe S&D à la commission de l'emploi et des affaires sociales, ancienne présidente de la Fédération syndicale néerlandaise (FEV)



### **Eloi Laurent**

Senior Economist de l'OFCE (Paris), professeur à l'école du management et de l'innovation de Sciences-po et professeur invité de l'Université de Stanford



### **Esther Lynch**

Secrétaire confédérale de la Confédération européenne des syndicats (CES)



### **Paul Magnette**

Maire de Charleroi (Belgique), ancien ministre-président de la Région wallonne  
Ancien professeur de sciences politiques



### **Catiuscia Marini**

Président du groupe PSE du Comité des régions  
Présidente de la région d'Ombrie (Italie)



### **Pierre Moscovici**

Commissaire européen chargé des affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes  
Ancien ministre français de l'économie, des finances et de l'industrie



### **Kate Pickett**

Professeur d'épidémiologie à l'Université de York  
Cofondatrice d'Equality Trust



### **Conny Reuter**

Secrétaire général de Solidar, président du groupe de travail de la Commission Indépendante pour l'Égalité Durable



### **Andrés Rodriguez-Pose**

Professeur de géographie économique à la London School of Economics and Political Science (LSE)



### **Nicolas Schmit**

Ministre luxembourgeois du travail, de l'emploi et de l'économie sociale  
Président du groupe de travail et de coordination ministérielle Emploi et affaires sociales, Parti des socialistes européens



### **Prof. Dr. Gesine Schwan**

Présidente et Co-fondatrice de la plateforme de gouvernance de Humboldt-Viadrina, Présidente de la Commission sur les valeurs fondamentales du SPD Allemagne.



### **Kathleen van Brempt**

Députée au Parlement européen, vice-Présidente du groupe S&D chargée des politiques relatives à l'environnement, à la santé publique, à l'industrie, à l'énergie et aux transports



### **Frank Vandembroucke**

Professeur à l'Université d'Amsterdam et à l'Université catholique de Louvain (KUL)  
Ministre d'État en Belgique



### **Andrea Westall**

Maître de conférences invité à l'Open University (R.-U.)  
Administratrice de la *Foundation for Democracy and Sustainable Development*



### **Heidemarie Wieczorek-Zeul**

Ancienne Ministre pour la Coopération Économique et le Développement en Allemagne, Membre du Conseil pour le Développement Durable du Gouvernement Fédéral Allemand



### **Olga Zrihen**

Vice-Présidente du Sénat belge, Députée au Parlement de Wallonie, Membre du Comité Européen des Régions

## Remerciements

---

La Commission Indépendante pour l'Égalité Durable souhaite remercier pour ces conseils le groupe de travail constitué de représentants d'organisations non gouvernementales et de syndicats, engagés au quotidien dans la lutte pour une société durable et équitable. Ce groupe de travail, présidé par M. Conny Reuter, secrétaire général de Solidar, était composé des personnes suivantes :

- Barbara Caracciolo, Solidar
- Tanya Cox, Plan international
- Irina de Sancho Alonso, Délégation du PSOE, Parlement Européen
- Patrizia Heidegger, Bureau européen de l'environnement (EEB)
- Sian Jones, Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN)
- Inigo Macias Aymar, Oxfam
- Matthieu Méaulle, Confédération européenne des syndicats (CES)
- Masha Smirnova, Plateforme sociale
- Patricia Scherer, Organisation professionnelle française des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire (Nexem)
- Marion Steff, Forum européen des personnes handicapées (EDF)
- Barbara Steenbergen, Union internationale des locataires
- Sotiria Theodoropoulou, Institut syndical européen
- Anne van Lancker, Réseau européen pour un revenu minimum (European Minimum Income Network)

M. Marcel Mersch, coordinateur de l'initiative « Progressive Society » et chef du Département « développement durable » au sein du secrétariat du groupe S&D, a coordonné l'organisation des travaux de la Commission Indépendante et l'élaboration du présent rapport.

Les membres de l'équipe « Progressive Society » et les membres suivants du secrétariat du groupe S&D ont - directement ou indirectement - contribué à ce travail:

Isabel Baez Lechuga, Guido Boccardo, Vincent Bocquillon, Miguel Carapeto, Aurore Chardonnet, Anna Colombo, Maggy Coulthard, Marita Cremascoli, Ioannis Dalmas, Ana De Albuquerque, Xavier Dutrénit, Luca Fossati, Ine Goris, Hanna Gorna, Livia Gregusova, Michael Hunnicke Jensen, Jan Kunz, Stine Larsen, Alexandra Leone, Bart Martens, Katri-Anniina Matthies, Nicola Mazzaro, Milton Nunes, Miron Podgorean, Saara Pokki, Susanne Reither, Stefanie Ricken, Rasa Rudzkyte, Mathilde Sabouret, Torben Schenk, Anahi Vila, Markus Wolschlager et Lara Wolters.

Nous les remercions vivement pour leurs conseils, leurs commentaires et le soutien précieux qu'ils ont si passionnément apporté à ce projet.

Nous souhaitons également exprimer notre extrême reconnaissance au groupe S&D du Parlement européen, à son président Udo Bullmann et à ses vice-présidents Éric Andrieu, Mercedes Bresso et Kathleen van Brempt, qui se battent jour après jour dans le cadre de leur mandat en faveur d'une société durable pour le bien-être de toutes et tous, et sans l'engagement et sans le soutien desquels ce rapport n'aurait pas vu le jour.

**Louka T. Katseli et Poul Nyrup Rasmussen**

---

# Résumé

---

La Commission Indépendante pour l'Égalité Durable a reçu pour mission de définir ce qui pourrait être une nouvelle vision de la société fondée sur les valeurs de progrès et ancrée dans la perspective du développement durable. Cette mission, dont le but ultime est de combattre la montée des inégalités en Europe, s'inspire des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 adoptés à l'ONU en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Union européenne et par d'autres pays. L'agenda 2030, bien que visionnaire, n'a toujours pas encore été clairement et intégralement intégré à l'agenda politique européen ni traduit en mesures concrètes.

Le présent document constitue le premier rapport de la Commission Indépendante. Il lance un appel en faveur d'une Europe radicalement différente et formule plus de 100 propositions politiques que les partis politiques progressistes - et les acteurs sociaux - peuvent mettre en œuvre pendant la prochaine législature du Parlement Européen (2019-2024). Ces propositions reposent sur une approche radicalement différente de la gouvernance européenne qui devrait être bâtie sur la base d'un nouveau Pacte du Développement Durable.

La Commission Indépendante insiste sur l'urgence d'une action politique radicale pour surmonter les différentes crises que nous traversons et qui ne cessent de se renforcer mutuellement. Il est urgent de ranimer la sociale-démocratie à un moment éminemment critique de son histoire. Le système économique dominant produit les crises que nous connaissons, - crise économique, crise sociale, crise environnementale et crise politique. Sans changements profonds, ces crises provoqueront l'effondrement de la démocratie soit parce que des forces populo-autoritaires et extrémistes prendront le pouvoir en Europe, soit parce que l'effet cumulé de ces crises sera tel que nos sociétés en seront profondément déstabilisées. Le nouveau rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) a clairement identifié les défis environnementaux qui sont devant nous. D'autres experts prédisent déjà l'avènement d'une nouvelle crise financière, aux effets dévastateurs sur nos économies et qui s'ajouteraient aux conséquences négatives encore perceptibles de la crise de 2008. Trop peu a été fait

pour rendre la zone euro plus intrinsèquement résistante (résiliente) aux chocs. Les conditions sociales continuent de se détériorer, du fait d'inégalités croissantes et d'un sentiment de précarité de plus en plus perceptible dans toute l'Europe, non seulement dans des régions dites « délaissées » mais aussi dans les zones rurales, à l'intérieur comme à la périphérie de nos centres urbains. Ces phénomènes peuvent représenter de graves risques systémiques et alimenter le vote en faveur des partis populo-autoritaires et extrémistes.

Cet avenir-là est peu réjouissant. Pourtant, il est possible de construire un autre avenir : un avenir construit sur la mise en œuvre de politiques radicalement progressistes. C'est ce à quoi la Commission Indépendante s'est employée. Elle a cherché à identifier une stratégie concrète et précise, sur la base d'un message optimiste et volontaire : une Europe différente est possible. C'est aussi un appel adressé aux partis progressistes pour qu'ils prennent toute la mesure de la situation, qu'ils lancent des initiatives politiques exigeant une voie alternative et pour qu'ils unissent leurs forces avec les syndicats et les organisations de la société civile progressiste, mobilisant ainsi toute la société, dans une démarche participative de bas vers le haut.

L'Europe doit regarder la réalité en face, aussi dérangeante que cette réalité puisse paraître. Près d'un tiers de nos enfants et de nos jeunes sont pauvres ou peuvent le devenir, des millions de jeunes ne trouvent pas d'emploi ce qui les empêche de commencer à façonner leur vie d'adulte, et plus de la moitié des adultes en Europe sont persuadés que les jeunes générations auront une vie plus difficile que la leur. Les propositions politiques énoncées dans ce rapport sont aussi destinées à ouvrir le dialogue avec les jeunes générations autour d'un projet qui vise à démontrer que la fatalité n'existe pas et que l'avenir peut ne pas être sombre. Si nous agissons ensemble pour changer le cours de l'Europe, une société radicalement différente peut émerger, une société fondée sur l'égalité durable, une société du bien-être pour tous, une société équilibrée et en paix sur le plan économique, social et écologique, une société qui ne laisse personne ni aucun territoire sur le bord du chemin.







## Redonner du pouvoir au peuple

En tout premier lieu, la Commission Indépendante préconise de redonner du pouvoir au peuple : il s'agit de considérer les citoyens comme des acteurs à part entière de la démocratie et non comme de simples consommateurs, tant au niveau local qu'au niveau européen et de s'appuyer sur les membres des organisations syndicales et sur les personnes engagées de la société civile. Ce rapport souligne en quoi nos démocraties se sont fragilisées au fil du temps sous l'effet conjugué de la concentration des richesses et du pouvoir économique d'une part et de l'affaiblissement de la démocratie dans le domaine économique suite à l'affaiblissement de la représentation syndicale, d'autre part. Il est nécessaire de mettre fin à cette situation. Les citoyens doivent être en capacité de lutter pour leurs droits et d'exiger une société plus juste, en particulier sur leurs lieux de travail. Les citoyens doivent être en mesure de demander à leurs élus d'assumer la responsabilité des décisions prises en s'appuyant entre autres sur des processus de décision beaucoup plus transparents. Le rapport préconise de redonner aux partenaires sociaux, en particulier aux syndicats, un rôle central par l'adoption, notamment, de nouveaux dispositifs juridiques visant à renforcer les différentes formes de participation des travailleurs dans les entreprises, à encourager la négociation collective, à donner aux partenaires sociaux une place plus importante dans l'élaboration des politiques européennes, et à assurer que le travail faussement indépendant qui prend de l'ampleur dans l'économie dite collaborative (économie des plateformes) n'affaiblisse l'idée même de représentation syndicale. Plusieurs des recommandations de la Commission Indépendante portent sur la nécessité de renforcer nos démocraties en revivifiant la participation des citoyens dans l'espace public et en élargissant ce qui relève du débat public et citoyen. L'une des recommandations de la Commission Indépendante porte sur la création, à l'image de l'alliance italienne ASviS, d'« Alliances nationales en faveur du développement durable » où toutes les composantes de la société civile peuvent se rejoindre. L'Union européenne se doit aussi d'élaborer des instruments juridiques qui visent à protéger et à renforcer, dans chacun des États Membres, les espaces de dialogue civique et citoyen, et ce sans que les autorités gouvernementales ne puissent y faire obstacle.

## Repenser le capitalisme

Redonner aux citoyens le pouvoir d'agir créera les conditions politiques pour repenser le capitalisme. Bien entendu, le secteur privé, en particulier les grandes entreprises, ont également un rôle majeur à jouer dans ce projet en plaçant le principe de durabilité économique, sociale et environnementale au cœur de leurs stratégies de développement. Aujourd'hui, c'est la tendance inverse qui domine : concentration sans fin des profits, prévalence du court terme sur toutes autres considérations, et transfert à l'ensemble de la société des coûts externes, sociaux et environnementaux. L'évasion et la fraude fiscales continuent de sévir, ce qui permet à certaines des plus grandes entreprises mondiales de contribuer de

manière insignifiante au paiement de l'impôt. Parallèlement, les secteurs financiers et bancaires continuent de développer des pratiques tellement inappropriées qu'elles déstabilisent nos économies. Parallèlement, celles-ci traversent une révolution technologique profonde liée au développement du numérique, de l'intelligence artificielle et de la robotique. Ces révolutions devraient contribuer à l'amélioration du bien-être de chacun. Or ce n'est pas toujours le cas dans la mesure où, faute d'être suffisamment régulées, elles provoquent aujourd'hui de fortes ruptures sur les marchés du travail et favorisent une plus grande concentration des revenus et des richesses.

Afin que les activités économiques relevant du secteur privé prennent mieux en compte les objectifs sociaux et environnementaux, afin qu'elles contribuent équitablement à la redistribution des richesses et des revenus, il convient d'encourager autant que possible de formes nouvelles d'entrepreneuriat. Cela permettrait de diversifier l'économie, de la rendre plus collaborative et moins obsédée par le court terme et l'optimisation des profits. Cela aurait aussi l'avantage de mettre en lumière les externalités négatives générées par les activités des entreprises au détriment de la collectivité dans son ensemble. C'est évidemment pour cette raison qu'il importe de développer et renforcer un secteur clef comme le secteur de l'économie sociale et solidaire. Mais il importe aussi de faire évoluer le cadre réglementaire en adoptant par exemple le Statut européen des entreprises à but lucratif (*European Statute for benefit corporations*), statut juridique qui intègre dans l'objet même de l'entreprise à but lucratif la prise en compte de critères sociaux et environnementaux. D'une façon générale, toutes les entreprises quelques soient leurs formes ou statuts devraient rendre des comptes de façon plus systématique sur leurs performances sociales et environnementales. À cet égard, des obligations minimales devraient être inscrites dans la législation européenne et les procédures de passation des marchés publics devraient intégrer les critères de durabilité sociale et environnementale. La collecte de l'impôt sur les sociétés doit être plus efficace et il faut faire preuve de plus d'audace dans l'adoption et le renforcement des initiatives en cours de discussion au niveau européen sur ce point. La Commission Indépendante préconise aussi de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle du secteur financier afin de l'obliger à jouer pleinement son rôle dans le financement de la transition durable ainsi que dans le financement des activités des plus petites entreprises et dans le soutien à la consommation. Il convient aussi de reconnaître et de maîtriser les nouveaux risques qui émergent dans le secteur financier, notamment ceux liés au développement des systèmes bancaires parallèles (« *shadow Banking* »).

Quant aux grandes entreprises qui sont souvent les plus réfractaires à assumer leur responsabilité vis à vis de la collectivité, des règles plus strictes pourraient être élaborées sous la forme d'un « Passeport des entreprises responsables » (*Corporate Responsibility Passport*). Ce Passeport serait obligatoire pour opérer au sein du marché unique. La Commission Indépendante reviendra plus en détails sur cette proposition.

## Rétablir la justice sociale

Les mesures visant à redonner du pouvoir au peuple et celles qui contribueront à repenser nos économies doivent être combinées à toute une gamme d'autres mesures ciblant plus précisément la lutte contre la pauvreté et les inégalités les plus criantes telles que celles liées au sexe, au revenu, au patrimoine, à l'origine et au lieu de résidence. La Commission Indépendante estime donc qu'il est impératif de concrétiser l'exigence de justice sociale qui est un objectif fondamental de nos sociétés. Aucun être humain ne doit être laissé pour compte. Il importe que chacun comprenne que nous serons tous perdants si chacun d'entre nous ne peut pas jouir d'une vie décente et d'un bien-être durable. Des mesures doivent être prises pour lutter contre la pauvreté, garantir des emplois de qualité et un salaire décent à chacun, pour assurer l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines, pour permettre une véritable mobilité sociale ainsi que pour développer une approche radicalement ambitieuse et renouvelée de lutte contre les inégalités territoriales. La première des propositions en la matière porte sur l'adoption d'un nouveau programme d'envergure pour lutter contre la pauvreté en Europe. Ce programme comporterait notamment des mesures telles que « un système européen de garantie pour lutter contre la pauvreté infantile – Garantie Enfance », une stratégie européenne de grande ampleur de soutien au logement social, public et abordable pour tous, « un mécanisme européen garantissant un revenu décent pour toutes celles et ceux qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes, « un mécanisme européen pour garantir un plancher en matière de protection sociale » conformément aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et une stratégie d'intégration pour les migrants. Si elle en a la volonté, l'Europe, peut réduire, au cours des 30 prochaines années, de plus de la moitié le nombre de personnes pauvres et précaires et éradiquer totalement la pauvreté avant la fin de ce siècle. Si elle n'agit pas avec détermination, l'Europe sera confrontée au scénario exactement inverse, pauvreté et exclusion sociale continueront à se développer sous l'effet conjugué des risques liés aux ruptures technologiques, la concentration non maîtrisée des revenus et des richesses ou encore l'augmentation des inégalités dues à l'environnement.

Au-delà de la lutte contre la pauvreté, il importe également d'adopter des mesures visant à renverser le sentiment croissant de précarité sociale et de fragilité qui touche de plus en plus de citoyens européens, en ce compris une large proportion de la classe moyenne. Le Piller Européen des Droits Sociaux, adopté en 2017, doit être pleinement intégré dans le droit européen et les droits des travailleurs doivent être protégés face au développement des formes nouvelles du travail ou des contrats précaires. Les chômeurs de longue durée, qui, pour la plupart n'ont pas retrouvé d'emploi depuis la crise financière, doivent être soutenus par la mise en place au niveau européen d'un mécanisme pour un Droit à l'Activité » (« *European Activity Right* ») en s'inspirant du modèle de la Garantie Jeunesse déjà adoptée par l'Union européenne. Les bas salaires doivent être revalorisés afin de garantir la fois des conditions de vie décentes

à toute les familles qui travaillent et une répartition plus équitable des richesses produites. Pour ce faire, la Commission Indépendante suggère d'adopter un Plan européen en faveur d'un salaire équitable (« *European Fair wage plan* ») et des mesures visant à redonner un caractère progressif à l'impôt sur le revenu. Il faut également s'employer à réduire les inégalités entre les sexes : l'écart salarial entre les femmes et les hommes peut être réduit par le biais de dispositions législatives ciblées et par le biais de plus de transparence en matière de rémunération mais aussi par l'adoption d'une politique favorisant vraiment l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée s'appuyant sur des droits ambitieux en matière de congés maternité, paternité, congés parental et de congés pour les personnes aidantes. Des mesures doivent également être prises pour améliorer la place des femmes dans la société et encourager leur participation pleine et entière à tous les niveaux. Afin de promouvoir plus de mobilité sociale, il est indispensable de promouvoir des mesures favorisant une éducation de qualité pour tous et des services de garde d'enfants de qualité.

L'inégalité est aussi ancrée dans une large mesure dans nos territoires, là où les gens vivent et travaillent. Pour concrétiser notre exigence de justice sociale et de bien-être pour tous, il est par conséquent crucial de bien mesurer l'impact des décisions prises sur l'ensemble des territoires et d'être plus particulièrement attentif à ceux structurellement « laissés pour compte » et dont le potentiel de développement est gâché. Les politiques actuelles doivent être utilisées de manière plus efficace et plus cohérente au profit de logiques de développement économique régional plus conformes aux exigences liées à la durabilité. La politique européenne de cohésion doit permettre la poursuite des objectifs du développement durable dans tous les territoires et permettre à chacune de nos régions de définir et de concevoir des approches qui sont le plus adaptées à leurs caractéristiques propres, en s'appuyant notamment sur les initiatives portées par les acteurs locaux ou en soutenant les stratégies industrielles locales adaptées et décidées par les populations. La politique européenne de cohésion doit ainsi reposer sur une mise en œuvre dynamique du Code de conduite européen qui prévaut à l'élaboration des contrats de partenariats. Et les programmes européens horizontaux tels qu'Horizon Europe (Politique européenne de la Recherche) ou InvestEU (Soutien à l'investissement dans l'UE), à condition que leur impact territorial soit mieux appréhendé, devraient aussi contribuer utilement à des stratégies de développement définies au niveau local.

La Commission Indépendante a aussi exploré d'autres possibilités pour répondre à cette exigence de justice sociale dans nos sociétés. Elle propose l'élaboration, dans une étape ultérieure, d'une « Charte du Bien Commun » (« *Common Wealth Charter* ») pour garantir à chacun le droit de jouir, le plus souvent gratuitement, d'un ensemble de biens et services liés intrinsèquement à la durabilité. La Commission Indépendante approfondira sa réflexion sur cette proposition dans un futur proche.



JUSTICE



## Bâtir une écologie sociale progressiste

Il sera impossible de redonner une capacité d'action aux citoyens, de refonder nos économies et de répondre à l'exigence de justice sociale pour tous les individus et tous les territoires sans tenir compte du lien de plus en plus étroit entre question sociale et défis écologiques. Il y a un lien intrinsèque entre la planète et les êtres humains mais cette dimension du développement durable a longtemps été négligée parce que l'on a privilégié, d'une part l'idée du développement inclusif (l'interaction entre l'humain et l'économie) et d'autre part « l'économie verte » (l'interaction entre la planète et l'économie) d'autre part. Le 4<sup>ème</sup> axe sur lequel la Commission Indépendante a tenu à faire des propositions ambitieuses porte précisément sur la nécessité de bâtir une écologie sociale et progressiste. Les défis environnementaux sont en partie corrélés aux questions sociales, notamment aux inégalités de revenus et de pouvoir. L'inégalité est aussi un défi sur le plan de l'environnement tout comme la détérioration de l'environnement est une question sociale. Les politiques publiques doivent aborder ces deux dimensions conjointement, tant sur le plan des principes que sur le plan institutionnel, en se fondant sur l'idée de justice. Le rapport identifie deux voies principales pour briser le cercle vicieux de l'inégalité sociale et de la destruction de l'environnement et pour au contraire enclencher un cercle vertueux où progrès social et progrès écologique iront de pair. D'une part, la Commission Indépendante a identifié plusieurs recommandations concrètes pour mettre en œuvre le concept majeur de « transition juste », qui devrait occuper une position de plus en plus centrale dans l'élaboration des politiques nationales et européennes. Par ailleurs la Commission Indépendante souligne la nécessité d'opérer une ambitieuse transformation de l'État-providence (tel que défini dans l'ère pré-écologique dans l'après-guerre) en un État socio-écologique du XXI<sup>e</sup> siècle, conçu comme un outil public puisant au service du développement durable et de la transformation de la société. La Commission Indépendante approfondira sa réflexion sur cette proposition dans un futur proche.

## Actionner les leviers du changement

Pour effectivement mettre en œuvre toutes les mesures identifiées dans le rapport, il est indispensable de modifier fondamentalement le fonctionnement et la gouvernance de l'Union européenne. Pour la Commission Indépendante, les leviers du changement passent par une réforme profonde du cadre de gouvernance européen actuel qui repose sur le processus dit du « Semestre européen » et sur le primat du respect des règles en

matière budgétaire. Grâce à l'élaboration de règles et de processus décisionnels radicalement nouveaux, les objectifs de développement durable doivent, être au cœur de l'élaboration des politiques européennes. Cette action doit être étroitement combinée avec un approfondissement substantiel et une démocratisation de l'Union économique et monétaire. Il convient aussi de pouvoir disposer d'une stratégie de financement solide à même de garantir des ressources adéquates pour réaliser la transition durable grâce à un nouveau Cadre Financier Pluriannuel (CFP) ambitieux, des systèmes fiscaux nationaux équitables et intégrant la question de la durabilité ainsi que des investissements publics conséquents aux niveaux national et européen. La Commission Indépendante formule des recommandations détaillées pour un nouveau cadre de gouvernance favorisant le développement durable, fondé sur un « Pacte de Développement Durable » comprenant un ensemble d'objectifs ambitieux, contraignants et non strictement budgétaires. Cette nouvelle approche permettrait de mesurer les performances économiques pas uniquement à l'aune de l'augmentation du PIB comme c'est le cas aujourd'hui mais sur la base d'un ensemble plus large d'objectifs et d'indicateurs, comme outils d'évaluation global de l'avancée des politiques en faveur du bien-être durable pour toutes et tous.

## Petit guide de lecture des propositions politiques de la Commission Indépendante

Les chapitres 3 à 7 exposent les nombreuses recommandations politiques élaborées par la Commission Indépendante. Chacune d'entre elles repose sur une ou plusieurs « mesures concrètes » à mettre en œuvre au cours de la prochaine législature du Parlement Européen (2019-2024). Dans chacun de ces chapitres, la Commission Indépendante a également identifié des propositions pour aller plus loin, intitulés « étapes futures », qui pourraient être mises en œuvre à plus long terme. Au final, le rapport détaille 110 propositions politiques et stratégiques (« mesures concrètes » et « étapes futures »). Elles sont rassemblées dans une annexe au rapport et classées par chapitre.

À la fin du chapitre 2, la Commission Indépendante présente en 10 points les propositions politiques qu'elle considère les plus radicales et les plus stratégiques pour réaliser le changement profond qu'elle appelle de ses vœux. Le rapport comprend également plusieurs infographies permettant de visualiser les différentes recommandations ainsi que la façon dont elles peuvent interagir entre elles (infographie globale et infographies spécifiques au début des chapitres 3 à 7).

---

# LE BIEN-ÊTRE DURABLE POUR TOUTES ET TOUS

---

## LES 10 PROPOSITIONS POLITIQUES LES PLUS RADICALES

### 1. **Rendre la démocratie à toutes et tous**

Ré-enchanter la démocratie grâce à un Contrat Citoyen définissant ce qui constitue « la démocratie du développement durable pour toutes et tous ». Ce Contrat Citoyen couvrirait 8 dimensions, parmi lesquelles : le renforcement des syndicats et de la société civile, les principes de la démocratie participative, la transparence, la participation pleine et entière des femmes dans la vie politique et économique, les principes pour concevoir des politiques de développement territorial ascendantes (du bas vers le haut / *bottom up*), l'indépendance des médias et de la Justice et la définition d'objectifs de politiques publiques sur des critères autres que le seul PNB.

### 2. **Repenser le capitalisme pour le mettre au service des citoyens et de la planète**

Pour garantir que le monde des affaires assume un minimum de responsabilité que la société est légitimement en droit d'exiger de la part des entreprises, il importe d'élaborer une Directive européenne sur la responsabilité économique, sociale, environnementale et sociétale des entreprises. Pour s'assurer que les marchés financiers travaillent au service de tous les citoyens, il est nécessaire d'adopter des règles et des mécanismes de surveillance plus strictes du secteur financier, y compris la mise en place d'une Agence européenne chargée de l'exécution des mesures de lutte contre la criminalité financière et la fraude fiscale et de prévoir la présence de représentants des autorités publiques dans les conseils d'administration des banques. Afin de rétablir l'équité sur le plan fiscal et le financement des politiques publiques visant au bien-être commun, il faut mettre en place une taxation efficace du profit des entreprises, y compris dans le secteur de l'économie numérique.

### 3. **Élaborer un nouveau plan européen efficace de lutte contre la pauvreté**

Il est possible d'éradiquer la pauvreté en Europe au cours de ce siècle grâce à un plan ambitieux visant à réduire de 25 millions d'ici 2030 et de 50 millions supplémentaires d'ici 2050 le nombre de personnes précaires ou en situation d'exclusion sociale. Il est essentiel de mettre fin aux formes extrêmes de pauvreté en élaborant un « système européen de garantie pour lutter contre la pauvreté infantile – Garantie Enfance », une Directive-cadre pour un revenu minimum et décent, un mécanisme européen garantissant un « Droit à l'Activité » (*European Activity Right*) aux chômeurs de longue durée et une politique visant à passer du « salaire minimum » au « salaire pour une vie décente » (*Living wage*).

### 4. **Bâtir une nouvelle Europe sociale fondée sur des droits solides et une protection sociale pour tous**

Il faut renforcer la dimension sociale de l'Europe par la mise en œuvre ambitieuse et complète d'ici 2024 de tous les principes et droits définis dans le Pillier Européen des Droits Sociaux.

## 5. Exiger une nouvelle équité des revenus et des salaires

Afin de traduire dans la réalité l'objectif 10 du développement durable des Nations Unies, il faut lancer un vaste plan européen d'action en faveur d'un salaire équitable (*European Fair Wage Plan*) pour faire en sorte que, d'ici 2030, les 40 % de salariés en bas de l'échelle voient leur rémunération augmenter plus vite que le salaire moyen national. Pour que les inégalités de revenu soient réduites à un niveau décent, il faut assurer la transparence des salaires et inscrire une stratégie de réduction des inégalités dans le Semestre européen et dans le futur Cycle du Développement Durable.

## 6. N'abandonner aucun territoire en Europe

Pour renforcer la cohésion territoriale, deux principes cardinaux doivent prévaloir dans l'élaboration des politiques publiques: la prise en compte de leur « dimension spatiale et de leur impact territorial » et le recours aux « approches ascendantes » (*bottom up*). Cela implique une réforme en profondeur de la politique de cohésion européenne ainsi qu'une interaction plus stratégique entre celle-ci et les autres programmes financiers européens, tant dans le cadre du Semestre européen que dans le cadre du futur Cycle du Développement Durable, le tout en cohérence avec le plan européen de lutte contre la pauvreté et le plan d'action en faveur d'un salaire équitable.

## 7. Ne laisser personne au bord du chemin de la transition technologique et de la transformation vers une société durable

Pour faire face aux défis environnementaux et sociaux et pour donner naissance à une nouvelle forme de progrès partagé par toutes et tous, il faut mettre en avant une nouvelle approche globale intitulée « la transition juste ». Cette nouvelle approche globale doit être appliquée systématiquement à tous les domaines d'action publique, et notamment à la politique « climat et énergie » de l'Union, aux politiques industrielles pour assurer leur durabilité et à l'agriculture. Les changements technologiques actuellement à l'œuvre doivent être régulés de telle sorte qu'ils ne creusent pas plus les inégalités et qu'ils n'intensifient pas les fractures sociales et territoriales existantes. Pour faciliter la transition des emplois actuels vers de nouveaux emplois, il faut augmenter l'investissement dit social et favoriser l'accès abordable à une éducation et une formation de haute qualité pour toutes et tous.

## 8. Construire un État protecteur des risques d'aujourd'hui et de demain

Pour se protéger des effets de plus en plus évidents liés au changement climatique et des effets négatifs sur le plan de la santé provoqués par la pollution, il faut bâtir un État-Providence socio-écologique, apte à réduire les inégalités environnementales et à garantir de nouvelles formes de protection sociale.

## 9. Définir une fiscalité équitable au service de la solidarité

Il est possible de renverser la tendance à la hausse des inégalités de patrimoine et de financer des initiatives sociales destinées à éradiquer la pauvreté grâce à un « impôt européen sur le patrimoine net » (*European Net Wealth Tax*) et grâce à la taxe sur les transactions financières.

## 10. Favoriser le changement par une gouvernance axée sur le développement durable

Pour réaliser la transformation de nos sociétés vers le développement durable, une nouvelle approche de la gouvernance, de nouvelles règles juridiques et de nouveaux instruments s'imposent. Un Pacte en faveur du Développement Durable est nécessaire : il sera inclus dans un futur Cycle du Développement Durable qui remplacera le processus dépassé du Semestre européen. Ce Pacte reposera sur des indicateurs et des objectifs complémentaires, tant sociaux qu'en environnementaux.

---

# Avant-propos

---



**Udo Bullmann**

Président du Groupe  
de l'Alliance Progressiste  
des Socialistes & Démocrates  
au Parlement européen.

Il y a quelque chose de fondamentalement anormal dans nos sociétés. Les inégalités de revenus et de richesses n'ont jamais aussi immorales et grotesques. Des millions d'Européens se demandent, avec anxiété et tout à fait légitimement, si leur vie va s'améliorer, si leurs enfants auront la chance de trouver un emploi décent et de mener une vie agréable, si un jour les femmes auront enfin les mêmes droits et les mêmes opportunités que les hommes. Ils s'interrogent aussi sur la capacité des hommes et des femmes politiques à se battre encore pour améliorer leur condition de vie et leurs perspectives d'évolution.

Les citoyens désirent légitimement des gouvernements et des parlementaires qui représentent vraiment toute la société et pas seulement une partie d'entre elle, à savoir les élites. Ils méritent des élus qui osent remettre en question ce qui ne va pas. Ils attendent des organisations progressistes qu'elles luttent de tout leur cœur en faveur de leurs droits et leur bien-être. Ils veulent pouvoir constater que leur vie quotidienne s'améliore et que de meilleures perspectives s'offrent à eux et à leurs enfants. Comment s'étonner de ces exigences quand tant d'Européens vivent dans la pauvreté, quand le travail précaire et les salaires de misère se multiplient en même temps que les millionnaires sont de plus en plus nombreux, quand le niveau de vie des classes moyennes est menacé et quand de trop nombreux territoires, en ville, en périphérie ou en zone rurale, sont pris au piège du sous-développement sans pouvoir réellement espérer un avenir meilleur ?

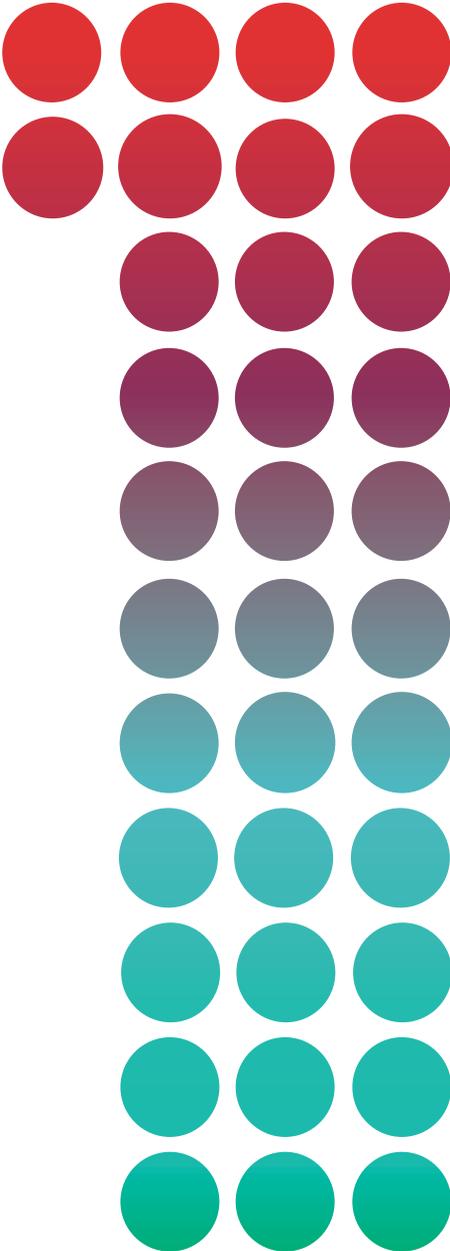
Au cours des dernières décennies, la croissance économique a souvent été présentée comme la panacée pour soigner tous les maux de la société, alors même que cette prospérité économique était de moins en moins équitablement partagée et qu'elle échouait de façon de plus en plus évidente à assurer le bien-être de tous. Au moment où le changement climatique menace notre existence même, où la pollution de l'air, de l'eau et des sols et où la qualité de la nourriture est sujette à caution, où tous ces phénomènes ont des effets dommageables sur notre santé et celle de nos enfants, nous ne pouvons plus nous contenter de réponses simplistes.

Aujourd'hui, nous constatons que les problèmes sociaux portent atteinte à l'environnement de la même façon que les problèmes environnementaux engendrent l'injustice et affectent davantage ceux qui sont déjà les plus vulnérables. Il est urgent que les forces progressistes se fassent entendre dans le débat public et dans l'arène politique. Nos sociétés sont à la croisée des chemins. Nous avons le choix : nous pouvons choisir le chemin du progrès pour le plus grand nombre ou celui du progrès pour quelques-uns seulement et la régression sociale pour tous les autres. Les progressistes doivent se battre pour continuer à assurer que le mot « progrès » garde tout son sens. Nous devons affirmer haut et fort qu'en tant que progressistes, nous défendons l'égalité des droits et nous sommes aux côtés des gens qui travaillent dur et des membres les plus faibles de nos sociétés parce que, à nos yeux, intrinsèquement le « progrès » doit être partagé et ne peut laisser personne sur le bord du chemin. Quand nous ne sommes pas entendus, quand nous ne sommes pas assez convaincants, un grand nombre de nos concitoyens perdent foi en nous et se tournent vers les charlatans des

partis populo-autoritaires et extrémistes, comme nous pouvons déjà l'observer dans plusieurs de nos États membres. Il est grand temps que les progressistes proposent des solutions crédibles, faisables et réalistes afin d'apporter un nouvel espoir aux Européens. Nous ne pouvons pas nous contenter de recycler les solutions du passé. Nous devons transformer en profondeur et de façon radicale nos sociétés tant sur le plan économique, social qu'écologique. C'est ce à quoi nous appelle les Objectifs du Développement Durable (ODD) horizon 2030 tels qu'adoptés par l'ONU. Les progressistes doivent s'appuyer sur cet agenda 2030 pour le traduire en politiques concrètes, applicables sur l'ensemble du territoire européen avec un but ultime : assurer durablement le bien-être de toutes et tous dans la société.

C'est précisément l'objectif auquel s'est attaché la Commission Indépendante pour l'Égalité Durable, coprésidée par Poul Nyrup Rasmussen et Louka T. Katseli en élaborant ce premier rapport. Non seulement le rapport met en avant un certain nombre de solutions extrêmement pertinentes et nécessaires pour la prochaine législature du Parlement européen mais il repose sur une nouvelle vision, une vision de long terme pour construire la société du 21<sup>ème</sup> siècle, une société fondée sur les principes de justice et de responsabilité, une société où chacun sera en mesure d'envisager le futur avec confiance, une société bâtie sur le respect de chacun et sur le respect de la planète que nous avons si urgemment besoin de protéger.





---

# Transformer un système défaillant pour parvenir au bien-être pour toutes et tous dans une Europe fondée sur le développement durable

---

Nos sociétés sont en crise. Cette crise n'est pas uniquement sociale et environnementale. C'est aussi une crise économique et politique. Ces quatre aspects de la crise se nourrissent les uns des autres. Aucune de ces crises ne pourra être résolue si on ne s'attaque pas au fait que les inégalités continuent de croître et à la façon dont notre système économique fonctionne. C'est là le cœur de notre message.



**Louka T.Katseli**  
Co-présidente



**Poul Nyrup Rasmussen**  
Co-président

## **Notre planète est dans la tourmente : crise politique, économique, sociale et écologique se renforcent mutuellement**

Il est désormais de plus en plus communément admis que nos économies, c'est-à-dire ce que nous produisons, comment nous le produisons et le consommons (et comment nous traitons nos déchets), ont atteint les limites supportables par notre planète, ce qui entraîne une crise écologique grave et profonde. L'être humain ne peut pas continuer ainsi à piller ses ressources naturelles, à épuiser ses stocks de poissons, à détruire sans relâche la biodiversité, à polluer sans fin les sols, l'eau et l'air, à mettre ainsi en danger sa santé et à rejeter toujours plus de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Toutefois, ce ne sont pas les seules limites que nos économies se doivent de respecter et de protéger. Nous avons aussi atteint les limites du supportable sur le plan humain et social, limites que n'auraient jamais dû être franchies. Il n'est plus possible d'enfermer dans la pauvreté des millions de personnes en les privant d'un emploi, d'accès à une couverture sociale de base, à une éducation de qualité et à des services de santé abordables. Nos économies et nos démocraties ne pourront s'épanouir dans la durée que si les droits sociaux et les droits fondamentaux sont respectés et que si les profondes inégalités qui les minent sont réduites. Or comme le démontre notre rapport, les limites du supportable sur le plan social et sur le plan humain sont de plus en plus bafouées: la plupart des gens se battent jour et nuit pour joindre les deux bouts alors qu'une infime portion de

l'humanité capte la plus grande partie de la richesse, pourtant créée pas tous. Ces deux transgressions ont la même cause: un modèle économique dominant, caractérisé par des politiques néolibérales centrées sur le marché et soutenues par de puissants intérêts économiques et financiers. Ce modèle néolibéral repose sur un mépris de la recherche du bien-être pour tous. Il est au seul service d'une minorité et se désintéresse du destin de notre planète.

Les gouvernements et les institutions se sont, dans les meilleurs de cas, efforcés de limiter l'influence de ces intérêts économiques mais ils les ont aussi souvent tolérés avec indulgence quand ils ne les ont pas soutenus. Du coup, les gouvernements sont aujourd'hui perçus comme des institutions au mieux indifférentes, au pire incapables de s'attaquer au déséquilibre entre des intérêts économiques bien organisés et le reste de la société. Cette attitude discrédite les responsables politiques actuellement au pouvoir et ouvre la voie aux nationalistes, à celles et ceux qui prônent le retour en arrière et dont les seules convictions sont xénophobes et une hostilité primaire au projet européen. Nos États-Providence ont été et restent encore contraints par la nécessité de s'adapter à des marchés en perpétuelle évolution et à une concurrence par les seuls coûts de de plus en plus effrénée.

## La montée des inégalités à travers l'Europe alimente chacune des quatre crises

Comparée à la plupart des autres économies avancées, l'Europe est encore perçue comme un assez bel exemple de cohésion et de justice sociale. Il peut donc apparaître quelque peu contre intuitif de considérer l'Europe comme une région où la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités doivent être envisagées comme des objectifs politiques prioritaires. En comparaison de son voisin outre-Atlantique, l'Europe réussit bien mieux dans de nombreux domaines. Aux États-Unis, l'accès à un système de santé abordable est moindre, les travailleurs sont moins bien protégés et la concentration de richesses est nettement plus prononcée. Dans la plupart des pays européens, la mobilité intergénérationnelle en matière de revenus est plus importante qu'aux États-Unis.<sup>1</sup> Le même constat peut être fait en matière de mobilité intergénérationnelle dans l'éducation.<sup>2</sup> Toutefois, du fait d'un certain nombre de choix politiques erronés ces dernières décennies, l'Europe est devenue moins juste et moins progressiste socialement que l'on ne pourrait le croire a priori. Unis.

La crise climatique et la crise sociale auxquelles nos sociétés sont confrontées aujourd'hui sont étroitement liées et doivent être abordées conjointement. La crise climatique est l'objet à juste titre d'une vaste mobilisation d'acteurs étatiques et non étatiques à travers le monde. Le réseau mondial de scientifiques organisés au sein du GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.) a publié, en octobre dernier, un rapport au contenu extrêmement alarmant. Les Conférences des Parties (COP) ont lieu régulièrement au niveau international et permettent de maintenir un « moment » politique. Cependant, en dépit de cette mobilisation dynamique et organisée, il est très difficile de mener à bien la lutte contre le changement climatique, car elle bute sur de nombreux intérêts particuliers et se heurte à une forme de résistance au changement. Sans aucun doute, les 5 à 10 prochaines années seront cruciales quant à l'évolution du climat et les décisions prises auront des effets pour les décennies à venir. On ne peut plus retarder l'adoption de mesures beaucoup plus drastiques. Et quoi qu'il arrive, ces décisions affecteront profondément et radicalement de nombreux aspects de nos vies dans le futur.

Alors que de plus en plus d'études montrent que les sociétés où l'inégalité prévaut dysfonctionnent, experts et classe politique n'accordent pas encore toute l'attention nécessaire à la crise sociale qui mine pourtant lentement nos sociétés. En effet, c'est dans les sociétés où les écarts de revenus sont les plus grands que l'on constate le plus souvent une dégradation de l'état de santé général de la population et de l'état des relations sociales : la violence y est plus élevée, la confiance dans la société se détériore, les enfants vivent moins bien et le taux de réussite scolaire y est moins élevé, les mères adolescentes y sont plus nombreuses et la mobilité sociale y est moindre. Lutter contre les inégalités ne bénéficie donc pas seulement aux plus démunis mais à l'ensemble la société. Encore moins d'attention est portée aux interactions entre crise sociale et crise climatique, qui n'est est-elle même qu'une partie du défi écologique global qui est devant nous tous. De même, trop peu d'attention est portée aux causes profondes de la montée des nationalistes et des autocrates dans un nombre croissant d'États membres alors que la crise sociale que traversent nos sociétés en est certainement une des causes principales et mériterait que l'on s'y attarde.

<sup>1</sup> equalchance.org, données de 2010

<sup>2</sup> Banque mondiale, données de 2018

## Les inégalités en Europe résumées en 10 points

- Les **inégalités de revenus** sont plus élevées dans l'Union européenne qu'aux États-Unis. Si l'on considère l'Union comme un seul pays et sans recourir aux statistiques habituelles fondée sur une moyenne UE, les inégalités sont plus élevées en Europe. Le coefficient GINI est de 0,41 en Europe contre 0,39 aux États-Unis (données 2015, *Independent Annual Growth Survey [IAGS] 2018*). En terme d'**inégalités des chances**, la situation est moins favorable aux États Unis que dans de nombreux pays de l'Union tels que l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Belgique (données 2010 et 2012, *equalchances.org*).
- Les 5 % d'Européens les plus riches possèdent près de 40 % de la **totalité du patrimoine privé**. Les inégalités de patrimoine sont encore plus fortes que les inégalités de revenu. Le coefficient GINI qui mesure les inégalités de patrimoine atteint 0,8, soit le double du coefficient GINI qui mesure les inégalités de revenus. La Lettonie est le pays où le patrimoine est le plus concentré, suivi par l'Allemagne, Chypre et l'Autriche (*IAGS 2018*, données 2014).
- L'**écart salarial entre hommes et femmes** est légèrement plus élevé dans l'Union qu'aux États-Unis. En Europe, les femmes employées à plein temps gagnaient, en 2015, environ 20 % en moyenne de moins que les hommes. Cette situation ne s'est pas améliorée depuis. Dans certains États membres, elle est même devenue plus inquiétante, comme en Lettonie ou en Estonie où l'écart, déjà bien au-dessus de la moyenne européenne, s'est accru (*OCDE*, données 2015).
- Le taux de **mobilité intergénérationnelle vers le haut** est plus élevé aux États-Unis que dans la plupart des pays de l'Union européenne. Outre-Atlantique, près de 50 % des enfants intègrent une classe sociale plus élevée que celle de leurs parents, alors que de nombreux pays européens affichent des taux bien plus bas, comme en Allemagne ou en France (40 %), en Suède et au Danemark (35 %), en Italie (environ 30 %). Si l'on examine les données historiques, la tendance est même assez inquiétante. À en croire les données de l'OCDE, la régression sociale s'est accrue (*OCDE*, données 2002 - 2014).
- Les **travailleurs pauvres** constituent presque 10 % de l'ensemble des travailleurs européens. Malgré la baisse récente du taux de chômage, le nombre de travailleurs pauvres a augmenté de 15 % depuis 2010. Cette augmentation concerne principalement les personnes les moins éduqués (jusqu'au premier cycle de l'enseignement secondaire), celles qui travaillent sous contrat temporaire et les travailleurs à temps partiel (*OCDE*, données 2016).
- Le nombre de **jeunes** qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation se situe toujours au-dessus de son niveau de 2008. En 2016, 11,6 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans et 18,8 % de ceux âgés de 25 à 29 ans faisaient partie de ce groupe. C'est en Grèce que la situation est la plus grave avec un tiers des jeunes adultes n'ayant ni travail, ni études, ni formation, suivie par l'Italie et la Bulgarie. Les taux les plus bas en la matière sont affichés par les Pays-Bas (4,6 %), le Luxembourg (5,4 %) et le Danemark (5,8 %) (*Institut syndical européen [ETUI]*, données 2016).
- Plus d'un tiers des Européens vivent dans des conditions de **précarité financière**. En effet, 39,4 % d'entre eux ne peuvent pas faire face à des dépenses imprévues, ce qui revient à dire que près d'une personne sur deux est vulnérable sur le plan financier. Depuis la crise financière, le taux s'est aggravé de 5 % (*Eurostat*, données 2008 et 2013).
- Presque 10 % des Européens ne peuvent pas se chauffer convenablement Plus de 50 millions de personnes sont touchées par la **précarité énergétique** en Europe. Et près de 10 % de la population européenne connaît des problèmes d'**insécurité alimentaire** (*Eurostat*, données 2015).
- Environ 2 Européens sur 10 ne disposent pas de suffisamment d'**espace pour vivre**. En Europe, le taux de surpeuplement a atteint 17 % en 2016, ce qui équivaut à 87 millions de personnes. Ce taux varie beaucoup entre les États membres: il est de 5 % à Chypre, à Malte et en Irlande, de 40 % en Hongrie, en Pologne, en Slovaquie et en Croatie, pour atteindre près de 50 % en Roumanie et en Bulgarie (*Eurostat*, données 2016).
- Environ 19 % des Européens respirent des particules dangereuses (définies comme particules PM10) à des niveaux supérieurs aux limites journalières définies par le droit européen et près de 30 % d'entre eux sont exposés à l'ozone to ( $O_3$ ). Ce n'est pas tout: environ 9 % d'entre eux sont exposés à des concentrations de dioxyde d'azote ( $NO_2$ ) supérieures au plafond annuel maximal. La **pollution atmosphérique** constitue, de loin, le plus grand risque sanitaire en Europe. Environ 80 % des cas de maladies cardiaques et d'accidents vasculaire cérébral, ainsi qu'un pourcentage équivalent de cancers des poumons, sont liés à ce type de pollution. Cette pollution provoque aussi des risques sanitaires en terme de fertilité, de grossesse et pour les nourrissons et les enfants (*Eurostat*, données 2017).

## Affronter les défis sociaux et écologiques relève d'un même combat pour plus de justice

La planète et l'être humain sont confrontés aux mêmes limites. Ces limites mettent en lumière la même ligne entre l'ancien monde, celui de la cupidité et du capitalisme sans obstacles ni entraves, et un nouveau monde de bien-être équitablement partagé entre tous, où la majorité retrouve un pouvoir et où l'humanité vit en harmonie avec la planète qui l'abrite. Au fond, il s'agit bien d'une seule et même histoire : au fur et à mesure que nous détériorons l'environnement et que le changement climatique devient plus prégnant, nos sociétés deviennent plus inégalitaires. La persistance (ou pas) d'inégalités dans nos sociétés a aussi un effet direct sur l'état de de l'environnement. Sauver la planète et lutter contre l'injustice sociale procède donc d'un seul et même combat.

L'inégalité a un impact sur l'environnement à plusieurs niveaux. Les sociétés plus égalitaires sont aussi plus écologiques et plus à même de s'inscrire dans les exigences liées à la durabilité. Nous ne sommes pas égaux devant la crise écologique : nous ne serons pas affectés de la même manière si nous sommes riches ou pauvres, jeunes ou vieux, et suivant l'endroit où nous vivons. Ceux qui portent le plus de responsabilité dans cette crise ou qui font maintenant obstacle à sa résolution seront probablement aussi ceux qui seront les moins exposés. Par conséquent, la crise écologique risque de devenir elle-même une nouvelle source d'injustice. C'est déjà le cas. Si cette injustice n'est pas combattue, les inégalités se multiplieront et nous rentrerons dans un cercle vicieux infini.

Nous devons comprendre comment combiner progrès social et progrès écologique et tirer profit de cette synergie. Nous ne pouvons pas éradiquer la pauvreté et construire une société beaucoup plus juste si nous pillons notre planète. Parallèlement, il est impossible de résoudre la crise écologique tant que nos sociétés connaîtront de tels niveaux de pauvreté et d'inégalité. C'est un argument essentiel à opposer à tous ceux qui pensent qu'il suffit de « verdir » nos économies sans s'attaquer de front à la crise sociale. Les dimensions sociales et écologiques du développement sont toutes deux fondamentales si nous voulons que celui-ci soit durable et si nous voulons faire émerger dans l'avenir une société de progrès fondé sur le partage. Cela implique d'identifier ce qui doit être changé dans nos systèmes sociaux (y compris la fiscalité) afin de protéger l'environnement naturel dans lequel nous évoluons (climat, écosystèmes et biodiversité) et de comprendre comment élaborer une gouvernance à la fois sociale et écologique, à tous les niveaux, du plan local au niveau européen.

## Ni la crise écologique ni la crise sociale ne pourront être résolues sans transformer la façon dont le système économique fonctionne

Résoudre les multiples crises que nous connaissons exige de définir une approche nouvelle et radicale capable de tenir tête aux forces du marché, aujourd'hui dans les mains de puissants intérêts économiques et financiers. Cette approche ne peut être envisagée sans avoir recours à des politiques opérantes, susceptibles de réguler efficacement les marchés et de corriger les déséquilibres de pouvoir sur les marchés des biens et des capitaux, sur le marché du travail et plus généralement dans la société. Nos États-Providence ne devraient plus être contraints au mieux de se plier à la pression exercée par les forces du marché ou au pire de s'effondrer. C'est au contraire aux marchés de s'adapter afin de promouvoir le bien-être pour tous. Il est également nécessaire de renforcer la responsabilité sociale du secteur privé et de développer réellement le secteur de l'économie sociale et solidaire. Il faut repenser la façon même de faire de la politique: c'est le devoir majeur des forces et des partis progressistes aujourd'hui. Il serait

néanmoins naïf de penser pouvoir changer la politique sans impliquer les citoyens. La participation de toutes et tous est devenu aujourd'hui un thème central du débat démocratique. Le défi est de taille et les intérêts économiques qui s'y opposent sont puissants. C'est pour cela qu'il faut redonner, sans plus attendre, aux citoyens la capacité d'agir à de multiples niveaux, à travers de vrais droits, l'égalité des chances et le recours à l'action collective. Il convient également de repenser complètement notre conception de l'activité économique, et en particulier notre rapport à la croissance économique et de son lien avec le bien-être. Une société fondée sur le développement durable repose sur des citoyens actifs plutôt que sur des consommateurs passifs. Si l'on orientait et évaluait les résultats des politiques publiques sur la base d'objectifs explicitement liés au bien-être de chacun plutôt que sur des concepts abstraits comme le PIB, les citoyens participeraient sans doute plus volontiers aux débats publics.

## Promouvoir la durabilité et réduire les inégalités est à la portée de nos mains

Les inégalités contemporaines ont des causes multiples et certaines d'entre elles sont interdépendantes. Il n'y a pas lieu d'être fataliste pour autant : ces inégalités sont la conséquence d'un système dominant, un système où les marchés se sont mis à produire plus - et non moins ! - d'inégalités. Certes, les préoccupations liées à l'environnement y jouent un rôle de plus en plus important. C'est en prenant pleinement en compte la complexité structurelle de ces évolutions que nous proposons une stratégie politique audacieuse et cohérente, qui s'attaque énergiquement aux différents facteurs d'inégalité, qu'ils soient plus anciens ou récents. Cette stratégie implique nécessairement un changement profond dans le fonctionnement de nos systèmes économiques. Car une société vivante et juste, au vrai sens du terme, ne peut écarter personne de l'exercice du pouvoir, ne peut restreindre la représentation et la participation de quiconque. Car une société durable sur le plan écologique ne peut reposer que sur la paix sociale.

Pour toutes ces raisons, les propositions politiques concrètes formulées par la Commission Indépendante dans le présent rapport visent toutes à une transformation radicale de nos sociétés. La transformation que nous appelons de nos vœux interroge la place et le rôle de la croissance économique perçue comme une fin en soi. Elle pose aussi un distinguo entre richesse et bien-être et conteste vigoureusement la répartition actuelle des revenus, du patrimoine et du pouvoir économique. Enfin, la transformation que nous appelons de nos vœux repose sur la conviction que la transition écologique peut être un puissant moteur d'innovation et de progrès social.

## Des Objectifs du Développement Durable de l'ONU pour 2030 à un nouveau projet pour une Europe fondée sur le développement durable

À des degrés divers, beaucoup des enjeux politiques que nous avons identifiés s'inspirent des Objectifs du Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015. L'adoption de ces objectifs au plus haut niveau politique a, en soi, constitué une réussite majeure. Cependant, en dépit de l'opportunité politique qu'elle représentait pour concevoir une stratégie de développement durable à l'échelle de l'Europe et malgré les appels répétés en ce sens de la part du Parlement européen, la Commission européenne a fait la sourde oreille et a clairement failli à sa mission. Plus de trois ans après la signature des ODD à New York par l'ensemble des États membres de l'Union européenne, il n'existe toujours pas de programme européen ni de stratégie européenne pour mettre en œuvre ces objectifs. C'est d'autant plus déplorable que pour toutes les politiques couvertes par les ODD, la dimension européenne est pertinente et parfois même critique. Cette inaction de la Commission européenne a créé un très grand vide en matière de politique sociale mais aussi dans le reste du champ de l'action publique. Au fond, la Commission européenne a refusé d'agir sur les interactions, par définition intrinsèques comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, qui existent entre questions économiques, écologiques et sociales. En cantonnant la notation de durabilité au seul domaine de la politique environnementale (gestion des déchets ou lutte contre les émissions de gaz à

effet de serre...), l'Union européenne ne traite pas de la crise sociale (et donc de certains facteurs essentiels pour comprendre la crise écologique) et refuse de questionner le modèle économique dominant et les politiques économiques erronées qui y sont associées.

Pis encore, nous manquons ainsi une occasion de ranimer le projet européen dans son ensemble en lui assignant un nouvel objectif qui, par de nombreux aspects, touche à la vie quotidienne des Européens et leur démontrerait que l'Union a effectivement une vision pour améliorer leurs conditions de vie aujourd'hui et demain. D'un point de vue politique, il paraissait naturel et logique, après 2015, de traduire les ODD en mesures stratégiques européennes. Il suffisait de transposer l'ensemble des objectifs et « des cibles » identifiées dans les ODD dans le contexte européen tout en s'assurant de bien reconnaître les liens entre les différents objectifs politiques et les « cibles ». La Commission européenne devrait néanmoins adopter « un document de réflexion sur la mise en place d'une stratégie de développement durable dans le cadre des ODD », d'ici fin 2018. Ce document devrait enfin combler l'inaction de la Commission européenne, bien qu'à un stade très tardif de son mandat, en définissant une vision et une feuille de route politique claire et exhaustive.

## Pour une action publique forte et une réforme du processus de gouvernance européenne

Dès le début de notre travail en commun, il nous est apparu clairement que nos objectifs ne pouvaient être atteints sans procéder à des changements politiques radicaux et ce dans plusieurs domaines. Les membres de la Commission Indépendante n'avaient pas pour objectif premier de savoir ce qui serait « politiquement correct » mais ont eu pour mission de définir ce qui permettrait de changer réellement le cours des choses. Nous sommes arrivés à la conclusion que nos propositions politiques devaient être étalées dans le temps ; certaines parce que urgentes ou plus simples peuvent être mises en œuvre rapidement avec effets immédiats ; d'autres sont plus compliquées et relèvent d'une perspective à plus long terme. Compte tenu de la complexité du système de gouvernance de l'Union européenne, où plusieurs niveaux de compétence se super-

posent, et où l'étendue des compétences attribuées à l'Union varie en fonction des domaines d'action, nous sommes tombés d'accord sur le fait que la « mère » des réformes pour rendre opérante la transformation vers une société fondée sur le développement durable devait être de réformer substantiellement le processus du « Semestre européen ». En outre, nous estimons nécessaire de procéder sans plus attendre à une réforme ambitieuse de l'Union Économique et Monétaire.

Nos recommandations ne se limitent pas au niveau européen, car certains leviers politiques cruciaux se situent au niveau national. Les responsables nationaux, régionaux et locaux auront également un rôle majeur à jouer en agissant de manière cohérente dans les champs économiques, sociaux

et environnementaux pour assurer la transition durable. L'action publique, du plan local au niveau européen, ne peut pas se contenter de corriger les échecs du marché ou de réparer les dégâts causés par l'économie. Sur le chemin vers le développement durable, gouvernements et administrations doivent activement encadrer, superviser et apporter le soutien nécessaire à la transition grâce à des réglementations appropriées et un soutien financier facilitant les investissements privés et publics cruciaux dans le domaine social, dans la recherche et les infrastructures. Ils doivent aussi s'attacher à définir des mesures justes de pré- distribution et de re- distribution de la

richesse et des revenus et à bâtir à travers toutes les décisions nécessaires l'État-Providence socio-écologique de demain.<sup>3</sup> Les institutions européennes ainsi que les responsables nationaux, régionaux et locaux doivent, de ce fait, faire en sorte que les administrations publiques soient organisées de telle sorte qu'elles disposent de personnel en nombre suffisant et correctement formé ainsi que des ressources nécessaires pour pouvoir mener à bien tout un large spectre d'actions publiques. Ils doivent également comprendre et maîtriser les difficultés et les complexités inhérentes au processus de transition vers le développement durable.

### Au moins 10 ans d'actions continues sont nécessaires pour réaliser un véritable changement

Les propositions politiques de la Commission Indépendante pour l'Égalité Durable comportent deux volets. Le premier volet correspond à un ensemble de recommandations et de mesures concrètes à mettre en œuvre rapidement et le plus tôt possible au cours de la prochaine mandature du Parlement européen (2019-2024). En avril 2019, la Commission Indépendante publiera le second volet de son rapport. Celui-ci proposera des mesures détaillées et complémentaires au premier rapport avec l'objectif de consolider la transformation nécessaire vers le bien-être durable pour tous. Un ensemble de politiques de long terme,

au-delà de 2024 y sera abordé, sachant que certaines des propositions du présent rapport ne sont qu'une esquisse. Mis ensemble, les 2 rapports répondent donc bien à la perspective 2030 qui est celle des objectifs du développement durable de l'ONU et se projettent parfois au-delà.

Pour réaliser le changement que nous appelons de nos vœux, ténacité et cohérence dans l'action politique seront nécessaires pendant une période suffisamment longue, ce qui constitue déjà un défi en soi.

---

<sup>3</sup> Cependant, notre mission ne consistait pas à définir des propositions politiques au niveau international. C'est la raison pour laquelle le présent rapport ne formule pas de recommandations détaillées dans les domaines relatifs à la politique internationale, tels que le commerce ou la réglementations du secteur financier international, mais se concentre sur ce que l'Union peut faire « seule ». Nous n'oublions pourtant pas un seul instant qu'une action au niveau mondial est nécessaire essentielle pour compléter et soutenir l'action européenne.

“

**Une société vivante et juste, au vrai sens du terme, ne peut écarter personne de l'exercice du pouvoir, ne peut restreindre la représentation et la participation de quiconque. Une société durable sur le plan écologique ne peut reposer que sur la paix sociale.** ”



---

# Appel en faveur d'une Europe radicalement différente

---

À moins d'un an des prochaines élections européennes, les forces progressistes doivent réfléchir très sérieusement à ce qui est en jeu aujourd'hui: comment se fait-il que tant de partis sociaux-démocrates aient atteint des scores électoraux historiquement bas dans nombre d'États membres? Quelles idées, quelles propositions politiques peuvent être considérées aujourd'hui comme véritablement progressistes?

Les prochaines élections européennes ne ressemblent pas aux précédentes et ce, pour au moins trois raisons:

- les forces progressistes sont, dans leur ensemble, au plus bas dans les intentions de vote, et à quelques exceptions près, n'ont toujours pas adopté de programme proposant une transformation de la société, ce qui constitue pourtant, selon nous, la seule voie possible à suivre;
- les forces autoritaro-populistes et les forces nationalistes ont le vent en poupe: leurs discours trompeurs et manipulateurs séduisent plus que jamais les citoyens de tous les jours. En outre, elles ont choisi d'aborder les

prochaines élections européennes sous le prisme d'un combat acharné contre toutes les forces politiques européennes, ce qui peut potentiellement convaincre de nombreux électeurs si aucune alternative convaincante n'est présentée;

- les défis économiques, sociaux, environnementaux, géopolitiques et démocratiques devant nous sont immenses. Les 5 à 10 prochaines années vont, selon toute vraisemblance, être déterminantes et façonneront notre mode de vie pendant plusieurs décennies, celui de nos enfants et des jeunes générations.

## L'avenir de la Social-Démocratie et l'avenir du projet européen sont intimement liés

Les forces progressistes peuvent être fières d'avoir lutté depuis toujours en faveur de la démocratie, de la justice sociale, de l'égalité des droits et du partage de la richesse. L'État-providence, la régulation des marchés du travail, l'existence d'institutions capables de protéger réellement les plus vulnérables dans nos sociétés sont les témoins vivants de victoires politiques majeures que nous avons remportées. Cependant, dans un passé récent, les progressistes n'ont pas toujours été suffisamment critiques vis-à-vis des idées et des programmes politiques néolibéraux. Les progressistes ont sous-estimé les conséquences de la globalisation et de la concurrence généralisée sur les marchés mondiaux, de la libéralisation des flux financiers, de la réduction des impôts sur les sociétés, sur les revenus et sur le patrimoine. Ils n'ont pas su anticiper l'impact social, au regard des inégalités notamment, de la crise environnementale pourtant de plus en plus évidente. Ils ont souvent voulu croire qu'il suffisait d'adapter et de réformer l'État-providence pour lui permettre de continuer à assurer son rôle et maintenir un niveau suffisant de justice et de cohésion sociale au cœur de nos sociétés dans un contexte où les marchés devenaient pourtant de plus en plus puissants et tyranniques. Ils ont également surestimé leur capacité à réguler des sociétés de plus en plus complexes en s'appuyant surtout et avant tout sur des politiques centralisées et uniformes, ne prenant

ce faisant pas suffisamment en compte le rôle des citoyens en tant que détenteurs de savoir et acteurs/ producteurs de biens communs/ publics. Enfin, les forces progressistes se sont retrouvées écartelées entre, d'une part, leur conviction que seule une Union européenne forte pouvait, à l'heure de la mondialisation constituer une planche de salut pour préserver le modèle social européen fondé sur l'idée de justice et, d'autre part, le fait que cette même Union européenne devenait peu à peu l'otage d'une idéologie conservatrice, en particulier dans le champ économique et dans son approche du marché du travail.

Au fond, la social-démocratie et le projet européen sont liés dans un même destin. Tous deux sont menacés et beaucoup les considèrent comme un seul et même problème. Pourtant, nous ne trouverons de réponse aux grands défis qui sont devant nous aujourd'hui que dans l'une et l'autre. En d'autres termes, il est impossible de réanimer la Sociale-Démocratie sans revivifier le projet européen et inversement. Tous les deux sont essentiels pour mettre en œuvre le changement radical que nous appelons de nos vœux. Pour cela, il nous faut impérativement comprendre où nous en sommes afin de mieux pouvoir envisager vers où nous allons et comment y parvenir.

## La brutale réalité politique, économique, sociale et environnementale d'aujourd'hui confrontent directement l'avenir partagé de la Sociale - Démocratie et du projet européen

Le plus frappant aujourd'hui est de constater le profond pessimisme des Européens quant à leur avenir, pessimisme nourri par des années de détérioration de leurs conditions de vie pour des millions d'entre eux et ce à travers tout le continent. En Europe, une majorité d'adultes estime que la vie de leurs enfants sera pire que la leur.<sup>4</sup>

Une nouvelle classe (*le précarariat*), composée de millions de personnes précaires, est en train d'émerger à travers toute l'Europe. Ces femmes et ces hommes ont l'impression que leur vie et leur identité sont totalement disloquées, ils ne sont plus en mesure de se projeter dans l'avenir, de construire un parcours professionnel, de combiner durablement dans le temps travail, loisir et repos.<sup>5</sup> Ces dernières décennies ont été marquées par une augmentation des inégalités de revenus et de patrimoine. Près de 90 % des Européens estiment que ces inégalités sont trop fortes.<sup>6</sup> Les femmes continuent à être victimes de discriminations liées à leur sexe qui les empêchent de développer pleinement leur potentiel dans nos sociétés. À travail égal, elles sont toujours sensiblement moins bien rémunérées que les hommes, Le chômage des jeunes continue d'être deux fois plus important (16 %) que le taux moyen de chômage (8 %) et ne descend pas au-dessous de son niveau d'avant la crise financière de 2008. Plus d'un Européen sur cinq (soit 118 millions de personnes) est pauvre ou en situation de précarité, un enfant sur quatre est concerné. Dans plusieurs régions d'Europe, des territoires « laissés pour compte » sont durablement marginalisés et cumulent de manière récurrente de multiples formes d'inégalités économiques, sociales et culturelles.

La crise que nous connaissons depuis 10 ans touche de façon disproportionnée les personnes, les territoires et les économies vulnérables, en balayant des années de progrès économiques et sociaux. Elle est une menace pour l'avenir, notamment, du fait de la persistance du chômage de longue durée et du chômage des jeunes. En plaçant la réduction de la dette publique - dette publique dont le montant s'est aggravé sous le coup du renflouement public d'un système bancaire devenu défaillant - et la nécessité d'un budget équilibré au-dessus de toute autre considération, la politique budgétaire suivie, pendant des années, a en réalité freiné les investissements publics d'avenir, ceux qui sont essentiels pour garantir un meilleur avenir, d'un point de vue économique, social et environnemental. Alors qu'ils cherchent à réduire les déficits publics pour obéir aux

règles budgétaires européennes, les gouvernements continuent de creuser les déficits sociaux et environnementaux, ceux dont la charge reposera précisément sur les épaules des jeunes et des futures générations.

Les sociétés où domine l'inégalité sont des sociétés malheureuses et inefficaces. Inégalité et pauvreté empêchent de mener une vie épanouissante, nuisent à la santé publique, sabordent les progrès éducatifs, favorisent la criminalité, diminuent l'espérance de vie et rendent l'intégration des migrants plus difficile. On ne peut pas nier la réalité : les inégalités sont la cause d'une souffrance réelle, quel que soit le nom que nous lui donnons. Plus les inégalités sont fortes, plus le sentiment de vulnérabilité et la peur du déclassement augmentent, alimentant inexorablement un sentiment de honte qui à son tour mène au repli sur soi, à la soumission et à la subordination. C'est une réaction humaine inévitable, presque instinctive. À chaque fois que la pyramide sociale s'étire à tel point que le sommet s'éloigne de la base, cela diffuse inexorablement au sein de la société une peur du déclassement dont les coûts psychologiques sont très lourds. La pauvreté a un impact sur nos organismes à un point tel que cela peut affecter le développement cognitif des bébés et des enfants. Par exemple, des études ont démontré que les niveaux de l'hormone du stress (cortisol) variaient chez les nourrissons en fonction du degré d'exposition dans le temps à la pauvreté et que cela pouvait ralentir le développement mental des enfants. Au contraire, les sociétés plus égalitaires et à la richesse mieux partagées sont celles où le sentiment de bien-être général est le mieux partagé au sein de la société.<sup>7</sup>

Nos sociétés contemporaines non seulement gâchent de nombreuses vies humaines, elles épuisent aussi notre environnement naturel, et le changement climatique menace l'existence même de nos moyens de subsistance futurs. Les inégalités environnementales sont de plus en plus visibles et profondes, car la pollution sous toutes ses formes et le changement climatique ont des effets profondément inégaux sur les personnes. En outre, pauvreté et inégalité sont des facteurs aggravants de dégradation de l'environnement.<sup>8</sup> La nécessité impérieuse de changer la façon dont nous produisons et consommons pose des défis considérables en matière d'emploi et de cohésion sociale. Cela nous oblige à élaborer de nouvelles approches sur la base d'une « transition juste » vers le

<sup>4</sup> Un récent sondage mené en France indique que près de 80 % des personnes interrogées estiment que leurs enfants seront plus exposés à la pauvreté qu'ils ne l'ont été (Ipsos-Secours populaire, septembre 2018).

<sup>5</sup> L'Eurobaromètre Standard n° 89 du printemps 2018 montre que 51 % des Européens en moyenne partagent cette opinion.

<sup>6</sup> Guy Standing, *Le Précarariat Les dangers d'une nouvelle classe*, 2011 (trad. fr. 2017).

<sup>7</sup> Eurobaromètre, Édition spéciale, avril 2018.

<sup>8</sup> Pour des recherches approfondies sur les multiples effets de la pauvreté et de l'inégalité, veuillez consulter

Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Allen Lane, 2009 (trad. fr. 2013) et *The Inner Level*, Allen Lane, 2018.

<sup>9</sup> Voir, en particulier, Eloi Laurent, *Social-écologie*, Flammarion, 2011; et *Measuring Tomorrow: Accounting for Well-Being, Resilience and Sustainability in the Twenty-First Century*, Princeton University Press, 2017.

développement durable, comme le souligne très justement l'un des principes qui prévaut dans les Objectifs du Développement Durable (ODD) à savoir «pas de laissés-pour-compte».

Dans de nombreux pays, la démocratie est assiégée par les nationalistes et les autocrates, dans d'autres, ils sont déjà au pouvoir. Le projet européen est attaqué. Les citoyens déçus se sont éloi-

gnés des partis progressistes dans certains pays et de nombreux électeurs sociaux-démocrates ne croient plus à la capacité de leur parti d'améliorer leur vie. Le modèle de développement, défendu pendant des décennies par les progressistes et tant d'autres, celui dont ils ont rêvés et qu'ils ont espéré ne s'est pas matérialisé. Il est grand temps de le renouveler et de se réapproprier ce rêve.

## La société européenne que nous devons construire

Il ne s'agit pas de se tourner vers un passé mythique ou de revenir à un supposé "âge d'or". C'est le futur qui nous importe. Il faut reprendre l'initiative et redonner à chacune et chacun la possibilité d'agir. Il faut faire en sorte que l'économie soit au service de toutes et tous en partageant équitablement ce que nous produisons, et ce de manière responsable et respectueuse non seulement des femmes et des hommes mais aussi de notre planète. Nous devons le faire pour nos enfants et nos petits-enfants. Il est de notre devoir de leur léguer une société où il fera bon vivre et où le bien-être sera partagé équitablement entre toutes et tous. Nous devons agir ensemble et non les uns contre les autres.

La société que nous pouvons construire est une société où l'on est guidé en permanence par la recherche du bien-être humain et par l'attention que l'on donne à la qualité de l'air, de l'eau et des terres, et non une société de la croissance *per se* ou du cours de la bourse. La société que nous pouvons construire est une société dans laquelle le travail nous libère au lieu de nous asservir, où travailler permet de mener une vie décente, où nous pouvons travailler dignement et en confiance, assurés que nos droits sont solides et respectés et que nos voix sont entendues. La société que nous pouvons construire est une société libre, fondée sur des institutions démocratiques et honnêtes au service de toutes et tous.

La société que nous pouvons construire est une société qui ne laisse personne au bord du chemin, dans laquelle la pauvreté et la détresse sociale n'ont pas leur place, une société qui garantit à chaque enfant, où qu'il vive et d'où qu'il vienne, de pouvoir exercer ses droits fondamentaux et jouir de conditions de vie décentes lui permettant d'exploiter son potentiel et de nourrir des perspectives pour l'avenir. La société que nous pouvons construire est une société qui place hommes et femmes sur un pied d'égalité et qui a éliminé tous les obstacles à la pleine participation des femmes en son sein. La société que nous pouvons construire est une société qui met les mutations technologiques et les nouvelles technologies au service de toutes et tous, sans exclusion. Cette société est une société qui parviendra à guérir les blessures de notre planète, à trouver un nouvel équilibre entre activités humaines et environnement et à nous protéger

toutes et tous des multiples sources de pollutions qui affectent notre santé et celle de nos enfants, et tout particulièrement les plus démunis et plus vulnérables d'entre nous. La société que nous pouvons construire est celle où nous répondrons aux changements climatiques mondiaux par une exigence de progrès social. Nous sommes convaincus que ces transformations structurelles sont possibles. Malgré des résistances parfois acharnées, les transformations profondes et structurantes dont l'histoire de l'humanité est émaillée ont toujours fini par vaincre, comme ce fut le cas pour l'abolition de l'esclavage ou l'émancipation des femmes. Mais aujourd'hui plus que jamais, il nous faut agir le plus vite possible.

La société que nous pouvons construire est une société qui prendra également appui sur un continent européen fort et un nouveau projet européen. Nous ne parviendrons pas à changer nos sociétés dans chacun de nos États ou sur chacun de nos territoires sans agir ensemble. Nous devons profiter de notre force collective comme continent et infléchir le destin de l'Europe. Le monde ne nous attendra pas. Nous ne pouvons pas nous reposer en attendant que les autres continents construisent chez eux un modèle de société qui nous satisfasse. Nous ne pouvons pas non plus espérer passivement que l'avenir de notre planète soit réglé comme nous l'entendons. L'Europe a besoin de porter un nouveau discours, pas le discours de la discipline budgétaire ou de la compétitivité des marchés. Elle a besoin de porter un récit qui parle d'une société juste dans laquelle la démocratie économique, la justice sociale et la responsabilité environnementale se complètent mutuellement pour le bénéfice de chacune et chacun.

L'Union européenne que nous pouvons construire est une Union fondée sur la solidarité, dont l'objectif commun est d'œuvrer au bien-être durable pour le plus grand nombre sur tous les territoires de l'Union, et non une Union au service des forces du marché, ne servant que l'intérêt des élites. La mission de l'Union est clairement énoncée dans l'article 3 du Traité de l'Union, mais les politiques européennes d'aujourd'hui ne respectent pas suffisamment cette mission fondamentale. L'Union européenne que nous pouvons construire est une Union qui lutte sans cesse pour le plus grand nombre, qui est à son service,

une Union réellement démocratique et transparente, qui bénéficie d'un soutien indéfectible de la population, et qui s'appuie sur la force commune de ses concitoyens pour infléchir la destinée de la planète en prônant une mondialisation différente. Dans ce nouveau monde, toutes et tous, et non quelques-uns seulement, pourront exercer leurs droits fondamentaux dignement, jouir d'une prospérité partagée et d'une planète préservée.

Nous pouvons emprunter cette nouvelle voie, faire de cette transformation une réalité et être actrices et acteurs de ce changement de société pour le meilleur et pour toutes et tous. Il est urgent de s'atteler à cette tâche, tant "ce qui fait société", notre planète et nos démocraties se désagrègent sous nos yeux. Les progressistes, qu'ils soient dans la société ou qu'ils évoluent dans le monde politique portent une grande part de responsabilité à cet égard: ils leur revient de s'engager sans plus attendre!

## Le développement durable est la seule voie possible

Les institutions européennes et les Etats membres ont perdu un temps précieux en ne s'engageant pas sur la voie d'une transition profonde, économique, sociale et écologique vers le développement durable. L'Union a même régressé en matière de développement inclusif, tant au sein des États membres qu'entre eux. Les politiques adoptées au niveau européen ont certes essayé de combattre cette régression mais, en même temps et paradoxalement, elles l'ont encouragée dans une très grande mesure du fait d'un manque de cohérence politique, alors que pourtant les objectifs fondamentaux de l'Union sont clairement énoncés à l'article 3 du Traité.

La traduction en mesures politiques concrètes du concept de développement durable a été défailante non seulement en ce qui concerne le développement inclusif mais aussi au regard du progrès socio-écologique. Au fond, les responsables politiques de la Commission européenne et les gouvernements nationaux au sein du Conseil européen sont incapables d'appréhender correctement les interactions entre les humains et la planète, quand ils ne les ignorent pas tout simplement. Il en résulte que, même si on tient compte du fait que les autres régions du monde sont encore plus lentes à réagir, l'Union n'a pas été jusqu'à présent capable de mettre en avant une perspective et un plan convaincant pour l'avenir. Elle reste enfermée dans une vision, qui au-delà de l'objectif historique et nécessaire du maintien de la paix entre ses membres, ne repose que sur l'idée primaire que, dans un monde où la concurrence domine, il lui faut conserver ses parts de marché en s'appuyant sur d'itératives réformes structurelles.

L'incapacité de l'Europe à élaborer une vision forte et convaincante de son propre destin, de sa place dans un monde en constante évolution et de plus en plus imprévisible, couplée à son échec à sauvegarder au moins les acquis sociaux passés, a permis à des forces politiques autoritaro-populistes, nationalistes et extrémistes de combler un espace politique laissé béant dans de nombreux États membres. Ces groupes ont cyniquement exploité à leur profit la crise migratoire et l'afflux de réfugiés en Europe. En Italie, en France, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Pologne, en Belgique ou en Suède, les démagogues ont profité des échecs de la politique européenne en la matière pour

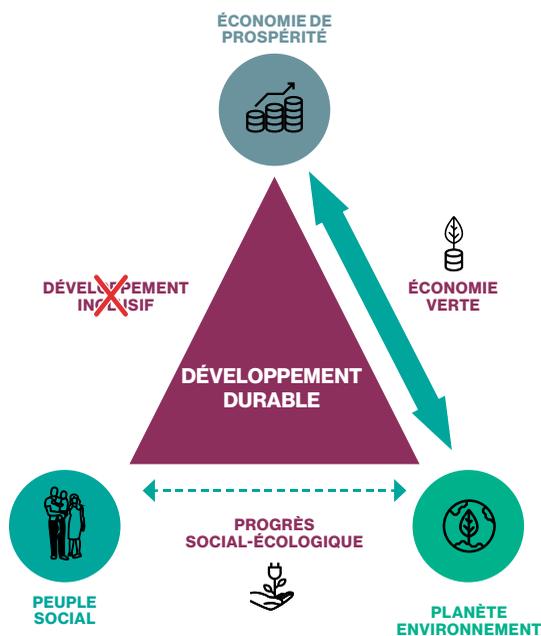
s'installer solidement dans le paysage politique avec leur rhétorique europhobe et nationaliste. Pour l'instant, la plus visible et tragique conséquence de ce phénomène tient dans le résultat du référendum sur l'appartenance à l'Union au Royaume-Uni. Jamais auparavant le projet européen n'avait été ainsi menacé. Et pourtant l'Europe donne le sentiment de rester tragiquement prisonnière de son passé parce qu'elle apparaît incapable d'imaginer et de mettre en scène une promesse d'avenir meilleur.

L'effet combiné de la montée autoritaro-populiste et de l'aggravation des crises sociales et environnementales devrait logiquement créer dans les partis pro-européens un sentiment d'urgence, un appel à agir rapidement. Au final, la transformation de nos systèmes économiques demandera un niveau de consensus aussi élevé que celui qui a été nécessaire à l'édification de nos États-providence. On peut même dire que ce consensus sera d'autant plus nécessaire que de nombreux changements devront être décidés et mis en œuvre au niveau européen et ce sur une longue période. Il faudra donc que des majorités, stables et durables, en faveur de ces changements, émergent, il faudra même parfois chercher l'unanimité (comme dans le cas de la politique fiscale, par exemple). Mais attention, il serait naïf d'imaginer qu'une telle dynamique de transformation bénéficiera d'un large consensus dans l'ensemble des partis et verra soudainement le jour comme par miracle. N'oublions pas que la signature, en 2015, des Objectifs du Développement Durable de l'ONU par tous les États membres et par la Commission européenne n'a pas été génératrice de changements majeurs sur le plan de la politique européenne. Il est donc nécessaire que les forces sociales-démocrates et progressistes se saisissent de cet agenda politique de transformation sociale et soient les fers de lance, et ce sur une période nécessairement longue, d'un large mouvement de mobilisation et de soutien. Ils doivent chercher à convaincre une partie toujours plus importante des électeurs et créer ainsi les conditions pour que ce programme de transformation devienne un impératif politique pour toutes les forces pro-européennes. Il sera nécessaire, pour ce faire, de gagner non seulement la bataille des idées, mais également la lutte sous-jacente du langage et de la narration. Pour y parvenir, les partis sociaux-démocrates devront sans doute conclure des alliances

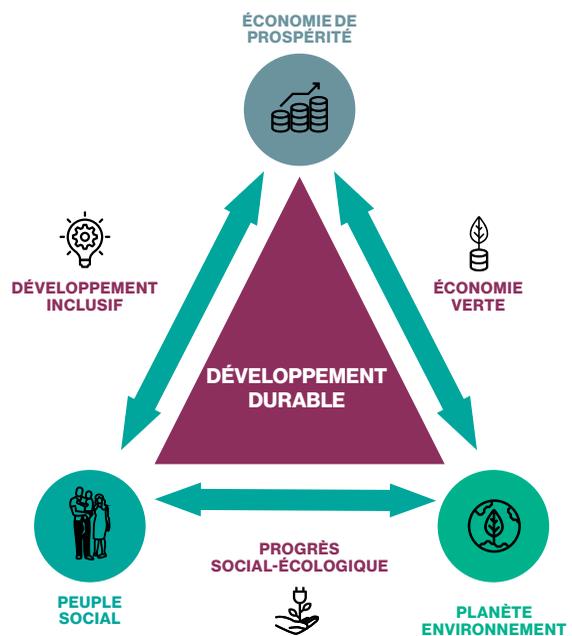
progressistes sur la base d'un large soutien. Le défi que cela pose ne doit pas être sous-estimé. Bien que certaines forces progressistes aient réussi, dans le passé, à mettre le thème du développement durable au centre de l'agenda politique (rapport Brundtland en 1987<sup>9</sup> ou Sommet de Göteborg en 2001), cela n'a pas suffi pour que les partis sociaux-démocrates en prennent la pleine dimension et le traduisent en mesures concrètes dans leurs programmes politiques ni dans les programmes de gouvernements progressistes auxquels ils ont participé dans différents pays de l'Union, à l'exception (et encore pas totalement) des pays scandinaves. On ne peut plus attendre. Les forces politiques modérées ne sont prêtes à assumer qu'une partie des solutions aux défis contemporains, comme par exemple lorsqu'elles insistent sur le verdissement de l'économie qu'elles présentent le plus souvent comme le nouvel âge d'or du paradis capitaliste. Mais au fond, elles font preuve de beaucoup plus de prudence quand il s'agit de s'engager totalement en faveur du développement durable dans toutes ses dimensions. Ce type d'approche partielle est vouée à l'échec. Il importe de les critiquer pour ce qu'elles sont : elles ignorent sciemment le fait même que notre planète a des limites ou qu'il ne peut y avoir de "transition-s verte-s" sans pleinement prendre en compte la dimension sociale.

L'Europe a été une source d'inspiration pour de nombreuses personnes dans le monde en matière de modernisation de la démocratie, d'État-providence ou d'économie sociale de marché qui restent trois puissants moteurs du progrès humain. Mais elle doit aujourd'hui franchir une nouvelle étape et intégrer pleinement dans sa vision du progrès humain les enjeux liés au respect des limites de la planète. Si elle arrive à porter ce nouvel horizon à l'échelle mondiale, elle en sera la première à en bénéficier. Un changement de paradigme vers la durabilité à l'échelle mondiale est indispensable pour que l'Europe puisse réaliser et ancrer sa propre évolution sur le long terme. Le débat déjà ancien sur la régulation de la mondialisation redevient tout à fait pertinent ici, et de ce point de vue là, les ODD constituent un excellent point de départ. Encore une fois, les forces progressistes doivent jouer un rôle central pour prendre la tête de ce mouvement et pour influencer le débat politique mondial en cherchant, beaucoup plus activement que dans le passé, à nouer des alliances progressistes internationales.

## AUJOURD'HUI



## DEMAIN



<sup>9</sup> <http://www.un-documents.net/our-common-future.pdf>

## L'égalité durable doit être notre boussole

Nous affirmons que le combat en faveur de l'égalité durable, telle que défini dans ce rapport est conforme à l'esprit même de l'article 3 du Traité sur l'Union européenne et de la promesse qu'il embrasse. Bien entendu, il existe des obstacles politiques importants à surmonter pour que l'Union puisse vraiment mettre en œuvre un tel programme. Mais rien ne s'y oppose dans les textes. Au contraire, il est temps que l'Europe soit à la hauteur de ses propres promesses. Ce qui importe au plus haut point est de retisser les liens entre les Européens et l'Union européenne, liens qui se sont progressivement délités années après années. Cela ne sera réalisable que si l'Union s'engage résolument et clairement à améliorer la vie des citoyens. Nous sommes convaincus que, si l'Union envisageait sérieusement de lutter contre les inégalités, de mettre un terme à la pauvreté, de protéger ses habitants contre les inégalités environnementales et de promouvoir le progrès socio-écologique, elle serait en mesure de contribuer de façon cohérente et sans relâche au bien-être du plus grand nombre. Les liens entre l'Europe et ses citoyens pourraient enfin se resserrer et le projet européen pourrait retrouver un sens. Il est crucial d'y parvenir, en particulier vis à vis des jeunes et des futures générations, qui

risquent d'avoir une vie beaucoup plus difficile que celle de leurs parents. Mais seule une Europe radicalement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui peut y arriver.

La Commission Indépendante a eu pour mission de traduire en mesures aussi concrètes que possible cette aspiration à une transformation profonde de nos sociétés. Nos propositions ne portent pas uniquement sur des mesures au niveau européen car de multiples autres actions sont nécessaires à d'autres niveaux. C'est la raison pour laquelle nombre des recommandations politiques décrites dans ce rapport entremêlent action à entreprendre au niveau de l'Union et actions à entreprendre à d'autres niveaux de gouvernance. Dans des domaines dans lesquels l'Union n'a aucune compétence exclusive, il sera difficile de parvenir à une action commune européenne. Mais nous devons aussi tirer les leçons des expériences passées, celles qui reposaient sur une vague coordination de stratégies nationales ou régionales fondées sur des objectifs politiques communs: les succès mitigés de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie Europe 2020 sont là pour nous le rappeler. Nous devons faire mieux.

## Les progressistes doivent s'associer à la vague de plus en plus forte d'initiatives sur le terrain qui portent les valeurs du progrès et proposer une vision solide pour l'avenir

C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il incombe aux progressistes, au niveau national, régional ou local (y compris urbain), dans le monde politique, dans les syndicats, dans les organisations non gouvernementales, dans le secteur privé (dont l'économie sociale) ou dans le monde universitaire, de soutenir cette nouvelle vision du développement et de définir comme bon leur semble les actions qu'ils estiment nécessaires pour atteindre cet objectif.

La dynamique est déjà en route. Nous pouvons constater qu'à travers l'Europe, dans un nombre croissant de villes, de zones rurales, de régions, des élu(e)s et responsables politiques, des organisations de la société civile et les citoyens eux-mêmes prennent des initiatives remarquables en faveur d'un modèle différent et alternatif de développement.<sup>10</sup> La stratégie de Lisbonne a buté sur un manque d'implication et d'engagement sur le terrain. Or aujourd'hui les partis progressistes ont, au niveau national, l'opportunité de pouvoir s'inspirer et s'appuyer sur

des initiatives qui se déroulent au niveau régional et local. Ils peuvent aussi prendre l'initiative de lancer de vastes partenariats, suivant l'exemple stimulant de l'Alliance Italienne pour le Développement Durable (ASviS), pour soutenir cet agenda de réformes. C'est en s'investissant dans les initiatives locales qui fleurissent au sein même de l'Union européenne, c'est en les soutenant sans cesse que les progressistes seront en capacité d'influencer l'agenda politique européen en faveur des réformes progressistes.

La relative force des nationalistes, le fait qu'ils donnent aux prochaines élections européennes une valeur stratégique importante amènent certains à penser, qu'en 2019, les électeurs européens auront à choisir entre des candidats qui soutiennent le projet européen et des candidats qui cherchent à le saper. Pourtant, le vrai choix qui s'offrira aux électeurs - même si sans doute un certain nombre d'entre eux ne le savent pas encore - n'est pas celui-là. Le vrai choix sera le choix entre, d'une part,

<sup>10</sup> Voir [www.progressivesociety.eu](http://www.progressivesociety.eu) pour des exemples de bonnes pratiques en matière de transformations écologiques comme levier de progrès social

des candidats progressistes porteurs d'une vision claire pour le futur, un futur dans lequel chacune et chacun d'entre nous aura sa place ou, d'autre part des candidats défenseurs du statu quo d'une Europe enfermée dans ses structures actuelles et dans les

maines du marché ou bien encore des candidats du repli nationaliste. Les prochaines élections n'opposeront pas les pro- et les anti européens, elles mettront face à face ceux qui ont une vision pour l'Europe et ceux qui n'en ont pas.

### Le chemin qui est devant nous

Les recommandations que nous formulons dans les cinq chapitres suivants ont pour ambition commune de proposer un projet politique, celui d'une société transformée, où la qualité de vie de chacune et chacun est intimement liée au développement durable. C'est à nos yeux le seul type de développement qui permettra à l'humanité de continuer à exister demain, dans des conditions favorables pour toutes et tous.

Une Europe plus égalitaire et fondée sur le développement durable bénéficierait à tout le monde, même aux riches et aux puissants. Les inégalités croissantes et la dégradation de l'environnement finiront par affecter ceux qui sont aujourd'hui les plus privilégiés. Leurs conditions de vie seront bien moins bonnes si une société plus égalitaire et durable ne voit pas le jour. Toutefois, ils sont encore nombreux à nourrir l'illusion que leur relative fortune leur permettra de continuer à tirer partie sans fin d'un système qui en réalité s'essouffle, économiquement, socialement et écologiquement, et dans lequel des millions de personnes se débattent et souffrent à tant d'égards.

Même si ce rapport ne traite pas spécifiquement des différentes politiques nécessaires pour transformer durablement nos économies au regard des enjeux environnementaux (comme la dé-carbonisation de la production d'énergie ou le passage à une économie circulaire qui produirait beaucoup moins de déchets, voire aucun), nous devons le dire clairement: si nous n'accélérons pas la lutte contre le dérèglement climatique pour gagner à temps cette bataille, nous ne voyons pas comment nos sociétés pourraient parvenir à réaliser un seul des objectifs décrits ici. Nous sommes parfaitement conscients qu'il est crucial de renforcer, le plus tôt possible, nos efforts pour "verdir" nos économies, pour réduire notre dépendance à des ressources naturelles limitées et, plus généralement, pour rendre nos modes de production et de consommation pleinement durables.

Il n'en reste pas moins que la transformation que nous appelons de nos vœux doit intervenir dans le champ des trois piliers du développement durable en même temps, et ne peut être réduite à la seule dimension environnementale. Même si les défis économiques et sociaux, ou les défis socio-écologiques, peuvent sembler moins pressants que ceux liés au climat, il est impératif d'y faire face de manière concomitante et sans attendre. Par exemple, il est évident que le pouvoir accru de certaines entreprises ainsi que les inégalités croissantes entravent aujourd'hui tous deux les efforts mobilisés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou les niveaux de pollution. C'est malheureusement en raison de la complexité même de ces corrélations, à laquelle s'ajoutent les résistances idéologiques et la pression exercée par certains intérêts bien spécifiques, que nous ne voyons pas encore émerger d'engagement politique majeur en faveur des réformes, pourtant nécessaire à tous les niveaux (national, européen et international). Toutefois et heureusement, les Objectifs du Développement Durable (ODD) contiennent quelques objectifs sociaux assez fortement formulés et l'engagement politique pour le développement durable s'accroît au niveaux local, urbain et régional.

Dans ce premier rapport, nous nous concentrons sur les recommandations qui doivent être mises en œuvre rapidement, en tout cas dans les cinq prochaines années, si l'on veut pouvoir parvenir à plus long terme au développement durable, tel que défini dans les Objectifs du Développement Durable. Certaines mesures peuvent être prises au cours de la prochaine mandature du Parlement européen et de la Commission européenne, entre 2019 et 2024. Mais nous le savons: la transformation de nos sociétés pour atteindre véritablement le bien-être pour toutes et tous sera un processus de long terme. Il requerra d'autres choix politiques, encore plus ambitieux qui exigeront de sortir du confort politique existant, qui demanderont des débats plus approfondis et des recherches supplémentaires afin d'en préciser le contenu. C'est pour toutes ces raisons que nous présentons certaines de nos recommandations comme des « étapes futures », c'est à dire des recommandations dont le contenu doit être affiné. Un second rapport, prévu pour avril 2019, se consacrera à cette tâche.

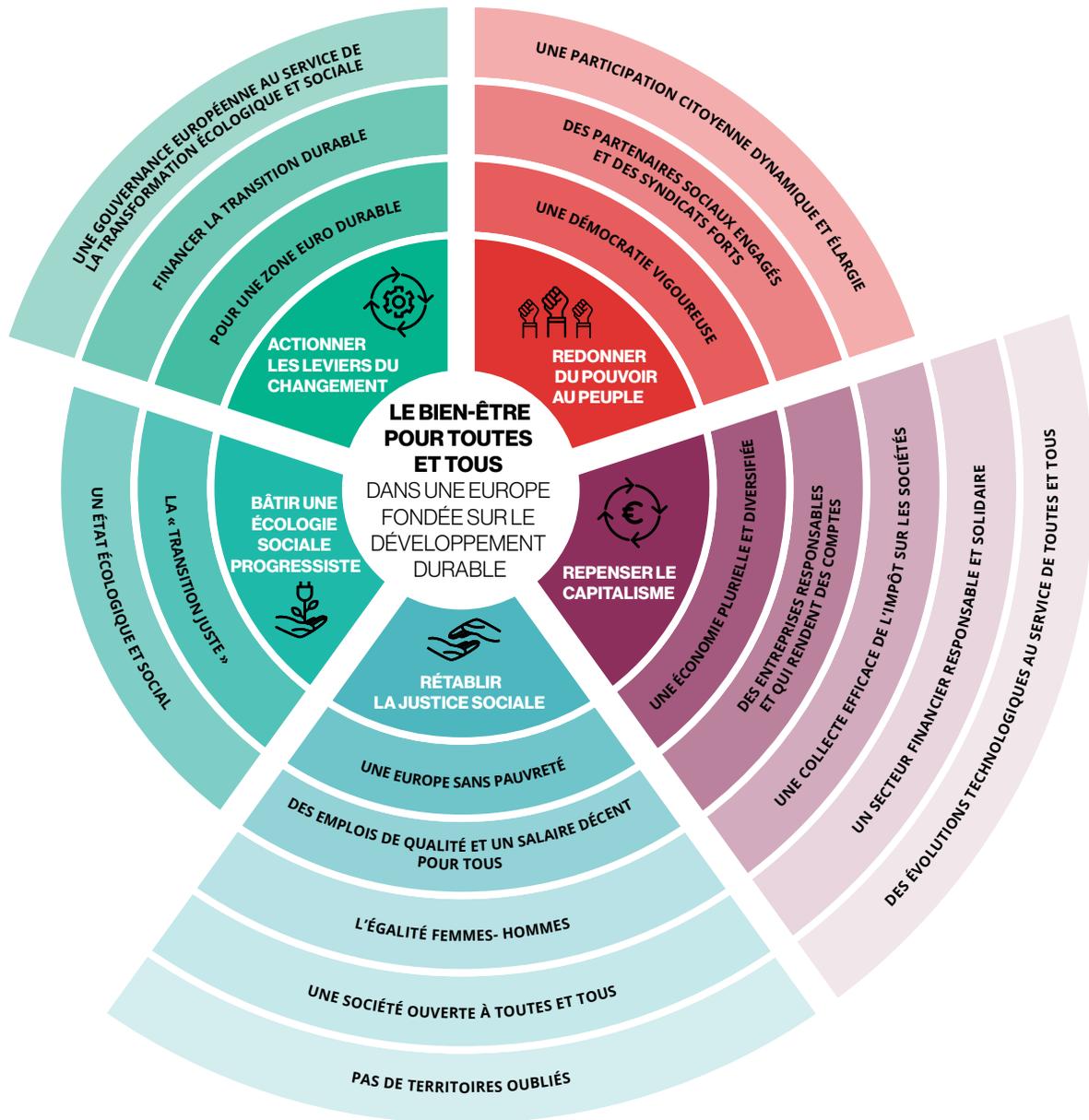
---

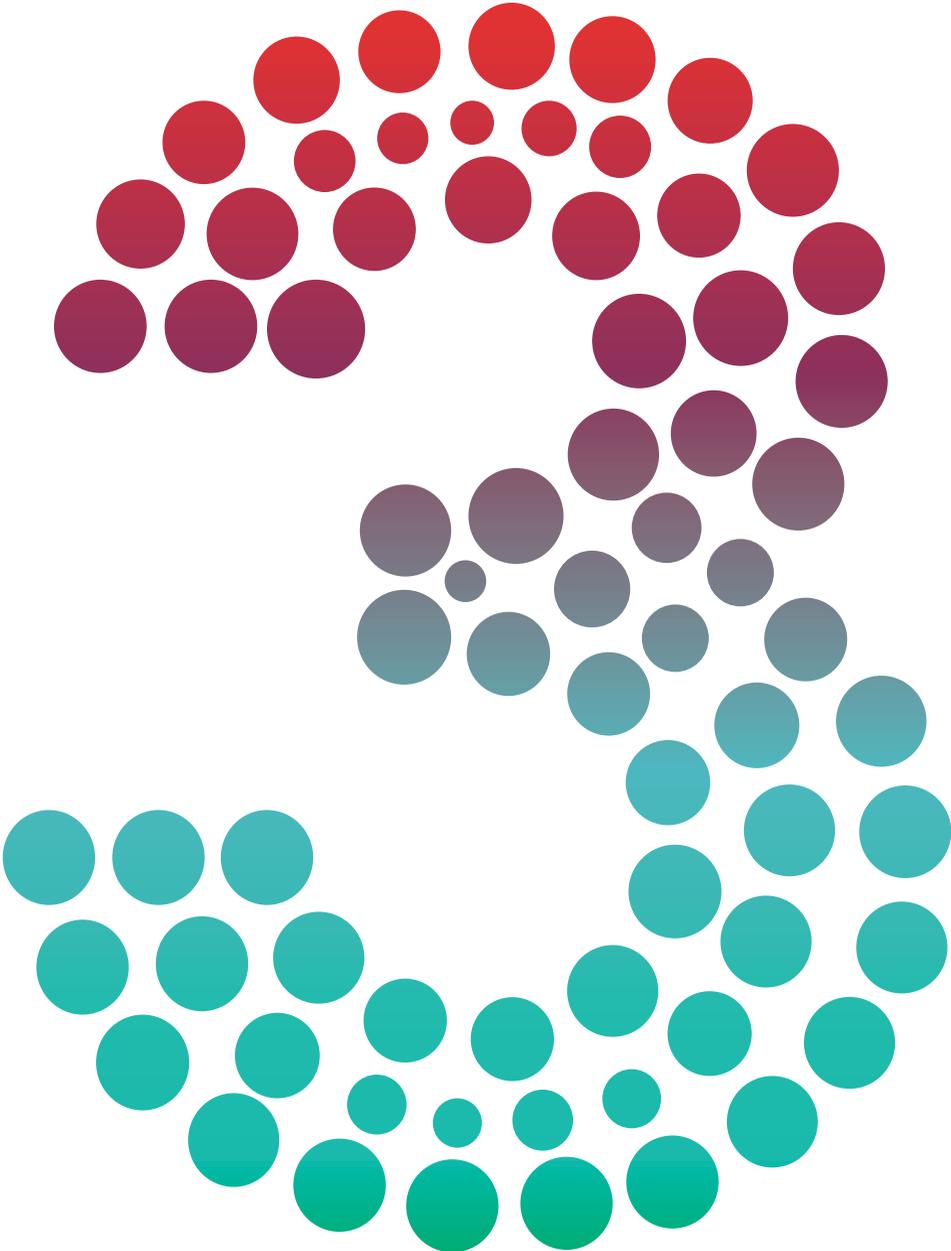
# Propositions Politiques

---

## Notre vision d'une société fondée sur le bien-être durable pour toutes et tous peut se résumer en cinq grands axes et objectifs

- 1. REDONNER DU POUVOIR AU PEUPLE:** Les citoyens, en tant que citoyens actifs, acteurs économiques et consommateurs ainsi que les syndicats, dont la capacité d'action est renforcée, sont impliqués du niveau local au niveau européen dans la vie démocratique dans le cadre d'une démocratie fondée sur une participation citoyenne dynamique et revivifiée. (Chapitre 3)
- 2. REPENSER LE CAPITALISME:** Pour faire émerger un système qui bénéficie au plus grand nombre et non à quelques-uns, les marchés sont contraints d'intégrer la notion de durabilité, les entreprises sont rendues plus responsables envers la société, en particulier dans le secteur financier, et l'économie sociale et solidaire a un poids plus important que dans le secteur privé actuel. (Chapitre 4)
- 3. RETABLIR LA JUSTICE SOCIALE POUR TOUTES ET TOUS:** Équité, solidarité entre générations et territoires, et égalité femmes-hommes sont les valeurs fondamentales sur lesquelles la société se transforme, du niveau local au niveau européen, Personne n'est laissé pour compte, ni socialement ni géographiquement. (Chapitre 5)
- 4. BATIR UNE ECOLOGIE SOCIALE PROGRESSITE:** Risques et perceptives d'avenir dans les domaines intrinsèquement liés du social et de l'environnement sont identifiés et maîtrisés tout au long de la transition de nos économies vers le développement durable. (chapitre 6)
- 5. ACTIONNER LES LEVIERS DU CHANGEMENT:** Les cadres et processus décisionnels prévalant tant au niveau national qu'au niveau européen sont devenus obsolètes, en particulier le processus du Semestre européen. Ils sont réformés substantiellement au profit d'une gouvernance moderne et contraignante dont le but ultime de parvenir au bien-être durable pour toutes et tous. (chapitre 7)





---

# Redonner du pouvoir au peuple

---

Une démocratie vigoureuse

55

Des partenaires sociaux engagés  
et des syndicats forts

57

Une participation citoyenne  
dynamique et élargie

61

---

La démocratie est en danger. Au cours des dernières décennies, du fait de la domination néo-libérale, les citoyens ont vu subrepticement le pouvoir peu à peu leur échapper au fur et à mesure que les entreprises gagnaient en influence pour défendre leurs seuls intérêts particuliers. Une vision étriquée de la société et de ce qui est possible s'est progressivement imposée, fondée sur un individualisme excessif et la fragilisation du tissu social.

Le rêve démocratique premier de citoyens actifs a été perverti par le fait que de nombreuses personnes n'ont pas pu bâtir par les urnes la société qui leur permettrait un bien-être durable à grande échelle. L'influence des syndicats s'est progressivement érodée et la société civile, malgré son dynamisme, n'a jamais été véritablement reconnue par les pouvoirs publics comme porte-parole pertinente et légitime de la société, à la différence des syndicats, capables d'ouvrir diverses formes de dialogue social et de négociations collectives. Les partis progressistes doivent assumer une part de responsabilité à cet égard. Ils n'ont pas toujours lutté de manière assez efficace pour consolider la démocratie sous toutes ses formes lorsqu'ils avaient le pouvoir de le faire. Les promesses d'une démocratie plus participative, principalement favorisée par les communications électroniques, ne se sont généralement pas réalisées, sauf dans certains domaines à l'échelle locale. La démocratie numérique elle-même est en danger et il importe de la préserver contre la propagation de la désinformation numérique et des fausses informations.

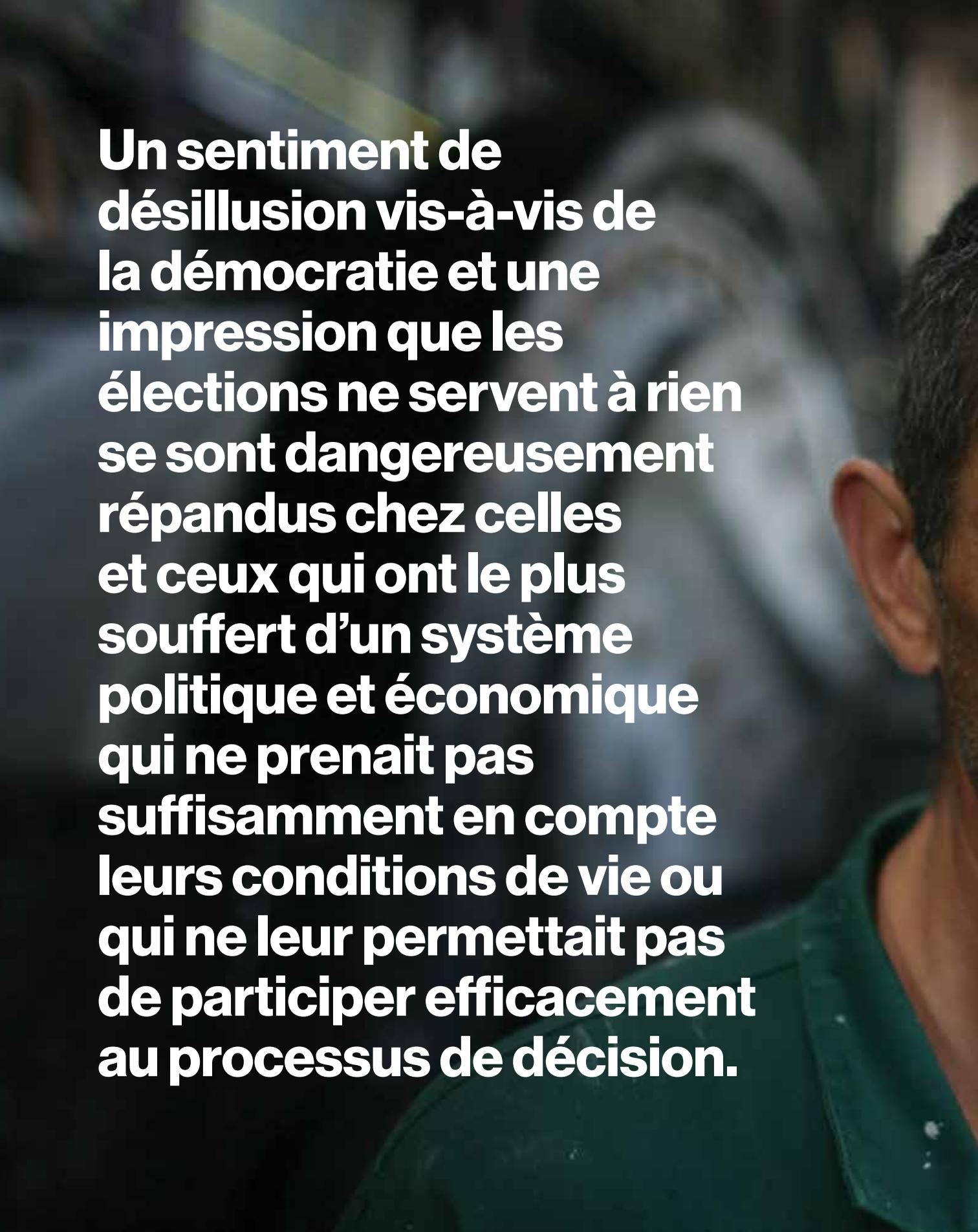
Plus récemment, des menaces d'autant plus lourdes pèsent sur la démocratie dans certains pays, où des gouvernements populistes et autoritaires ont remporté les élections par la manipulation de l'opinion publique de manière extrêmement cynique, et pourtant très efficace. L'Union européenne n'est certainement pas elle-même le parangon de la démocratie de l'avis de nombreuses personnes, car ses processus de prise de décision et d'élaboration de politiques demeurent complexes et en partie opaques, en particulier au Conseil. Un sentiment de désillusion vis-à-vis de la démocratie et une impression que les élections ne servent à rien se sont dangereusement répandus chez celles et ceux qui ont le plus souffert d'un système politique et économique qui ne prenait pas suffisamment en compte leurs conditions de vie ou qui ne leur permettait pas de participer efficacement au processus de décision.

Ce processus est toujours en cours. Sans révolte, la perte de pouvoir des citoyens, le règne du capitalisme mondial et l'impuissance apparente des politiques continueront à s'aggraver. Les grandes multinationales, affichant des chiffres d'affaires allant de 500 à 1 000 milliards d'euros, ne cesseront de croître, stimulées par la pénétration accrue sur les marchés mondiaux et par les nouvelles technologies. D'autres, encore de plus petite taille, ne tarderont pas à les suivre. Amazon, un exemple parlant de ces évolutions, doublera sa valeur pour atteindre 2 000 milliards de dollars d'ici les dix prochaines années, d'après les estimations. Sa fortune actuelle lui permet déjà d'investir près de 30 milliards de dollars par an dans le développement de nouveaux domaines, soit davantage que l'enveloppe budgétaire annuelle de l'Union européenne pour la recherche proposée pour le prochain cadre financier pluriannuel (CFP). Cela signifie que l'avenir de nos sociétés, notre mode de vie, les droits dont nous disposons et les libertés dont nous jouissons seront encore moins le résultat de nos choix politiques exprimés dans le cadre d'élections démocratiques que celui de stratégies d'entreprise élaborées dans des salles de conseils d'administration internationaux.

En comparaison, le poids des pays pris individuellement est aujourd'hui bien trop faible pour qu'ils puissent redéfinir les conditions dans lesquelles leurs sociétés devraient évoluer à l'avenir dans le cadre de l'économie mondiale. L'Union européenne jouit encore, à cet égard, d'une position privilégiée qui reste terriblement sous-exploitée. L'Union européenne est le premier exportateur mondial de biens manufacturés et de services et constitue le premier marché d'importation pour plus de 100 pays. Elle est également le plus vaste marché unique au monde. Pourtant, cela ne devrait pas s'éterniser car l'importance économique d'autres régions dans le monde continue de croître et elles finiront par combler cet écart d'ici quelques décennies tout au plus.

Les Européens devraient saisir cette occasion et reconquérir un système économique doté d'une dimension démocratique solide, au sein duquel le pouvoir du capital privé et celui des entreprises est modéré et équilibré par celui des travailleurs, des employés, des syndicats, et des citoyens dans leur ensemble. Il est impossible de parvenir au bien-être durable pour tous à moins que les citoyens et leurs représentations ne récupèrent une influence civique et politique forte au moyen d'une participation active non seulement aux élections, mais aussi dans le processus décisionnel et l'application de ces décisions pour tous, et au moyen d'un engagement aux côtés des représentants politiques entre les élections, de manière continue. Pour que les citoyens récupèrent leur influence, une action énergique est nécessaire à trois niveaux:

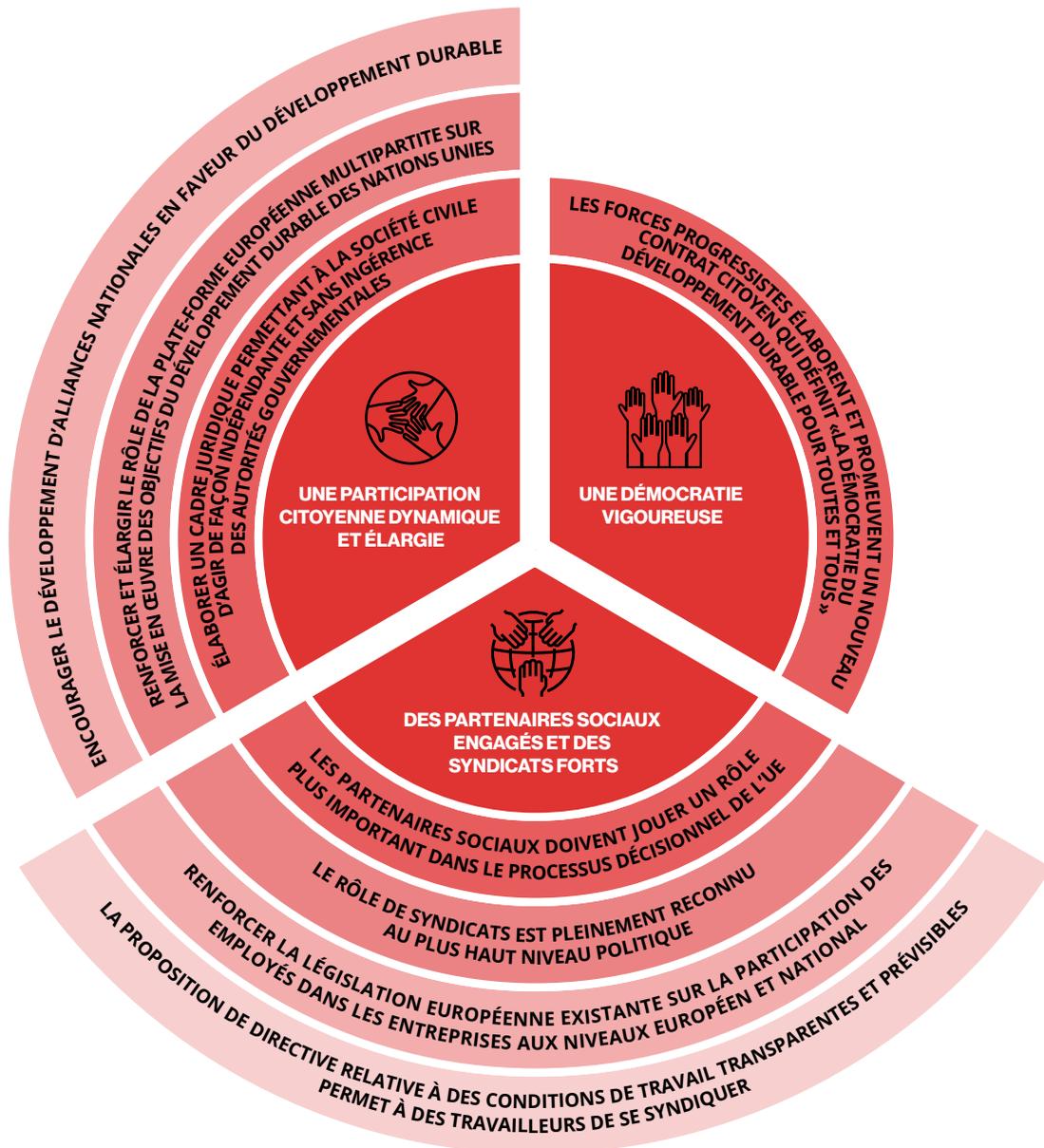
- la démocratie doit être vigoureuse et l'action collective doit surgir sous différentes formes;
  - les syndicats doivent redevenir forts et l'ensemble des partenaires sociaux doivent s'engager sérieusement;
  - les organisations de la société civile doivent pouvoir jouer un rôle plus fort dans un espace civique dynamique et vaste.
-



**Un sentiment de désillusion vis-à-vis de la démocratie et une impression que les élections ne servent à rien se sont dangereusement répandus chez celles et ceux qui ont le plus souffert d'un système politique et économique qui ne prenait pas suffisamment en compte leurs conditions de vie ou qui ne leur permettait pas de participer efficacement au processus de décision.**



# REDONNER DU POUVOIR AU PEUPLE



---

## 3.1. Une démocratie vigoureuse

---

La transformation de nos sociétés en communautés capables de parvenir au bien-être durable pour tous ne peut, ni ne doit, suivre une approche descendante imposée par les élites. L'essence du développement durable réside dans la participation, l'autonomisation, la transparence, l'engagement et la responsabilité, à des niveaux tant individuels que collectifs.

La prédominance des sociétés axées sur le marché, qui se concentrent principalement sur les droits «individualistes», sur les citoyens en tant que consommateurs et sur la culture hiérarchique employeur-employé a diminué le rôle des citoyens en tant qu'acteurs de la démocratie. La démocratie représentative seule ne suffit pas à protéger la démocratie qui est l'épine dorsale de l'organisation de nos sociétés, notamment lorsque la démocratie économique perd elle aussi progressivement du terrain dans le cadre de la démocratie représentative. Le lien entre la persistance de la pauvreté et de l'exclusion et le soutien prêté aux forces politiques nationalistes et autoritaires, qui semblent pour le moins dynamiques, si ce n'est menaçantes, caractéristiques de nombre de nos démocraties nationales actuelles, est, à cet égard, alarmant.

L'autonomisation des personnes en tant que citoyens, employés, consommateurs, doit rester l'axe central pour une société durable. Nous ne pouvons espérer remédier aux défis complexes de la durabilité sur les plans social et environnemental sans une démocratie participative plus forte et étendue au-delà des urnes. Pour ce faire, une série de politiques, toutes orientées vers cette autonomisation, s'impose. Dans différentes parties du présent rapport, des recommandations sont proposées. Elles permettront non seulement de mettre en valeur la démocratie, mais aussi de poursuivre d'autres objectifs. La création d'un ensemble démocratique puissant réside dans la mise en commun de différentes approches, renforcées par des stratégies horizontales visant directement à fortifier la démocratie.

**Les forces progressistes élaborent et promeuvent un nouveau Contrat Citoyen qui définit «la démocratie du développement durable pour toutes et tous »**

## Recommandation

Ce contrat permettrait de rassembler les approches les plus pertinentes dans le but de renforcer la démocratie dans de nombreux domaines d'action. Ses composantes pourraient être les suivantes:

- des syndicats forts pour défendre les droits des travailleurs, soutenus par une participation élargie des employés dans les entreprises;
- une société civile énergique composée d'organisations non gouvernementales activement engagées dans les processus politiques sur un pied d'égalité avec les représentants des entreprises, garantissant un espace civique dynamique et vaste;
- une culture globale et consolidée de la transparence pour ce qui est des processus décisionnels, des travaux parlementaires, de la fortune, des salaires, de la gouvernance d'entreprise (y compris sur la fiscalité), et de l'information sur les produits aux consommateurs;
- un équilibre femmes/hommes en matière de droits, de rémunération et de participation à la vie politique et économique;
- des politiques de développement territorial inclusives, y compris un engagement avec les organisations et les citoyens sur le terrain;
- le bien-être durable comme objectif stratégique prioritaire, plutôt qu'une politique axée sur le PIB, soutenu par des objectifs et des indicateurs clairs et pertinents en matière de bien-être et de durabilité, qui permettront aux citoyens de comprendre et de juger les actions publiques et les résultats de manière pertinente par rapport à leurs vies;
- une démocratie participative consolidée adaptée à tous les niveaux de gouvernance du niveau local au niveau européen;
- des médias et un système judiciaire indépendants de toute influence politique;
- des politiques publiques destinées à soutenir activement les médias d'information et le journalisme professionnel indépendants et à aider les gouvernements à redoubler d'efforts pour favoriser le journalisme d'investigation en fournissant un meilleur accès aux données publiques, afin d'agir contre la propagation de la désinformation numérique et des fausses informations.

Les partis politiques devraient constituer un autre aspect de taille d'une démocratie vigoureuse. Ils sont un ingrédient indispensable à la démocratie représentative, mais ils devraient aussi incorporer des contributions participatives et de terrain lorsqu'elles définissent leurs positions politiques et leurs actions. La technologie moderne facilite les choses, mais les cultures des partis politiques sont, dans une large mesure, réticentes pour ce qui est de passer d'approches descendantes à des approches ascendantes. Les partis progressistes qui se sont engagés à bâtir des sociétés durables devraient être à l'avant-garde de ce type d'approche. Les frontières traditionnelles qui séparent les partis en tant qu'institutions et les réseaux élargis d'organisations et d'individus qui partagent les mêmes valeurs devraient être franchies pour la poursuite d'objectifs communs à un grand nombre d'entités et de particuliers.

---

## 3.2. Des partenaires sociaux engagés et des syndicats forts

---

Un dialogue social équilibré, pertinent et représentatif ainsi que des négociations collectives sont nécessaires dans les secteurs et à toutes les échelles territoriales, encouragés par les « politiques de syndicalisation » aux niveaux national et européen (tels que les dispositions de déduction fiscale pour les cotisations syndicales), s'inscrivant dans une stratégie européenne commune fondée sur le pilier social européen (son principe 8).

Les niveaux de densité syndicale varient largement d'un pays à l'autre dans les États membres de l'Union européenne, de près de 70 % en Finlande, en Suède et au Danemark, à 8 % en France, bien que la densité ne soit pas le seul indicateur de la capacité des syndicats à mobiliser les travailleurs. Dans la plupart des pays, l'adhésion syndicale a diminué ces dernières années, et, même

lorsqu'elle est croissante, elle n'est généralement pas parvenue à suivre la hausse du nombre d'emplois. Un taux plus faible d'emploi dans les secteurs traditionnellement syndiqués (tels que l'industrie et le secteur public), le développement de formes non traditionnelles de travail et d'emplois (tels que le travail temporaire ou partiel, et le travail numérique), et les politiques et attitudes gouvernementales visant à affaiblir le rôle des syndicats sont autant de facteurs qui ont contribué au déclin de la représentation du travailleur et de l'employé et à celui de la participation collective. Bien que la compétence de l'Union européenne soit limitée dans ce domaine, elle peut, et elle devrait, encourager la syndicalisation par divers moyens, en donnant plus de pertinence aux syndicats, au dialogue social, et à la consultation tripartite.

---

### Recommandation 1

---

Le rôle des partenaires sociaux peut être renforcé dans le cadre du semestre européen tant au niveau européen qu'au niveau national [par exemple : les Conseils EPSCO « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » et ECOFIN « Questions économiques et financières » seraient tenus de consulter les partenaires sociaux; les partenaires sociaux prendraient part à une séance plénière annuelle du Parlement européen sur le semestre européen avant chaque Conseil européen de mars]. Cela devrait être une dimension essentielle du futur Cycle de développement durable, tel que proposé au chapitre 7.3.

---

# 01

---

**Les partenaires sociaux doivent jouer un rôle plus important dans le processus décisionnel européen**

# 02

**Pour revivifier la démocratie, le rôle des syndicats est pleinement reconnu au plus haut niveau politique. Une stratégie européenne sur la représentation des travailleurs, y compris sur le plan national, est adoptée**

## Recommandation 2

Le Conseil européen devrait reconnaître et soutenir clairement l'importance d'un dialogue tripartite et social solide, et de syndicats forts, dans une économie de marché sociale qui fonctionne bien (voir les articles 2, 3 et 152 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) et exprimer son engagement à cet égard par une déclaration politique, afin de poser les bases pour une stratégie européenne visant à garantir une syndication forte dans tous les secteurs et à toutes les échelles territoriales dans l'ensemble des États membres (en application du principe 8 du socle européen des droits sociaux). En conséquence, des politiques nationales sur la syndication seront recommandées aux États membres et incluses dans les programmes nationaux de réforme, ainsi que dans les futurs programmes en faveur du développement durable (tels que les dispositions de déduction fiscale pour les cotisations syndicales). Dans le cadre de cette stratégie, le nombre de travailleurs couverts par une convention collective dans l'Union devrait connaître une hausse, apportant ainsi davantage de soutien aux syndicats aussi bien concernant les politiques de l'Union que les politiques nationales.

La politique de l'Union, et des cadres d'investissement et juridiques qui autorisent la seule acceptation de la part de l'employeur du droit d'adhésion d'un travailleur à un syndicat, tout en autorisant cet employeur à interdire toute activité syndicale sur le lieu de travail, à refuser de reconnaître le syndicat des travailleurs ou de communiquer avec ce dernier, et à interdire aux dirigeants du syndicat de se rendre sur le lieu de travail, y compris pour représenter les travailleurs qui souhaitent exercer ou défendre un droit garanti par la législation sur le travail de l'Union, ne permettent pas de faire valoir les droits élargis et approfondis des syndicats et sont l'une des explications à la stagnation des salaires et à l'inégalité des conditions de travail.

C'est la raison pour laquelle le Conseil européen devrait préciser dans sa déclaration précitée que les droits des syndicats, tels qu'ils sont consacrés par la charte européenne des droits fondamentaux doivent bel et bien exister et être effectifs.

Au niveau national, les mesures en faveur des négociations collectives doivent être déployées avec la participation active des partenaires sociaux et l'intégration de modifications pour inverser la teneur des recommandations précédentes de l'Union aux États membres, qui visait à limiter les négociations collectives ou le droit de grève. Il s'agira à l'inverse de soutenir le renforcement des capacités afin que les syndicats et les organisations d'employeurs puissent négocier des accords collectifs au niveau du secteur. Il s'agira également de veiller à ce que les règles européennes relatives à la concurrence cessent d'interdire aux travailleurs non-salariés de mener des négociations collectives, et d'utiliser la réglementation sur les marchés publics pour favoriser les offres d'entreprises et d'organisations qui reconnaissent les droits des travailleurs à la négociation collective (voir la recommandation 4 ci-après, ainsi que la section 4.2, recommandation 3).

## Recommandation 3

---

Plusieurs législations définissent la participation des employés au sein des entreprises. Le rôle des syndicats est en partie défini par ces législations. Le renforcement du rôle des syndicats permettrait de faire valoir leur pertinence en changeant l'équilibre pour atteindre une meilleure représentation et une démocratie économique. Les dispositions législatives suivantes devraient être de nouveau examinées et approfondies à cet égard:

- La directive sur les comités d'entreprise européens devrait faire l'objet d'un réexamen, afin de renforcer l'information des employés et des travailleurs et leur consultation dans les entreprises transnationales dotées de 1 000 employés ou plus;<sup>11</sup>
- Au niveau national, la législation devrait être révisée concernant le cadre général pour l'information et la consultation, l'information des représentants des travailleurs en cas de licenciement collectif, la préservation des droits des employés en cas de transfert du siège de l'entreprise, et la participation aux décisions d'investissement;
- Une nouvelle directive-cadre relative à l'information et à la consultation des travailleurs, à leur participation, à l'anticipation et à la gestion des restructurations est nécessaire. Une législation a déjà été demandée en 2012 par le Parlement européen pour ce qui est de l'anticipation et de la gestion des restructurations. L'objectif de la directive serait de promouvoir et de faciliter l'information et la consultation en ce qui concerne les changements économiques et d'améliorer la façon dont, dans l'ensemble de l'Union, les entreprises, les représentants des travailleurs, les autorités publiques et les autres parties prenantes pertinentes anticipent, préparent et gèrent de manière responsable les restructurations d'entreprises.

# 03

---

**Renforcer la législation européenne existante sur la participation des employés dans les entreprises au niveau européen et national, en soutenant les syndicats et en augmentant le nombre de travailleurs couverts par les conventions collectives**

---

<sup>11</sup> Les comités d'entreprise européens sont des organes représentant les employés européens d'une entreprise. Par cet intermédiaire, les travailleurs sont informés et consultés par la direction pour ce qui est de l'état d'avancement des activités commerciales et pour toute décision significative au niveau européen qui pourrait avoir une incidence sur leur emploi ou leurs conditions de travail. Les États membres doivent prévoir le droit d'établir des comités d'entreprise européens dans les entreprises ou les groupes d'au moins 1 000 employés dans l'Union européenne et dans d'autres pays de l'espace économique européen (comme l'Islande, le Liechtenstein ou la Norvège), lorsqu'ils comptent au moins 150 employés dans chacun de deux États membres.

# 04

**La proposition de directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles doit contenir une définition claire de ce que l'on entend par « travailleur » afin de mettre fin au travail faussement indépendant et de permettre à des millions de travailleurs d'adhérer à un syndicat**

## Recommandation 4

---

La future directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles, qui contient plusieurs dispositions de droit du travail importantes dans la section 5.2 (recommandation 1), devrait fournir une définition claire et robuste du travailleur, afin de mettre un terme au faux travail indépendant. Tandis que certains travailleurs non salariés sont des entrepreneurs, indépendants, qui décident seuls du moment où ils travaillent et de leur manière de travailler, d'autres sont moins chanceux et ne parviennent pas à sortir de situations de travail précaire et de dépendance. Une étude récente indique que sur 32 millions de travailleurs indépendants en Europe (soit environ 15 % de la population active), près d'un quart travaillent dans des contextes vulnérables et dans le cadre d'un travail indépendant caché, caractérisé par des situations plus précaires, avec des niveaux de revenus et une sécurité de l'emploi moindres, davantage de dépendance et moins d'autonomie de travail. Ils vivent, dans l'ensemble, dans des conditions de travail défavorables qui semblent aller de pair avec des niveaux inférieurs de santé et de bien-être. Les travailleurs indépendants «vulnérables» ou «cachés» sont assimilables aux employés, d'une certaine manière, car ils sont davantage susceptibles de ne dépendre que d'un client (notamment les travailleurs «vulnérables») et ils disposent d'une autonomie moindre (notamment les travailleurs «cachés»).<sup>12</sup> Ce changement législatif permettrait aux travailleurs qui doivent de nos jours accepter un statut de travailleur indépendant plus fragile sur un plan social, non seulement de bénéficier d'une situation d'emploi plus sûre, mais aussi de pouvoir adhérer à un syndicat.

---

<sup>12</sup> E EUROFOUND (2017) *The many faces of self-employment* (Les nombreuses facettes du travail indépendant) (<https://www.eurofound.europa.eu/publications/blog/the-many-faces-of-self-employment-in-europe>)

---

## 3.3. Une participation citoyenne dynamique et élargie

---

Comme le définit l'Alliance de la société civile internationale CIVICUS,<sup>13</sup> l'espace civique est la base fondamentale de toute société ouverte et démocratique. Lorsque l'espace civique est ouvert, les citoyens et les organisations de la société civile sont capables de s'organiser, de participer et de communiquer sans entrave. Ce faisant, ils sont en mesure de revendiquer leurs droits et d'exercer leur influence sur les structures politiques et sociales qui les entourent. Dans la grande majorité des pays européens, l'espace civique est considéré comme ouvert, il est pourtant jugé trop restreint dans plusieurs États membres, et obstrué dans l'un d'eux: la Hongrie.<sup>14</sup> Depuis 2017, la Hongrie et la Pologne ont adopté des lois destinées à restreindre et à compromettre la société civile, notamment en matière de financement. Le droit à la manifestation pacifique a été réduit en Espagne, sous l'ancien gouvernement de droite, et plus récemment en France.

L'espace civique ne devrait pas seulement être considéré comme fondamental pour tout système démocratique fort. Dans une approche progressiste, un espace civique dynamique et vaste représente un acteur indispensable

et puissant pour le changement. Dans toute l'Europe et à tous les niveaux, des organisations non gouvernementales (ONG) sont à l'avant-garde de nombreuses luttes vitales sur le chemin vers une société durable et un bien-être pour tous. Une interaction dynamique et positive entre les organisations politiques progressistes et les partis, les syndicats, le monde universitaire et les ONG est un puissant moteur de changement, qui fera souvent la différence, alors qu'aucun de ces acteurs n'a le pouvoir de réussir seul.

Un espace civique aussi dynamique n'a jamais été plus pertinent pour défendre un programme politique de transformations tel que celui que nous recommandons, en raison des nombreuses résistances qui se dressent sur le chemin de sa réalisation et de la complexité pure et simple des stratégies politiques sous-jacentes concernées. Voilà pourquoi il est crucial pour les progressistes de garantir un espace civique dynamique et étendu dans tous les États nations et à l'échelle de l'Europe, ainsi que de mobiliser des interactions entre tous ces groupes d'acteurs, lesquelles seront hautement productives, et capables de fournir une stimulation et un appui mutuels.

---

<sup>13</sup> <https://monitor.civicus.org>

<sup>14</sup> Accéder au «CIVICUS Monitor» qui analyse l'espace civique dans le monde (<https://monitor.civicus.org>)

# 01

---

**Élaborer un cadre juridique permettant à la société civile d'agir de façon indépendante et sans ingérence des autorités gouvernementales dans toute l'Union européenne**

## Recommandation 1

---

Une réflexion globale est nécessaire quant à l'avenir de la protection et du renforcement de l'espace civique dans l'Union européenne. Dans la charte européenne des droits fondamentaux, l'article 12 sur la *liberté de réunion et d'association*, l'Union s'engage à veiller à ce que «[t]oute personne a[it] droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique, [...]». Les limitations récentes, et dans certains cas les véritables atteintes à cet espace civique dans plusieurs pays, ainsi que la nécessité d'impliquer nettement plus la société civile dans la conception et l'application des politiques de développement durable à différents niveaux de gouvernance, imposent la nécessité de définir plus clairement les conditions et les pratiques requises pour garantir un espace civique dynamique et étendu partout en Europe, y compris par des moyens législatifs.

Il importe que la Commission européenne étudie de manière approfondie comment créer un cadre juridique qui permettra à la société civile indépendante d'œuvrer sans ingérence gouvernementale. À l'heure actuelle, la Commission ne dispose que du strict minimum de ressources pour évaluer l'impact de la législation sur les ONG et protéger la société civile. Le fait que la Commission entreprenne une évaluation globale de chaque nouvelle législation nationale sur les ONG afin d'en garantir la conformité tant avec le droit de l'Union qu'avec la charte européenne des droits fondamentaux serait un bon début. L'ensemble des institutions européennes devraient s'engager aux côtés des avocats et des organisations compétentes afin de protéger la société civile. Au plus haut niveau politique, le Conseil européen pourrait, sous la forme d'une déclaration politique ou d'une charte spécifique sur l'espace civique, apporter une vision claire et fixer des conditions de base pour l'engagement politique européen en faveur d'une société civile forte

---

## Recommandation 2

---

La plateforme, lancée début 2017, réunit une variété de parties prenantes y compris des ONG progressistes rassemblées sous la bannière de l'alliance d'ONG SDG Watch Europe. Cependant, le rôle de cette plate-forme est trop limité. Ce rôle devrait être étendu et renforcé. Ce qui permettrait de répondre à l'objectif de développement durable n° 17 des Nations Unies, qui vise à renforcer les partenariats internationaux afin de réaliser les objectifs ambitieux du programme de développement durable à l'horizon 2030, en rassemblant les gouvernements nationaux, la communauté internationale, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs.

À cet égard, nous adhérons pleinement aux propositions faites par SDG Watch Europe dans leur récent document de prise de position,<sup>15</sup> dans lequel ils recommandent d'étendre le rôle de la plateforme à neuf fonctions [(i) le conseil sur les questions de politique, tant intérieures qu'extérieures; (ii) la garantie que les principes fondamentaux de l'agenda de développement durable à l'horizon 2030, tels que la cohérence de la politique en faveur du développement durable, le fait que personne ne soit laissé de côté et le respect des limites planétaires soient totalement pris en considération dans la planification, la mise en œuvre, la surveillance, l'examen et le suivi de cet agenda; (iii) le conseil en matière de communications et de sensibilisation du public; (iv) le conseil concernant les politiques budgétaires de l'Union et le prochain CFP; (v) la garantie que les principes et les priorités du programme 2030 sont intégrés dans l'ensemble des programmes de recherche de l'Union et que les sujets de recherche proposés sont appropriés; (vi) l'engagement dans l'apprentissage mutuel et la promotion des bonnes pratiques; (vii) le conseil sur le suivi et les comptes rendus de l'Union et des États membres quant à la mise en œuvre des ODD; (viii) l'établissement d'une liaison efficace et continue avec les plateformes nationales pour la réalisation des ODD; (ix) la réflexion et l'innovation pour une gouvernance efficace à long terme en faveur du développement durable].

L'étape suivante consisterait à lier la plate-forme à la mise en œuvre de la prochaine stratégie de développement durable appropriée (qui se fait déjà attendre) dans le cadre de la nouvelle formule du Semestre européen (voir section 7.3), et à lui donner un rôle plus important vis-à-vis des trois institutions européennes, pas seulement de la Commission européenne. En particulier, le Parlement européen devrait prendre l'initiative d'entendre et de consulter la plate-forme dans le cadre de ses propres travaux liés aux politiques de développement durable, y compris dans le cadre du débat annuel en séance plénière sur la mise en œuvre des ODD en Europe, tel que proposé dans ce rapport. Cette approche serait grandement consolidée et soutenue par une meilleure connexion avec les alliances ou les plateformes nationales en matière de développement durable, voir la recommandation n° 3 ci-après.

# 02

---

**Renforcer et élargir le rôle de la plate-forme européenne multipartite sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable des Nations unies (objectif 17)**

---

<sup>15</sup> Le document de prise de position de SDG Watch Europe sur l'établissement d'une nouvelle plate-forme européenne multipartite [https://docs.wixstatic.com/ugd/09175c\\_047ef35bf97f4cdf85b820e881e3e96f.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/09175c_047ef35bf97f4cdf85b820e881e3e96f.pdf)

## 03

**Encourager le développement d'alliances nationales en faveur du développement durable ouvertes à toutes les composantes de la société afin que les pouvoirs publics (administrations, gouvernements nationaux, régionaux et locaux) s'engagent dans un dialogue civique approfondi portant sur la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des politiques publiques en faveur de développement durable, en conformité avec les ODD et dans le cadre de la mise en œuvre du futur Cycle du Développement Durable proposé dans ce rapport**

## Recommandation 3

---

La poursuite d'un agenda ambitieux en faveur du développement durable dans tous nos États membres est considérablement favorisée lorsque de nombreux et divers groupes sociaux et parties prenantes initient une mobilisation élargie et active. L'exemple italien de l'alliance nationale en faveur du développement durable (ASviS),<sup>16</sup> lancée en 2016, est remarquable à cet égard, car son rôle gagne en solidité et constitue un moteur de changement dans le pays, de plusieurs manières.

Nous encourageons vivement les acteurs progressistes dans nos pays à déployer des initiatives similaires adaptées aux circonstances et aux caractéristiques nationales. À l'échelle de l'Europe, un tissu d'alliances nationales fortes en faveur du développement durable permettrait de déployer une fabuleuse quantité d'énergie et de connaissances qui stimuleraient les actions politiques aussi bien aux niveaux national qu'europpéen. De telles alliances devraient comprendre des organisations et des réseaux cherchant à traiter un ou plusieurs sujets de préoccupation en matière de développement durable, à l'instar de celles qui sont actives dans le domaine de la justice sociale ou de l'écologie. Cela permettrait également de favoriser la réciprocité de la communication entre les niveaux national et européen dans le but de soutenir une conception et une mise en œuvre efficaces de la future stratégie de développement durable, une approche dont ont cruellement manqué les initiatives précédentes, telles que la stratégie de Lisbonne et la stratégie Europe 2020.

L'espace civique aux niveaux local et régional devrait également être consolidé par la mise en œuvre du code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts, tel qu'il est recommandé dans la section 5.5, recommandation 4.

---

<sup>16</sup> <http://asvis.it/1-asvis/>

## Pour aller plus loin – Prochaines étapes >>

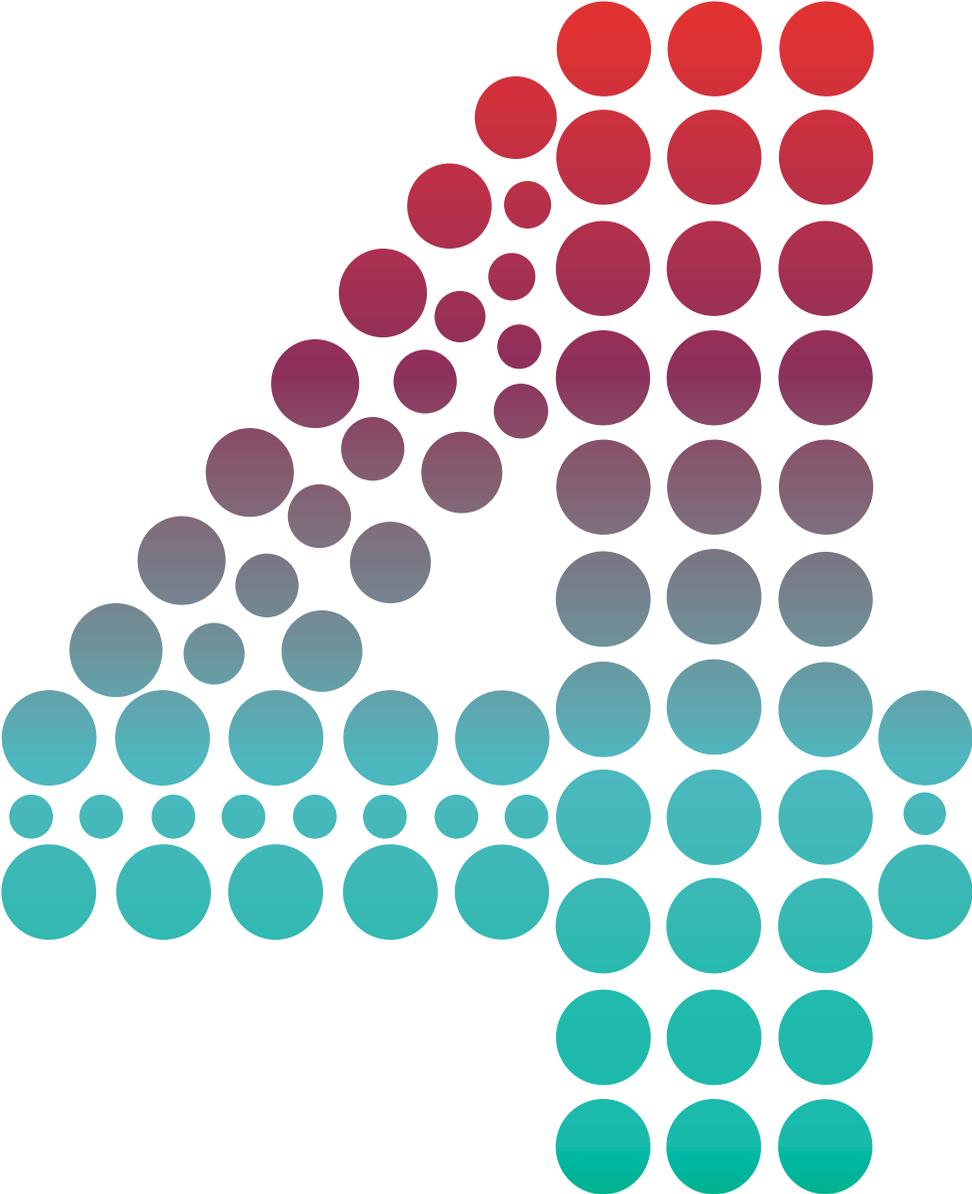
---

Le traité de Lisbonne prône la participation active des citoyens et des organisations de la société civile en tant qu'acteurs prenant part aux structures décisionnelles de l'Union européenne. L'article 11 du traité relatif à la démocratie participative prévoit un dialogue transparent et régulier des institutions européennes avec les associations représentatives et la société civile. Cependant, il n'existe pour le moment aucun critère fondamental pour clarifier ce que l'on entend par dialogue civil à l'échelle de l'Union, ce qui empêche de facto l'émergence d'une pratique régulière. La Commission européenne pourrait mettre sur la table une proposition, sur la base du traité de Lisbonne, afin de veiller à ce que les organisations de la société civile soient consultées de manière adéquate et puissent dûment participer aux processus politiques européens de manière clairement définie, efficace, inclusive et transparente.



---

**Des critères  
fondamentaux en  
matière de dialogue  
civil à l'échelle de  
l'Union européenne**



---

# Repenser le capitalisme

---

Une économie plurielle  
et diversifiée

73

---

Des entreprises responsables  
et qui rendent des comptes

80

---

Une collecte efficace de  
l'impôt sur les sociétés

85

---

Un secteur financier  
responsable et solidaire

90

---

Des évolutions technologiques  
au service de toutes et tous

96

---

Bien que les entreprises privées créent de la valeur et des emplois, bien qu'elles fournissent des biens et des services qui répondent aux besoins des consommateurs, leurs stratégies d'entreprise, qui ont essentiellement pour objet l'optimisation des bénéfices dans l'intérêt de l'entreprise et des logiques à court terme, engendrent également des problèmes majeurs pour la société dans son ensemble. Les entreprises peuvent encore externaliser aisément leurs coûts environnementaux, tout autant que leurs charges sociales, de plusieurs manières. Les pollutions causées par les activités d'entreprise sont transférées à la société, qu'il s'agisse de dommages pour l'environnement ou pour la santé physique des citoyens.

Les employés et les travailleurs souffrent de conditions de vie difficiles en raison de la faiblesse des salaires et des mauvaises conditions de travail, et ils sont forcés de se tourner vers le système de santé public pour traiter les maladies physiques ou psychologiques qui en découlent. La société dans son ensemble doit assumer les coûts des marchés actuels axés sur le profit. On pourrait défendre l'idée selon laquelle les entreprises, en payant des taxes, compensent ces coûts par des transferts financiers. Cependant, le secteur privé, et notamment les grandes entreprises, pratiquent l'évasion fiscale et utilisent des montages fiscaux sophistiqués en vue de réduire leur fiscalité. De plus, un système économique qui génère des externalités négatives à grande échelle, lesquels doivent par la suite être couverts (ce qui est en partie impossible) est un système particulièrement inefficace si on le compare à un système qui éviterait en premier lieu que de telles externalités négatives ne se produisent.

Le secteur financier est l'un des secteurs qui a particulièrement sévi à l'encontre des intérêts de la société, en englobant et en facilitant l'évasion fiscale à l'échelle mondiale ; et il a alimenté la plus grande crise économique et sociale de l'après-guerre en s'engageant de manière irresponsable dans des activités spéculatives de grande envergure.

Ces dernières décennies, la concentration de méga multinationales dans un certain nombre de secteurs clés est la conséquence du libre-échange et de la libre circulation des capitaux dans la plupart des régions du monde. Nombre de ces entreprises ont agressivement cherché une main-d'œuvre meilleur marché et un droit de travail moins stricte, qui ont été permises par cette libéralisation, et elles ont bâti des chaînes de valeurs qui se nourrissent de l'exploitation sociale et portent préjudice à l'environnement. Bien que ce mode de production soit source de certains bénéfices économiques immédiats pour des pays les plus défavorisés, il a des conséquences néfastes pour l'environnement et la société, y compris sur le plan des mauvaises conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail, et de la sécurité de l'emploi. La facilité relative avec laquelle les entreprises internationales peuvent délocaliser leur production (souvent vers des pays à bas cout) engendre également des risques supplémentaires pour l'emploi en Europe.

Le pouvoir économique qui découle de ces évolutions a une influence croissante sur la démocratie. Les grandes entreprises utilisent les groupes de pression influents pour défendre leurs intérêts particuliers, souvent aux dépens de l'intérêt commun. Il n'existe aucun autre moyen réel d'y remédier si ce n'est le vote. Les citoyens sont souvent insuffisamment informés, voire manipulés lorsqu'ils essaient de se faire leur opinion. Les syndicats, contrepoids traditionnel aux intérêts des entreprises, ont perdu du terrain dans de nombreux pays, tant en raison de l'érosion de l'adhésion que des politiques publiques et des politiques gouvernementales visant à diminuer leur rôle. Certaines grandes entreprises convoitent également de plus petites, se taillant des marges excessives et retardant les paiements, afin de concentrer une valeur additionnelle au sommet de l'échelle des actifs des entreprises.

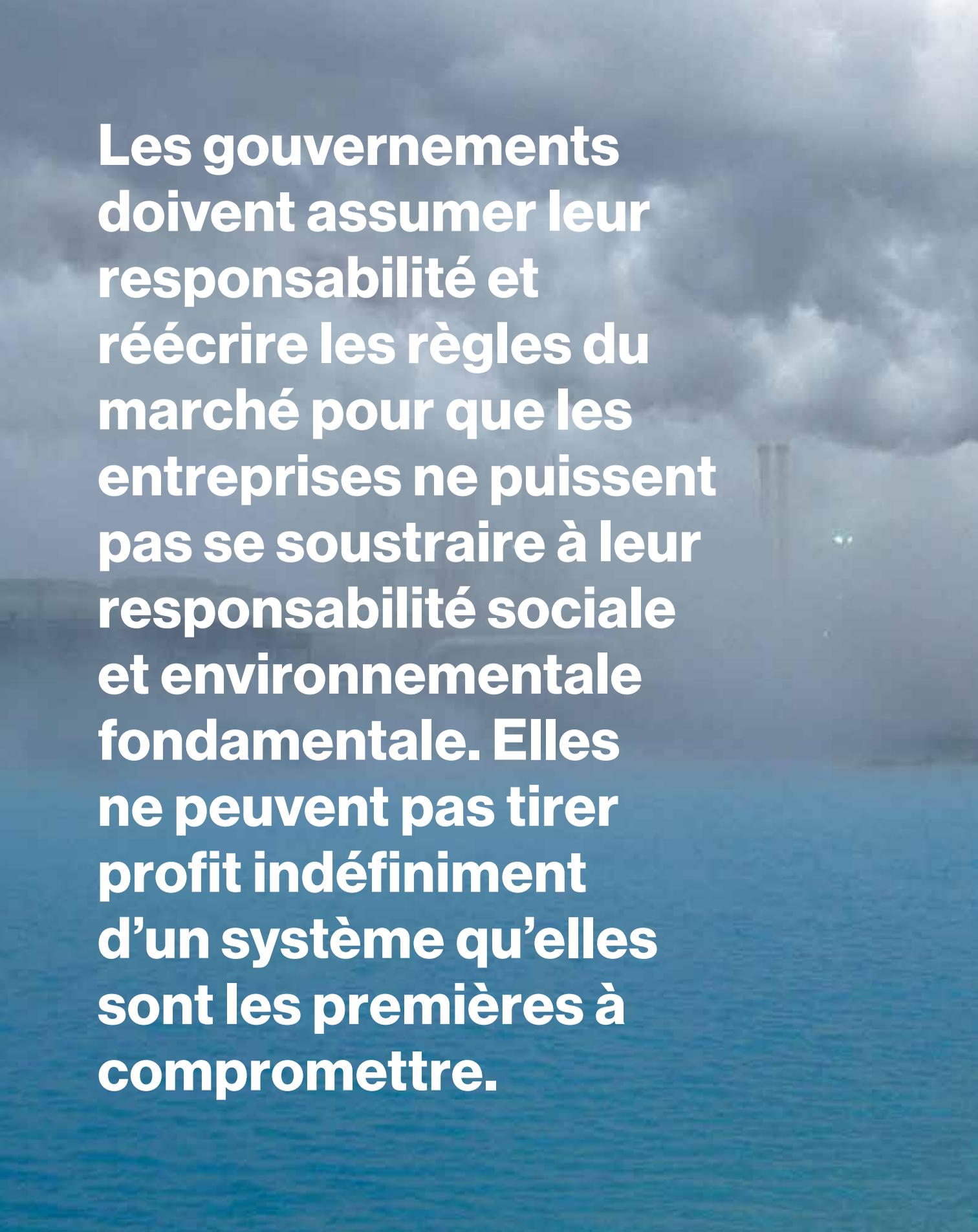
La concentration de cette fortune est sans précédent. Seules 147 entreprises internationales, soit bien moins que 1 % des entreprises, concentrent 40 % de la richesse mondiale.<sup>17</sup> Les données les plus récentes indiquent que deux entreprises internationales, Apple et Amazon, détiennent déjà près d'un billion de dollars des États-Unis en valeur de marché. Reste à savoir si, face à ce pouvoir économique, la société dans son ensemble, chacun d'entre nous, sera capable de conserver le contrôle sur son propre destin.

La valeur de marché et les actifs des entreprises ne sont pas les seuls sujets de préoccupation. Un certain nombre de multinationales se sont engagées dans des programmes de grande envergure en matière d'intelligence artificielle et de robotique. Considérer ces avancées technologiques uniquement comme une nouvelle source de prospérité et de progrès humain serait extraordinairement naïf. Si, dans les années à venir, les gouvernements et la société dans son ensemble n'exploitent pas les changements puissants dans l'intérêt de tous, ces changements conduiront à davantage d'exploitation et à une concentration accrue des richesses, qui accentueront les divisions au sein de la société et mettront en péril les fondements de la démocratie.

<sup>17</sup> *The network of global corporate control*, ETH Zurich, 2012; [https://arxiv.org/PS\\_cache/arxiv/pdf/1107/1107.5728v2.pdf](https://arxiv.org/PS_cache/arxiv/pdf/1107/1107.5728v2.pdf)

Les entreprises sont des acteurs majeurs pour définir le type de société dans laquelle nous vivons. Si l'objectif est de bâtir une société véritablement durable, elles ont un rôle à jouer. Certaines seront naturellement plus enclines à le faire que d'autres, et de grandes entreprises se sont d'ores et déjà engagées à adopter des formes d'activités plus durables et plus responsables sur le plan social. Mais ce n'est pas le cas pour toute. Le temps s'écoule, et il est maintenant trop tard pour attendre que les bonnes intentions se concrétisent dans le futur. Les gouvernements doivent assumer leur responsabilité et réécrire les règles du marché pour que les entreprises ne puissent pas se soustraire à leur responsabilité sociale et environnementale fondamentale. Elles ne peuvent pas tirer profit indéfiniment d'un système qu'elles sont les premières à compromettre.

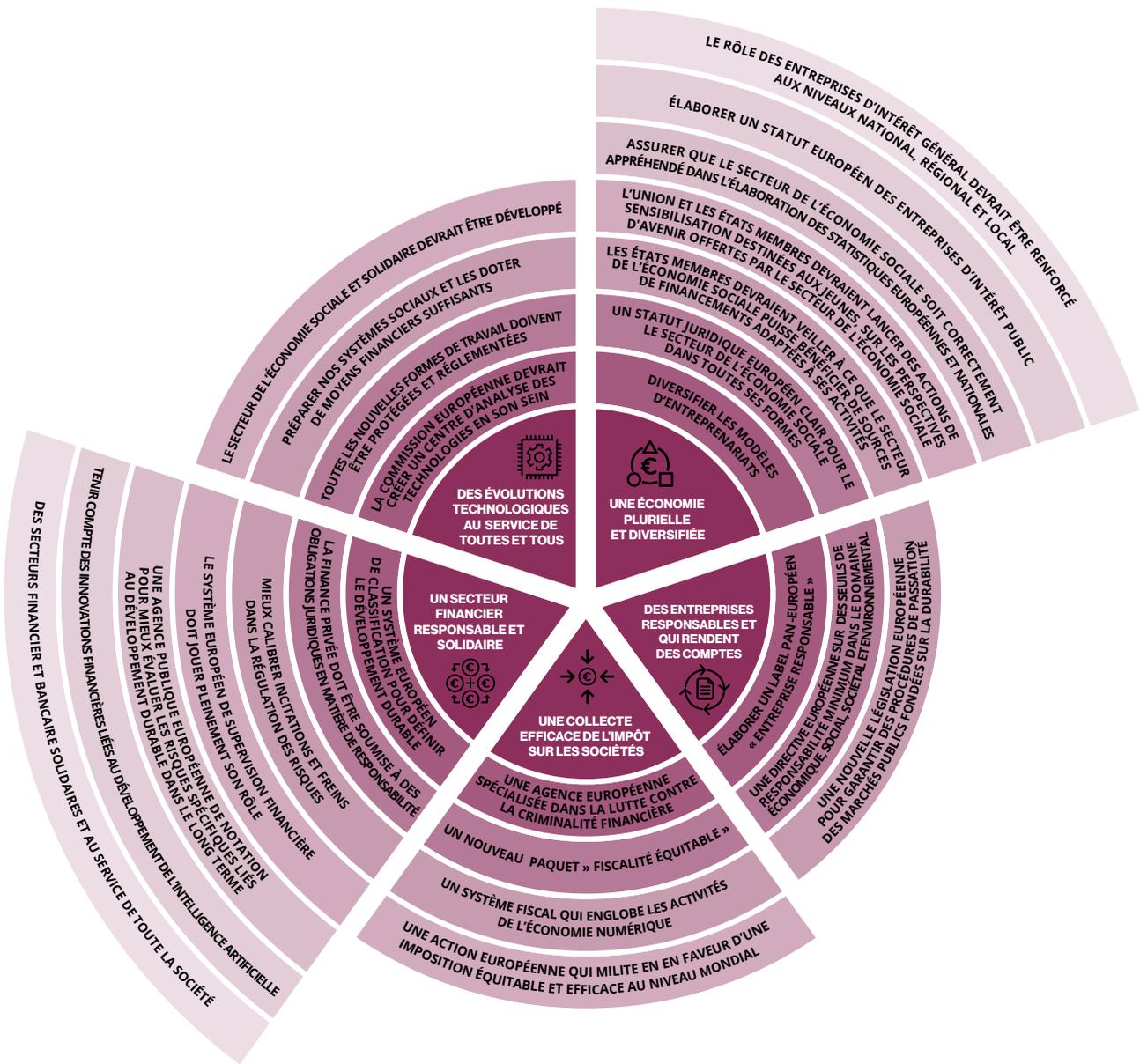
À cet égard, la prédominance actuelle de la recherche du profit et des entreprises capitalistes n'est pas ce qui favorise le mieux une société durable. D'autres formes d'activités économiques collectives se sont avérées capables de fournir des biens et services, tant au niveau local qu'à des niveaux plus élevés, de manière efficace alors qu'elles reposent sur des structures de propriété différentes, qu'elles sont plus respectueuses des responsabilités sociales et environnementales, et qu'elles partagent plus équitablement les bénéfices de leurs activités économiques. Elles ont également démontré une plus grande résilience au cours des crises économiques, notamment pour ce qui est de la préservation de l'emploi. Nous sommes convaincus qu'une économie véritablement durable ne peut se développer que lorsqu'une plus grande variété d'entreprises de types différents, voire hybrides, coexistent et se développent afin que la logique visant essentiellement la recherche du profit cesse de dominer nos marchés et cesse, à long terme, d'être la logique économique dominante.



**Les gouvernements doivent assumer leur responsabilité et réécrire les règles du marché pour que les entreprises ne puissent pas se soustraire à leur responsabilité sociale et environnementale fondamentale. Elles ne peuvent pas tirer profit indéfiniment d'un système qu'elles sont les premières à compromettre.**



# REPENSER LE CAPITALISME



---

## 4.1. Une économie plurielle et diversifiée

---

Pour garantir que l'activité économique privée se soucie davantage de considérations sociales et environnementales que de profits, et joue un rôle plus important dans la distribution équitable des revenus et de la richesse,<sup>18</sup> il convient d'encourager, quand cela est possible, les autres formes d'entreprise. Cela permettrait de diversifier l'économie et de la rendre plus coopérative et moins obnubilée par le court terme et l'optimisation des profits, tout en lui faisant prendre conscience des

conséquences des externalités négatives pour la collectivité. Étendre l'économie sociale et solidaire est un moyen évident d'y parvenir, et il est crucial, comme nous allons le voir. Cependant, certaines composantes de l'économie traditionnelle évoluent également, elles sont assimilées à d'autres formes de gouvernance d'entreprise tout en conservant une approche d'optimisation du profit (quoique souvent modérée).

---

<sup>18</sup> Par exemple, l'écart de rémunération entre les coopératives et les entreprises sociales est considérablement moindre qu'entre des entreprises d'un type comparables et bien inférieur à celui entre des entreprises multinationales.

# 01

**Diversifier les modèles d'entrepreneuriats par rapport à la situation actuelle - comme les coopératives, les modèles d'actionnariat des salariés ou d'actionnariat pluripartite, les fonds fiduciaires - afin de promouvoir le développement de structures économiques qui intègrent mieux les externalités sociales et environnementales et qui permettent une distribution plus équitable des revenus et de la richesse**

## Recommandation 1

De nos jours, l'Europe compte plus de deux millions d'entreprises relevant de l'économie sociale, ce qui représente 10 % de l'ensemble des entreprises de l'Union européenne. Plus de 14 millions de personnes, soit environ 6,5 % de la population active européenne, sont employées dans des entreprises de l'économie sociale. Ce chiffre s'élevait à 10 millions dix ans auparavant. Dans le cadre de l'économie sociale, différentes approches coexistent, telles que les fondations, les associations, les sociétés mutuelles ou les coopératives. Ces dernières emploient plus de 5 millions de personnes et comptent 123 millions de membres, elles sont détenues par un Européen sur cinq.

Les caractéristiques principales de l'économie sociale, qui la distinguent des modèles économiques dominants, comprennent:<sup>19</sup>

- la primauté de la personne (sur le capital);
- la croissance durable (le profit n'est pas le but ultime);
- l'équilibre social et économique (les objectifs sociaux sont primordiaux);
- la gouvernance et l'actionnariat démocratique (culture du processus décisionnel démocratique, transparent et participatif).

L'économie sociale est présente dans de nombreux secteurs, et elle continue de croître. Il s'agit d'un moteur d'innovation sociale, de solidarité et d'investissement social. L'économie sociale joue souvent un rôle capital en ce qui concerne le développement territorial et local, en particulier dans les pays dans lesquels elle s'est développée davantage, comme en Italie. Les situations nationales sont, cependant, très différentes car les économies de certains États membres sont importantes et dynamiques, comme c'est le cas en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, en Pologne et au Royaume-Uni, qui représentent 80 % de l'ensemble des emplois dans l'économie sociale; et le taux d'emploi est le plus élevé en France et en Italie (soit près de 10 % du marché de l'emploi), tandis que, dans d'autres pays, le secteur est sous-développé, comme dans la plupart des États membres d'Europe de l'Est.

L'emploi dans les entreprises sociales, les coopératives et les entreprises détenues par les employés semblent douées d'une plus grande stabilité lors de périodes de récession. Pour les coopératives, les employés tendent à préférer la sécurité de l'emploi au salaire, car leur structure participative favorise la solidarité de l'emploi et la restriction ou la réduction du salaire en cas de moindre activité. D'autres organisations de l'économie sociale peuvent néanmoins pâtir de la situation. Par exemple, les organisations qui dépendent de contrats gouvernementaux pour la fourniture de services publics ont été sévèrement touchées par les périodes d'austérité. Il semble cependant que la satisfaction au travail y soit bien plus élevée dans l'ensemble, d'où la bonne santé de toutes les organisations de l'économie sociale.

<sup>19</sup> Plusieurs sources utilisent différentes définitions pour décrire l'économie sociale, mais toutes convergent. Cette définition provient de l'étude du Parlement européen sur l'économie sociale de 2016.

L'Union européenne a essayé d'encourager l'économie sociale en lui fournissant des cadres juridiques unifiés dans les années 90. Ces cadres comprenaient diverses réglementations du Conseil pour les différents sous-secteurs, mais en raison de la réticence du Conseil, la Commission a finalement retiré ses propositions en 2006. Seul le statut de coopérative européenne a été accepté en 2003. Toutefois, la question d'un cadre juridique commun reste toujours d'actualité. L'absence d'un statut européen pour les mutuelles, les associations et les fondations constitue un obstacle juridique, qui a des conséquences négatives sur la capacité de ces acteurs de l'économie sociale à exploiter la dimension transfrontière, notamment dans les États membres dans lesquels la reconnaissance législative n'est pas prévue par le droit national.

Dans une société durable, l'économie sociale ne devrait pas être considérée comme un complément, ou comme une solution qui serait limitée par le modèle économique dominant visant l'optimisation du profit, mais comme un modèle global à long terme pour une économie durable, tant sur le plan social et environnemental que démocratique. L'économie sociale et solidaire devrait être soutenue en gardant à l'esprit l'objectif visant à étendre ses activités bien au-delà du taux d'emploi inférieur à 10 % qu'elle atteint, et à développer davantage les modèles économiques hybrides. Une stratégie nettement plus ambitieuse que celle qui domine actuellement s'impose. Les entreprises de l'économie sociale, les coopératives, les mutuelles ou les associations devraient également jouer un rôle de premier plan non seulement dans le domaine social, mais aussi écologique, et être à l'avant-garde. En 2015, dans le cadre de la présidence luxembourgeoise, le conseil «Emploi et affaires sociales», fournissait déjà dans ses conclusions<sup>20</sup> une série considérable de propositions.

---

<sup>20</sup> Le Conseil a adopté des conclusions sur la promotion de l'économie sociale en tant que moteur essentiel du développement économique et social en Europe (7 Décembre 2015). <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15071-2015-INIT/fr/pdf>

## 02

---

**Un statut juridique européen clair pour le secteur de l'économie sociale dans toutes ses formes**

## 03

---

**Les États membres devraient veiller à ce que le secteur de l'économie sociale puisse bénéficier de sources de financements adaptées à ses activités, via notamment les banques publiques, les mécanismes publics de soutien au financement et les financements innovants**

### Recommandation 2

---

Les différents cadres juridiques, et dans certains pays l'absence de règles spécifiques et adaptées, entravent le développement de l'économie sociale, notamment pour les aides d'État, les marchés publics, l'accès au financement, et le déploiement d'activités transnationales. Des conditions de concurrence équitables avec d'autres modèles économiques sont indispensables. Une réglementation devrait être adoptée pour définir un statut européen pour les mutuelles, les associations et les fondations, en complément du statut existant des coopératives européennes. Les objectifs sociaux et environnementaux doivent être reconnus.

### Recommandation 3

---

L'accès au financement doit être amélioré par la mise en place, aux niveaux local, régional et national de régimes de garantie spécifiques afin de pallier les réticences des investisseurs pour un risque élevé, de satisfaire aux besoins du secteur en matière de capital à long terme, et de soutenir aussi bien les entreprises de l'économie sociale existantes que les jeunes entreprises innovantes dans le domaine social. Ces régimes de garantie devraient reposer sur des instruments européens, tels qu'InvestEU, et d'autres instruments de la Banque européenne d'investissement (BEI). Le plan d'action européen pour la finance durable devrait également tenir compte des besoins financiers de l'économie sociale.

---

## Recommandation 4

---

L'économie sociale est une composante en pleine essor de notre économie, et elle offre de nombreuses opportunités. Les jeunes, notamment ceux qui sont au chômage, devraient y être sensibilisés et pouvoir compter sur des initiatives des pouvoirs publics pour monter ou rejoindre des entreprises de l'économie sociale, et lever des capitaux. Les programmes européens devraient soutenir de tels dispositifs, notamment avec les fonds de cohésion. Les écoles et les universités devraient être les premières à enseigner et à informer les jeunes sur les modèles d'économie sociale. À l'échelle de l'Union européenne, les programmes d'échanges européens, tels qu'Erasmus+, devraient favoriser les entreprises de l'économie sociale afin d'exploiter les possibilités qu'offrent ces programmes.

## Recommandation 5

---

Il est nécessaire d'apporter une plus grande preuve de la valeur de l'économie sociale et de l'importance de leur contribution pour la société. Cela permettra de souligner à quel point il est important de développer ce type d'activités et de renforcer les politiques qui s'y rapportent. L'absence d'un cadre juridique unifié et de données harmonisées de qualité sont étroitement liées. En outre, les indicateurs habituels, tels que le PIB et l'emploi, ne tiennent pas compte des caractéristiques essentielles de l'économie sociale. Les réglementations nationales relative aux comptes et aux données statistiques doivent être revues pour parvenir à des statistiques comparables et valables dans toute l'Europe. La transformation du processus existant du Semestre européen en un Cycle de développement durable (section 7.3), par l'intégration d'autres indicateurs sur le bien-être et le développement durable, permettrait également de fournir à cet égard un cadre plus approprié pour le recueil des données, l'analyse et la formulation politique, particulièrement adaptés à la nature et à la contribution de l'économie sociale au bien-être plus généralisé dans nos sociétés.

# 04

---

**L'Union et les États membres devraient lancer des actions de sensibilisation destinées aux jeunes, à travers des programmes éducatifs, sur les perspectives d'avenir offertes par le secteur de l'économie sociale et inciter au développement de start ups dans le secteur de l'économie sociale**

# 05

---

**Assurer que le secteur de l'économie sociale soit correctement appréhendé dans l'élaboration des statistiques européennes et nationales**

## 06

Élaborer un Statut européen des entreprises d'intérêt public (*European Statute for benefit corporations*)

## Recommandation 6

En complément d'un Passeport européen de responsabilité sociale des entreprises pour les entreprises majeures, un logo commercial équitable, des réformes du secteur financier, et le développement de l'économie sociale, la refonte du fonctionnement des marchés pourrait passer par la création d'un cadre européen pour les entreprises d'intérêt public, sur la base de l'expérience de ce qui a été réalisé aux États-Unis depuis 2010 (le statut existe maintenant dans plus de 30 États) et plus récemment en Italie («*Società Benefit*», un statut juridique adopté en décembre 2015 par le Parlement italien).

Le format italien permet la création d'un statut pour les entreprises qui poursuivent un ou plusieurs objectifs «d'intérêt commun» et qui pratiquent une activité économique. Ces entreprises se distinguent donc de nombre d'entreprises de l'économie sociale en ce qu'elles conservent un objectif de distribution de bénéfices, qui est toutefois compensé par des objectifs plus sociétaux. Bien qu'elle s'inspire de l'approche des États-Unis, l'entreprise d'intérêt public italienne n'a pas été créée pour protéger les dirigeants, mais plutôt pour promouvoir un tout nouveau modèle économique, qui poursuit un objectif à la fois économique et social. Selon la loi italienne qui régit le statut, l'entreprise italienne d'intérêt public est définie comme «*visant à distribuer ses bénéfices, mais, parallèlement, à poursuivre un ou plusieurs objectifs d'intérêt commun en faveur d'autres parties prenantes au sein de l'entreprise, y compris les personnes, les communautés, les territoires et l'environnement, l'héritage culturel, les activités sociales, les entités et les associations, en travaillant de manière responsable, durable et transparente*». Ce qui est particulièrement intéressant est le fait qu'une entreprise de type «*Società Benefit*» a non seulement l'obligation de rendre des comptes, mais aussi, et surtout, de mesurer l'impact induit par ses activités à l'aide d'une évaluation externe, indépendante, crédible et transparente qui prend en compte des domaines liés à la gouvernance d'entreprise, aux employés, à l'environnement, etc.<sup>21</sup>

L'expérience italienne devrait idéalement conduire à une européanisation de l'approche, au moyen d'un statut juridique européen, qui permettrait d'éviter le type d'écueils auxquels doivent faire face les acteurs de l'économie sociale (les divergences entre les spécificités juridiques nationales qui entravent l'expansion transnationale). En l'absence ou dans l'attente d'une approche à l'échelle de l'Union, l'approche italienne devrait inspirer les autres États membres de l'Union en vue de faciliter sa propagation et, par conséquent, de promouvoir les entreprises ayant des résultats positifs, mesurés avec des normes vérifiables, dans les domaines social et environnemental, et en matière de transparence vis-à-vis du public et d'obligation juridique de rendre des comptes. Les gouvernements progressistes européens devraient saisir cette occasion pour définir des statuts nationaux des entreprises d'intérêt public sans attendre un cadre juridique européen, tout en faisant valoir que cela serait la meilleure solution.

<sup>21</sup> Pour approfondir le thème de l'approche italienne, voir «*The first European benefit corporation: blurring the lines between social and business*», Pelatan et Randazzo, European Social Enterprise Law Association (ESEL.A), 2016 (à l'adresse suivante: <https://www.bwbllp.com/file/benefit-corporation-article-june-16-pdf>)

## Recommandation 7

---

Les entreprises à but non lucratif publiques ou réglementées par l'État, telles que les compagnies des eaux, les gestionnaires de réseau de distribution d'énergie, les hôpitaux, les commodités multiples, les sociétés de logement publiques, les sociétés de transports publics peuvent jouer un rôle indispensable pour lutter contre les inégalités et promouvoir la durabilité. Cela peut être lié, par exemple, au rôle des compagnies des eaux dans les points d'eau accessibles gratuitement au public, comme des robinets ou des fontaines, ou les tâches qu'effectuent les gestionnaires de réseau de distribution en matière de rendement énergétique, de chauffage à distance, de préfinancement de projets d'innovation technologique, ou la rénovation collective de bâtiments. Les gestionnaires de réseau de distribution ou les commodités sont particulièrement pertinentes pour mener ce type d'activités: elles sont publiques ou réglementées par l'État, capables d'attirer des capitaux bon marchés (parce qu'il s'agit d'opérations réglementées), et elles œuvrent souvent sans but lucratif. Leur rôle pourrait être essentiel par rapport à certaines transformations de grande envergure recommandées dans le présent rapport, y compris en faveur de la richesse commune (voir les prochaines étapes énumérées à la fin du chapitre 5) et la construction de régions socio-écologiques (chapitre 6).

# 07

---

**Le rôle des entreprises d'intérêt général (entreprises publiques ou privées à but non lucratif) devrait être renforcé aux niveaux national, régional et local afin de contribuer à la diversification de l'économie et à la mise en place de nouveaux services publics éco – sociaux pour lutter contre les inégalités et améliorer l'Eco- efficacité**

---

## 4.2. Des entreprises responsables et qui rendent des comptes

---

Dans le cadre d'une économie durable, les entreprises n'agissent pas uniquement pour optimiser leur profit, elles tiennent dûment compte des questions d'intérêt général qui configurent les conditions économiques, sociales et environnementales dans lesquelles elles œuvrent. Les entreprises d'aujourd'hui doivent devenir des vecteurs de de changement pour une société de bien-être durable, ce qui leur permettra en définitive d'améliorer leur propre viabilité à long terme. Toutefois, les approches volontaires suivies jusqu'à maintenant, en matière de responsabilité sociale des entreprises et de développement durable ont été très inégalement intégrées par les différentes entreprises et ne fournissent manifestement pas une dynamique suffisamment solide et énergique pour un tel changement. Bien qu'elles permettent de créer des conditions de concurrence équitables pour les passations de marchés publics,

les règles de l'Union en la matière ne couvrent pas les questions sociales ou environnementales, qui demeurent facultatives. Une stratégie à plusieurs niveaux vers une responsabilité sociale plus forte des entreprises est donc recommandée. La directive européenne de la recommandation 1 apporterait des normes minimales communes qui pourraient être approfondies par une démarche de certification complémentaire et d'étiquetage (qui engloberaient des exigences supplémentaires et plus ambitieuses, mais facultatives). Dans un second temps, il pourrait être envisagé, en fonction du succès de la certification pour la responsabilité sociale d'entreprise, d'ajouter une étape consistant à imposer des exigences plus strictes pour les plus grandes entreprises participant au marché unique, au moyen d'un Passeport de responsabilité sociale des entreprises sur le marché unique. Cela pourrait constituer un progrès supplémentaire.

## Recommandation 1

---

Un label «Entreprise responsable» devrait être instauré au moyen d'un mécanisme public de certification, géré conjointement par la Commission européenne et des agences nationales (les organismes publics existants devraient être recensés dans chaque État membre), et en vertu duquel les entreprises qui respectent un ensemble de principes non contraignants en matière de gouvernance d'entreprise, de droits sociaux et d'égalité des droits, et de normes environnementales, pourront être plus aisément repérées par les citoyens, y compris par l'intermédiaire de leurs biens ou services. Une certification particulière pourrait être élaborée pour le secteur financier en raison de ses spécificités, afin de mettre en place un label «Finance responsable». Les principes directeurs pour les entreprises multinationales<sup>22</sup> de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'ores et déjà acceptées par les États membres de cette Organisation fournissent des éléments précieux pour la définition d'un label «Entreprise responsable» à l'échelle européenne. Les exigences de certification dépendront de la taille de l'entreprise afin de garantir leur pertinence et éviter toute dépense administrative inutile pour les petites et moyennes entreprises.

# 01

---

**Élaborer un label pan-européen « Entreprise responsable » pour permettre aux citoyens d'acheter biens et services, travailler ou investir dans les entreprises qui satisfont une série de critères liés aux droits sociaux, à l'égalité des droits et à l'environnement**

---

<sup>22</sup> <http://www.oecd.org/corporate/mne/>

## 02

---

**Une Directive européenne sur des seuils de responsabilité fondamentale des entreprises dans le domaine économique, social, sociétal et environnemental**

## 03

---

**Une nouvelle législation européenne pour garantir des procédures de passation des marchés publics fondées sur la durabilité : les pouvoirs publics doivent pouvoir réaliser les objectifs du développement durable en appliquant pro activement des critères environnementaux et sociaux dans la commande publique**

### Recommandation 2

---

La plus grande responsabilité des entreprises, au-delà de celle qu'elles assument envers leurs actionnaires et leurs employés, à l'égard de la société est toujours mieux prise en considération par le droit national. Des approches juridiques de cette plus grande responsabilité existent, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni et un nouvelle loi (PACTE) est en cours de finalisation en France. Dans d'autres pays, cette responsabilité relève encore d'obligations non contraignantes ou de bonnes pratiques.

Il existe de bonnes raisons de rassembler une série de normes minimales communes en la matière dans une directive européenne: elles permettront de préserver les conditions de concurrence équitables nécessaires pour les entreprises participant au marché unique. Les démarches juridiques existantes ou en cours d'élaboration et les différentes expériences qui en découlent seront très utiles pour aboutir à une approche européenne. Cela ne devra pas empêcher les États membres de chercher à dépasser individuellement ces normes minimales de responsabilité des entreprises.

### Recommandation 3

---

Les marchés publics de biens et services représentent une part importante de nos économies. Ils s'élèvent à deux milliards d'euros par an, et représentent 14 % du PIB de l'Union. Les règles actuelles, qui ne sont entrées en vigueur qu'en 2016, comprennent désormais un ensemble considérable de critères sociaux et environnementaux qui peuvent être pris en considération seulement de manière facultative. Les critères environnementaux sont précisés de manière plus adaptée pour un certain nombre de secteurs. Près de la moitié des passations de marché public débouchent sur l'adjudication de contrats aux plus offrants, plutôt que sur une attribution qui prendrait plus en compte les critères sociaux et environnementaux. Toutefois, la nouvelle législation insiste à présent sur le fait que « l'offre la plus avantageuse économiquement parlant » n'est pas forcément celle qui sera la moins onéreuse, d'où la nécessité de tenir compte de l'intégralité des coûts sur l'ensemble du cycle de vie. Néanmoins, tous ces critères ne sont qu'indicatifs, et les administrations ou les organismes publics peuvent décider de n'en utiliser aucun, d'en utiliser certains ou de tous les utiliser dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie de passation de marchés.

Les pouvoirs publics devraient être encouragés et soutenus à tous les niveaux pour appliquer les critères sociaux et environnementaux de manière offensive, et un suivi approprié serait nécessaire pour comprendre la manière de les appliquer concrètement. Les critères clés, dans les domaines social et environnemental, et la démonstration de leur mise en œuvre, devraient être rendus obligatoires dans la future législation en matière de passation de marchés, et assortis d'une plus vaste série de critères qui pourront rester indicatifs. D'ici là, les autorités régionales et nationales devraient prendre des initiatives pour faire de l'usage des critères sociaux et environnementaux pour la passation de marchés la règle, et non plus une exception.

---

## Pour aller plus loin – Prochaines étapes >>



Au cours des dernières décennies des entreprises toujours plus importantes ont vu le jour, en particulier des multinationales, dont l'influence économique, mais aussi politique, a crû dans des proportions telles que nos démocraties devraient les remettre en question. Leur responsabilité dans la construction d'une société et d'une économie durables est indubitable, et leur concentration de pouvoir devrait être mise à profit en faveur d'un changement positif. Comme un grand pouvoir implique de grandes responsabilités, ces entreprises doivent apporter une contribution plus importante à ce changement proportionnellement à l'incidence, positive ou négative, qu'elles peuvent avoir sur les multiples dimensions du développement durable, et étant donné les ressources sur lesquelles elles peuvent compter pour intégrer les questions de durabilité de manière systémique dans leurs modes de production, d'organisation et de distribution. Ce faisant, néanmoins, il sera nécessaire de mettre en place des garanties pour éviter que les plus grandes entreprises transfèrent des approches moins durables à des filiales moins importantes ou à des sous-traitants ou qu'elles externalisent les parties les plus problématiques de leurs activités à des entreprises externes plus petites. Garantir une chaîne de responsabilité correcte sera déterminant.

Afin de progresser en matière de responsabilité sociale des entreprises pour le développement durable, d'assurer une forte responsabilité des ces dernières, une mise en œuvre efficace et effective, et un niveau de transparence approprié, les exigences clés pour les grandes entreprises pourraient être définies dans une seule législation qui rassemblerait les droits et obligations, en cas d'échec des approches consistant à établir des obligations non contraignantes, y compris le label «Entreprise responsable». Les entreprises de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel seront tenues, pour participer au marché unique de l'Union, d'obtenir un Passeport de responsabilité sociale des entreprises les obligeant à se conformer à un ensemble d'exigences concernant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.<sup>23</sup> Une réglementation européenne pourrait définir les conditions pertinentes et, dans plusieurs domaines, fixer ces conditions au-delà du droit général applicable au secteur privé.

Ces exigences sont les suivantes:

- des obligations en matière de représentation des travailleurs au conseil d'administration, de dialogue social et de contrats de travail;
- des obligations relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes (égalité des salaires, quota de femmes siégeant au conseil d'administration de l'entreprise, procédures valables de lutte contre le harcèlement, et une politique d'entreprise favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée);
- des obligations visant à limiter les écarts au niveau des salaires et les pratiques de primes, y compris en insistant sur la transparence sur les niveaux de rémunération et sur leurs différences, et sur une représentation suffisante des employés aux conseils de rémunération;
- la chaîne de responsabilités des filiales et sous-traitants;

... >> Voir page suivante

**Un « Passeport des entreprises responsables » juridiquement contraignant pour les grandes entreprises au chiffre d'affaires annuel supérieur à 500 millions d'euros, y compris les entreprises du secteur financier. Ce Passeport serait obligatoire pour opérer dans le marché unique européen**

<sup>23</sup> Aux États-Unis, une sénatrice démocrate, Elizabeth Warren, a récemment présenté un projet de loi fédérale intitulé «*Accountable Capitalism*» (Capitalisme responsable) qui intègre des obligations juridiques pour les grandes entreprises en matière de gouvernance d'entreprise. Le projet de loi exigera des entreprises de plus d'un milliard de dollars de chiffre d'affaires qu'elles effectuent une demande de charte sociale auprès du gouvernement fédéral. Pour obtenir cette charte, les entreprises devront effectivement devenir des entreprises d'intérêt public, autrement dit, elles devront reconnaître que leurs devoirs dépassent la seule optimisation du profit pour les actionnaires. De plus, 40 % des membres du conseil d'administration seront élus par les employés, les plus hauts dirigeants devront retenir des actions pendant cinq ans (ou trois ans en cas de rachat d'actions), et trois quart des membres du conseil d'administration et des actionnaires devront voter avant que la société n'utilise des fonds à des fins politiques.

- les restrictions de vente des parts de la société par la gestion de la société;
- la publication exhaustive d'informations pays par pays concernant les bénéfices effectués et la fiscalité (en Europe et partout dans le monde);
- l'interdiction de retenir une quelconque fortune, financière ou non, dans des juridictions non coopératives, telles que celles figurant sur la liste de l'Union européenne, à des fins fiscales;
- des obligations concernant l'impact de l'entreprise sur l'environnement (telles que des obligations visant à réduire l'empreinte énergie et l'empreinte sur l'eau, la gestion des déchets et des ressources, l'impact environnemental de la société sur ses environs immédiats (pollution acoustique, hydrique, atmosphérique ou terrestre)).

En devenant juridiquement contraignantes, ces exigences acquièrent force exécutoire et en ne les respectant pas, les entreprises courent le risque que leur Passeport de responsabilité sociale des entreprises soit révoqué. Pour que les entreprises s'adaptent raisonnablement à une telle législation et afin de garantir la continuité des activités économiques, une période de transition pour tendre vers la pleine conformité devrait être incluse dans la législation au moyen d'une série d'obligations (dont certaines pourraient être applicables sans délai, et dont d'autres entreraient en vigueur à l'issue de périodes de transition spécifiques).

---

---

## 4.3. Une collecte efficace de l'impôt sur les sociétés

---

Les scandales fiscaux ne cessent de défrayer la chronique, qu'il s'agisse d'évasion ou de fraude fiscales de la part d'entreprises, d'institutions financières ou de riches particuliers. Le plus récent de ces scandales est l'affaire de fraude fiscale «CumEx» dans laquelle sont impliquées de grandes banques européennes et dont le préjudice public s'élève à plus de 50 milliards d'euros. Ces affaires illustrent à quel point les systèmes fiscaux actuels sont incompatibles avec une volonté d'investir dans le développement durable. Des ressources financières considérables qui auraient dû permettre de garantir le bon fonctionnement des politiques et des services publics essentiels et des investissements sociaux, tels qu'une éducation et des services de santé de qualité, sont continuellement détournées et contribuent à la concentration des richesses et à la montée des inégalités. Les grandes entreprises multinationales et les riches particuliers ont su tirer profit de la mondialisation rapide et de la numérisation de l'économie.

Pour parvenir au bien-être durable pour tous, une réforme du système fiscal européen pour le rendre juste et efficace est indispensable. La lutte contre l'évasion fiscale à l'échelle européenne doit être poursuivie et menée à terme. Le nivellement par le bas des régimes fiscaux nationaux doit cesser et ne peut se faire qu'à l'échelle de l'Union, sur la base de ce qui a déjà été accompli ces dernières années. Cette action devra être menée au niveau national et international.

## 01

Une Agence européenne spécialisée dans la lutte contre la criminalité financière et la fraude fiscale

## Recommandation 1

Des progrès ont déjà été réalisés ces dernières années en ce qui concerne les formes illégales d'évasion et de fraude fiscales. Une vigoureuse consolidation de ces acquis s'impose désormais. Les derniers scandales fiscaux sont la preuve non seulement de la nécessité d'une législation renforcée (voir la recommandation 2), mais aussi du besoin impératif d'une surveillance et d'une capacité d'enquête véritablement efficaces, ainsi que d'une coopération plus étroite en matière fiscale, à l'échelle de l'Union.

Une nouvelle capacité de contrôle de la mise en œuvre de la législation est nécessaire. Elle doit être hautement spécialisée, étant donné la complexité des dispositifs de fraude, notamment lorsqu'ils sont organisés ou qu'ils reposent sur des mécanismes financiers ou bancaires complexes. De nouveaux organes spécifiques sont indispensables, tels que ceux décrits ci-après, et leurs travaux devront être coordonnés de manière efficace. Il est également nécessaire de garantir une étroite coordination avec les travaux d'Europol, lorsque les enquêtes peuvent se recouper et/ou être complémentaires. Une nouvelle agence européenne spécialisée dans la lutte contre la fraude fiscale et financière devrait jouer un rôle de coordination globale et être en relation permanente avec Europol. Elle serait bâtie sur trois nouvelles structures qu'elle devrait coordonner:

- un centre européen pour la coordination et la cohérence des politiques fiscales. Cet organe aurait pour objectif de renforcer la coopération et la coordination des autorités fiscales nationales dans la lutte contre l'évasion fiscale, l'optimisation fiscale, la planification fiscale agressive, et la fraude fiscale;<sup>24</sup>
- une cellule européenne de renseignement financier pour garantir une mise en réseau efficace et une action coordonnée entre les cellules nationales de renseignement financier existantes;
- une unité opérationnelle permanente spécialisée, devant être instaurée par Eurofisc<sup>25</sup> et la Commission européenne et destinée à superviser le contrôle de la mise en œuvre de la législation fiscale adoptée, notamment par l'émission d'orientations détaillées et de rapports réguliers d'analyse de la situation dans les différents États membres et par la proposition de recommandations d'amélioration.

<sup>24</sup> Par conséquent, il est nécessaire de veiller à ce que lorsqu'un État membre soupçonne une fraude internationale, l'ensemble des États membres soient alertés immédiatement, et qu'une enquête complète, coordonnée et internationale débute sans délai. Cette unité doit être hautement spécialisée et mobiliser ses efforts sur les marchés financiers, les banques et la fraude fiscale entre les États membres, et garantir un cadre commun pour la coopération entre les administrations fiscales des États membres.

<sup>25</sup> Eurofisc est le réseau européen destiné à renforcer la coopération opérationnelle entre les États membres dans la lutte contre la fraude à la TVA

## Recommandation 2

Les nombreuses révélations indiquent que les grandes entreprises et les riches particuliers paient des impôts très peu élevés en Europe grâce aux mécanismes d'optimisation fiscale légaux dans certains États membres. Cela renvoie au citoyen ordinaire l'iniquité du système fiscal. Il faut mettre un terme à cette situation. Une série de mesures à la fois législatives et non législatives doivent être rapidement déployées à l'échelle de l'Union afin de lutter contre l'évasion fiscale, l'optimisation fiscale et de parvenir à mettre en place un système fiscal véritablement équitable et efficace dans toute l'Union européenne:

- la publication exhaustive d'informations pays par pays, y compris la comptabilité pleinement désagrégée pour tous les pays dans lesquels une entreprise multinationale mène des activités. Il est indispensable d'améliorer la transparence concernant les questions fiscales transfrontières pour veiller à ce que les impôts soient payés là où les bénéfices sont réalisés. Par conséquent, le Conseil doit trouver une solution à l'impasse actuelle sur la proposition de la Commission européenne publiée en 2016 et qui requiert de chaque multinationale la publication d'informations pays par pays. Il est devenu urgent d'entamer les négociations avec le Parlement en vue de parvenir à un accord qui oblige les grands acteurs à publier ces informations cruciales, pour une plus grande transparence des entreprises;
- une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) à l'échelle de l'Union, qui couvre également la numérisation de l'économie tout entière. L'ACCIS devrait, à long terme, conduire à un taux minimum d'imposition des sociétés commun à toute l'Union afin d'éviter un nivellement par le bas;
- un taux minimum effectif d'imposition des sociétés, permettant à chaque État membre de fixer son propre taux d'imposition des sociétés tout en limitant les régimes d'exonération de l'impôt, afin que les grandes entreprises versent au moins 18 % d'impôts effectifs sur leurs bénéfices annuels;<sup>26</sup>
- une définition harmonisée à l'échelle de l'Union européenne et l'interdiction des régimes fiscaux douteux qui permettent aux grandes entreprises de réduire radicalement leurs impôts, y compris par l'intermédiaire des régimes fiscaux favorables aux brevets qui pullulent dans toute l'Union;<sup>27</sup>
- des règles claires relatives au transfert du siège d'une entreprise au sein de l'Union;
- une taxe tant attendue sur les transactions financières;<sup>28</sup>
- des ressources accrues pour les administrations fiscales nationales, afin qu'elles soient mieux équipées pour déceler et éradiquer la fraude et l'évasion fiscale. Par ressources accrues, on entend des employés, plus nombreux et qualifiés, ainsi que davantage d'outils (des logiciels appropriés, etc.). Il ne s'agit pas d'un gaspillage de fonds publics: les administrations fiscales ont pour mission de recouvrer ce qui est dû et de limiter la fraude et ainsi de fournir aux États les ressources nécessaires à la mise en œuvre de leur action.

<sup>26</sup> Le taux d'imposition des sociétés dans l'Union européenne s'élève actuellement à 21,3 %. Ce taux s'élevait à 26,5 % en moyenne entre 1996 et 2018, atteignant son plus haut (35,2 %) en 1997 et son plus bas (21,3 %) en 2018.

<sup>27</sup> Le nombre de pays développés ayant récemment mis en œuvre des régimes fiscaux favorables aux brevets ne cesse de croître. Ces derniers permettent d'appliquer un taux réduit aux revenus provenant des brevets (voir le document de la Commission européenne: [https://ec.europa.eu/jrc/sites/jrcsh/files/JRC96080\\_Patent\\_boxes.pdf](https://ec.europa.eu/jrc/sites/jrcsh/files/JRC96080_Patent_boxes.pdf))

<sup>28</sup> À l'instar des entreprises numériques, le secteur financier doit redoubler d'efforts pour être à la hauteur de ses responsabilités envers la société. À cette fin, les États membres participant à la procédure de coopération renforcée doivent s'entendre sur l'adoption d'une taxe sur les transactions financières, ce que demande le Parlement depuis 2010. Les contraintes engendrées par la crise financière de 2008 ont permis de mettre en évidence que les effets néfastes de la spéculation doivent être limités et que le secteur financier doit contribuer au coût incommensurable de la crise.

# 02

Un nouveau paquet  
« fiscalité équitable »

# 03

Un système fiscal qui englobe les activités de l'économie numérique

## Recommandation 3

La réglementation fiscale actuelle est encore fondée sur des concepts vieux de nombreuses décennies, antérieurs à Internet et au développement de logiciels, et qui reposait sur une localisation physique des activités économiques. Si révolution numérique doit profiter à tous; les acteurs les plus importants de l'économie numérique ont activement cherché à éviter de payer leur juste part d'impôts. Ils y sont d'ailleurs parvenus, venant contribuer à la montée des inégalités et à une concentration excessive de la richesse. Pour remédier à cette situation, les mesures et initiatives suivantes permettraient de compléter un nouveau paquet fiscal européen:

- une taxe provisoire sur les services numériques, comme celle proposée par la Commission européenne en 2018, devrait rapidement être adoptée par les États membres, jusqu'à ce que la réglementation et les dispositions en matière d'ACCIS soient en place. Mise en œuvre correctement, cette mesure s'avèrera une solution efficace à moyen terme pour pallier à l'injustice actuelle liée à la faible fiscalité des géants du numérique. Parallèlement, un accord est nécessaire au Conseil sur la proposition relative à la présence numérique significative, pilier nécessaire d'un futur un régime équitable et stable de la fiscalité de l'économie numérique;
- un débat public éclairé est nécessaire pour trouver le moyen d'imposer les profits issus des nouvelles technologies afin d'éviter qu'un nombre restreint d'acteurs amassent la plus grande part de la valeur ajoutée générée au sein de nos pays. Cela pourrait prendre la forme d'une taxe sur la robotique. Il s'agirait notamment d'apporter des ressources financières publiques afin d'appuyer les politiques économiques et sociales désormais indispensables pour faire face aux conséquences d'un tel changement technologique sur les marchés du travail.<sup>29</sup>

<sup>29</sup> La Corée du Sud est le premier pays à avoir intégré ce type de taxe, en limitant les incitations fiscales pour les investissements dans les machines automatisées.

## Recommandation 4

---

L'Union européenne peut d'ores et déjà agir considérablement pour limiter l'évasion fiscale à l'intérieur de ses frontières, indépendamment de ce que font les pays tiers pour remédier à cette situation. Cependant, une manière véritablement efficace de résoudre le problème de l'évasion fiscale serait de s'y attaquer à l'échelle mondiale. Les mesures et initiatives suivantes permettraient de compléter un nouveau paquet fiscal de l'Union:

- L'Union devrait inclure des clauses concernant la fiscalité douteuse dans tous les accords commerciaux qu'elle passe avec des pays tiers;
- L'Union ne devrait conclure aucun accord commercial avec des juridictions caractérisées par l'Union comme des paradis fiscaux et elle devrait attendre qu'une juridiction figurant sur une liste grise en soit retirée pour passer un accord commercial avec elle;
- L'Union devrait promouvoir la création d'un organe intergouvernemental de la fiscalité dans le cadre des Nations unies et doté de ressources, avec pour objectif de coordonner les efforts dans la lutte contre les paradis fiscaux, d'entamer le débat nécessaire sur la juste allocation des impôts à travers le monde et veiller à ce que tous les pays participent sur un pied d'égalité.

## Pour aller plus loin – Prochaines étapes >>

---

L'Union devrait également promouvoir la création d'un registre financier mondial dans le but d'obtenir une information précise sur les détenteurs d'actifs financiers. Ce registre permettrait de combler les lacunes de l'impôt sur les sociétés et, dans le même temps, de rendre l'évasion fiscale individuelle bien plus ardue.

# 04

---

**Une action européenne qui milite en faveur d'une imposition équitable et effective au niveau mondial**



---

**registre financier mondial**

---

## 4.4. Un secteur financier responsable et solidaire

---

Une société durable exige un secteur financier durable, au service de l'économie réelle et capable de soutenir la transition vers une économie pleinement durable, sur le plan écologique et social.

La crise financière qui a débuté en 2007 a montré l'inadéquation du cadre réglementaire pour les services financiers. Avant 2007, les groupes de pression financiers ont su profiter du marché libre qui dominait la culture occidentale pour supprimer les obstacles juridiques et réglementaires de taille qui empêchaient le système d'être trop risqué et opaque. Les marchés financiers se sont rapidement développés, approfondis, complexifiés et interconnectés à l'échelle mondiale. La multiplication des acteurs financiers et leur prise de risque croissante, par exemple les fonds de pension ou d'assurances, et le comportement agressif des fonds spéculatifs ont entraîné une vaste propagation des risques à l'ensemble de l'économie.

Ces dix dernières années, des améliorations majeures ont été réalisées en ce qui concerne les exigences prudentielles, l'encadrement de l'effet de levier, les règles régissant les faillites bancaires, la transparence et la compensa-

tion des instruments dérivés, les agences de notation de crédit, les fonds spéculatifs et les activités financières parallèles. Malgré tout, les incitations des gestionnaires d'actifs et celles des investisseurs continuent de diverger. Ces incitations restent largement encore très loin des aspirations de la société dans son ensemble. Cela s'explique principalement par le fait que les questions de développement durable et les risques qui en découlent ne sont pas pris en compte dans le cadre réglementaire des services financiers.

Si la réglementation financière était alignée avec les objectifs de développement durable, son effet serait d'autant plus considérable sur l'ensemble du secteur privé. Par conséquent, il conviendrait de se concentrer sur le rôle spécifique que le secteur financier pourrait jouer pour contribuer à la transition, vers une économie moins énergivore, plus économe en ressources et circulaire, vers la protection de la biodiversité et la lutte contre l'épuisement des ressources naturelles, et vers la nécessité de développer des sociétés équitables, inclusives et résilientes. C'est pourquoi nous recommandons cinq types d'action pour réaliser cet objectif:

## Recommandation 1

---

Ce cadre de classification devrait permettre de rassembler des critères environnementaux, tels que les risques liés au changement climatique, ceux liés à la biodiversité, les questions relatives aux déchets, à la pollution, à la sécurité des eaux et à la déforestation, et d'une manière plus générale la notion des limites de la planète; des critères sociaux comme les droits de l'homme (le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des communautés locales), les droits coutumiers, les droits des travailleurs, les droits des femmes et ceux de l'enfant, la santé et la sécurité; des critères de gouvernance, tels que la gouvernance d'entreprise, les stratégies fiscales, la rémunération et les mesures visant à garantir la protection des données et à lutter contre la corruption, l'optimisation et l'évasion fiscales, et le blanchiment de capitaux.

## Recommandation 2

---

Obligation de rendre des comptes à la société pour le financement privé: l'ensemble des investisseurs et des gestionnaires d'actifs devraient intégrer financièrement dans leurs décisions d'investissement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et ils devraient au moins considérer les risques considérables pour la société. Ils devraient avoir le devoir d'identifier, prévenir, et remédier à tous les risques environnementaux et sociaux, et d'en assumer la responsabilité, à défaut de quoi, ils devraient être tenus de rendre des comptes. Pour remédier à la divergence des incitations entre les gestionnaires et les investisseurs, le devoir de loyauté des gestionnaires consistant à agir dans l'intérêt supérieur de l'entreprise ne devrait pas se limiter à la seule optimisation de la valeur actionnariale à court terme, il devrait aussi viser de manière spécifique la création de valeur sur le long terme.

# 01

---

**Un système européen de classification pour définir le développement durable**

# 02

---

**La finance privée doit être soumise à des obligations juridiques en matière de responsabilité**

## 03

---

**Mieux calibrer incitations et freins dans la régulation des risques**

### Recommandation 3

---

Une meilleure calibration en matière d'incitations prudentielles et de mesures de prévention contribueraient à une meilleure adéquation avec une économie à faible intensité de carbone: les investissements et les crédits bancaires orientent notre société, mais les incitations et les mesures de prévention ne sont pas calibrées pour tenir compte du développement durable. Les exigences spécifiques de fonds propres supplémentaires pour les « investissements nocifs » et les exonérations spécifiques en matière de fonds propres pour les « investissements verts » permettraient de canaliser le flux de crédit vers les entreprises et les ménages. Alors que l'éradication progressive des actifs nocifs pour l'environnement est nécessaire pour faire face au risque systémique important auxquels ils sont liés, un test de résistance des banques en cas de crise basé sur la durabilité pourrait permettre de rendre ces risques visibles, et d'accélérer l'éradication des des actifs nocifs. La responsabilité de mener ces tests de résistance revient aux superviseurs.

## 04

---

**Le système européen de supervision financière doit jouer pleinement son rôle**

### Recommandation 4

---

Les superviseurs devraient également assumer leur rôle . Les risques et les facteurs liés à l'ESG devraient être inclus dans le mandat du système européen de surveillance financière; les autorités européennes de surveillance devraient évaluer les risques substantiels, y compris ceux qui sont liés à la valorisation des actifs nocifs, et elles devraient instaurer les systèmes correspondants de surveillance à long terme. Elles devraient également en tenir compte pour les «tests de résistance carbone» obligatoires à l'échelle de l'Union, destinées à mesurer l'exposition des institutions financières aux risques climatiques et aux risques liés aux secteurs consommateurs d'énergie dans lesquels les actifs sont plus susceptibles d'être concernés.

---

## Recommandation 5

---

Les agences de notation ont été critiquées pour leur rôle pendant la crise - lors de laquelle elles ont échoué à mettre en lumière les risques venant des instruments financiers complexes cotés "triple A" - et la crise européenne actuelle de la dette souveraine, dans laquelle elles sont accusées d'avoir alimenté une panique injustifiée sur les marchés. Le fonctionnement de ces agences, le manque de concurrence (seules trois de ces agences contrôlent l'ensemble du marché) et les conflits d'intérêt (elles sont payées par les acteurs du marché qui émettent et utilisent des produits financiers qu'elles doivent noter) sont autant de questions qui n'ont été traitées que par la réglementation européenne adoptée en 2012. Même si la situation s'est améliorée et que les agences de notation sont mieux réglementées, l'évaluation de risques de tous types, des simples actions aux dérivés complexes ou aux financements des pays, ne repose que sur une poignée de sociétés privées. Les risques liés aux questions de développement durable concernant chaque membre de la société, ils devraient être évalués et être pris en compte par le secteur public. La création d'une agence de notation publique, ayant pour objectif spécifique d'évaluer les risques de développement durable, devrait être une priorité.

# 05

---

**Une agence publique européenne de notation pour mieux évaluer les risques spécifiques liés au développement durable sur le long terme**

# 06

**Réviser la directive MiFID et le règlement MiFIR pour tenir compte des nouvelles techniques de négoce et des innovations financières liées au développement de l'intelligence artificielle et faire pression sur le Conseil pour qu'il finalise rapidement la réglementation relative aux chambres de compensation centrales**

## Recommandation 6

Avec la révision de la directive concernant les marchés d'instruments financiers, un train de mesures et un ensemble de mécanismes de surveillance des risques spécifiques pour les négociations algorithmiques, épine dorsale de la réglementation des marchés financiers européens, ont été présentés. L'objectif de cette réglementation était de limiter les transactions à haute fréquence qui exploitent les écarts dans la formation des prix sur les différents marchés. En agissant uniquement sur la base de la vitesse, les transactions à haute fréquence peuvent provoquer des fluctuations aiguës et dangereuses. Par conséquent, outre la mise en place d'une surveillance interne des exigences en matière de transactions commerciales, pour que les entreprises qui mènent des négociations algorithmiques puissent limiter les risques opérationnels, la directive MiFID impose un gel temporaire du marché réglementé ou contraint le négoce par un instrument financier lorsque la fluctuation du prix est trop importante. Ces exigences sont appelées «*market halts*» (gels temporaires du marché) et «*circuit breakers*» (disjoncteurs). Vu le lobbying colossal contre ces propositions tant au sein du Parlement qu'à l'extérieur, on peut considérer qu'il s'agit d'une réussite. Toutefois, il est bien connu que les innovations du marché sont bien plus rapides que la réglementation, et le monde dans lequel nous vivons est déjà différent de celui dans lequel a été mise en place la directive MiFID II.

L'utilisation de l'intelligence artificielle par un nombre croissant de sociétés d'investissement est dangereuse en raison de l'effet domino qu'un événement quelconque pourrait entraîner. Par exemple, si une valeur de premier ordre devient inférieure à un certain prix, la plupart des systèmes d'intelligence artificielle la vendront automatiquement ce qui aura un effet destructeur: la vente tire encore le prix vers le bas, ce qui pousse davantage à la vente, et ainsi de suite, avec un effet cascade. Toutes les plateformes de marché ne disposent pas d'exigences en matière de gel de marché et de disjoncteurs, par conséquent la contagion pourrait se propager très rapidement. Une révision de la directive MiFID est donc importante pour garantir que la réglementation prend en compte les innovations du marché.

Une part essentielle de la législation sur la structure du marché est actuellement bloquée au Conseil. Les chambres de compensation traitent une part plus importante des opérations depuis la crise financière. Ces institutions concentrent ainsi de plus en plus de risques liés aux crédits, aux liquidités et aux opérations et sont ainsi devenues des sources potentielles de risque systémique. La réglementation sur le redressement et la résolution des chambres de compensation centrales approuvées par le Parlement européen se concentrent spécifiquement sur ce risque. L'absence d'une approche commune du Conseil retarde la finalisation de cette législation, exposant les marchés à un élément de risque supplémentaire.

## Recommandation 7

---

Les petites et moyennes entreprises, les microentreprises et des millions de consommateurs sont privés de l'accès au financement à des taux abordables, en particulier si ceux-ci ne peuvent fournir des garanties appropriées. De même, de nombreux jeunes Européens désirant créer leur propre entreprise ou mener des activités créatives ne peuvent le faire en raison de l'absence de crédit. Les instruments financiers innovants tels que les micro-crédits, le financement participatif, les fonds de capital-risque et l'affacturage inversé sont des instruments essentiels à la promotion de l'inclusion financière. Elles peuvent être soutenues au moyen de la mise en place de mécanismes de garantie appropriés et/ou de la création de « fonds d'entrepreneuriat social » aux niveaux européen et national dans le but de renforcer l'inclusion financière et l'entrepreneuriat social.

## Pour aller plus loin – Prochaines étapes >>

---

Aujourd'hui, toute l'activité bancaire n'est pas mieux réglementée et mieux surveillée qu'avant la crise financière. Toute une catégorie d'institutions non bancaires telles que les fonds d'investissement, les sociétés-écrans, les fonds monétaires, les fonds alternatifs, les fonds de mutualisation, les banques d'investissement et autres institutions financières non bancaires se développe et prospère sans une réglementation et une surveillance appropriées. Ces institutions forment le système bancaire parallèle.

Contrairement aux banques commerciales, aucun organisme de réglementation ne surveille les fonctions de prêt des intermédiaires financiers ou ne les aide en période de crise, ce qui les rend vulnérables aux chocs. Étant donné qu'elles ne sont pas tenues de maintenir des réserves élevées par rapport à leur exposition au marché, elles peuvent afficher un niveau élevé en ce qui concerne l'endettement et le rapport dette/actif liquide. Les institutions bancaires fictives coopèrent avec les banques commerciales, les fonds de pension, les fonds d'assurance et les entreprises d'investissement qui sont les principaux interlocuteurs des ménages, des PME et des plus grandes entreprises. Ce niveau d'interconnexion entre les deux secteurs constitue une menace énorme à la stabilité financière d'une économie.

Les autorités de surveillance et de régulation régionales le Mécanisme de supervision unique (MSU), l'Autorité bancaire européenne (ABE) ou les autorités nationales ne peuvent faire face à un tel système interconnecté, qui, de surcroît, possède des ramifications importantes à l'échelle mondiale qui échappent à une réglementation et à une surveillance appropriées. Il convient de mettre en place une réglementation et une surveillance appropriées des banques parallèles à l'échelle européenne, ainsi qu'une capacité de gouvernance mondiale adéquate dans ce domaine.

---

# 07

---

**Des secteurs financier  
et bancaire solidaires  
et au service de toute  
la société**



---

**Le système  
bancaire parallèle  
(Shadow banking)**

---

## 4.5. Des évolutions technologiques au service de toutes et tous

---

Alors que nos sociétés doivent relever l'ensemble des défis découlant de nos modes de production et de consommation non durables, elles doivent également veiller à ce que les nouvelles technologies aient des effets positifs sur le bien-être collectif plutôt que de provoquer des perturbations. L'essor de l'intelligence artificielle, de la robotique ainsi que d'autres évolutions scientifiques et technologiques dans les domaines tels que la biotechnologie, la génétique, présentent à la fois des opportunités et des risques. Ces progrès pourraient considérablement améliorer nos modes de vie ou hisser nos sociétés à des niveaux d'inégalité jamais vus depuis le XIXe siècle. Rien de tout cela n'est prédéterminé, mais nous ne devrions pas ignorer les dangers potentiels dans notre quête des bénéfices promis.

Dans de nombreux domaines, tels que la santé ou l'amélioration de la qualité de vie et des débouchés dans les régions éloignées, ces nouvelles technologies pourraient représenter des percées sur le plan du bien-être. Toutefois, dans le cadre du système économique actuel, ces technologies entraîneront une concentration accrue de la richesse et du pouvoir économique. Compte tenu des exemples actuels, il est probable qu'elles se retrouveront entre les mains d'une infime fraction des méga-entreprises, dont certaines investissent actuellement des milliards d'euros chaque

année. En conséquence, les options offertes aux consommateurs pourraient être limitées ou le coût des services, notamment dans le domaine des traitements personnalisés basé sur la génétique, pourrait être si élevé qu'il ne serait accessible qu'aux citoyens fortunés. De même, les algorithmes d'apprentissage, susceptibles de servir à améliorer la qualité des services publics, peuvent également être utilisés pour faire une discrimination anonyme des consommateurs ou des travailleurs. Toutefois, différentes approches sont possibles, notamment des politiques de recherche et d'innovation davantage axées sur les exigences sociétales, et un financement public de la recherche et de l'innovation au moyen de fonds propres, et non de subventions, ce qui permet un futur retour sur investissement public plus équitable dans l'ensemble. Il est possible que les universités, l'industrie et les centres de recherche ne soient plus les seuls à déterminer où dépenser les fonds publics de recherche et d'innovation, mais que les autorités publiques, y compris l'Union européenne, décident quel type de recherche et d'innovation est nécessaire pour répondre à des besoins sociétaux pour remédier aux défaillances du marché, comme la recherche et l'innovation axées sur des défis aux coûts sociétaux élevés mais aux intérêts limités pour le secteur privé, notamment dans le domaine de la santé en ce qui concerne les maladies rares.

## 4.5. Des évolutions technologiques au service de toutes et tous

Les prévisions actuelles concernant l'incidence des nouvelles technologies sur l'emploi sont inquiétantes, voire alarmantes. Certains prévoient la perte de nombreux emplois d'aujourd'hui, dans de nombreux secteurs, que les nouveaux emplois qui seront créés dans les nouvelles technologies ne pourront pas compenser. Des prévisions un peu moins alarmantes concernant les résultats nets en matière d'emploi insistent néanmoins sur les décalages considérables entre les anciens et les nouveaux emplois, lesquels ne touchent pas nécessairement les mêmes personnes, ni les mêmes territoires. Les principaux risques sont engendrés par les technologies liées à la main-d'œuvre, qui se répandent rapidement.<sup>30</sup> Au mieux, les politiques actives du marché du travail et les politiques territoriales d'aujourd'hui devront donc développer une capacité beaucoup plus grande, en volume et en qualité, afin d'aider les travailleurs à changer d'emploi, et à créer de nouveaux emplois dans les régions touchées. Des millions d'emplois existants devraient disparaître et nous assisterons à une baisse très importante du nombre total d'emplois disponibles, si rien n'est fait pour y remédier.

Outre les défis économiques et sociaux qui en découlent, la démocratie elle-même sera mise à l'épreuve dans nos États nations, mais aussi dans le monde entier. L'utilisation abusive de données à caractère personnel, la diffusion de techniques de désinformation, de fausses nouvelles et la manipulation des processus électoraux sont déjà une réalité extrêmement préoccupante à laquelle les législateurs et les organismes gouvernementaux sont de plus en plus confrontés. Il ne s'agit pas seulement d'une menace pour des raisons politiques, mais aussi pour le mode de fonctionnement des marchés. Les technologies sophistiquées risquent d'être de plus en plus utilisées dans les stratégies commerciales, pour atteindre

un niveau de manipulation du consommateur encore inédit. Que ce soit en tant que citoyen ou seulement en tant que consommateur, nous sommes tous vulnérables en l'absence d'une réglementation très stricte protégeant nos données privées et interdisant les abus. L'établissement de règles strictes mettra de plus en plus à l'épreuve la capacité politique de nos démocraties à mesure que les géants de la technologie et d'autres entreprises continueront leur ascension apparemment inéluctable dans les sphères de la valeur marchande stratosphérique et du pouvoir économique.

Nous ne pouvons pas donner au secteur privé la possibilité de décider des évolutions fondamentales de la société, fondées essentiellement sur des motifs de maximisation du profit, et de tirer pleinement parti de ces nouvelles technologies sur le plan économique, tout en externalisant la totalité des coûts. Il ne s'agit pas seulement d'un principe d'éthique, c'est aussi une exigence politique et démocratique. Les technologies qui, en fin de compte, profitent aux entreprises privées ont souvent été rendues possibles et développées dans un premier temps grâce à la recherche publique financée par l'argent des contribuables. Par ailleurs, les entreprises leaders dans ce domaine comptent parmi les chefs de file mondiaux de l'évasion fiscale, et ne contribuent donc même pas à la bonne marche de nos systèmes sociaux. Par conséquent, les entreprises qui bénéficieront de ces technologies lors de leur accès aux marchés devraient également contribuer de manière équitable et proportionnelle au financement des politiques publiques nécessaires pour veiller à ce que ces évolutions technologiques bénéficient véritablement à tous, et ne créent à nouveau des inégalités, du chômage et de l'exclusion.

<sup>30</sup> À titre illustratif, le professeur Kaushik Basu (2016), vice-président principal et économiste en chef de la Banque mondiale à l'Université Cornell, affirme que «bien que l'innovation en matière d'économie de main-d'œuvre existe depuis longtemps, le rythme s'est accéléré. Les ventes mondiales de robots industriels, par exemple, ont atteint 225 000 en 2014, soit une hausse de 27 % par rapport à l'année précédente. Cependant, l'essor de la technologie «liée à la main-d'œuvre» est plus transformateur: les innovations numériques de ces trois dernières décennies permettent maintenant aux individus de travailler pour des employeurs et des entreprises dans différents pays, sans avoir à se déplacer. [...] Avec l'évolution technologique, ces tensions finiront par se répandre dans le monde entier, exacerbant les inégalités mondiales, déjà intolérablement élevées, à mesure que les revenus des travailleurs diminuent. Dans ce cas, le défi consistera à veiller à ce que la croissance de tous les revenus ne bénéficie pas aux détenteurs des machines et des actions.»

# 01

---

**Afin de maîtriser les évolutions technologiques, il importe de mieux appréhender et anticiper les enjeux tant au niveau national qu'au niveau de l'Union. La Commission européenne devrait créer un Centre de prospective des Technologies en son sein**

# 02

---

**Toutes les nouvelles formes de travail doivent être protégées et réglementées, pour éviter les zones grises sur les marchés du travail ; les règles sur les conditions de travail transparentes et prévisibles doivent couvrir le secteur de l'économie des plateformes**

## Recommandation 1

---

La rapidité de l'évolution technologique et les avancées considérables, telles que l'intelligence artificielle, la robotique ou la génétique, restent mal comprises par les décideurs politiques et les représentants élus. Il en résulte un risque élevé lorsque de telles évolutions ne sont pas anticipées et encadrées par des politiques appropriées. L'incidence sociale et environnementale escomptée devrait être prise en compte lors du financement de la recherche sur la base de stratégies axées sur des missions conformes aux objectifs des Nations unies pour le développement durable. Les États membres devraient également user de leur contrôle encore largement répandu sur les entreprises afin d'orienter les technologies sur une voie qui renforce l'égalité des chances. La Commission européenne est bien placée pour fournir une capacité technologique qui devrait coopérer avec les parties prenantes extérieures, y compris les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, en fournissant une expertise et des conseils politiques à toutes les institutions européennes et aux autorités publiques nationales, ainsi qu'au grand public, de manière régulière et transparente.

## Recommandation 2

---

La croissance des emplois de plateforme, des emplois de type Uber, des faux indépendants génère des zones grises réglementaires au détriment des emplois plus qualifiés en ce qui concerne la protection sociale et les salaires. Au sein de l'Union, de telles zones grises ne devraient pas exister. Une réglementation rigoureuse du marché du travail doit s'appliquer à tous les niveaux. L'Union devrait notamment arrêter une *directive forte en faveur de conditions de travail transparentes et prévisibles* (actuellement au stade du processus législatif). Elle devrait également adopter une nouvelle législation relative aux emplois dans les plateformes, afin de compléter le cadre juridique par des normes en matière de protection des travailleurs dans les plateformes au sein de l'Union, afin de garantir aux travailleurs et aux employeurs la sécurité juridique et d'éviter un nivellement par le bas en matière de droits sociaux et de conditions de travail.

---

## Recommandation 3

---

Notre système social sera mis à rude épreuve une fois que de nombreux emplois existants seront remplacés par les nouvelles technologies grâce à l'intelligence artificielle et à la robotique. Afin de soutenir les transformations de nos marchés du travail visant à protéger les personnes et les niveaux de vie, ces systèmes doivent être convenablement financés et organisés. Il faut commencer maintenant. Les programmes de formation et de reconversion ne sont pas de grande qualité dans de nombreux pays et doivent être perfectionnés. Les systèmes éducatifs doivent être adaptés pour préparer les enfants et les jeunes à l'importance croissante des nouvelles technologies dans l'éducation, notamment en ce qui concerne les compétences. Les réserves financières (fonds de transition sociale) devraient être constituées par les gouvernements et notamment financées par une taxe numérique. Ce processus devrait être intégré au semestre européen et au processus futur et plus large de gouvernance du développement durable (chapitre 7). Le régime d'assurance chômage de la zone euro recommandé à la section 7.3 devra également être élaboré de manière à pouvoir aider au cas où les transformations du marché du travail deviendraient incontrôlables à un moment donné, ce qui ne peut être exclu.

## Recommandation 4

---

Le rôle futur de l'économie sociale et solidaire est très important et traité dans une section distincte (4.1). Toutefois, il est important de le mentionner ici, car il s'agit d'un domaine dans lequel, si les politiques réussissent à organiser ce changement, les nouvelles technologies pourraient profiter à la société dans son ensemble en permettant la création de nouveaux emplois dans des activités qui favoriseront une manière plus coopérative et durable d'organiser nombre de nos modes de production et de consommation.

# 03

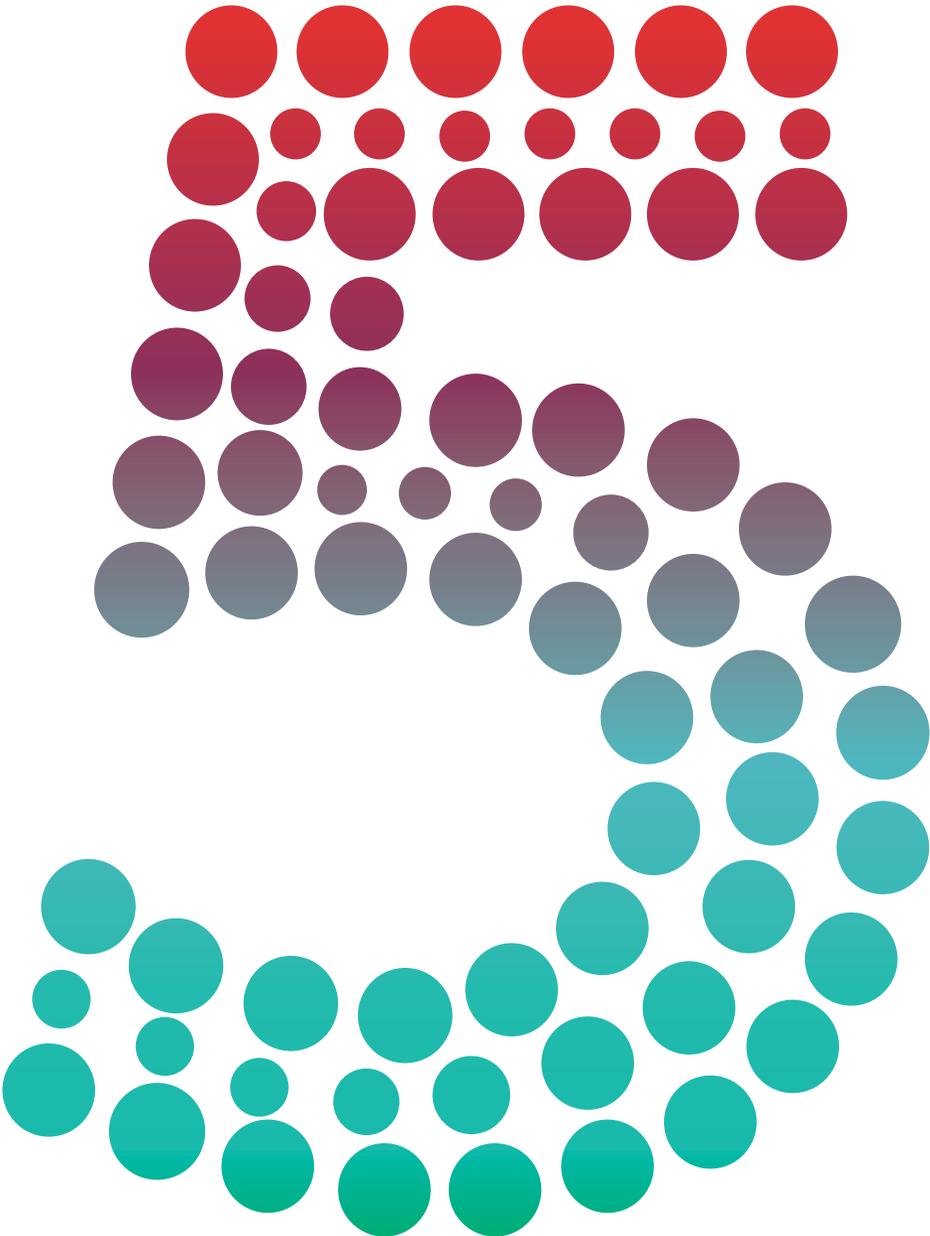
---

**Préparer nos systèmes sociaux et les doter de moyens financiers suffisants pour protéger les populations dans le cadre de la transition technologique et leur donner les moyens d'anticiper ces évolutions**

# 04

---

**Le secteur de l'économie sociale et solidaire devrait être développé pour offrir de nouvelles possibilités de travail et contribuer ainsi significativement et durablement au bien-être de toutes et tous**



---

# Retablir la justice sociale

---

Une Europe sans pauvreté

106

---

Des emplois de qualité et un  
salaire décent pour tous

116

---

L'Égalité femmes/hommes

123

---

Une société ouverte  
à toutes et tous

126

---

Pas de territoires abandonnés

128

---

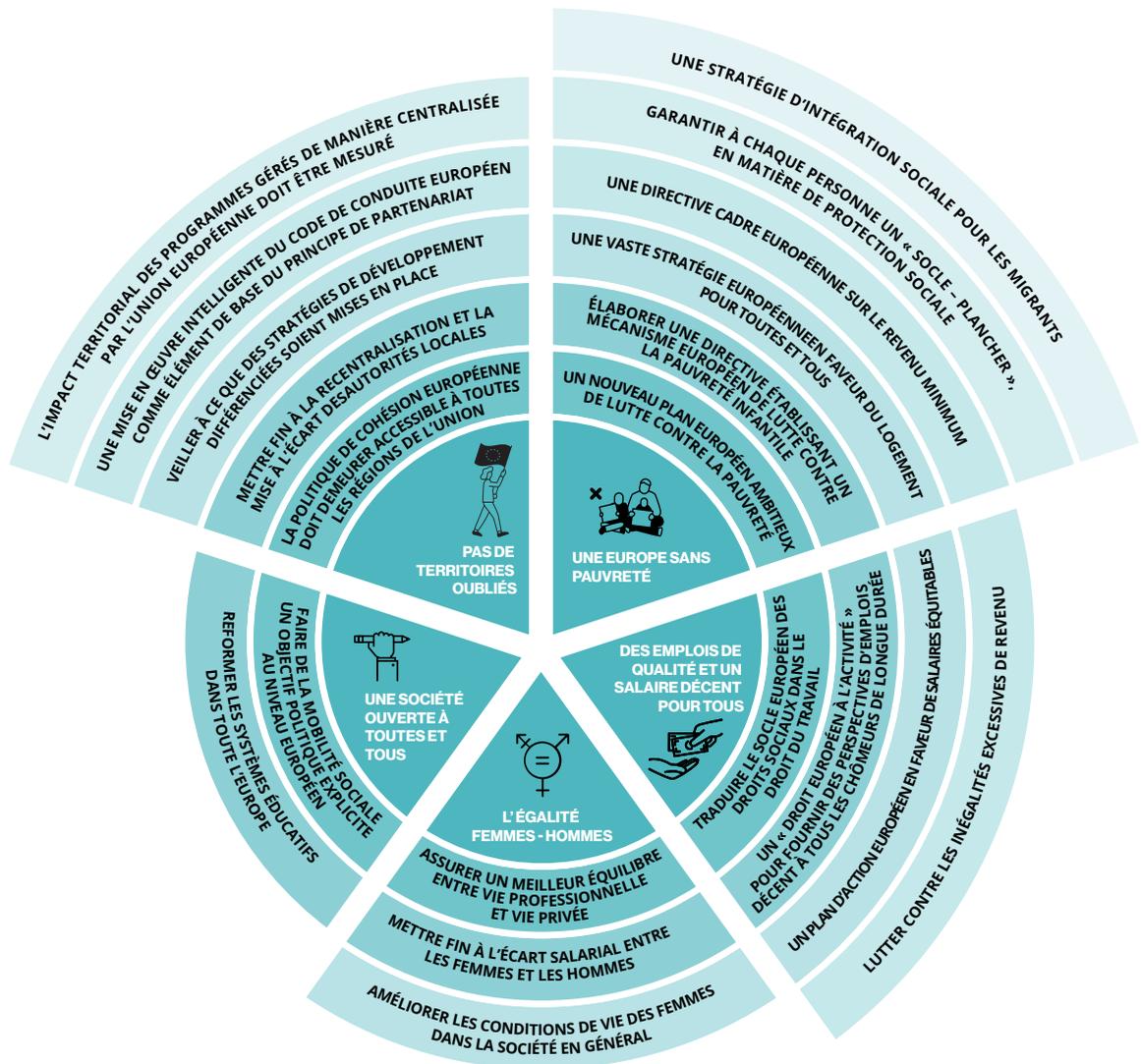
Une société où règne la justice sociale est une société dans laquelle un fort sentiment d'appartenance à une collectivité se base sur une compréhension communément partagée des responsabilités et des intérêts, donc d'un destin commun, à l'inverse du sentiment croissant d'isolement et du « chacun pour soi » qui caractérisent de plus en plus nos sociétés actuelles. C'est une société dans laquelle « nul n'est laissé pour compte », et dans laquelle il est entendu que nous sommes tous moins épanouis si tout le monde ne jouit pas d'une vie décente et d'un bien-être durable.

C'est une société naturellement encline à garantir l'égalité des droits et des chances, dont l'égalité entre les hommes et les femmes est un élément central. Il s'agit d'une société naturellement encline au développement durable, qui a la capacité intrinsèque de bien relever les défis en matière de durabilité, quels qu'ils soient. Le sentiment d'appartenance collective à une telle société unie est liée aux relations entre les individus, mais aussi entre les territoires, les nations et l'Union dans son ensemble, ainsi qu'à l'économie, en faisant mieux entendre la voix des travailleurs et des syndicats, en élargissant et en renforçant l'espace citoyen, en diversifiant les acteurs économiques dans nos marchés et en incitant les entreprises à assumer une responsabilité accrue envers la société comme il a été recommandé au chapitre précédent.

Ce concept n'est pas nouveau. En effet, l'Union européenne s'appuie déjà sur d'importants principes juridiques et quasi juridiques, ainsi que des droits, qui constituent une bonne base pour développer cette société, en particulier l'article 3 du Traité, la Charte des droits fondamentaux et le socle européen des droits sociaux. Nous ne partons pas de zéro: L'Union et ses pays membres comportent déjà de nombreux éléments d'une société ancrée dans la justice sociale. Cependant, ces éléments sont encore insuffisants. Certaines ont été érodées par le passé et se heurtent constamment à des dynamiques néolibérales et purement individualistes qui les empêchent de se développer davantage, en dépit de leur caractère indispensable pour parvenir véritablement au développement durable. Les principes et droits de l'Union doivent être appliqués de manière plus vigoureuse, au moyen de politiques existantes et nouvelles et de droits consacrés par la loi, pour autant que cette démarche constitue la meilleure voie à suivre.

L'approche que nous recommandons tient compte à la fois de la nécessité de s'attaquer aux formes traditionnelles de pauvreté et d'exclusion sociale, ainsi que des difficultés sociales qui touchent une plus grande partie de nos populations, notamment en raison de l'augmentation des formes précaires de travail, de la pauvreté des travailleurs, de la reconnaissance insuffisante de l'égalité des droits entre femmes et hommes et des difficultés socio-économiques auxquelles une partie croissante des travailleurs de la classe moyenne sont confrontés. Il est nécessaire d'inverser l'érosion progressive de la classe moyenne ainsi que de remédier à la pauvreté et à l'exclusion sociale. La classe moyenne est confrontée à diverses menaces et difficultés, telles que la stagnation des revenus, la crainte de la précarisation ou de la perte d'emploi et la crainte grandissante que l'avenir sera pire que le présent ou le passé, en particulier pour leurs enfants.

# RETABLIR LA JUSTICE SOCIALE



**Lutter contre  
l'appauvrissement  
progressif de la  
classe moyenne  
et mettre fin à  
la pauvreté et à  
l'exclusion sociale.**





## 5.1. Une Europe sans pauvreté

La principale mesure de la pauvreté monétaire inscrite sur la liste des indicateurs de l'Union est relative (revenu net inférieur à 60 % du revenu médian national), connue sous le nom de taux «de risque de pauvreté». Depuis le Conseil des ministres de l'Union européenne en 1975, la pauvreté dans l'Union a été considérée comme relative à un pays donné à un moment donné.<sup>31</sup> Cette approche s'appuyait et s'appuie toujours sur des concepts de sciences sociales. La pauvreté dans la période d'après-guerre est perçue comme un concept relatif qui va au-delà des notions de pauvreté en tant qu'incapacité de subvenir aux besoins physiques de base, mais qui ambitionne d'inclure les normes de participation sociale ou de fonctionnement humain.

En juin 2010, le Conseil Européen a adopté la stratégie Europe 2020, qui est la stratégie de croissance de l'Union pour la décennie en cours, visant à développer une économie européenne intelligente, durable et inclusive. Dans ce cadre, le Conseil Européen a adopté un objectif d'inclusion sociale, à savoir faire sortir au moins 20 millions de personnes du risque de pauvreté et d'exclusion d'ici 2020. Toutefois, cet objectif n'a pas été atteint dans une large mesure, et le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté est pratiquement le même qu'en 2010.

Pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, le Conseil des ministres de l'Union européenne «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) a adopté un indicateur de

«risque de pauvreté ou d'exclusion sociale», «AROPE». Cet indicateur définit la proportion ou le nombre de personnes menacées de pauvreté, ou gravement démunies sur le plan matériel, ou vivant dans des ménages à très faible intensité de travail.

Plus précisément, il englobe les personnes faisant au moins partie de l'une des trois catégories suivantes:

- Les personnes menacées de pauvreté, dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % de la médiane nationale des revenus disponibles équivalents après transferts sociaux.
- Les personnes confrontées à de graves privations matérielles et dont les conditions de vie sont gravement limitées par l'absence de ressources. Elles subissent au moins 4 des 9 privations suivantes. Elles ne peuvent payer : i. le loyer ou les factures des services de base, ii. le chauffage convenable de leur domicile, iii. des dépenses imprévues, iv. de la viande, du poisson ou une protéine équivalente tous les deux jours, v. une semaine de vacances hors du domicile, vi. un véhicule, vii. un lave-linge, viii. une télévision en couleur, ix. un téléphone.
- Les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail, c'est à dire dans lesquels les personnes âgées de 0 à 59 ans ont travaillé moins de 20 % de

leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée.

Actuellement, 118 millions de personnes dans l'Union européenne, soit 23,5 % de la population totale, sont menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Parmi eux, 14 millions sont à la fois menacés de pauvreté et vivent dans des ménages à très faible intensité de travail, environ 13 millions sont menacés de pauvreté et gravement démunis sur le plan matériel, un peu moins de 3 millions sont à la fois gravement démunis sur le plan matériel et dans des ménages à très faible intensité de travail et 8 millions sont confrontés à ces trois types de pauvreté et d'exclusion sociale.

L'indicateur joue un rôle crucial dans l'identification de l'ampleur de la pauvreté et de son évolution dans le temps, dans la mesure où il détermine la nécessité et la nature des actions politiques. Le seuil de 60 % est arbitraire, mais il est censé représenter le niveau de revenu jugé nécessaire pour mener une vie digne. Cependant, il présente certaines lacunes. En particulier, il ne reflète pas nécessairement les conditions de vie réelles sur le terrain et peut sous-estimer la pauvreté réelle dans certains pays. Le seuil de risque de pauvreté représente un niveau de pouvoir d'achat très différent selon les pays, et il n'est pas du tout évident qu'un revenu au niveau du seuil indique une situation analogue ou comparable en matière de pauvreté ou d'exclusion sociale. En outre, lors de l'évaluation de l'ampleur requise d'aide au revenu minimum ou lors d'un débat public sur le niveau approprié du salaire minimum ou de l'aide au revenu minimum, le caractère arbitraire du niveau du seuil peut poser un problème. Le seuil de pauvreté peut également varier d'une

année à l'autre en raison de l'évolution du niveau général du revenu et de sa répartition dans un pays.

Dans ces cas, des budgets de référence comparables peuvent être utiles. Bien qu'il soit difficile de les calculer et de les comparer d'un pays à l'autre, des recherches récentes se sont concentrées sur l'obtention d'une certaine clarté.<sup>32</sup> Il ressort de ces recherches que, en particulier dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est, le seuil du revenu médian de 60 % peut sous-estimer considérablement l'état réel de la pauvreté. La recherche indique par exemple que pour un couple locataire à Budapest, avec deux enfants, le revenu devrait être 1,5 fois plus élevé que le seuil de 60 % pour éviter que la famille ne soit exposée au risque de pauvreté. Vivant à Athènes, ce couple aurait besoin d'un revenu environ deux fois plus élevé que le seuil de revenu médian, et à Barcelone d'un revenu supérieur de 50 % à ce seuil. En comparaison, les chiffres estimatifs pour des villes telles qu'Anvers ou Helsinki révèlent que le seuil estime correctement la limite du risque de pauvreté. En d'autres termes, s'il existait des données fiables fondées sur des budgets de référence qui permettraient de mieux mesurer la pauvreté réelle, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté serait sensiblement plus élevé que les 118 millions actuellement recensés par Eurostat. Une première méthodologie commune pour les paniers de référence a été élaborée à titre de projet pilote par un réseau d'universitaires, avec le soutien de la Commission européenne.<sup>33</sup>

<sup>32</sup> La pauvreté ne se limite pas au seul manque d'argent: "Une personne est reconnue comme vivant dans la pauvreté si son revenu et ses ressources sont insuffisants au point de l'empêcher d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable pour la société dans laquelle [elle] vit. En raison de la pauvreté, cette personne peut se trouver défavorisée de multiples manières: chômage, faible revenu, logement insalubre, soins de santé inadéquats et obstacles à son accès à l'apprentissage tout au long de la vie, à la culture, au sport et aux loisirs. Elle est souvent marginalisée et exclue de la participation aux activités (économiques, sociales et culturelles) qui sont la norme pour les autres personnes, et son accès aux droits fondamentaux peut être restreint".

<sup>33</sup> Voir notamment Goedemé, T, Penne, T, et al (2017), What does it mean to live on the poverty threshold?, Lessons from reference budget research, CSB Working Paper series

<sup>34</sup> <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1092&intPageId=2312&langId=en>

La lutte efficace contre la pauvreté exige, lors de la conception de politiques efficaces, la prise en compte des différents types de groupes sociaux touchés de manière disproportionnée, notamment les migrants, les Roms, les enfants, les femmes, les familles monoparentales, les personnes âgées, les jeunes, chômeurs de longue durée, ainsi que l'adoption d'une approche territoriale, conciliant politiques horizontales et politiques territoriales, ainsi expliqué en détail à la section 5.5. Elle exige que la lutte contre la

pauvreté s'inscrive dans le cadre plus large de l'accroissement des inégalités de revenus et de richesse, et des différences régionales et nationales dans la fourniture de services publics, gratuits ou non, et dans leur qualité. Enfin, mais non des moindres, elle requiert une stratégie de politique budgétaire visant à soutenir la lutte contre la pauvreté, notamment en permettant que des investissements sociaux suffisants soient réalisés dans un ensemble révisé de règles budgétaires (section 7.1).

## Recommandation 1

Le plan s'appuierait sur une approche fondée sur des budgets de référence afin de parfaire la mesure des personnes exposées au risque de pauvreté (pauvreté monétaire).<sup>35</sup> Le plan devrait faire partie intégrante du processus actuel de gouvernance du Semestre européen et d'un futur cycle de développement durable (chapitre 7).

Cet engagement peut sembler irréaliste compte tenu des résultats obtenus par l'Europe dans ce domaine. Cependant, nous sommes tout d'abord convaincus que sans un nouvel engagement politique fort, empreint d'une aspiration ambitieuse, la lutte contre la pauvreté deviendra une préoccupation politique encore moins importante qu'elle ne l'est actuellement, surtout lorsque la stratégie Europe 2020 sera formellement parvenue à terme et aura échoué dans l'atteinte de tous ses objectifs dans ce domaine. Ensuite, nous considérons la lutte contre la pauvreté comme la «mère de toutes les batailles» dans la construction d'une société solidaire.

La réduction drastique de la pauvreté aura des effets positifs très substantiels et multiples sur l'ensemble de nos sociétés. Nous devons considérer cette lutte contre la pauvreté comme l'un des meilleurs investissements à long terme que nos sociétés puissent entreprendre. Comme l'ont montré des auteurs tels que Kate Pickett et Richard Wilkinson,<sup>36</sup> la réduction de la pauvreté (et donc des inégalités) libérera nos sociétés de nombreux maux qui les minent actuellement, que ce soit sur le plan de la santé physique et mentale, sur le plan pénal et sur celui de la robustesse de nos systèmes démocratiques. La réduction de la pauvreté améliorera également la lutte contre la dégradation de l'environnement et renforcera notre résilience collective face aux futures perturbations environnementales, notamment le changement climatique.

L'Europe peut d'ores et déjà agir pour donner un contenu nouveau et concret à la lutte contre la pauvreté dans au moins cinq domaines au moyen de nouvelles initiatives concernant les enfants, le logement, le revenu minimum, la protection sociale de base et les politiques en faveur de l'insertion sociale des migrants. Les politiques dans ces cinq domaines devraient constituer le pilier de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et seraient assorties de mesures supplémentaires dans d'autres domaines, comme indiqué aux sections 5.2 à 5.5, axées sur l'emploi et les salaires, l'égalité hommes-femmes, la mobilité sociale, l'éducation, les investissements sociaux, et les politiques territoriales (régionale et de cohésion). Il conviendrait d'envisager des orientations politiques plus ambitieuses dans cette voie, à l'instar de la charte du patrimoine commun évoquée dans les prochaines étapes que nous recommandons après la section 6.5.<sup>37</sup>

# 01

**Un nouveau plan européen ambitieux visant à améliorer la situation de toutes les personnes pauvres, précaires ou en situation d'exclusion sociale pour réduire leur nombre de 25 millions d'ici 2030 et de 50 millions supplémentaires d'ici 2050 (définitions AROPE)<sup>34</sup>**

<sup>34</sup> Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, en abrégé AROPE, correspond à la somme des personnes qui sont soit menacées de pauvreté, soit gravement défavorisées sur le plan matériel ou vivant dans un ménage ayant une très faible intensité de travail. Les personnes ne sont comptées qu'une seule fois, même si elles sont présentes dans plusieurs sous-indicateurs. Le taux AROPE, c'est-à-dire la part de la population totale menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale, est l'indicateur principal du suivi de l'objectif en matière de pauvreté de la stratégie 2020 de l'Union européenne.

<sup>35</sup> Selon Eurostat, 17 % des Européens, soit environ 87 millions de personnes, vivent avec un revenu net après transferts sociaux inférieur au seuil de 60 % du revenu médian. Étant donné que le chiffre total de 118 millions de personnes exposées au risque de pauvreté comprend les personnes qui sont exposées à au moins l'une des trois composantes de l'AROPE (revenu médian inférieur à 60 %, personnes défavorisées sensiblement, ménages à faible intensité de travail), une éradication totale de la pauvreté mesurée par ces données est impossible car réduire notamment à zéro le nombre des ménages à très faible intensité de travail reviendrait, dans ce dernier groupe, à zéro chômage, zéro retraite précoce, zéro handicap ou encore zéro maladie chronique pour le groupe d'âge en cause, ce qui est irréalisable. Toutefois, il est théoriquement possible d'assurer des conditions de vie décentes aux personnes aujourd'hui menacées de pauvreté en raison d'un revenu très faible (inférieur à 60 % du revenu médian) et/ou exposées à des privations matérielles et le problème devient une réalité politique au moyen d'un ensemble de mesures telles que celles décrites ici.

<sup>36</sup> Le niveau à bulle (2009) et le niveau intérieur (2018)

<sup>37</sup> Dans ce contexte général, il convient de mentionner l'initiative OXFAM «Indice de l'engagement à la réduction des inégalités», qui dresse un classement mondial des gouvernements en fonction des actions qu'ils mènent dans le but de réduire l'écart entre riches et pauvres. Le dernier rapport a été publié en octobre 2018.

# 02

**Élaborer un mécanisme européen de lutte contre la pauvreté infantile appelée “Garantie enfance” afin d’atténuer les effets délétères de la pauvreté infantile et en faisant en sorte que chaque enfant en situation de précarité ait accès gratuit et de qualité à des soins de santé, à une éducation, à des services de garde d’enfants, ainsi qu’à un logement décent et à une alimentation appropriée**

## Recommandation 2

Cette recommandation découle d’une proposition élaborée par le Groupe S&D du Parlement européen et soutenue par de nombreuses organisations non gouvernementales actives dans le domaine social et dans le domaine des droits de l’enfant. La proposition bénéficie d’un soutien politique au Parlement européen, y compris lors des discussions sur le futur cadre financier pluriannuel en vue de son financement ultérieur.

Cette proposition est motivée par le fait que plus de 28 millions d’enfants vivent dans des familles dont le revenu et l’accès aux services de base, tels que l’alimentation, le logement, l’éducation ou la santé, sont insuffisants au quotidien. Parmi eux, 11 millions d’enfants sont également touchés par de graves privations matérielles, incapables de s’offrir les biens et services considérés comme ordinaires ou nécessaires par la société.

L’Europe a le devoir moral de remédier à cette situation. Mais d’autres raisons complètent ce devoir. Les enfants représentent le potentiel à venir d’une société, et tous les enfants devraient avoir la possibilité équitable de développer leurs capacités et leurs compétences, et de faire partie intégrante de nos sociétés. Laisser près de 30 millions d’enfants dans des situations sociales qui entraveront leur potentiel d’adultes représente un coût caché énorme pour la société, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan social, environnemental et politique. Une société qui dispose des ressources économiques nécessaires pour surmonter ce problème ne peut tout simplement pas fermer les yeux sur cette réalité et priver plus d’un quart de ses enfants du droit à une vie décente et à de possibilités équitables. Il s’agit principalement d’enfants vivant dans des familles monoparentales ou dans des familles de travailleurs pauvres, des enfants issus de minorités, d’enfants réfugiés et migrants, et d’enfants handicapés.

L’élaboration d’une stratégie combinant plusieurs leviers de la nutrition au logement, de l’éducation à la santé, traduit le fait que les enfants pauvres ne laissent pas derrière eux leurs émotions, leur alimentation, leur traumatisme, leur crainte en matière de sécurité, leurs problèmes dentaires etc. lorsqu’ils vont à l’école. Si vous voulez aider les enfants, vous devez le faire sur tous les plans à la fois.

## Recommandation 3

---

Le logement est un droit fondamental et un besoin. C'est un facteur déterminant du bien-être, en particulier pour les familles les plus défavorisées. Cependant, la dure réalité est que les groupes aisés vivent dans des logements de qualité supérieure, tandis que les groupes les plus faibles vivent dans des logements de qualité inférieure. Cette réalité traduit un profond déséquilibre et alimente les inégalités générées par une pénurie structurelle de logements sociaux et publics abordables dans toute l'Europe.

Un logement inapproprié n'est pas seulement un inconfort. Il est connu pour entraver la qualité de l'épanouissement de l'enfant et exacerbe les inégalités de chances. Les logements mal isolés, insalubres et surpeuplés ont une incidence sur les dépenses énergétiques d'un ménage et sur la santé. Plusieurs mesures peuvent être combinées pour aménager des logements décents pour tous, telles que:

- l'exclusion des investissements dans les infrastructures sociales, telles que le logement social, des règles budgétaires afin de faciliter ces investissements par les Etats membres et de les protéger en période de crise économique
  - l'inclusion d'indicateurs de logements abordables et de qualité dans un processus renouvelé de gouvernance du Semestre européen
  - la révision de la définition d'Eurostat du taux de surcharge du coût du logement, actuellement à 40 %, vers un seuil de référence de 25 %, en tenant compte des réalités socio-économiques des citoyens européens qui sont massivement touchés par la pénurie de logements abordables
  - la prévention de la spéculation sur les terrains et les terrains à bâtir par des règlements de zonage, et des instruments de financement de l'Union qui encouragent l'offre de logements locatifs abordables, comme l'incorporation d'un fonds d'aménagement foncier/de logement pour les entités à bénéfices limités aux niveaux local et fédéral
  - la protection de la résidence principale contre la confiscation par les banques en cas de surendettement
  - une précision du traitement du logement social dans la législation européenne relative aux services d'intérêt économique général afin d'offrir une sécurité juridique aux autorités publiques locales, régionales et nationales en ce qui concerne les contraintes liées aux règles sur les aides d'État et de garantir un large éventail d'interventions des autorités publiques en matière d'investissement dans le logement social
  - respecter le principe de subsidiarité lors de la définition du groupe cible national, régional ou local du logement social et public par la suppression de la définition du groupe cible dans les règles européennes relatives aux aides d'État en faveur du logement social
- 

# 03

---

**Une vaste stratégie européenne en faveur du logement afin de soutenir l'offre pour toutes et tous de logements abordables, sociaux et publics, sur la base d'une notion élargie du « logement social » pour mieux prendre en compte les réalités socio-économiques**

- dans le cadre de la réforme de la politique de cohésion, définir de nouvelles orientations visant à soutenir les projets d'investissement dans des logements locatifs abordables, publics et sociaux aux niveaux régional et urbain, en tenant compte des recommandations du partenariat pour un logement abordable du programme urbain pour l'Union européenne<sup>38</sup>
- Politiques de lutte contre la spéculation au niveau de l'Union qui visent la croissance explosive des locations d'appartements à court terme aux touristes, afin de protéger le marché traditionnel du logement
- Prévenir les expulsions aux fins de rénovation en rendant obligatoire la participation des locataires. Après la rénovation énergétique, le solde des coûts devrait être positif pour les résidents, de sorte que les augmentations de loyer sont compensées par des économies d'énergie<sup>39</sup>
- Un fonds européen pour la rénovation énergétique des bâtiments, y compris les immeubles résidentiels collectifs dans le secteur du logement social.<sup>40</sup> D'autres fonds devraient également être mobilisés, notamment le nouveau fond d'investissement multiple InvestEU et les financements de la Banque européenne d'investissement (BEI). Les subventions et prêts publics doivent être assortis d'un encadrement légal des loyers, d'un plafonnement des loyers et des prix afin, d'empêcher la capitalisation de ces subventions et de garantir aux résidents la sécurité d'occupation de leur logement.

En outre, une stratégie européenne pour un logement décent, abordable et durable devrait tenir compte des initiatives existantes en faveur de l'autonomisation des résidents et d'une politique de logement équitable telle que l'Initiative européenne pour un habitat responsable (ERHIN).<sup>41</sup>

<sup>38</sup> <https://ec.europa.eu/futurium/en/housing>

<sup>39</sup> Voir la meilleure pratique «Dutch covenant for energy savings» (pacte néerlandais pour les économies d'énergie)

<sup>40</sup> Une proposition relative à un fonds «Renovate Europe» destiné à préfinancer les mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments avec remboursement sur facture et sur impôts est en cours d'élaboration au sein du Groupe S&D, sous la direction de la vice-présidente Kathleen van Brempt.

<sup>41</sup> [www.responsiblehousing.eu](http://www.responsiblehousing.eu)

## Recommandation 4

---

Cette recommandation a été initialement encouragée et étoffée par des organisations non gouvernementales à vocation sociale afin de garantir que, partout dans l'Union, chacun ait droit à un revenu adéquat afin de pouvoir intégrer dans la société des personnes qui, pour différentes raisons, se trouvent exclues du marché du travail.

En consacrant ce droit dans la législation, elle veille à ce que les États membres établissent des régimes de revenu minimum adéquats pour les personnes vivant sous le seuil de risque de pauvreté fixé à 60 % du revenu national égalisé médian de chaque pays.<sup>43</sup> Ces régimes devraient être assortis d'allocations spécifiques pour les ménages avec enfants, au moyen de la garantie européenne pour l'enfance, notamment pour couvrir les frais de garde d'enfants et les frais scolaires, les frais de logement ou d'énergie, les frais de santé, et fournir une aide alimentaire. La directive implique une obligation juridique d'adéquation des régimes de revenu minimum au niveau national qui devrait être contrôlée par la Commission européenne sur la base des indices nationaux des salaires de subsistance qu'elle devrait élaborer en fonction des budgets de référence et qui pourraient servir de point de comparaison. L'aide au revenu minimum devrait être définie comme le niveau à partir duquel les personnes peuvent vivre d'une manière respectueuse de la dignité humaine.

La directive-cadre devrait se combiner avec le cadre juridique européen pour un socle de protection sociale et être cohérente avec celui-ci (recommandation 5 ci-après).

# 04

---

**Une Directive cadre européenne sur le revenu minimum prévoyant la mise en œuvre d'un revenu décent pour toute personne, avec ou sans emploi, ne disposant pas de moyens financiers suffisants<sup>42</sup>**

---

<sup>43</sup> La Commission n'a jamais été disposée à proposer une législation à cet égard. Toutefois, la recommandation 92/441/CEE du Conseil et la recommandation 2008/867/CE de la Commission invitent déjà les États membres à garantir des ressources et une assistance sociale suffisantes dans leurs systèmes de protection sociale et demandent que des mesures soient prises pour permettre l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail. Toutefois, elles ne sont pas contraignantes.

<sup>44</sup> Revenu médian équivalent: le revenu total dont dispose un ménage divisé par sa taille équivalente, pour tenir compte de la taille et de la composition du ménage et attribué à chaque membre du ménage

# 05

**Un cadre juridique européen, conforme aux recommandations de l'OIT, pour garantir à chaque personne un « socle – plancher », nationalement défini, en matière de protection sociale, sur la base d'un accès universel aux soins de santé, à un filet de sécurité en terme de revenu et d'un accès à des biens et services essentiels**

## Recommandation 5

Les socles de protection sociale sont des ensembles de garanties de sécurité sociale de base définies au niveau national et qui devraient au minimum faire en sorte que, tout au long du cycle de vie, toutes les personnes dans le besoin aient accès aux soins médicaux essentiels et à une sécurité des revenus de base qui garantissent ensemble un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelon national. Les socles nationaux de protection sociale devraient comprendre au moins les quatre garanties de sécurité sociale suivantes, telles que définies au niveau national:

- l'accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité;
- la sécurité du revenu de base pour les enfants, en leur donnant accès à la nutrition, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires;
- la sécurité du revenu de base pour les personnes en âge de travailler qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu suffisant, notamment en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité;
- la sécurité du revenu de base pour les personnes âgées.

Ces garanties devraient être fournies à tous les résidents et à tous les enfants, comme le prévoient les lois et règlements nationaux, et sous réserve des obligations internationales existantes. Afin de garantir l'existence de tels socles de protection dans l'ensemble de l'Union, et conformément aux obligations existantes du Traité et de la Charte des droits fondamentaux, un cadre juridique européen devrait édicter ces dispositions, conformément à une directive-cadre de l'Union européenne relative au revenu minimum (recommandation 4 ci-dessus). Cela serait complémentaire et cohérent avec les recommandations politiques 1 et 3 de la présente section.

## Recommandation 6

---

L'érosion culturelle, les menaces à l'identité nationale et les notions de « nous contre eux » figurent souvent directement ou indirectement dans le discours des opposants à l'immigration. L'ampleur de ces préoccupations non économiques dépend en grande partie de la vitesse de la migration dans une région ainsi que de la façon dont les immigrants peuvent s'intégrer socialement, alors que l'intégration sociale peut être comprise selon deux points de vue. Pour les immigrants, il s'agit de susciter un sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Pour cela, il faut souvent accepter les valeurs et les normes de cette société et agir conformément à celles-ci et, si nécessaire, constituer le capital social jugé nécessaire par les institutions du pays d'accueil, y compris les ressources financières de base et un logement décent, ainsi que l'éducation et les compétences pertinentes pour le marché du travail du pays hôte. Le rôle de la population autochtone est tout aussi important: l'intégration sociale n'est possible que lorsque les immigrants sont reconnus comme membres de la société. Cette reconnaissance mutuelle, en plus d'améliorer le bien-être individuel, contribue à une meilleure cohésion sociale et a des répercussions économiques considérables. En l'absence de politiques d'intégration efficaces, les migrants restent en proie à la pauvreté et à l'exclusion sociale. La proportion de migrants parmi les plus pauvres d'Europe est disproportionnellement élevée.

Dans le prolongement du plan d'action sur l'intégration des ressortissants de pays tiers, la Commission européenne devrait élaborer une stratégie globale pour la prochaine législature, laquelle comprendrait des mesures ciblées et un financement adéquat pour un large éventail d'instruments et programmes européens, et élaborer des indicateurs d'intégration visant à mesurer les progrès et à définir des objectifs nationaux et européens. Les politiques d'intégration devraient être insérées dans le Semestre européen et figurer explicitement dans les recommandations par pays.

## Pour aller plus loin – Prochaines étapes >>

---

Le risque existe qu'avec des objectifs non contraignants de réduction de la pauvreté et en dépit d'initiatives politiques fortes, les États membres ne mettent pas tout en œuvre de manière efficace pour leur réalisation. Si, d'ici à la fin de la prochaine législature (2024), les progrès ne s'avéraient pas satisfaisants en raison d'un manque d'engagement de la part des gouvernements nationaux, ces objectifs devraient être rendus contraignants pour l'Union, conformément à l'article 3 du Traité, et assortis d'objectifs annuels pour chaque État membre, sur le modèle de ce qui a été convenu dans la législation en matière d'énergie et de climat.

---

# 06

---

## Une stratégie d'intégration sociale pour les migrants



---

**Des objectifs  
contraignants  
de lutte contre la  
pauvreté**

---

## 5.2. Des emplois de qualité et un salaire décent pour tous

---

Nos sociétés, en dépit d'une multitude de réglementations du marché du travail, ont assisté ces dernières années à une augmentation des emplois sous-payés et de mauvaise qualité. Certains pays ont notamment connu une forte augmentation du nombre de travailleurs pauvres, terme qui, vingt ans, auparavant était un phénomène encore réservé au marché du travail américain. Différentes pratiques commerciales ont menées à l'exploitation des lacunes juridiques de l'Union Européenne afin de créer des nouveaux types d'emplois qui ne garantissent dorénavant lus de droit ou de revenu appropriés. Aux travailleur Les stages font de plus en plus l'objet d'abus, les jeunes ayant davantage de difficultés à trouver un premier emploi décent. Les emplois précaires et atypiques se développent et de nombreuses personnes travaillent, contre leur gré à temps partiel ou dans le cadre de contrats à durée déterminée. De nouvelles formes de travail, provenant du secteur numérique prennent également de l'ampleur, et recourent souvent à un faux travail indépendant dans le cadre duquel un véritable contrat de travail, assorti de droits sociaux et de retraite appropriés devrait exister. Certains secteurs sont particulièrement concernés, comme les chauffeurs de taxi ou les chauffeurs routiers, en raison de pratiques déloyales telles que le détachement des travailleurs, menées par des sociétés boîtes aux lettres installées dans des États membres à bas salaires. Ce modèle d'exploitation sociale

a réussi à s'enraciner dans un système censé au contraire être réglementé et protéger les individus contre de telles pratiques. Ceci grâce à des gouvernements permissifs voire même activement favorables à de telles pratiques.

La crise économique a également pesé sur l'emploi dans une grande partie de l'Union, et les taux de chômage restent beaucoup trop élevés dans un grand nombre de pays, dont de grandes économies telles que l'Italie (10 %) ou la France (9 %), touchant presque 17 millions de personnes. Plusieurs millions de personnes sont concernées par le chômage de longue durée ou le chômage des jeunes. Pour faire baisser des taux de chômage aussi élevés sans pour autant abroger les règles de protection du travail, qui peuvent apporter un allègement à court terme mais qui, à terme, constitueraient un passif social important, la croissance économique devrait être soutenue à plus de 2,5 à 3 % au moins en termes réels pendant une longue période. Toutefois, cela peut ne pas être faisable pour ces pays et n'est de toute façon pas durable sur le plan environnemental. Les pays ayant connu une croissance économique relativement plus forte, comme l'Allemagne, voient leurs émissions de gaz à effet de serre beaucoup moins réduites que prévu, ce qui menace de saper les efforts européens et mondiaux visant à contenir les émissions de gaz à effet de serre dans les limites fixées pour éviter une catastrophe climatique. Les exigences en

matière de durabilité exigent une approche différente de ce compromis impossible entre croissance, création d'emplois et protection de l'environnement.

Les travailleurs ont subi la stagnation et, dans certains endroits, la chute des salaires, notamment pour les travailleurs peu qualifiés. La classe moyenne a été érodée. Les chiffres montrent qu'au cours de la dernière décennie, seuls les travailleurs les plus qualifiés des secteurs en croissance ont vu leurs salaires augmenter. Dans de nombreux domaines, les gains de productivité ont largement dépassé les hausses salariales.<sup>44</sup> Une étude menée par la Confédération européenne des syndicats a montré que les augmentations de salaires dans l'Union au cours des 16 dernières années auraient été quatre fois plus élevées si elles avaient pleine-

ment reflété les gains de productivité. Entre 2000 et 2016, la productivité dans l'Union a augmenté de 10 %, alors que les salaires n'ont augmenté que de 2,5 %, dans certains pays, la productivité a même augmenté tandis que les salaires ont chuté. Les salaires diminuent également aussi en proportion du PIB une baisse, amorcée il y a près d'un demi-siècle au profit de la distribution des bénéfices aux détenteurs de capitaux.

Enfin et surtout, le salaire minimum ne garantit pas une vie décente dans toute l'Union. La moitié des États membres ont un salaire minimum inférieur à 60 % du revenu national médian, qui correspond au seuil de risque de pauvreté. Dix États membres ont même un salaire minimum légal égal ou inférieur à seulement 50 % du revenu médian national.<sup>45</sup>

<sup>44</sup> CES, L'Europe a besoin d'une hausse des salaires, 2018

<sup>45</sup> ISE, Benchmarking Working Europe, 2018

## 01

Traduire le Pilier Européen des Droits Sociaux dans le droit du travail et de la protection sociale, afin d'atteindre des normes élevées applicables à tous les types d'emploi ; élaborer une stratégie de mise en œuvre globale et ambitieuse de tous les principes et droits contenus dans le Socle Européen des Droits Sociaux

## Recommandation 1

À la suite de l'adoption du socle européen des droits sociaux en 2017, la Commission européenne a formulé de nombreuses propositions dans le domaine du travail. Elles sont désormais intégrées au processus politique qui doit mener les normes des propositions initiales à un niveau élevé, renforçant par là les droits des travailleurs dans le marché unique et face à l'évolution des types d'emploi. Les textes législatifs les plus importants à l'examen sont la proposition de directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles («directive relative à la déclaration écrite»), qui vise à garantir à chaque travailleur un ensemble minimal de droits,<sup>46</sup> et la proposition de la Commission relative à une recommandation du Conseil concernant l'accès des travailleurs et des indépendants à la protection sociale.<sup>47</sup>

La proposition de directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles devrait être renforcée dans le cadre du processus co-législatif en cours afin d'interdire tous les régimes de travail abusifs, tels que les contrats zéro heure et les stages non payés (sur la voie d'une interdiction générale du travail sur demande à l'échelle de l'Union), de fournir une définition juridique claire du travailleur (pour mettre fin aux faux indépendants) et d'établir des normes minimales pour tous types de travail, notamment les emplois numériques. Si les efforts visant à renforcer ainsi la proposition initiale devaient se solder par un échec, il serait nécessaire d'adopter une directive plus ambitieuse sur des conditions de travail décentes, comme demandé initialement par le Parlement européen dans le cadre du socle européen des droits sociaux.

Le socle comporte un grand nombre d'autres principes et de droits pour lesquels de nouveaux progrès devraient être réalisés, tels que l'égalité entre les hommes et les femmes, les salaires, le dialogue social, les enfants, le revenu minimum, le logement ou l'accès aux services essentiels. Dans certains de ces domaines, nous recommandons des politiques ou des législations particulières. La prochaine Commission européenne devrait, dès le départ, fournir une stratégie globale et ambitieuse afin de mettre en œuvre d'ici la fin de la prochaine législature en 2024 l'ensemble de ces principes et droits du socle européen des droits sociaux.

<sup>46</sup> Un ensemble minimal de droits, notamment l'égalité de traitement, la protection sociale, la protection contre le licenciement, la protection de la santé et de la sécurité, les dispositions relatives au temps de travail/repos, la liberté d'association et de représentation, la négociation collective, l'action collective, l'accès à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie.

<sup>47</sup> La présente recommandation a pour objectif d'aider les personnes exerçant des formes atypiques d'emploi et de travail indépendant qui, en raison de leur situation professionnelle, ne sont pas suffisamment couvertes par les régimes de sécurité sociale et sont donc exposées à une plus grande incertitude économique.

## Recommandation 2

Sur le modèle de la Garantie européenne pour la jeunesse (qui est un mécanisme pour accroître les perspectives d'emploi, de formation continue, d'apprentissage ou de formation à tout jeune dans un délai de quatre mois après le début de son chômage ou à la fin des études), un « Droit européen à l'activité » dans le même esprit est recommandé, qui devrait finalement englober la garantie pour la jeunesse dans un cadre commun et plus large. Ces deux programmes constitueraient un engagement de tous les États membres à faire en sorte que tous les chômeurs de longue durée reçoivent une offre d'emploi ou de stage de bonne qualité. Ils s'appliqueraient à toutes les personnes au chômage depuis au moins 12 mois et fonctionneraient sur une base volontaire, comme un droit et non comme une obligation. Le droit européen à l'activité représenterait un programme beaucoup plus ambitieux que la garantie pour la jeunesse, puisqu'il y a actuellement environ 12 millions de chômeurs de longue durée, contre 3,5 millions de jeunes sans emploi. La rémunération pourrait varier en fonction des caractéristiques de l'emploi, mais elle devrait être fixée au moins au niveau des salaires minimum applicables en fonction des situations national. Au fur et à mesure que les pays s'approcheraient progressivement de niveaux de salaire de subsistance adéquats (voir recommandation 3), cette mesure serait également étendue au droit européen à l'activité. Les pays devraient être encouragés à fixer, dès que possible le niveau du salaire minimum pour les emplois liés au Droit européen à l'activité (DEA) au niveau du salaire minimum vital, ce qui exercerait une pression à la hausse sur les salaires minimums pour qu'ils dépassent les taux fixés légalement ou collectivement.

Une proposition comparable, bien que non identique, a récemment été présentée par le sénateur américain Bernie Sanders, sous la forme d'une «garantie fédérale à l'emploi américaine», sauf que notre proposition combine des options d'emploi et de formation, et se concentrerait sur les chômeurs de longue durée. Ceci est dû aux différences entre les systèmes sociaux européens et américains. La proposition pourrait s'inspirer de certaines pratiques d'États membres couronnées de succès associant municipalités locales et acteurs de l'économie sociale (voir par exemple le «programme pour les emplois sociaux» lancé en Grèce en 2012).

Le droit européen à l'activité devrait aussi être financé, comme c'est le cas pour la garantie pour la jeunesse, en partie par des ressources publiques nationales et en partie par des ressources européennes, et ce par l'intermédiaire du Fonds social européen et par un futur instrument pour une Transition Juste pour les emplois directement liés à la mise en œuvre d'une transition juste. Une autre source de financement européen pourrait être le Fonds de cohésion, dans les cas où le droit européen à l'activité crée des emplois liés aux initiatives de développement territorial. La gamme d'options de financement pourrait être complétée par des ressources provenant d'un futur régime d'assurance ou de prestations de chômage, en cas de chocs économiques touchant les pays de la zone euro. L'expérience de la garantie pour la jeunesse a démontré que ses bénéfices dépassent nettement ses coûts initiaux.<sup>48</sup>

Le DEA devrait en particulier encourager les États membres à dispenser une formation et à créer des emplois dans des domaines présentant un intérêt direct pour la durabilité environnementale et sociale, tels que la rénovation énergétique des bâtiments, ou les services de soins de santé. Le régime devrait également être conçu comme un tremplin professionnel vers des emplois non subventionnés, à fin qu'ils deviennent des solutions permanentes.

# 02

**Un « Droit européen à l'Activité » (DEA) pour fournir des perspectives d'emploi décent à tous les chômeurs de longue durée.**

<sup>48</sup> Des recherches récentes estiment que les bénéfices de la mise en place d'un système national de garantie pour la jeunesse sont beaucoup plus importants que les dépenses. Le coût total estimé de la mise en place de systèmes de garantie pour la jeunesse dans tous les États membres de l'Union européenne est d'environ 50 milliards par an, soit environ 0,39 % du PIB (Source: EUROFOUND - Social Inclusion of Young People). Néanmoins, une «non-action» serait beaucoup plus onéreuse. L'on estime que les jeunes n'occupant pas un emploi et ne suivant ni un enseignement ni une formation (NEET) coûtent 153 milliards d'euros (1,21 % du PIB) par an en termes de prestations versées et de manque à gagner en matière de revenus et d'impôts. Eurofound - Mapping youth transitions in Europe).

## 03

Un plan d'action  
européen en faveur  
d'un salaire équitable

## Recommandation 3

La croissance insuffisante des salaires au fil des ans ainsi que des salaires minimum bas dans de nombreux pays ont nourri la croissance de l'inégalité sur notre continent. Même si la situation varie d'un pays à l'autre, et même au sein d'un même pays entre territoires, l'Union doit trouver un moyen de traiter ce problème majeur. Une dynamique salariale positive permettant une convergence à la hausse des salaires est nécessaire, tant pour stimuler l'économie européenne que pour reconstruire une société plus équitable. Nous recommandons de regrouper cinq orientations importantes dans un ambitieux plan d'action pour un salaire équitable:

- Les Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations unies formulent un but précis dans le cadre de l'objectif 10: d'ici à 2030, faire en sorte que les 40 % de salariés en bas de l'échelle des rémunérations voient la leur augmenter plus vite que le salaire moyen national, afin de rattraper les retards passés. Les États membres devraient donc mettre en œuvre cet objectif qui devrait déjà faire partie intégrante du processus du Semestre européen actuel et des recommandations par pays.
- Il est temps de d'inverser les choses: le prochain cycle 2018/2019 du Semestre européen devrait adopter une position plus offensive en ce qui concerne la nécessité de garantir des salaires réels plus élevés dans de nombreux secteurs et pays après des années de stagnation salariale malgré la hausse de la productivité, et de préconiser des négociations collectives sectorielles dans les recommandations par pays. Le Semestre européen et les recommandations par pays jouent un rôle crucial, quoiqu'encore controversé, en ce qui concerne l'évolution des salaires. Ce n'est que récemment que la Commission européenne a adopté une approche plus positive à l'égard de l'évolution des salaires, en commençant à reconnaître que des « évolutions salariales trop modestes » peuvent être contre-productives et conduire à « une demande globale et une croissance plus faibles ». Cette fois, le mantra « aligner les salaires sur la productivité » a été interprété de manière potentiellement favorable à une dynamique salariale positive. Il a en particulier été indiqué que les systèmes de fixation des salaires, outre le fait qu'ils doivent être en mesure de mieux répondre aux variations de la productivité dans le temps, devraient garantir des « hausses du revenu réel ». En outre, la Commission a souligné que, lors de la fixation du salaire minimum, les gouvernements et les partenaires sociaux devraient prendre en considération un nouvel élément, à savoir l'incidence sur la pauvreté des travailleurs. Toutefois, ce signal positif n'a pas été suffisamment pris en compte dans les recommandations par pays qui ont été formulées par la suite.<sup>49</sup> Toutefois, ce signal positif n'a pas été suffisamment pris en compte ensuite dans les recommandations par pays.
- Le salaire minimum ne devrait pas être fixé en dessous des niveaux de salaires minimum d'existence. Aujourd'hui, la pauvreté des travailleurs touche l'impressionnante proportion de 10 % des travailleurs européens. L'atteinte de niveaux de salaires permettant de vivre à l'avenir est un objectif crucial certes, mais il devra se faire progressivement, afin de ne pas déstabiliser les marchés du travail et de respecter

<sup>49</sup> Examen annuel de la croissance (EAC)

## 5.2. Des emplois de qualité et un salaire décent pour tous

les pratiques en matière de fixation des salaires dans chaque État membre. Dans un premier temps, il convient de trouver, à l'échelle de l'Union, une définition du salaire minimum vital, en utilisant la méthode AROPE existante<sup>50</sup> et une méthodologie commune pour calculer les paniers de référence dans chaque État membre, afin d'évaluer correctement le niveau de revenu nécessaire pour mener une vie décente dans chaque pays. Ceci devrait ensuite mener Eurostat à établir des indices nationaux du revenu minimum vital.<sup>51</sup> Ces indices peuvent rester indicatifs comme valeur de référence pour les gouvernements et les partenaires sociaux, mais pourraient avoir à devenir contraignants dans le cadre d'une période transitoire au cours de laquelle les États membres doivent progressivement rapprocher leur indice national du salaire minimum vital. Les syndicats devraient être dès le début pleinement associés aux niveaux européen et nationaux à ce processus graduel.

- La législation européenne «à travail égal salaire égal» devrait couvrir tous les secteurs de l'économie.
- Une directive européenne sur la transparence salariale, doit venir remplacer la recommandation de la Commission visant à appliquer les pratiques de transparence les plus strictes, et doit inclure une justification pour les barèmes et les ratios salariaux afin aussi de limiter les salaires excessivement élevés.

Nous saluons également le fait que la Confédération européenne des syndicats ait invité les institutions européennes, les gouvernements nationaux et les partenaires sociaux à rejoindre l'alliance européenne pour la convergence des salaires vers le haut, dans le cadre de leur campagne : «L'Europe a besoin d'une hausse des salaires».<sup>52</sup> Dans le cadre de cette campagne, des efforts sont également déployés pour réduire les écarts salariaux entre les marchés du travail d'Europe occidentale et orientale, ce qui a des répercussions négatives sur les marchés du travail et les économies de l'Est, ce qui invite notamment les citoyens plus jeunes et plus qualifiés des pays d'Europe orientale à se tourner vers les marchés du travail occidentaux qui sont mieux payés, causant ainsi une «fuite des cerveaux» qui néfaste au développement économique et social des pays d'Europe orientale.

<sup>50</sup> Voir point 7.1.

<sup>51</sup> Un exemple à suivre à cet égard est l'initiative en faveur d'un salaire minimum vital en Irlande: <https://www.livingwage.ie>

<sup>52</sup> [www.payrise.eu](http://www.payrise.eu)

## 04

Lutter contre les inégalités excessives de revenu: les systèmes nationaux d'imposition des revenus doivent devenir plus progressifs et suivre le modèle des pays européens les plus performants en matière de lutte contre les inégalités de revenu

## Recommandation 4

L'inégalité des revenus s'est aggravée au cours des dernières décennies en Europe, et plus encore, elle est supérieure à ce que l'on pense généralement.<sup>53</sup> Bien qu'ils ne soient pas le seul moyen de réduire l'inégalité des revenus, les systèmes fiscaux plus progressifs peuvent avoir des retombées importantes, l'imposition proportionnelle des revenus plus élevés plus fortement que ce n'est actuellement le cas, permettrait une redistribution plus équitable des revenus. Limiter l'inégalité des revenus limiterait aussi en partie, avec le temps, l'inégalité de richesse qui ne cesse également de croître. Des impôts plus progressifs, en particulier, devraient permettre d'augmenter progressivement le salaire minimum vital des personnes qui travaillent aujourd'hui pour un salaire minimum qui dans de nombreux pays, est très proche, voire au niveau du risque de pauvreté. Les niveaux de salaires les plus bas pourraient être complétés par les gouvernements au moyen d'une redistribution de certains revenus des groupes pour lesquels ils sont les plus élevés vers les groupes pour lesquels ils sont les plus bas via l'impôt.

Comme recommandé au chapitre 7.3, la nouvelle gouvernance européenne pour le développement durable devrait inclure un plafond d'inégalité des revenus (Gini) parmi ses indicateurs et objectifs. Ainsi, la gouvernance et la coordination des politiques au niveau européen entre les États membres pourraient être utilisées pour accompagner les progrès réalisés au niveau national vers une répartition plus équitable des salaires, notamment grâce à des impôts plus progressifs. Les États membres devraient être encouragés à s'orienter vers les trois pays les plus performants en ce qui concerne la répartition nationale moyenne des revenus, mesurée par le coefficient de Gini, laquelle serait d'environ 0,25<sup>54</sup> (en dehors des trois États membres d'Europe orientale les plus performants, les trois pays scandinaves sont déjà très proches de ce chiffre).

<sup>53</sup> Comme le montrent le chapitre 3 et son annexe, le coefficient de Gini s'est détérioré dans les États membres au cours des dernières décennies, même dans les États traditionnellement plus égalitaires tels que la Suède. Le coefficient de Gini agrégé de l'Union est maintenant plus élevé qu'aux États-Unis. Quelques pays européens obtiennent de très bons résultats en matière de réduction des inégalités de revenus, avec un coefficient de Gini de seulement 0,25 (norme mondiale) ou proche (les cinq pays les plus performants sont la Slovaquie, la République tchèque, la Finlande et le Danemark). Plusieurs pays enregistrent des inégalités de revenus relativement plus importantes, les moins performants étant (par ordre décroissant) la Lituanie, le Royaume-Uni, la Lettonie, l'Espagne et la Grèce.

<sup>54</sup> Le coefficient de Gini sur les revenus mesure la répartition des revenus. Une société qui obtient une note de 0,0 sur l'échelle de Gini jouit d'une parfaite égalité dans la répartition des revenus. Plus le chiffre supérieur à 0 est élevé, plus l'inégalité est élevée, et le score de 1,0 (ou 100) indique une inégalité totale où une seule personne accapare tous les revenus.

## 5.3. L'Égalité femmes/hommes

L'une des formes d'inégalité les plus enracinées dans nos sociétés est l'inégalité entre femmes et hommes. Les femmes ont plus de mal à réussir dans leur vie professionnelle lorsqu'elles doivent supporter la majeure partie du fardeau des responsabilités maternelles et parentales ainsi que des tâches ménagères. Environ 16 % des femmes travaillant en Europe sont encore moins payées

que les hommes pour un travail égal, ce qui se traduit également par des retraites plus faibles, et les femmes souffrent de manière disproportionnée de violence domestique et de harcèlement au travail. Cependant, des politiques déterminées peuvent être mises en place pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes.

### Recommandation 1

L'Union finalise actuellement une législation sur le congé paternité, le congé parental et le congé d'aidant rémunérés. Cette législation est particulièrement nécessaire pour éviter que les femmes ne soient défavorisées sur le lieu de travail, y compris en matière de rémunération. Elle devrait garantir un congé parental non transférable d'au moins quatre mois, l'accès de tous à des conditions de travail flexibles pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et des congés payés non discriminatoires et à un niveau qui permette aux familles de souscrire ce régime et qui encourage le père à s'en servir. Aucune nouvelle législation n'a été proposée en matière de congé de maternité payé, à la suite de l'impasse au Conseil ayant conduit au retrait de la proposition précédente en 2015. Toutefois, de grandes différences subsistent au sein de l'Union, et une nouvelle législation ambitieuse sur le congé de maternité payé et l'amélioration des droits en matière de congé de maternité devrait rester un objectif pour l'avenir.

# 01

**Assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les parents qui travaillent afin de permettre une répartition plus équilibrée travail rémunéré/ travail non rémunéré entre les hommes et les femmes dans le but de réduire les écarts et de tendre vers l'égalité en terme de rémunération et de carrière**

# 02

---

## Mettre fin à l'écart salarial entre les femmes et les hommes

### Recommandation 2

---

Les différences de salaire entre hommes et femmes pour un travail égal restent une source importante d'inégalité, et les initiatives actuelles, en particulier la recommandation de la Commission de 2014 sur la transparence salariale, n'ont eu jusqu'ici que très peu d'impact. En outre, environ la moitié des pays de l'Union n'ont pas encore pris les mesures qui s'imposent. Cet écart salarial entre les hommes et les femmes devrait être comblé par une législation ciblée, assortie de mesures de soutien et d'une législation suffisamment ambitieuse sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cela conduirait à l'adoption d'une combinaison de mesures contraignantes en matière de transparence salariale, à l'établissement d'une cartographie des salaires pour créer une culture de sensibilisation à l'écart salarial, au développement d'outils spécifiques d'évaluation des emplois pour évaluer la «valeur sociale» des emplois ou secteurs (afin de faire monter les salaires dans des secteurs où les femmes constituent la majorité du personnel tels que les soins, les soins paramédicaux, l'éducation de la petite enfance, et les programmes d'égalité entre les hommes et les femmes dans des entreprises privées).

---

## Recommandation 3

---

Les femmes sont confrontées à un nombre disproportionné de difficultés dans la vie privée et professionnelle, y compris la violence et la maltraitance domestique, ainsi que le harcèlement moral ou sexuel, par rapport aux hommes. Les politiques publiques doivent s'intensifier afin de surmonter ces difficultés. Des mesures doivent être prises pour:

- éradiquer la violence à l'égard des femmes en exhortant les États membres et l'Union à ratifier et à mettre en œuvre la convention d'Istanbul;<sup>55</sup>
- veiller à ce que les organisations et les entreprises publiques et privées adoptent des politiques efficaces contre le harcèlement sexuel et psychologique ou moral;
- garantir les droits sexuels et génésiques; le droit d'accès à un avortement sûr et légal doit être considéré comme un droit fondamental au niveau de l'Union et être couvert par le programme de santé de l'Union, y compris l'éducation sexuelle complète des adolescentes et l'accès à des contraceptifs et à des services de soutien abordables;
- les politiques fiscales et de sécurité sociale devraient intégrer une dimension sexospécifique, en particulier en ce qui concerne les priorités en matière de dépenses publiques en temps de crise.

Les femmes continuent également d'être beaucoup moins associées à la prise de décisions dans les entreprises et dans la vie politique. La directive sur les femmes dans les conseils d'administration des entreprises, proposée par la Commission européenne en 2012, visant à porter à 40 % la proportion de femmes, et soutenue par le Parlement européen en 2013, demeure bloquée au Conseil des ministres. Une nouvelle initiative politique est nécessaire pour débloquer cette proposition et faire avancer le processus, car l'expérience des pays les plus avancés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes montre que l'obligation juridique de respecter la parité dans ce domaine est souvent la seule solution efficace et la plus indiquée pour y parvenir. La participation politique des femmes demeure déséquilibrée. Des mesures sont nécessaires aux différents niveaux de représentation politique pour parvenir à une parité hommes-femmes.

D'une manière plus générale, afin d'adopter un large éventail de politiques qui ne sont pas directement liées aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes, mais qui sont pertinentes pour assurer leur promotion, les approches sexo-spécifiques et de prise en compte de cette dimension dans les budgets devraient devenir systématiques.

# 03

---

**Améliorer les conditions de vie des femmes dans la société en général**

---

<sup>55</sup> Cette convention a été introduite par le Conseil de l'Europe en 2011 pour faire de l'Europe un lieu plus sûr pour toutes les femmes par la reconnaissance de toutes les formes de violence à caractère sexiste, l'adoption de mesures visant à les prévenir, à protéger les victimes et à poursuivre les auteurs de tels actes.

---

## 5.4. Une société ouverte à toutes et tous

---

Une dimension importante de l'inégalité est liée à la mobilité sociale, tant des individus que des groupes sociaux. La mobilité sociale doit être envisagée d'un point de vue intragénérationnel et intergénérationnel, aussi bien en termes relatifs qu'absolus. Différents facteurs contribuent à déterminer la mobilité sociale, notamment l'éducation, le type de perspectives d'emploi disponibles, la répartition de la richesse et les niveaux de salaire entre différents types d'emploi.

Dans toute l'Europe, à l'exception des pays scandinaves, la mobilité sociale est très limitée. Dans l'ensemble des pays européens visés par une analyse de l'OCDE, il existe une prime salariale substantielle pour les personnes qui grandissent dans une famille ayant fait des études supérieures, alors que celles qui grandissent dans des familles moins instruites sont pénalisées.<sup>56</sup> Les résultats scolaires tendent à être étroitement liés au niveau d'éducation des parents.

Soit les politiques publiques ne tiennent pas suffisamment compte des déficiences de la mobilité sociale, soit les politiques qu'elles mettent en œuvre demeurent inefficaces. La qualité des services de garde d'enfants et des systèmes éducatifs s'avère être le meilleur instrument pour accroître les perspectives et encourager la mobilité sociale, mais les indicateurs et les analyses sur la mobilité sociale dans l'Union, notamment au niveau régional, restent trop limités. D'autres facteurs déterminant la mobilité sociale sont également très importants pour les personnes et les familles

les plus démunies, y compris les conditions de vie des enfants de familles pauvres, qui traitent d'aspects très concrets comme l'espace de vie ou la nourriture.

Une mobilité sociale élevée devrait être un élément important de la lutte contre les inégalités, une attention particulière étant accordée aux groupes les plus vulnérables. Les recommandations formulées sur la pauvreté dans la section 5.1, y compris en particulier la garantie infantile européenne (European Child Guarantee), ont la capacité d'accroître la mobilité sociale. Toutefois, les services de garde d'enfants et d'éducation doivent également intervenir de manière à instaurer l'égalité des chances, indépendamment du contexte social et familial.

L'Union devrait accorder plus d'attention à la contribution de la mobilité sociale dans la lutte contre les inégalités. En 2011, le gouvernement travailliste britannique a défini une première stratégie nationale de mobilité sociale en Europe, déclarant qu'« une société juste est une société ouverte, dans laquelle chaque individu est libre de réussir. C'est pourquoi l'amélioration de la mobilité sociale est le principal objectif de la politique sociale du gouvernement ».

---

<sup>56</sup> Document de travail 709 du Département des affaires économiques de l'OCDE sur la mobilité sociale intergénérationnelle, 2009

<sup>57</sup> Pour des données récentes sur la mobilité sociale en Europe, voir: Social Mobility in Europe, Eurofound, 2017 [https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef\\_publication/field\\_ef\\_document/ef1664en.pdf](https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1664en.pdf)

## Recommandation 1

---

Eurostat collecte des indicateurs pertinents pour mesurer la mobilité sociale et Eurofound, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, a récemment publié une première analyse complète, comprenant des recommandations politiques.<sup>58</sup> La Commission européenne devrait recueillir ces faits et ces compétences et proposer une stratégie européenne pour la mobilité sociale, en soulignant le rôle que les politiques, instruments et moyens financiers européens peuvent jouer pour favoriser la mobilité sociale, notamment aux niveaux régionaux par un soutien à la politique de cohésion. Les États membres devraient commencer à participer à un processus politique dans ce domaine, en élaborant des plans nationaux et en tirant parti du partage des bonnes pratiques. Le Conseil «Emploi et Affaires sociales» devrait prendre une initiative pour donner le coup d'envoi au processus.

## Recommandation 2

---

Il est bien compris et reconnu que l'éducation est un instrument très puissant pour instaurer l'égalité et l'équité et offrir des perspectives. Cependant, les systèmes d'éducation européens actuels sont pour la plupart en deçà de cet objectif. L'insuffisance d'investissement social, l'inefficacité des concepts éducatifs, le faible niveau de formation des enseignants ou la polarisation sociale des écoles selon les lieux contribuent à perpétuer les inégalités de différentes manières.

# 01

---

**Faire de la mobilité sociale un objectif politique explicite au niveau européen et intégrer dans le processus du semestre européen et dans les recommandations adressées à chaque État membre des plans d'action nationaux pour favoriser de la mobilité sociale**

# 02

---

**Réformer les systèmes éducatifs dans toute l'Europe pour les aligner sur les normes les plus élevées dans ce domaine de telle sorte que chaque jeune ait accès à un enseignement de haute qualité dès son plus jeune âge, indépendamment de son origine sociale ou ethnique, de son lieu de naissance ou de résidence**

---

<sup>58</sup> Une étude réalisée par Eurofound en 2017 sur la mobilité sociale en Europe constitue une contribution novatrice à cet égard: [https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef\\_publication/field\\_ef\\_document/ef1664en.pdf](https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1664en.pdf)

---

## 5.5. Pas de territoires abandonnés

---

L'accroissement des inégalités a surtout été abordé dans les travaux universitaires ou dans les discours politiques sous la forme d'inégalités interpersonnelles, c'est-à-dire l'inégalité des individus en matière de revenu, d'accès aux capitaux, de protection sociale ou de perspectives. Quelle que soit leur importance, les inégalités interpersonnelles ne sont qu'une des faces du problème. L'inégalité interpersonnelle ne survient pas dans un "vide spatial". Les inégalités économiques, sociales et environnementales sont ancrées dans les territoires, où des populations vivent et se développent. Comme le reconnaissent plusieurs articles universitaires récents, la pauvreté chronique, le déclin économique et le manque de perspectives sont à l'origine d'un mécontentement considérable dans les régions en déclin et à la traîne. Les piètres perspectives de développement et la conviction croissante que ces lieux n'ont «pas d'avenir», le dynamisme économique étant de plus en plus tributaire des grandes villes compétitives, ont conduit nombre de ces lieux dits «sans importance» à se révolter contre le statu quo.

Cette révolte s'est traduite par une vague de populisme autoritaire avec une solide base territoriale plutôt que simplement sociale ou économique. Les récentes expressions du choix public, du référendum sur le Brexit aux élections législatives dans de nombreux pays de l'Union, montrent clairement que la montée du populisme autoritaire s'est concentrée, au moins jusqu'à présent, en particulier dans certains territoires qui ont

le sentiment d'être «laissés pour compte».

Il s'agit sans aucun doute d'un vibrant appel à l'action: il convient de s'attaquer aux inégalités en commençant par les lieux où vivent les populations et en veillant à ce que le développement économique enraciné dans les territoires soit à la fois socialement progressif et durable sur le plan environnemental.

Les perspectives peuvent être pleinement réparties sur l'ensemble des territoires de l'Union européenne afin que les «territoires à la traîne en matière de développement» puissent réaliser leur potentiel de développement de manière pleinement durable. Laisser ces régions sur le carreau en supposant qu'elles devraient connaître un déclin naturel est non seulement dangereux sur le plan politique (car cela pourrait accélérer davantage la montée du populisme autoritaire), mais n'a aucun sens à long terme, en raison du grand potentiel de développement qui reste inutilisé et de la dégradation environnementale qui demeure non résolue. L'expérience a déjà montré que les régions qui étaient à la traîne et en déclin peuvent se transformer en régions de premier plan alors que les anciens territoires de premier plan sont parfois entrés dans un état de stagnation économique. «L'exploitation du potentiel inutilisé dans les zones intermédiaires et à la traîne n'est pas seulement bénéfique à la croissance globale, mais peut en fait renforcer la croissance tant au niveau local que national».<sup>59</sup> Toutefois, le

développement territorial doit aujourd'hui s'inscrire dans le cadre de modèles globaux de durabilité.

En outre, il est de plus en plus évident que le passage du paradigme de croissance dominant à un paradigme de développement durable peut être stimulé, et est déjà en train de l'être, aux niveaux local et régional.<sup>60</sup> Certaines régions de l'Union ont déjà mis en place des politiques visant à mettre en œuvre les dix-sept objectifs de développement durable des Nations unies (voir par exemple la Région Haut-de-France, le Pays de Galles, le Pays basque, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'initiative prise par la conférence des régions italiennes). Les collectivités locales et régionales peuvent jouer un rôle majeur dans la réorientation des territoires urbains et ruraux, centraux et périphériques, vers une véritable voie de développement durable.

Toutefois, le développement durable ne peut être poursuivi uniquement par les pouvoirs publics et au moyen d'approches politiques descendantes. Une large mobilisation de la société est essentielle. Il s'agit d'aller à la rencontre de la population et de faire participer les organisations de citoyens. Cette participation ne se limite pas à la recherche d'un consensus. Son objectif principal est de construire des «espaces de débat public» au niveau le plus pertinent, où les connaissances, les souhaits et les désirs des populations peuvent être confrontés sur la manière de concevoir des politiques et où

il est possible de faire des choix publics en commun.

Afin d'atteindre cet objectif général, le budget de l'Union, même si sa taille globale est trop limitée, et un nouveau processus de gouvernance de l'Union peuvent constituer de puissants leviers de changement et d'innovation sociale. Ils peuvent inciter et soutenir de manière significative les actions locales et régionales, à condition qu'elles soient correctement encadrées et mises en œuvre en vue de la réalisation du développement durable.

<sup>60</sup> Barca F, Mc Cann P and Rodriguez -Pose .A (2012), The case for regional development intervention : place based versus place -natural approaches, Journal of Regional Science, 52 , pp 134 -152

<sup>61</sup> Voir des exemples de bonnes pratiques locales grâce auxquelles la transformation économique est également utilisée comme niveau social sur [www.progressivesociety.eu](http://www.progressivesociety.eu)

# 01

---

**La politique de cohésion européenne doit demeurer accessible à toutes les régions de l'Union. Son enveloppe financière globale pour la période 2021-2027 doit être maintenue à un niveau adéquat et, si possible, accrue**

## Recommandation 1

---

Dans certaines régions de l'Union, il serait contre-productif de retirer ou de reléguer au second plan les interventions fondées sur l'investissement de la politique de cohésion si nous voulons orienter l'ensemble de l'Union vers une transformation durable. Il devrait s'agir d'une ligne rouge dans les négociations en cours sur le prochain cadre budgétaire de l'Union (le cadre financier pluriannuel 2021-2027). La convergence (telle que consacrée par l'article 3 du traité FUE), plutôt que la compétitivité et les rivalités entre régions, doit demeurer la pierre angulaire de la politique de cohésion européenne. Il est sans aucun doute logique de concentrer la majorité des ressources sur les régions les plus vulnérables, mais les critères de détermination du type et du poids du budget de l'Union ne devraient plus à l'avenir reposer exclusivement sur des facteurs de PIB. Ce critère sera complété par un ensemble supplémentaire d'indicateurs sociaux, environnementaux et démographiques afin de mieux lutter contre les différents types d'inégalités entre les territoires qui sont apparus en Europe au cours des vingt dernières années.

---

## Recommandation 2

---

Certains gouvernements nationaux ainsi que la Commission européenne sont de plus en plus tentés d'établir un lien plus étroit entre le semestre européen et la politique régionale ou de cohésion. Pour ceux qui défendent cette idée, la politique de cohésion doit fournir des ressources financières permettant de financer des réformes structurelles qui ne tiennent pas compte de l'espace, lesquelles sont toutes axées sur la consolidation budgétaire et les réformes du côté de l'offre. Comme souligné au chapitre 7, le semestre européen et les recommandations par pays qui l'accompagnent doivent plutôt être remaniés en vue d'un modèle de gouvernance européenne durable. Par conséquent et dans le même esprit, la politique de cohésion (y compris le soutien aux zones rurales) doit être le principal instrument de transformation de nos sociétés. Sa mise en œuvre doit donc partir des besoins et des caractéristiques des lieux et des personnes, sur la base de décisions prises au moyen de véritables mécanismes participatifs «ascendants» plutôt que «descendants» et de mesures centrales imposées essentiellement aux régions.

C'est pourquoi toute forme de «conditionnalité macro-économique» n'est pas acceptable. De même, les propositions de la Commission européenne de mai 2018 sur la politique de cohésion pour les années 2021-2027 ainsi que le «programme d'appui aux réformes» 2021-2027 (c'est-à-dire un instrument d'appui budgétaire de l'Union pour mettre en œuvre les recommandations par pays et les programmes nationaux de réforme) accordent beaucoup trop d'importance au respect de la «bonne gouvernance économique» au détriment du principe du partenariat c'est-à-dire de l'élaboration et de la conception des stratégies territoriales financées sur le budget de l'Union, par l'établissement d'un dialogue participatif véritable entre toutes les personnes concernées, aux niveaux local, régional et national. Enfin, le Fonds européen agricole pour le développement rural devrait être régi par les mêmes règles générales que les autres fonds structurels (FSE+, FEDER, Fonds de cohésion, Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).

# 02

---

**La recentralisation et la mise à l'écart des autorités municipales et locales, ou, dans certains cas, régionales dans la mise en œuvre de la politique de cohésion, à l'œuvre ces dernières années, doivent cesser. Au contraire, la gouvernance multiniveau doit être la nouvelle norme**

# 03

**Veiller à ce que des stratégies de développement différencié soient mises en œuvre en fonction des caractéristiques propres à chaque région**

## Recommandation 3

Les réformes structurelles soutenues par les fonds de cohésion de l'Union sont trop souvent présentées comme des stratégies uniformes applicables à toutes les régions de l'Union, lesquelles sont motivées par la recherche d'une compétitivité accrue. En outre, ces réformes sont régies par d'autres règles de procédure spécifiques (procédures d'appel d'offres, audit, exigences en matière de gestion, indicateurs de performance...), qui occultent totalement les répercussions très différentes de ces mêmes règles dans différents contextes géographiques (périphérie contre centres urbains, zones rurales contre villes...), si bien que l'absence de différenciation ne permet pas de véritablement associer les catégories sociales les plus innovantes à la conception et à l'application des stratégies territoriales en question. Le défi politique aujourd'hui est moins de «partager les bonnes pratiques» entre les territoires de l'Union que de veiller à ce que «les bonnes pratiques soient partagées par l'ensemble de la société».<sup>61</sup> À cette fin:

- il convient d'accorder une plus grande attention aux initiatives de «développement local mené par les collectivités locales», au rôle des «groupes d'action locaux», y compris par un soutien financier, et aux stratégies territoriales pour les zones urbaines et rurales (comme en Brandebourg, en Allemagne et dans la stratégie des zones intérieures en Italie), où le soutien financier et les procédures de soumission sont liés aux besoins et objectifs définis par lieu;
- les programmes de l'Union tels qu'Interreg, qui reposent sur une gouvernance plus souple et encouragent la coopération entre régions voisines, devraient être soutenus et renforcés;
- les stratégies macrorégionales de l'Union peuvent contribuer à garantir la cohérence des politiques entre les fonds et programmes, en associant les programmes de coopération et d'investissement et en renforçant la gouvernance multiniveaux. Il convient de mieux exploiter leur potentiel pour favoriser les synergies entre cohésion sociale et cohésion territoriale.

<sup>61</sup> Déclaration de Frédéric Vallier, Secrétaire général du CCRE, conférence organisée par Progressive Society, 5/9/2018, Bruxelles

## Recommandation 4

---

La politique de cohésion est un instrument essentiel pour stimuler et encadrer les stratégies de développement durable aux niveaux national, régional et local. La politique de cohésion devient ainsi l'instrument politique par lequel les objectifs fixés à l'échelle de l'Union et les changements institutionnels se traduisent en objectifs tenant compte de la dimension spatiale, lesquels reposent sur la participation de la population.

Les accords de partenariat (l'acte en vertu duquel chaque État membre définit les modalités d'utilisation des différents fonds structurels et d'investissement européens) constituent une innovation très importante introduite dans le cadre actuel (2014-2020) de la politique de cohésion. Il s'agit là d'une bonne illustration de l'objectif 17 des objectifs de développement durable des Nations unies sur le «Partenariat pour la réalisation des objectifs». Les États membres devraient mieux associer les partenaires à l'élaboration des accords de partenariat, ainsi que tout au long de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes, notamment en les faisant participer aux comités de suivi. L'organisation et la mise en œuvre du partenariat sont effectuées conformément au code de conduite européen. Le code énonce clairement la nécessité d'impliquer non seulement les organes représentatifs, mais aussi toutes les organisations «compétentes» concernées par les interventions politiques.

En outre, le rôle de la Commission européenne dans la mise en œuvre de la politique de cohésion doit être rétabli, plutôt que d'être la gardienne de la doctrine d'austérité et des recommandations par pays, la Commission devrait devenir un «acteur équitable et impartial» en assurant: l'accompagnement de toutes les régions dans l'autonomisation véritable des autorités locales et régionales et la création d'espaces de débat public; la promotion du renforcement des capacités le suivi de la mise en œuvre des changements institutionnels en tenant compte de la dimension spatiale; et l'anticipation et la correction des faiblesses. Afin de remplir ce rôle de manière efficace et crédible, la Commission devrait investir massivement dans des ressources humaines capables de travailler sur le terrain et sur les différents territoires, sélectionnés dans plusieurs disciplines: sciences régionales, géographie, économie, droit, anthropologie, sociologie, psychologie, ingénierie, sciences exactes. Un investissement majeur devrait également être fait dans les technologies permettant la mise en réseau des citoyens et des bénéficiaires dans les différents territoires. Cette stratégie devrait s'accompagner d'un développement et d'une mobilisation appropriés des ressources humaines en vue du renforcement des capacités dans les communautés locales.

# 04

---

**Une mise en œuvre intelligente du Code de Conduite européen comme élément de base du principe de partenariat – Vers une nouvelle politique de cohésion comme outil central du futur Cycle de Développement Durable**

# 05

L'impact territorial des programmes gérés de manière centralisée par l'Union européenne, tels qu'Horizon Europe, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), InvestEU, le programme pour une Europe numérique, Life +, Erasmus +, Europe créative, doit être mesuré. En outre, nous encourageons les synergies et la simplification dans l'application de ces programmes ainsi que la coopération transfrontalière entre pays voisins

## Recommandation 5

Pour garantir la cohésion entre les régions européennes, il est nécessaire de trouver des solutions adaptées au territoire, des politiques qui s'appuient sur des preuves empiriques des inégalités entre les territoires tout en tenant compte des perspectives structurelles, du potentiel et des contraintes propres à chaque territoire. Nous devons éviter de faire un faux compromis entre l'efficacité et l'équité et nous éloigner de l'accent mis uniquement sur la compétitivité. Au contraire, il est nécessaire de s'efforcer d'améliorer les perspectives de la majorité des territoires, quel que soit leur niveau de développement et leur trajectoire économique, en tenant compte des contextes locaux et régionaux et en privilégiant la solidarité avec toutes les régions.

Étant donné que le budget de l'Union est essentiellement un budget d'investissement (les fonds sont dépensés dans tous les États membres pour soutenir des projets sur le terrain), l'impact territorial des programmes financiers principaux de l'Union n'a pas reçu une attention suffisante jusqu'ici. La politique de cohésion et la politique agricole commune sont gérées en étroite collaboration avec les régions, même si quelques améliorations sont bien entendu nécessaires. Le reste du budget de l'Union (environ 20 à 25 %) est géré au niveau central, motivé en grande partie par des objectifs supranationaux, et est trop limité en volume pour stimuler et appuyer la transformation vers une société durable. Tous les instruments financiers et politiques de l'Union doivent donc être utilisés pour favoriser l'innovation et accroître les investissements dans des services fondés sur une société en transformation qui appuie la réalisation des ODD d'ici 2030.

Par conséquent, la Commission européenne devrait sans plus attendre proposer une analyse d'impact territorial détaillée de ses propositions pour les principaux programmes financiers de l'Union pour 2021-2027. La nouvelle proposition InvestEU pour 2021-2027 pourrait en partie y répondre, même si des progrès restent à faire. Les synergies et les complémentarités entre les instruments de la politique de cohésion et les autres programmes de l'Union doivent être davantage développées et ancrées dans une dimension territoriale solide.

Le principe de partenariat et l'idée que les régions, les communautés et les organisations non gouvernementales doivent être pleinement engagées dans la conception, la réalisation, le suivi et l'évaluation de ces mesures, sont au centre des nouvelles initiatives et des nouveaux instruments de l'Union que ce rapport recommande, comme une transition juste, une garantie européenne pour l'enfance ou des mesures proposées pour soutenir la transformation des systèmes sociaux. Ces initiatives, afin d'être efficaces, devront être traduites de manière adaptée à l'espace dans les territoires.

## Pour aller plus loin – Prochaines étapes >>

---



L'atteinte du bien-être durable pour toutes et pour tous exige plus qu'une richesse accrue ou une meilleure répartition du revenu entre les personnes. D'abord, la capacité des systèmes d'impôt à accroître l'équité de la société est soumise à des limites politiques et économiques. Cela ne signifie pas que les systèmes d'impôt sur le revenu ne devraient pas être plus progressifs, ni qu'un impôt sur la fortune ne soit justifié. C'est certainement le cas, mais cela ne peut pas être le seul chemin. En particulier car l'instauration d'une société durable ne peut passer par une simple augmentation du pouvoir d'achat, dans une course éternelle et non durable vers la croissance économique. Il est impératif de s'éloigner du système économique excessivement matérialiste et consumériste actuel. Cela exige une approche de lutte contre les inégalités qui soit différente, qui ne soit pas tournée uniquement vers l'inégalité monétaire.

Si un gouvernement donné rend le système d'impôt sur le revenu plus progressif, cela peut entraîner des effets de redistribution rapide, ce qui est bien. Une telle politique peut cependant facilement être annulée par le prochain gouvernement, rendant une réduction continue à long terme des inégalités trop dépendante des résultats électoraux fluctuants, et donc fragile.

Afin de remédier à ces deux questions, la politique de redistribution induite par l'impôt devrait être combinée à une approche plus ambitieuse, potentiellement moins volatile et plus durable sur le plan politique, qui devrait viser à développer une base commune/collective de richesse non monétaire accessible à tous, fondée sur la durabilité et agissant comme moteur des objectifs de développement durable. Cette approche fournirait également un soutien significatif à la lutte contre la pauvreté, tel qu'il est recommandé à la section 5.1. Cette approche s'inscrirait dans un concept de «bien commun». Cela garantirait que toute personne dispose d'une garantie d'accès gratuit à un ensemble de services essentiels, tels que l'éducation, les soins médicaux, les transports publics ou la culture, ainsi qu'un accès à bas prix à un ensemble de biens indispensables, y compris la nourriture et l'eau, l'énergie, la propriété et le logement.

Afin d'encadrer cette garantie, une charte du bien commun pourrait octroyer un ensemble de droits au bien-être durable à tous les citoyens, qui pourraient inclure:

- Une éducation et une formation dès le plus jeune âge et tout au long de la vie de qualité et gratuites
- Des soins de santé de qualité et gratuits
- Un logement décent économe en énergie, un terrain, une énergie propre et des aliments sains à prix abordables
- Des transports publics abordables et non polluants
- Un accès gratuit à l'internet, y compris grâce au Wifi

---

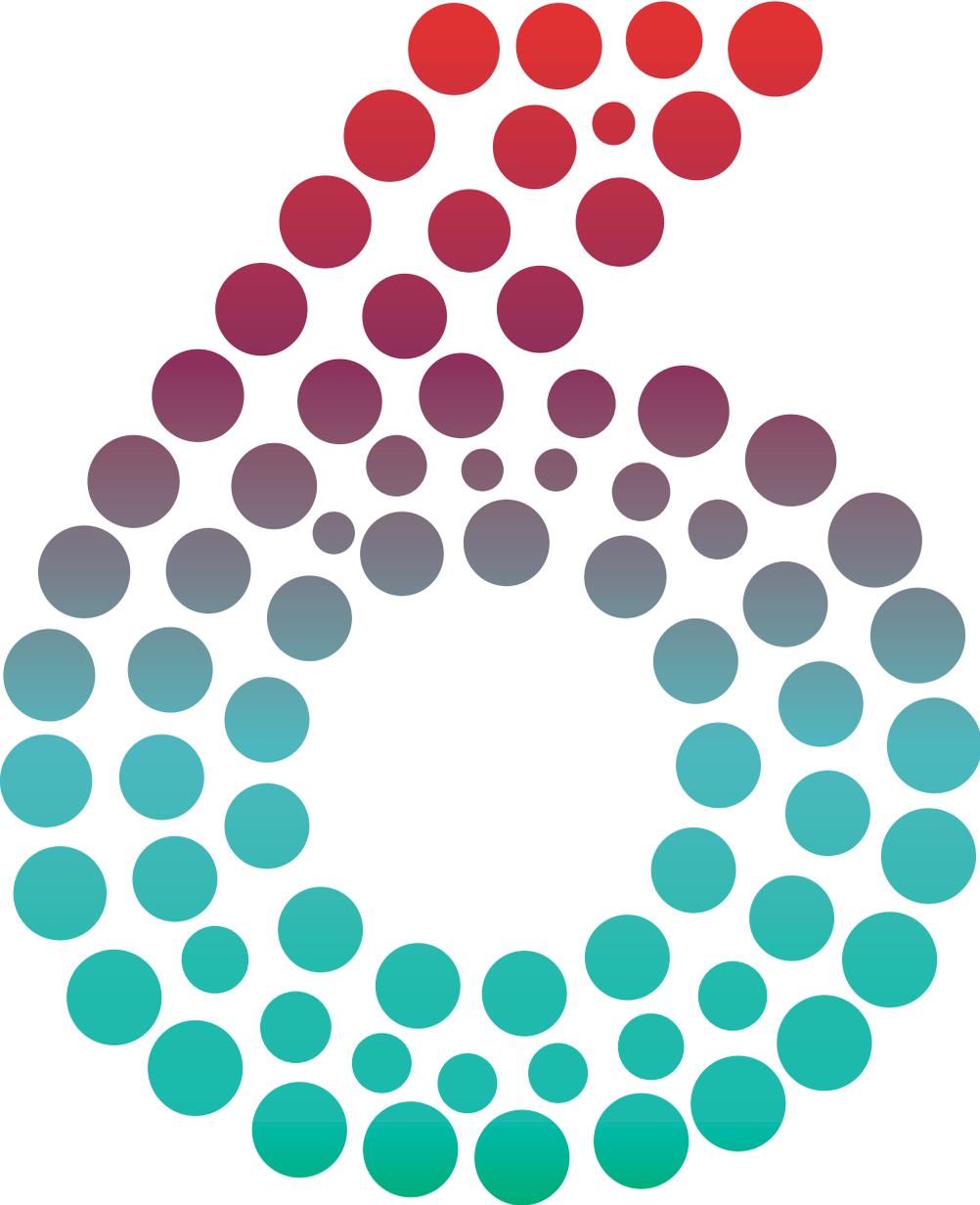
Vers une Charte  
du Bien Commun  
(*Common Wealth  
Charter*)

Dans l'idéal, cette charte devrait être proclamée au niveau de l'Union et co-signée par tous les chefs d'État ou de gouvernement, comme cela a été le cas pour le socle européen des droits sociaux. Cela permettrait de traduire en engagements concrets des parties significatives des objectifs de développement durable des Nations unies, auxquels ils se sont tous engagés en 2015. Cependant, ceci est politiquement irréaliste dans un avenir prévisible. Nous suggérerions donc que les gouvernements progressistes adoptent et mettent en œuvre cette charte dans leurs États-nations, en invitant d'autres à faire de même.

Cette recommandation doit s'analyser en combinaison avec de nombreuses autres recommandations données par la commission indépendante dans différentes parties du présent rapport, comme le plan pour une Europe sans pauvreté, le droit européen à l'activité, la garantie européenne pour l'enfance, l'éventail de mesures nécessaires dans le domaine fiscal, et plus généralement le besoin d'avancer progressivement vers des États-providence socio-écologiques. La combinaison de mesures politiques interdépendantes et se renforçant mutuellement sera le déclencheur du véritable changement.

---





---

# Bâtir une écologie sociale progressiste

---

La « transition juste »

144

Un État écologique et social 152

---

Les défis environnementaux sont en partie des problèmes sociaux qui découlent des inégalités de revenu et de pouvoir, celles-ci étant le résultat du système économique néolibéral dominant. Ainsi, l'inégalité est une question environnementale, tout comme la dégradation de l'environnement est une question sociale.

Dans la phrase introductive du présent rapport, le chaînon manquant dans le développement durable entre les possibilités et les défis sociaux et environnementaux inextricablement liés a déjà été mis en évidence. Les recherches récentes mettent de plus en plus ce phénomène en avant (répétition) et les exemples en sont nombreux.

Par exemple, le temps exceptionnellement chaud et sec a eu une incidence dévastatrice sur les terres agricoles européennes cet été, réduisant la récolte de légumes et augmentant donc les prix pour les consommateurs finaux. Cela porte particulièrement préjudice aux familles à faible revenu, car l'alimentaire constitue une partie importante de leur budget familial mensuel. Il a également été montré que les familles les plus modestes sont moins susceptibles de changer leur mode de vie en ce qui concerne la réduction des déchets et le recyclage. Dans une société où le mode de vie très matérialiste des riches est culturellement dominant, la consommation de la classe moyenne devient manifeste, dans un effort pour imiter ce mode de vie, ce qui entraîne un lourd tribut environnemental.

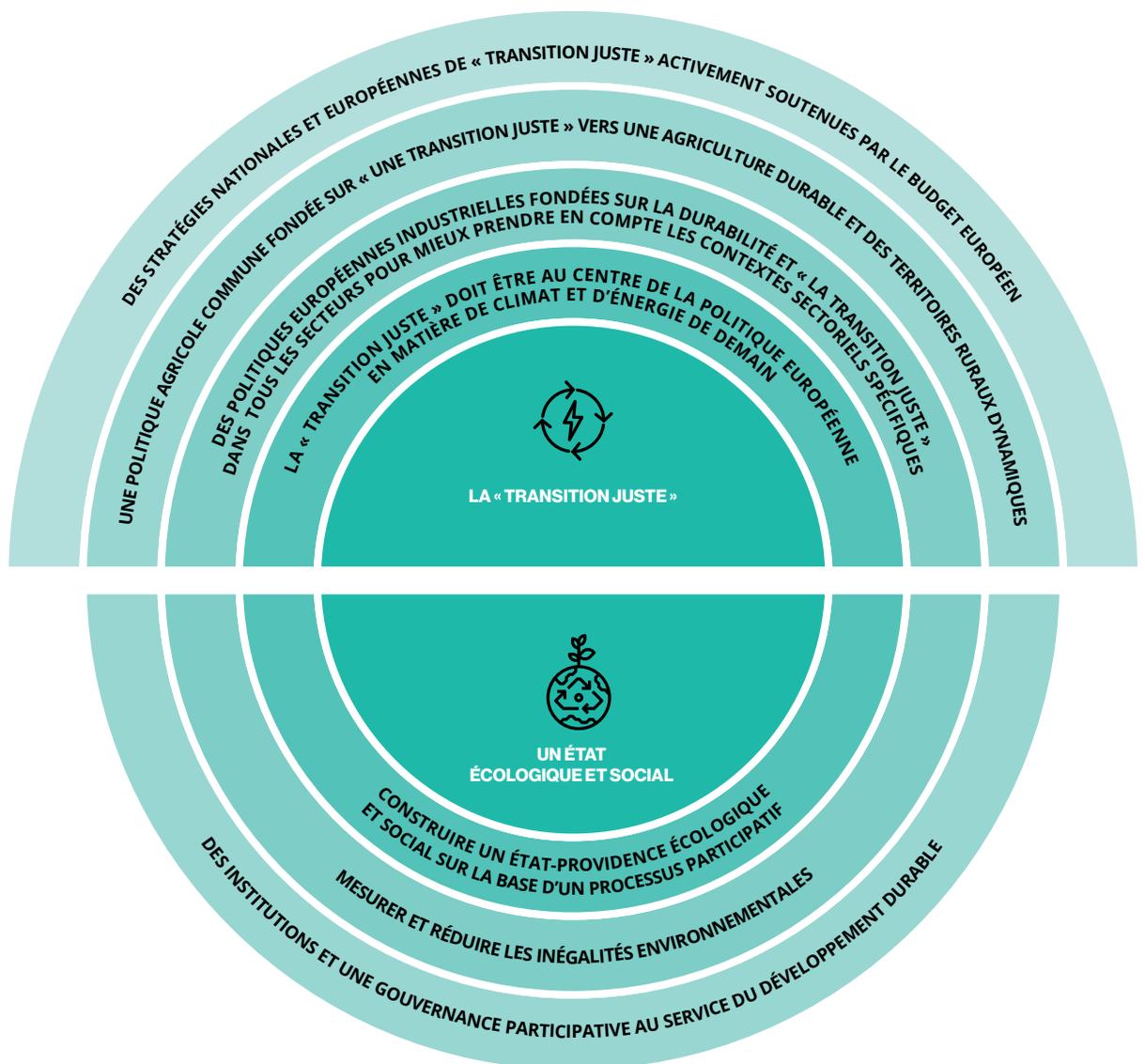
Les défis environnementaux sont en partie des problèmes sociaux qui découlent des inégalités de revenu et de pouvoir, celles-ci étant le résultat du système économique néolibéral dominant. Ainsi, l'inégalité est une question environnementale, tout comme la dégradation de l'environnement est une question sociale.<sup>62</sup> Les politiques doivent les aborder ensemble en ayant recours à des institutions et à des principes fondés sur la justice. Dans cette section, nous recommandons deux politiques fondamentales pour contrer la spirale descendante entre l'inégalité sociale et la destruction de l'environnement, et pour entrer dans le cercle vertueux du progrès social et écologique commun. Tout d'abord, nous faisons plusieurs recommandations concrètes dans le cadre du concept puissant d'une «transition juste», qui deviendrait un concept central pour les décideurs politiques nationaux et européens.

Ensuite, nous mettons en évidence la transition ambiguë des États-providence d'aujourd'hui (définis dans l'ère pré-écologique des années d'après-guerre) vers des États socio-écologiques du 21<sup>e</sup> siècle, construits pour être le moteur public puissant des sociétés durables de demain.

Ce faisant, nous ne nous attaquons pas aux politiques directement en lien avec l'écologisation de nos économies, telles que les politiques de gestion des ressources et des déchets dans l'économie circulaire, les limites d'émission pour les véhicules, ou les infrastructures d'énergie renouvelable. Non parce qu'elles ne sont pas essentielles; elles sont absolument indispensables. Ces mesures économiques de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ne seront pas seulement vitales pour éviter le dérèglement de notre climat, mais aussi pour empêcher que le dérèglement climatique ne devienne une source nouvelle, et potentiellement intarissable, d'inégalités. Le présent rapport se concentre cependant uniquement sur la justice sociale et environnementale, sur les relations entre la planète et ses habitants, entre la prospérité et les personnes, et sur des politiques garantissant que ces relations sont aussi pacifiques et justes que possible.

<sup>62</sup> Social-Ecology: exploring the missing link in sustainable development (La social-écologie, exploiter le chaînon manquant du développement durable), Eloi Laurent, 2015, <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01136326/document>

# BATIR UNE ECOLOGIE SOCIALE PROGRESSISTE







**La transition  
technologique et la  
transformation vers  
une société durable  
ne doivent laisser  
personne au bord  
du chemin.**

## 6.1. La « transition juste »

Le concept de la transition juste a vu le jour dans les années 1980, mis en avant par le mouvement syndical pour encourager les «emplois verts» comme volet nécessaire de la transition vers l'abandon des combustibles fossiles. Le concept a cependant évolué depuis cette époque et a pris un sens plus large à présent.

En 2015, avant la COP21 (appel mondial à la lutte contre le changement climatique), la confédération européenne des syndicats a défini la transition juste comme «un plan à long terme de lutte ambitieuse contre le changement climatique de manière à bénéficier à l'ensemble de la société, sans simplement infliger les coûts aux plus défavorisés»<sup>63</sup>

La même année, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté des «lignes directrices pour une transition juste» vers des économies et des sociétés durables sur le plan environnemental pour tous, afin de soutenir la transition vers des moyens de production et de consommation plus durables fondés sur des critères de justice sociale.<sup>64</sup>

Le concept de «transition juste» met donc l'accent sur les questions de justice sociale en tant qu'éléments clés de la transformation indispensable de nos modes de production et de consommation. À cet égard, cela diffère de la rhétorique de certains gouvernements, entreprises, institutions ou chercheurs qui tendent à caractériser le processus de transformation vers une économie durable essentiellement au niveau de considérations économiques et

d'investissements (diversification de notre modèle de production) et d'aspects technologiques. Ce faisant, ils ignorent l'importance que cette transformation revêt pour la société dans son ensemble, sans mentionner les modifications du marché du travail que cette transformation nécessite. Au contraire, l'idée de la «transition juste» se définit comme suit: Il convient de faire participer les personnes elles-mêmes en tant qu'actrices (ou bien écriture inclusive ? ou bien « les citoyens » ? bizarre le masculin après « personnes ») et bénéficiaires de la transformation, plutôt que de les considérer comme des victimes ou des cibles passives de la transformation que nous connaissons déjà dans nos modes de déplacement, de chauffage et de climatisation, d'alimentation, de consommation de biens, de travail, de loisirs, entre autres.

En d'autres mots, le concept de «transition juste» intègre pleinement les trois concepts que sont la justice environnementale, la justice climatique et la justice énergétique, pour en faire un cadre plus complet afin d'analyser, et en fin de compte de favoriser, la justice et l'équité tout au long du processus de transition écologique.<sup>65</sup>

Une particularité de ce concept de «transition juste» est l'accent mis sur la nécessité de garantir la participation de l'ensemble de la société, et notamment des travailleurs, dans la conception et dans la mise en œuvre de la transformation afin de veiller à ce que chacun puisse en bénéficier et que nul ne soit laissé pour compte. La transition juste implique par

<sup>63</sup> <https://www.etuc.org/en/speech/jozef-niemiec-what-just-transition-and-why-do-we-all-need-get-behind-it>.

<sup>64</sup> Comme l'a indiqué l'OIT (2015), la «transition juste» implique de prendre en compte 8 aspects en parallèle de manière globale et cohérente: 1) politiques macroéconomiques et de croissance; 2) politiques industrielles et sectorielles; 3) politique en matière d'entreprises; 4) sécurité et santé au travail; 5) protection sociale; 6) politiques actives du marché de l'emploi; 7) droit au travail; 8) dialogue social, tripartisme et développement des compétences.

<sup>65</sup> Ces trois formes de justice peuvent être définies comme suit: 1) la justice climatique est le partage du bénéfice et de la charge du changement climatique du point de vue des droits de l'homme; 2) la justice énergétique se rapporte à l'application des droits de l'homme dans tout le cycle de vie énergétique (de la naissance à la mort); et 3) la justice environnementale vise à traiter tous les citoyens de manière égale et à les impliquer dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois, des réglementations et des politiques environnementales. (Heffron et McCauley: What is the 'Just Transition, 2018') («Qu'est-ce que la transition juste?»)

définition un dialogue social solide et renouvelé entre les travailleurs, les employeurs et les autorités publiques à tous niveaux, ainsi qu'une forte participation des communautés locales dans l'élaboration et l'application de politiques publiques afin de piloter ce processus de transformation.

Ce concept est à présent mieux reconnu, utilisé et accepté par de nombreuses organisations non gouvernementales, des syndicats, des institutions et même, doucement mais sûrement, par la Commission européenne elle-même. Sa mise en œuvre concrète reste cependant inégale. Cela a déjà commencé à générer du mouvement au sein de la législation européenne et des instruments politiques. Les premiers plans nationaux intégrés et en matière d'énergie et de climat sont attendus au plus tard à la fin de l'année 2018, afin de réaliser les objectifs en matière de changement climatique d'ici 2030 et au-delà (mise en œuvre des objectifs prévus par l'accord de Paris sur le changement climatique). Bien que la dimension de l'impact social ne soit pas très précise dans ces plans, certaines mesures importantes sont prévues et des références à la « transition juste » ont été incluses. Les États membres doivent élaborer leur plan national intégré pour l'énergie et le climat en s'appuyant sur des consultations publiques et sur un dialogue à plusieurs niveaux.<sup>66</sup> En outre, il leur est explicitement demandé de remédier à la pauvreté énergétique, par un éventail complet de mesures complémentaires, pour garantir des niveaux de vie de base. Dans la législation relative au régime d'échange de droits d'émission de l'Europe pour 2021-2030, les États membres peuvent utiliser une partie des recettes tirées de la vente aux enchères de ces droits pour financer des mesures de transition juste, comme par exemple les politiques visant à la réaffectation du travail (ou parle-t-on ici de main-d'œuvre ?) (y compris la formation à des compétences nécessaires pour que les personnes changent d'emploi). Les États membres les plus pauvres

(en dessous de 60 % du produit intérieur brut moyen de l'Union) peuvent bénéficier du fonds de modernisation alimenté par le régime d'échange de droits d'émission pour financer également la transition juste dans les régions dépendantes du carbone (dans la terminologie de cette directive, cela peut couvrir le redéploiement, la requalification et le développement des compétences des travailleurs, l'éducation, les initiatives de recherche d'emploi et les start-up).

Les politiques en concordance avec la transition juste devraient tenir compte de deux dimensions:

- une dimension d'anticipation pour déclencher et soutenir la transformation juste de nos économies et de nos sociétés; ce processus ne peut pas porter uniquement sur l'accroissement des technologies de rupture et sur le niveau des investissements requis. Il s'agit d'autonomiser les personnes sur les choix technologiques nécessaires («une logique de partie prenante plutôt qu'une logique d'actionnaire»),<sup>67</sup> en se concentrant sur les investissements du côté de la demande plutôt que de l'offre. Il s'agit également de restituer aux autorités publiques (gouvernements nationaux, collectivités régionales et locales) une capacité à réformer les «marchés» statiquement et sur le long terme, en dialogue avec les citoyens plutôt que de «réparer le marché» et remédier aux défaillances du marché.
- une dimension plus réactive pour soutenir les communautés/territoires et les travailleurs déjà touchés par la transformation, y compris par l'adoption de mesures législatives et financières spécifiques et sur mesure.

<sup>66</sup> Ce dialogue doit inclure les autorités locales, les organisations de la société civile, les représentants d'entreprises, les investisseurs et d'autres parties prenantes concernées ainsi que le public général.

<sup>67</sup> Voir également en lien avec cette question notre recommandation sur une future capacité d'analyse technologique dans le chapitre 5

# 01

---

**La « transition juste » doit être au centre de la politique européenne en matière de climat et d'énergie de demain**

# 02

---

**Des politiques industrielles européennes durables pour tous les secteurs touchés par la transition, fondées sur « la transition juste », y compris dans des contextes sectoriels spécifiques**

## Recommandation 1

---

En lien avec la COP24 sur le changement climatique en novembre 2018, la Commission européenne présentera une nouvelle stratégie à long terme (2050) sur la prochaine politique en matière de climat et d'énergie pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie devrait identifier une stratégie intégrée de transition juste fondée sur les quelques mesures déjà prises, comme décrites ci-dessus.

## Recommandation 2

---

L'impact social de la décarbonation de différents secteurs industriels et la transformation vers une économie circulaire sont une réalité, et leur importance va croître. Cela doit être anticipé et géré correctement par les autorités européennes, nationales et régionales, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et avec les communautés et les territoires touchés. Une politique de cohésion et régionale tournée vers des solutions de développement durable devrait jouer un rôle essentiel dans ce contexte, ainsi que tous les autres instruments et politiques d'investissement pertinents qui peuvent être mobilisés au niveau de l'Union, à condition que ces derniers aient véritablement été élaborés en fonction de l'espace. Les secteurs industriels clés concernés comprennent le secteur de l'extraction du charbon, l'industrie de l'acier, le secteur de la construction, ainsi que l'industrie automobile, bien que des impacts soient probables dans tout secteur.

---

## Recommandation 3

---

Le secteur agricole, un grand émetteur de gaz à effet de serre, est un secteur clé dans la lutte contre le changement climatique, mais aussi dans la lutte plus globale contre la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et contre leurs effets néfastes sur la santé humaine et animale. Les pratiques agricoles jouent un rôle important à l'égard de la biodiversité. En parallèle, l'activité agricole est essentielle pour les zones rurales sur les plans économique et social. Les agriculteurs doivent avoir accès à un travail décent et à des conditions de vie décentes, ainsi qu'à des prix justes pour leurs produits. Les produits alimentaires fournis par les agriculteurs jouent également un rôle indispensable en ce qui concerne la santé, et l'accès à une alimentation saine est à la fois un facteur clé et une conséquence des inégalités. Ces questions devraient être au cœur de la nouvelle politique agricole commune actuellement discutée au niveau de l'Union. Cette politique devrait être conçue de manière à traiter les défis à long terme et inextricablement liés (Horizon 2050), plutôt que d'être simplement utilisée pour réparer le système pour les sept ans à venir.

La nouvelle politique agricole commune après 2020 est en cours de discussion, sur base des propositions de la Commission européenne, et devrait être utilisée comme une occasion de construire un avenir durable pour les agriculteurs, les territoires ruraux, tout comme pour les consommateurs. Les objectifs clés de la réforme incluent les aspects suivants:

- Les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur activité
  - Les mesures de réglementation du marché agricole doivent être appliquées et efficaces lors d'une défaillance du marché
  - La position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire doit être renforcée
  - La politique agricole doit soutenir l'agriculture à une échelle humaine car les grandes entreprises motivées par le profit ne partagent pas le souhait d'une économie rurale équilibrée et juste
  - Une politique correcte en matière d'alimentation et de nutrition devrait être élaborée, qui devrait protéger la santé humaine, notamment en rétablissant le lien entre la production, l'alimentation et la santé, en garantissant le principe de précaution et en rendant les produits biologiques et de qualité plus visibles et accessibles à tous
  - La transition de l'agriculture vers une agriculture durable et économiquement viable doit être accélérée pour répondre aux défis environnementaux et climatiques, en faisant de l'agriculture un acteur dans la lutte contre le changement climatique et en optant pour une agriculture durable qui respecte la biodiversité et le bien-être animal
  - Les terres agricoles doivent être protégées pour garantir que les agriculteurs puissent continuer à avoir accès à des prix raisonnables, que les jeunes agriculteurs soient encouragés à s'installer, et en favorisant des chaînes d'approvisionnement courtes et les achats locaux.
- 

# 03

---

**Une politique agricole commune fondée sur « une transition juste » vers une agriculture durable et des territoires ruraux dynamiques**

# 04

Des stratégies nationales et européennes de « transition juste » activement soutenues par le budget européen

## Recommandation 4

La Commission européenne a proposé de consacrer 25 % du prochain budget à long terme 2021-2027 de l'Union au financement d'actions de lutte contre le changement climatique. Le Parlement européen a demandé un pourcentage plus élevé (30 %). Au-delà de ces chiffres, il est tout aussi important que l'écologisation du budget de l'Union se produise dans un cadre de « transition juste », c'est-à-dire que tous les programmes financiers de l'Union participent à la transformation vers des modes de production et de consommation durables. Le budget de l'Union peut apporter un appui précieux aux investissements écologiques qui sont nécessaires dans tous nos États membres, mais nous devrions aller plus loin et garantir que ces investissements soient mis en œuvre par l'intermédiaire d'une stratégie de transition juste à tous les niveaux (local, régional, national).

L'Union européenne a déjà élaboré un certain nombre d'actions et d'initiatives pour traiter le changement économique de différentes manières. Les initiatives régionales visant au développement de nouvelles activités sont soutenues par les ressources de la politique de cohésion, telles que la centaine de « stratégies de spécialisation intelligente » et plusieurs initiatives de « spécialisation intelligente interrégionales », qui sont en cours et incluent des projets dans différents domaines de développement durable. Dans certains cas, ces stratégies peuvent servir à appuyer les transitions industrielles régionales et locales vers des activités économiques durables. D'autres actions sont menées dans des cas spécifiques directement liés au programme en matière de changement climatique. Cela est le cas pour la « plateforme pour les régions minières en transition » lancée très récemment,<sup>68</sup> ainsi que pour le Fonds de modernisation susmentionné, au sein de la politique énergétique et climatique.

L'ampleur des changements à venir, et l'obligation de garantir un véritable progrès socio-écologique pour tous, indique la nécessité d'une approche plus structurée, complète et puissante. L'argument le plus important en faveur de cette approche est territorial. Les politiques industrielles transformationnelles visant à la transition des activités polluantes vers des activités non polluantes, ainsi que les politiques territoriales encourageant à terme le bien-être durable et partagé aux niveaux local et régional, doivent être liées. Les différentes ressources financières pouvant être mobilisées pour ces deux politiques doivent être rationalisées et optimisées pour chaque territoire, et dans les programmes de l'Union les plus pertinents. Cela signifie qu'il convient d'allier l'écologisation des actions budgétaires et la transition juste.

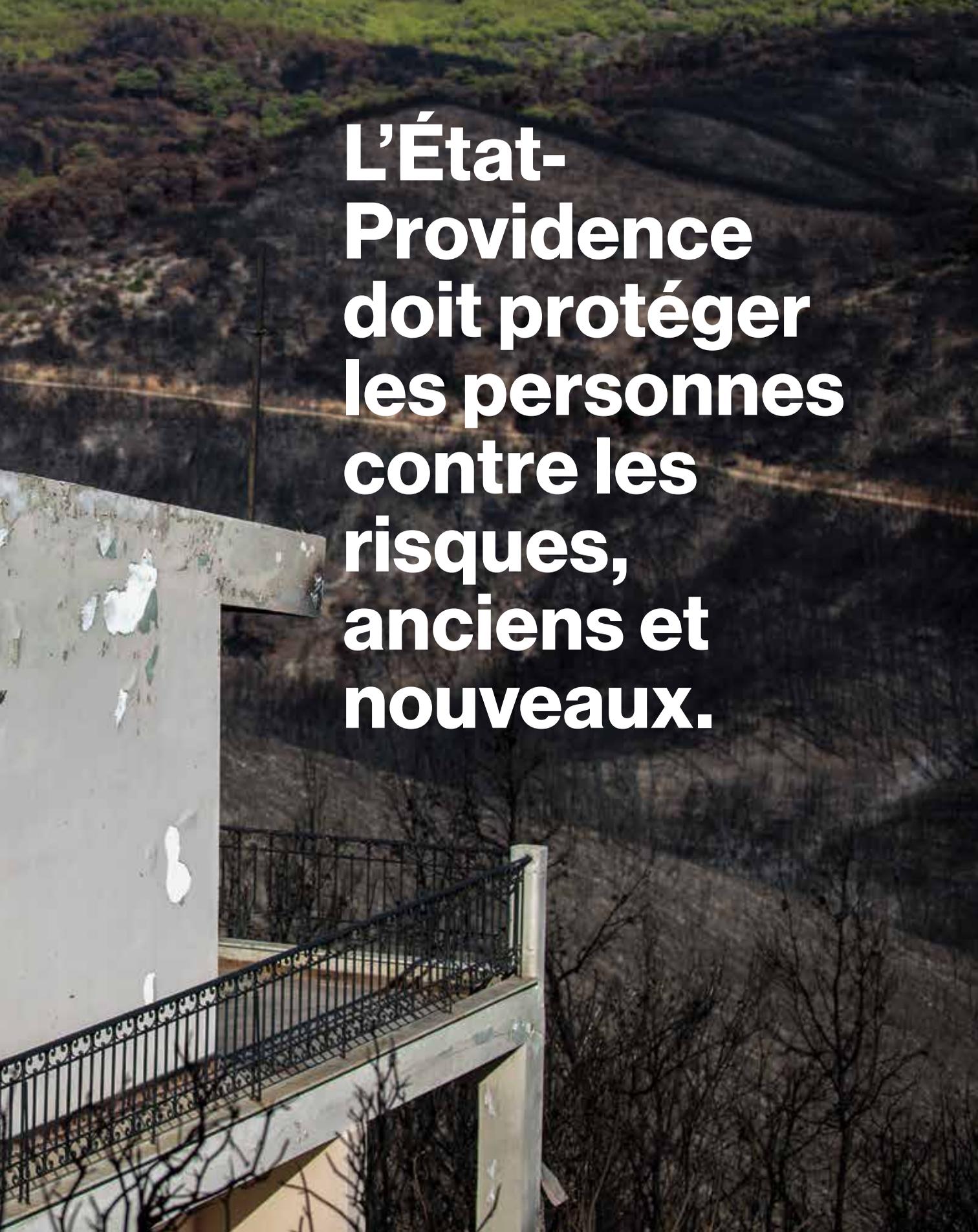
Cette approche demande des changements dans l'organisation de la Commission européenne. Un vice-Président de la Commission devrait être directement responsable de sa mise en œuvre, reposant sur une direction générale spécifique qui, en permanence, améliore et diffuse le savoir rassemblé et partagé de manière collective à propos des stratégies de transition les plus efficaces, recommande des solutions de transition aux niveaux sectoriel et régional, et coordonne des politiques et des ressources à la disposition de l'Union, dans le budget de l'Union et grâce à la BCE, conjointement avec les ressources nationales et régionales. Le vice-Président en charge et ses services devraient jouer un rôle clé dans

<sup>68</sup> D'après la Commission européenne, la plateforme fournit des occasions pour les représentants nationaux, régionaux et locaux et le personnel de l'Union européenne de discuter de la meilleure manière dont ces régions peuvent moderniser leur économie. La meilleure solution est de faciliter le développement de stratégies à long terme pour accélérer la transition vers une énergie propre en mettant davantage l'accent sur l'équité sociale, les compétences et le financement de l'économie réelle. Actuellement, des projets pilotes sont menés dans trois régions: Silésie (Pologne), Macédoine occidentale (Grèce), et Trencin (Slovaquie). Les initiatives de projet peuvent inclure la construction d'usines géothermiques et hydroélectriques à la place des anciennes mines de charbon, des investissements dans l'électromobilité, des centres de données et de numérisation, la création de parcs d'innovation, la formation de communautés locales d'énergie, et le développement d'activités touristiques et agricoles. Les projets discutés dans le cadre de la plateforme peuvent être éligibles à des fonds européens existants (actuellement ou à l'avenir).

l'alimentation des programmes nationaux et régionaux de durabilité grâce à un processus de Semestre européen modernisé, à savoir le cycle de développement durable (section 5.6.). Par définition, cette approche de transition juste doit être diffusée dans tous les instruments budgétaires concernés de l'Union, et appuyer les solutions d'anticipation et de réaction. Par exemple, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation existant (actuellement en révision pour la période 2021-2027 du CFP) pourrait évoluer de manière utile, une idée qui a été appelée «Fonds européen d'accompagnement des transitions» dans les travaux du Parlement européen sur cette révision. Cela élargirait le champ d'application actuel du Fonds d'ajustement à la mondialisation pour inclure un soutien transformationnel sur les plans économique, social et environnemental. De la même manière que l'approche globale à une transition juste, ce fonds d'appui à la transition servirait à la fois à la prévention et à la réaction, veillant constamment à une cohérence solide avec la politique de cohésion et les stratégies territoriales plus larges.

---



A photograph of a building with a balcony overlooking a valley. The building's wall is light-colored with some peeling paint. The balcony has a black metal railing. The background shows a valley with a road and a hillside that appears to be covered in ash or charred vegetation, suggesting a recent fire. The text is overlaid on the right side of the image.

**L'État-  
Providence  
doit protéger  
les personnes  
contre les  
risques,  
anciens et  
nouveaux.**

---

## 6.2. Un État écologique et social<sup>69</sup>

---

Les États-Providence actuels ont été conçus à une période où les préoccupations environnementales, ainsi que les interactions mutuelles entre les défis et les risques sociaux et environnementaux étaient relativement méconnues. Indirectement, mais de manière très limitée et «inconsciente», nos systèmes de protection sociale ont progressivement commencé à s'intéresser à certaines manifestations socio-écologiques de la santé, par exemple lorsque les traitements médicaux pour des maladies causées par la pollution sont couverts par la sécurité sociale publique. En fournissant des filets de protection sociale, les systèmes de protection contribuent également de manière indirecte à limiter la dégradation environnementale causée par la pauvreté, bien que cela ne fasse pas partie de leur mission explicite. Alors que les dynamiques socio-écologiques sont croissantes (car la pollution cause de plus en plus de maladies, car les conditions météorologiques extrêmes affectent de plus en plus les moyens de subsistance des personnes ou parce que les inégalités croissantes induisent un nouveau changement environnemental), les États-Providence doivent se montrer à la hauteur de ce qu'ils devront affronter. Dans certaines régions, des fonctions européennes d'assistance existent également et sont déjà utilisées, par exemple lorsque des phénomènes météorologiques extrêmes nuisent aux revenus des agriculteurs et que

des fonds agricoles communs sont mobilisés pour les aider.

Outre les prochains défis que nos États-providence devront relever, un défi plus vaste demande à nos institutions publiques dans leur ensemble de se transformer afin d'être capables de gérer la transition durable dans toutes ses dimensions. Cela met en évidence la nécessité d'un nouveau concept de gouvernement et de gouvernance, ainsi que des questions très pratiques. Par exemple, règne aujourd'hui une confusion sur la manière dont les objectifs de développement durable devraient être traduits en véritables politiques aux niveaux local, régional, national et européen. Par exemple, qui devrait diriger ce progrès au niveau gouvernemental? Dans certains pays, les chefs du gouvernement sont responsables, tandis que dans d'autres, le ministre de l'environnement ou même celui des finances est en charge. Au niveau européen, la Commission n'a même pas encore commencé à prendre en compte tous les changements institutionnels nécessaires demandés, et les autres institutions non plus. Le principal processus de gouvernance de l'Union, le Semestre européen, n'a pas subi de grandes modifications, trois ans après l'accord sur les objectifs de développement durable des Nations unies. Des premières étapes intéressantes ont cependant été franchies dans ce sens, et celles-ci

---

<sup>69</sup> La commission indépendante doit ce concept à M. Eloi Laurent, voir notamment «Measuring Tomorrow: Accounting for well-being, resilience and sustainability in the twenty-first century», Princeton Press, 2017 («Mesurer demain; expliquer le bien-être, la résilience et la durabilité au vingt-et-unième siècle»)

se retrouvent dans les règles de gouvernance adoptées en matière d'énergie et de climat. Elles devraient être encore étendues et suivies attentivement en ce qui concerne leur mise en œuvre et leur compatibilité avec le processus de Semestre européen existant.

Des liens politiques clairs devraient être identifiés et créés entre le noyau socio-écologique et les politiques aux niveaux local et régional, en particulier la politique régionale et de cohésion de l'Union.

# 01

---

**Construire des États-Providence socio-écologiques sur la base d'un processus participatif**

# 02

---

**Mesurer et réduire les inégalités environnementales**

## Recommandation 1

---

Les institutions européennes et les États membres devraient participer à des débats nationaux et au niveau de l'Union à propos de l'avenir des États-Providence actuels à l'ère de la transition durable. Les syndicats et les parties prenantes, ainsi que les citoyens plus largement, devraient être encouragés à contribuer à ces débats afin de dessiner les contours de nouveaux États-providence socio-écologiques grâce à des processus collectifs dans toute la société. Les progressistes devraient être en première ligne de ce débat afin de déterminer les besoins et les moyens d'une manière qui alliera efficacement la lutte contre les inégalités sociales ainsi que contre les inégalités environnementales, et qui redéfinira la résilience collective et individuelle. La protection de l'environnement devrait être aussi importante que la protection sociale, et la lutte contre les inégalités sociales devrait gagner en légitimité car elle contribuera à limiter la dégradation de l'environnement. Des fonctions d'assistance élargies dans différentes politiques européennes (par exemple par l'intermédiaire du Fonds Social Européen ou de la Politique Agricole Commune) doivent également être réévaluées dans ce cadre.

## Recommandation 2

---

Afin de mesurer correctement puis d'atténuer les différentes sources d'inégalités environnementales, des ressources importantes devraient être allouées aux niveaux national et européen pour mener des études qui détaillent aussi précisément que possible les conséquences sociales du changement climatique, de la dégradation d'écosystèmes et de la biodiversité, en se concentrant sur les impacts des inégalités sociales et en matière de santé. Le coût social des crises écologiques doit être rendu visible afin de révéler la mauvaise attribution des ressources et l'étendue des inégalités auxquelles le système économique actuel mène. Les groupes de population les plus vulnérables doivent être déterminés et atteints, tels que les populations socialement isolées dans les centres urbains.

---

## Recommandation 3

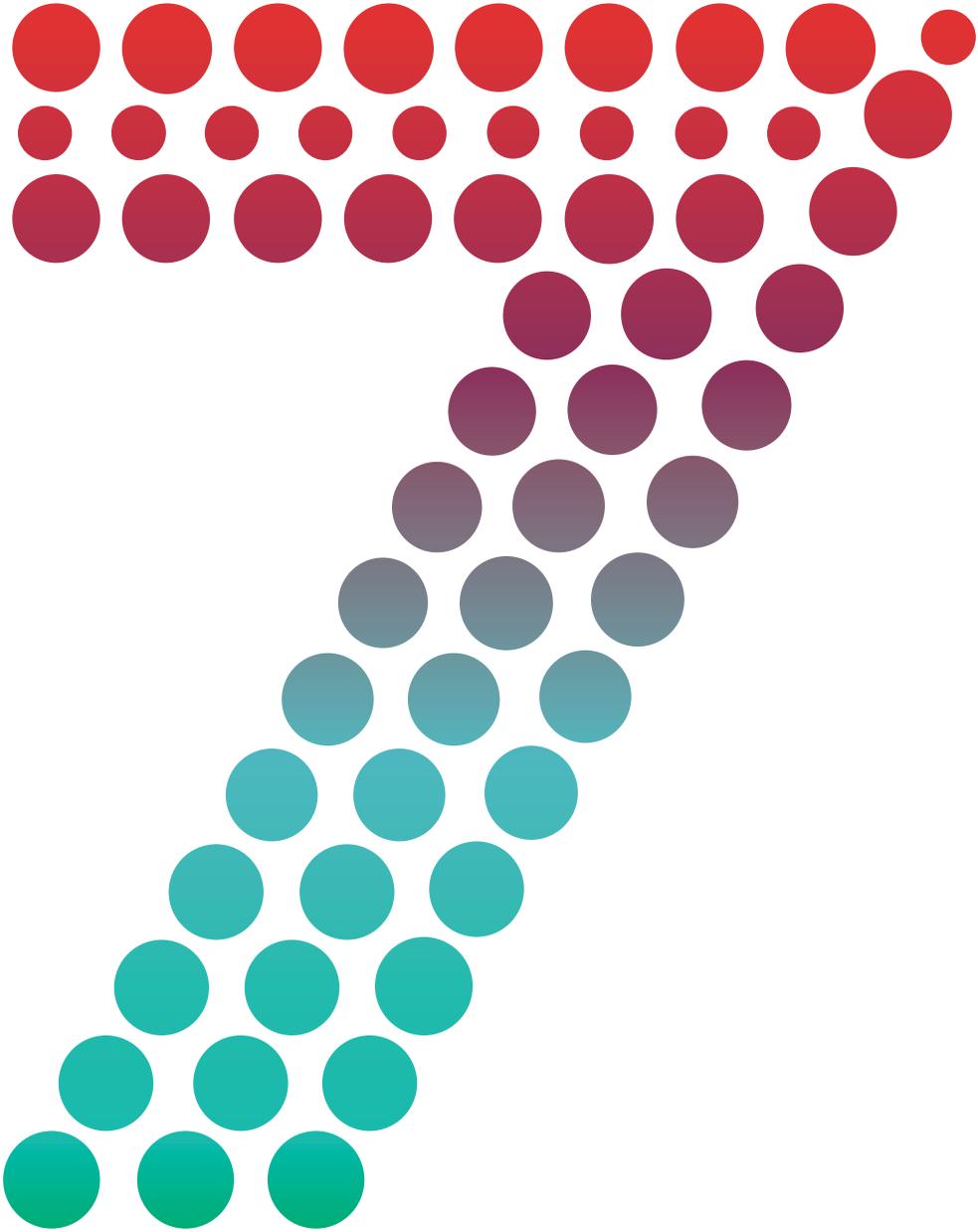
---

L'histoire des institutions sociales met en évidence le rôle des institutions en tant que moteurs de changement accepté. Les institutions sont les éléments dynamiques centraux de toute transition humaine car leur objectif même est de faciliter la coopération sociale dans le temps. Dans le contexte de l'Union européenne, la gouvernance est toute aussi importante. Sans des processus de gouvernance adaptés pour organiser des efforts collectifs de développement durable dans les États membres, l'interaction entre les efforts nationaux et les efforts de l'Union deviendrait rapidement dysfonctionnelle. Les dimensions institutionnelle et de gouvernance ne seraient à leur tour rien de plus qu'une machine aveugle, sans de nouveaux indicateurs de bien-être et de durabilité pour les guider et mesurer leurs performances dans la réalisation d'objectifs fixés. Des recommandations détaillées sur une nouvelle approche de gouvernance pour la durabilité sont présentées dans le chapitre 7.

# 03

---

**Des institutions et  
une gouvernance  
participative  
au service du  
développement  
durable**



---

# Actionner les leviers du changement

---

Pour une zone euro durable

162

---

Financer la transition durable

169

---

Une gouvernance européenne  
au service de la transformation  
écologique et sociale durable 173

---

La transition vers une nouvelle forme de société durable demandera des institutions actives et adaptées capables de la concevoir, de la soutenir et de l'organiser.

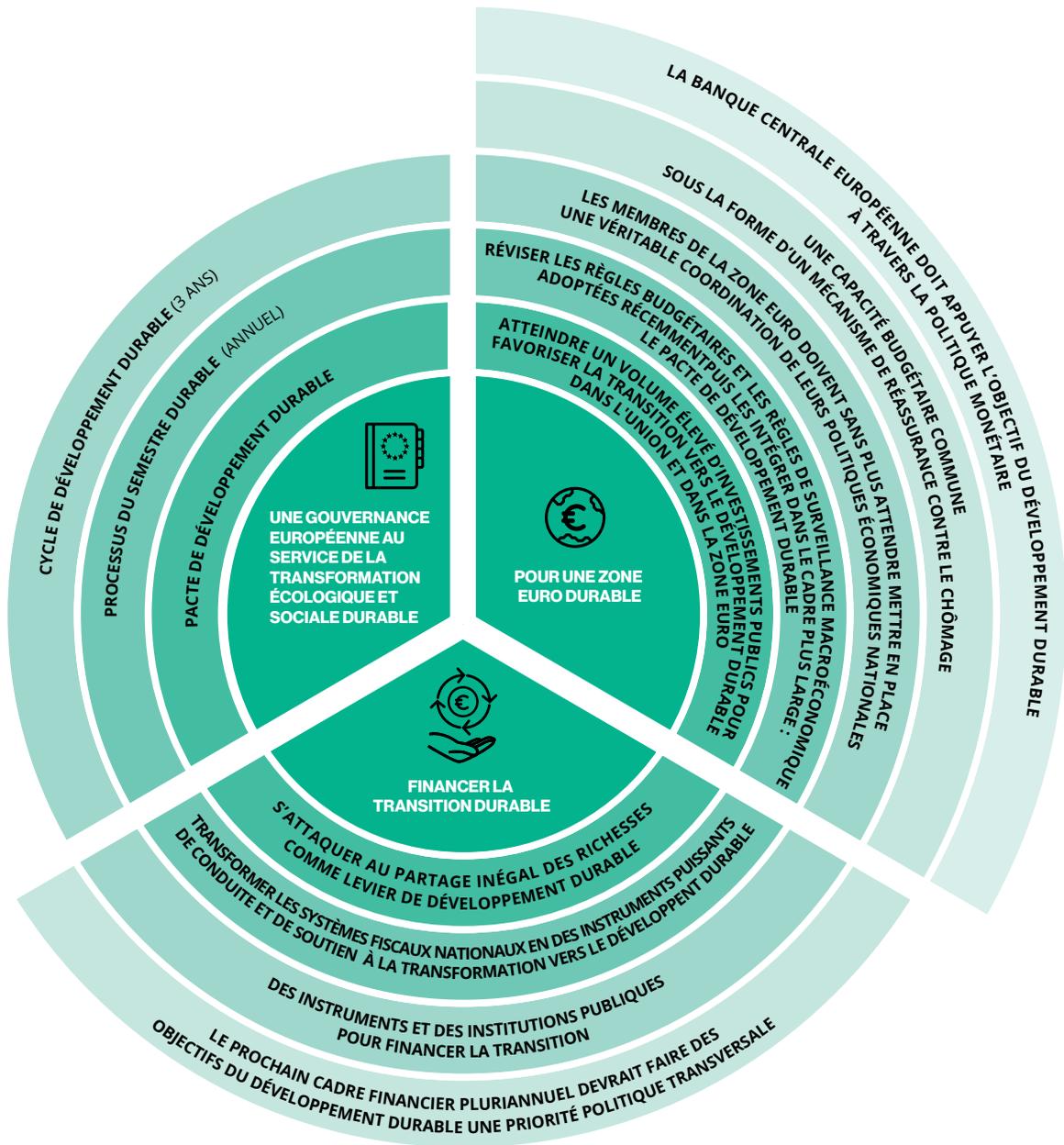
Lors de la défense d'un nouvel «état socio-écologique» dans le chapitre 6, il a été rappelé que les institutions ont joué dans le passé le rôle de moteurs centraux du changement, en particulier pendant le développement des États-providence modernes.

Naturellement, la transition vers une nouvelle forme de société durable demandera des institutions actives et adaptées capables de la concevoir, de la soutenir et de l'organiser. Dans le contexte européen, cette notion devrait englober non seulement les institutions (Commission européenne, Conseil, Parlement européen...), mais aussi les politiques et les instruments grâce auxquels l'Union agit en tant qu'agent institutionnel auprès des, et en collaboration avec les niveaux national et régional, ainsi que les processus de gouvernance qui

organisent cette action institutionnelle élargie et à plusieurs niveaux. Dans ce cadre, nous déterminons deux dimensions essentielles qui ont grand besoin d'être modifiées afin de ne plus être des obstacles au changement nécessaire:

- l'architecture institutionnelle inachevée de la zone euro, et sa tendance inhérente à privilégier la rigidité fiscale;
- et le Semestre européen dépassé, dont l'objectif et la configuration sont contraires à la nécessité d'intégrer pleinement les dimensions sociales et environnementales ainsi que les indicateurs et les objectifs en matière de bien-être au-delà des objectifs de croissance dans l'élaboration des politiques durables.

# ACTIONNER LES LEVIERS DU CHANGEMENT



**Une nouvelle  
gouvernance  
au service du  
développement  
durable comme  
levier du  
changement.**





---

## 7.1. Pour une zone euro durable

---

Au cours des années de crise, la zone euro a failli être détruite. Des mesures d'urgence, telles que le mécanisme européen de stabilité, devaient être prises pour mettre rapidement en œuvre sa résilience. Des réformes et des programmes d'assistance financière très sévères ont été imposés aux pays les plus touchés par la crise. Par-dessus tout, la rigidité de ses règles budgétaires a provoqué une deuxième récession, auto-infligée, qui a engendré une hausse du chômage et de la pauvreté.

Un certain nombre de réformes nécessaires ont été déterminées pour compléter l'architecture de la zone euro, y compris une union bancaire à part entière et une capacité fiscale à atténuer les chocs économiques, mais n'ont pas été finalisées, ou n'ont pas été engagées. Les règles budgétaires inscrites dans le pacte de stabilité et de croissance n'ont pas été remises en question, excepté pour permettre une utilisation temporairement plus souple des règles qui a finalement été jugée indispensable pour relancer la croissance et la création d'emplois après des années de stagnation économique. Des appels venant du camp progressiste au fil des années visant à ajouter une dimension sociale à l'Union économique et monétaire (UEM), à renforcer sa résilience en cas de chocs, à réviser les règles budgétaires en les rendant plus réactives aux fluctuations économiques, à protéger les investissements publics clés de cette manière, à élargir la notion de réformes structurelles à des domaines

d'intérêt social tels que les systèmes d'éducation ou la mobilité sociale, à réduire les déséquilibres de la balance courante et les dynamiques déflationnistes sur les salaires néfastes aux économies les plus faibles, et à renforcer la nature démocratique de la gestion politique de la zone euro, ont été largement ignorés jusqu'à présent. Cependant, à la Commission européenne, au sein de la plupart des gouvernements des États membres, ou au sein de la Banque centrale européenne, la majorité des responsables du fonctionnement et de l'architecture de la zone euro demeurent essentiellement conservateurs et bellicistes, empêchant le système d'évoluer.

Il s'agit d'un sujet de préoccupation non seulement parce que la zone euro demeure inapte à lutter contre les importantes perturbations économiques, mais aussi parce que la zone euro, qui représente plus de 70 % du produit intérieur brut de l'Union, doit s'engager dans un processus à long terme visant la durabilité, comme le montre ce rapport. La zone euro, à cause de ses règles actuelles, de ses lacunes internes et de ses processus institutionnels, ne sera pas capable de participer proactivement à ce processus, et ses défauts actuels la pousseront dans la direction opposée.

Par conséquent, les réflexions et débats en cours en matière d'achèvement de l'UEM doivent être traités dans un nouveau cadre de développement durable élargi. La zone euro et plus généralement l'élaboration des

politiques économiques européennes doit en fait être profondément réformée, afin que les priorités soient rééquilibrées en s'éloignant de la préoccupation exclusive de l'assainissement budgétaire et de la stabilité

financière, en progressant vers la promotion d'une transformation économique, sociale et environnementale de l'économie européenne.

# 01

---

**Atteindre un volume élevé d'investissements publics dans l'Union et dans la zone euro afin de permettre et de financer la transition vers le développement durable. La priorité politique doit être le changement des règles budgétaires afin de garantir les investissements indispensables**

## Recommandation 1

---

Les besoins en investissements dans une multitude de domaines qui sont nécessaires pour transformer nos modes de production et de consommation s'élèvent à des centaines de milliards d'euros. En raison des taux de croissance constamment bas et de la nécessité de réduire les niveaux de dette publique, de nombreux pays n'ont pas l'espace budgétaire suffisant pour consolider et investir dans le même temps à ces niveaux. Si une nouvelle récession émergeait, les règles actuelles empêcheraient davantage les investissements publics d'atteindre les niveaux suffisants. Le pacte de stabilité et de croissance doit être révisé pour exclure les investissements publics dans la transition du calcul du déficit public, mais dans un cadre précis afin d'éviter les pratiques abusives. Ce cadre devrait être utilisé pour définir des investissements dans la transition ainsi que pour encourager ce type d'investissements en particulier. En outre, un certain niveau de mutualisation de la dette publique au sein de la zone euro (euro-obligations) pourrait donner un soutien supplémentaire aux investissements publics nécessaires aux niveaux nationaux.

---

## Recommandation 2

---

Les règles existantes doivent être en partie révisées et complétées de manière significative par des objectifs supplémentaires dans un pacte plus large de développement durable. Ce pacte réunirait les objectifs spécifiques en matière de politique fiscale sur la dette et le déficit ainsi que d'autres objectifs de durabilité dans le domaine social, environnemental et de l'emploi. Tous les objectifs seraient contraignants, et soumis à une procédure de surveillance complète dans un nouveau cycle de développement durable (voir la section 7.3. pour des détails). Par exemple, par rapport à l'approche actuelle selon laquelle les réformes structurelles très limitées peuvent fournir une marge supplémentaire de 0,5 % dans le déficit budgétaire, cette marge pourrait à l'avenir être générée par des mesures contribuant aux objectifs du Pacte de Développement Durable.

# 02

---

**Réviser les règles budgétaires et les règles de surveillance macroéconomique adoptées récemment (« 6 pack » applicable à tous les États membres et « 2 pack » applicables aux États membres de la zone euro seulement) puis les intégrer dans le cadre plus large du Pacte de Développement Durable**

# 03

---

**Les membres de la zone euro doivent sans plus attendre mettre en place une véritable coordination de leurs politiques économiques nationales afin de corriger ou de compenser les excédents excessifs de la balance des paiements qui alimentent des divergences économiques et sociales croissantes entre les pays**

## Recommandation 3

---

Les divergences entre les membres les plus riches et les plus pauvres de la zone euro ne peuvent être supprimées uniquement par la politique de cohésion si de puissantes dynamiques découlant de la coordination défaillante des politiques de la zone euro continuent à les accentuer. Enfin, cette situation n'est pas durable sur les plans économique et social. La zone euro doit devenir un agent d'égalité accrue parmi ses membres, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les pays en excédent devraient investir au niveau national et organiser des investissements directs et indirects grâce aux fonds de l'Union européenne dans les économies divergentes, notamment au sein de la zone euro.

---

## Recommandation 4

---

Cette capacité, sans être un système de transferts fiscaux permanents, devrait néanmoins permettre de fournir un soutien budgétaire important, quoique temporaire et automatique, aux pays qui affrontent un choc provoqué fondé sur des seuils prédéfinis. Ce mécanisme double pourrait être financé de manières différentes et potentiellement combinées, à condition que le mécanisme de financement général soit suffisamment anti-cyclique (les sources financières ne devraient pas disparaître lorsque le mécanisme est le plus nécessaire). Le mécanisme de protection des investissements pourrait être renforcé par une garantie du budget de l'Union, complétée d'un soutien du mécanisme européen de stabilisation pour lui donner un potentiel suffisant. Le régime de réassurance contre le chômage devrait pleinement respecter le rôle joué par les partenaires sociaux aux niveaux nationaux. Les deux instruments devraient faire partie d'une gouvernance d'Union économique et monétaire plus légitime et plus responsable sur le plan démocratique, garantissant un véritable contrôle parlementaire par le Parlement européen et une capacité de guidage institutionnel stable grâce à un président permanent de l'Eurogroupe qui devrait également être un membre de la Commission européenne.

# 04

---

**Une capacité budgétaire commune, imbriquée dans une Union économique et monétaire plus démocratique, sous la forme d'un mécanisme de réassurance contre le chômage, complété par un mécanisme de protection des investissements tourné vers la convergence économique et sociale, est nécessaire pour contribuer à la lutte contre les chocs asymétriques et au maintien de niveaux suffisamment élevés d'investissements publics, même pendant les périodes économiques difficiles**

# 05

**La Banque centrale européenne (BCE) doit appuyer l'objectif du développement durable à travers sa politique monétaire fondée sur un mandat actualisé (tel que défini dans les statuts du système de banques centrales européen (SEBC))**

## Recommandation 5

La Banque centrale européenne joue un rôle essentiel à l'égard de la stabilité des prix, mais aussi d'autres dimensions économiques. Ses actions, si elles ne sont définies qu'en se fondant sur la stabilité des prix, peuvent avoir des effets négatifs sur les objectifs de durabilité plus large. Par exemple, son assouplissement quantitatif n'a pas correctement pris en compte les objectifs en matière de climat. Sa politique monétaire peut parfois engendrer le maintien de niveaux élevés de chômage au profit d'une faible inflation. La BCE n'est pas dans l'obligation de tenir compte de ces différents objectifs de manière équilibrée. En parallèle, les objectifs de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine sont de favoriser les conditions économiques qui mènent à la fois à des prix stables et à un maximum d'emplois durables.<sup>70</sup> Alors que la Commission européenne et les États membres formulent la coordination des politiques dans un cadre de développement durable (par l'intermédiaire d'un pacte et d'un cycle de développement durable recommandés dans le présent chapitre), la politique de la BCE devrait être restructurée en conséquence pour garantir les fondements d'une cohérence des politiques entre les dimensions des politiques monétaires et budgétaires. La mission première de la BCE de garantir la stabilité des prix doit être élargie pour inclure les objectifs du plein emploi et de l'appui de la transition vers le développement durable, et les objectifs quantitatifs sous-jacents devraient être déterminés démocratiquement. Cela exigerait une révision des articles 119 et 127, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cela pourrait ensuite être reformulé de la même manière que l'article 2 des statuts du SEBC et de la BCE:

### Article 2, Banque centrale européenne (législation en vigueur)

Conformément aux articles 127, paragraphe 1, 282, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union, tels que définis à l'article 3 du traité sur l'Union européenne. Le SEBC agit conformément au principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre, en favorisant une allocation efficace des ressources et en respectant les principes fixés à l'article 119 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

### Nouvel article 2

Conformément à l'article 127, paragraphe 1, et à l'article 282, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'objectif du SEBC est de maintenir la stabilité des prix, d'atteindre le plein emploi et d'appuyer la transition de l'Union vers le développement durable. Le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union, tels que définis à l'article 3 du traité sur l'Union européenne. Le SEBC agit conformément au principe d'une économie de marché durable et sociale et en respectant les principes fixés à l'article 119 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

<sup>70</sup> En 1977, le Congrès américain a modifié la «Federal Reserve Act» (loi sur la Réserve fédérale), menant le conseil des gouverneurs du système de Réserve fédérale et le Comité de politique monétaire de la Réserve fédérale à «maintenir une croissance à long terme des agrégats monétaires et de crédit compatible avec le potentiel à long terme de l'économie à accroître la production, afin de promouvoir de manière efficace les objectifs d'emploi maximal, de prix stables et de taux d'intérêts modérés à long terme».

---

## 7.2. Financer la transition durable

---

La réalisation des objectifs de développement durable demandera d'importantes ressources financières, notamment en matière d'investissements, dont beaucoup auront une perspective de long terme. Le secteur public doit agir en tant que preneur de risques, réparant les défaillances inévitables du marché, dont le secteur privé ne peut s'occuper seul. L'Union européenne dispose d'un éventail d'institutions, de politiques et de règles qui doivent être mobilisées. Le budget de l'Union, étant donné qu'il joue un rôle important, et dans certains cas central, dans de nombreux domaines économiques, sociaux et environnementaux, joue également un rôle crucial dans le financement de la transition.

L'Union doit donner un signal politique clair et fort concernant son engagement à s'engager et à soutenir la transition vers une société et une économie véritablement durables dans tous ses domaines. Cela lancera un signal clair au secteur privé. Par conséquent, elle devrait définir une stratégie européenne globale des finances publiques pour la transition, soulignant clairement qu'elle fait participer tous ses outils disponibles, y compris la réduction des inégalités excessives de fortune et l'imposition des sources de pollution au lieu, en particulier, du travail.

# 01

**S'attaquer au partage inégal des richesses comme levier de développement durable grâce à un impôt européen sur le patrimoine net (*European Net Wealth Tax*)**

## Recommandation 1

Les États membres devraient également lutter contre le partage inégal des richesses avec plus de force. Les données et recherches disponibles montrent que les inégalités de richesse ont augmenté à un même rythme en Europe et aux États-Unis. Dans l'Union, 40 % de la richesse privée appartient aux 5 % les plus riches de la population. La concentration de la richesse doit être ramenée à des niveaux plus justes en augmentant les droits de succession et/ou en prélevant un impôt sur la fortune, en fonction des contextes nationaux. Les impôts sur la fortune étaient largement répandus jusqu'au début des années 1990, mais plusieurs États membres les ont par la suite supprimés, comme par exemple l'Autriche, la Suède, le Luxembourg, ou plus récemment la France. Cela n'est pas la marche à suivre alors que la concentration de la richesse s'aggrave et qu'elle pourrait devenir exponentielle dans les prochaines décennies, comme l'ont montré des études récentes.<sup>71</sup>

Dans la continuité des propositions en faveur d'un impôt global sur la fortune,<sup>72</sup> un impôt européen sur la fortune nette devrait être établi, dont une partie pourrait financer les politiques de richesse commune considérées comme une étape supplémentaire à la fin du chapitre 5, et dont une autre partie pourrait devenir une « ressource propre » du budget européen, pour financer en particulier des actions dans le domaine du développement durable et de la cohésion territoriale. Une mise en œuvre à l'échelle de l'Union d'un impôt sur la fortune fondé sur des dispositions fiscales harmonisées limiterait le risque d'évasion fiscale à laquelle les impôts nationaux seraient beaucoup plus exposés, et créerait des conditions favorables pour parvenir finalement à un impôt global sur la fortune. Une recherche récente a indiqué qu'appliquer un impôt progressif fondé sur la richesse des ménages avec un taux de 1 % pour les fortunes nettes supérieures à un million d'euros et de 1,5 % pour les fortunes nettes supérieures à cinq millions d'euros générerait des recettes fiscales potentielles de 156 milliards d'euros, en tenant compte des réactions comportementales des personnes concernées suite à la mise en place de l'imposition sur la fortune nette. Étant donné les propriétés positives de durabilité d'un impôt sur la fortune nette à l'égard de l'efficacité économique et de l'inclusion sociale, d'après cette étude, un impôt européen sur la fortune nette se révèle être un candidat intéressant pour les ressources propres durable basée sur la fiscalité afin de financer le budget de l'Union.<sup>73</sup>

Il est également nécessaire d'étudier la manière dont les inégalités excessives de richesse peuvent être réduites de manière efficace et équitable en prélevant un impôt sur la transmission de la richesse sous la forme d'un droit de succession et/ou d'autres formes d'impôts, comme un droit sur les donations.<sup>74</sup>

<sup>71</sup> Piketty T., *Le capital au XXIème siècle*, 2013.

<sup>72</sup> Piketty, Zucman (2015)

<sup>73</sup> A A European Net Wealth Tax, FairTax Working Papers Series N.10 (Un impôt européen sur la fortune nette, série de documents de travail sur la FairTax, n° 10), Institut autrichien de recherches économiques (WIFO, Vienne), 2014

<sup>74</sup> Voir notamment le débat du Royaume-Uni sur la question à la page <http://www.ippr.org/research/publications/prosperity-and-justice-executive-summary>

## Recommandation 2

---

Une imposition davantage progressive des revenus, recommandée dans le chapitre 5, et une imposition de la fortune, devraient s'accompagner d'un changement fondamental de grande envergure visant à imposer les « mauvais » au lieu des « bons ». La modification des modes de production et de consommation afin de les rendre largement durables implique que les productions et les consommations polluantes doivent être pénalisées et que leurs formes durables doivent être encouragées. La taxe sur le CO<sub>2</sub> (taxe carbone), les taxes sur d'autres sources importantes de pollution (diesel, plastique, pesticides nocifs) et sur l'utilisation des ressources, combinées à une imposition réduite du travail (notamment des revenus les plus faibles) et au financement ou à la fourniture de nouveaux biens ou services publics durables permettant à chacun d'éviter le coût de la pollution taxée en s'orientant vers les produits et les services propres,<sup>75</sup> devraient figurer au cœur de ce changement fondamental. Au triangle du développement durable devrait correspondre un triangle des impôts revenant à imposer davantage le capital et la fortune, ainsi que la pollution, et à diminuer ceux reposant sur le travail. Ce changement fondamental renforcera à la fois la justice sociale et économique et le progrès socio-écologique.

## Recommandation 3

---

Les institutions financières européennes devraient montrer l'exemple à la fois par l'émission publique d'obligations vertes et à effet social, visant à financer de nouveaux projets, et par la fourniture de garanties initiales pour aider des projets concrets à atteindre une masse critique. Toutes les activités de la Banque européenne d'investissement, y compris le programme InvestEU pour 2021-2027, devraient favoriser la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030, notamment l'accord de Paris sur le changement climatique. InvestEU devrait venir en aide à un nombre suffisant de projets, afin de soutenir des projets (ou des ensembles de projets) plus risqués mais aussi de plus petite envergure qui sont tout à fait cohérents avec les objectifs de développement durable des Nations Unies et avec l'accord de Paris.

# 02

---

**Transformer les systèmes fiscaux nationaux en des instruments puissants de conduite et de soutien à la transformation vers le développement durable**

# 03

---

**Des instruments et des institutions publiques pour financer la transition**

---

<sup>75</sup> Cela pourrait, par exemple, prendre la forme d'un impôt sur le CO<sub>2</sub> prélevé sur les combustibles de chauffage, dont les recettes seraient utilisées pour financer une connexion gratuite à un réseau de chauffage urbain ou à une ferme solaire communautaire fournissant à titre gratuit 1 000 kWh d'énergie propre à chaque famille.

# 04

---

**Le prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP) devrait faire des objectifs du développement durable une priorité politique transversale**

## Recommandation 4

---

Le prochain cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 devrait intégrer les objectifs de développement durable dans tout l'éventail de programmes et d'instruments. Les politiques les plus importantes financées par le budget de l'Union, en particulier la politique agricole commune, la politique de cohésion et des programmes clés tels que le Fonds social européen+, devraient à présent être définies dans un cadre de durabilité, et devenir des moteurs pour le changement. Cela devrait inclure des indicateurs de performances pour garantir un suivi adéquat.

---

## 7.3. Une gouvernance européenne au service de la transformation écologique et sociale durable

Nous mettons ici en évidence une proposition d'évolution du cadre actuel du Semestre européen dépassant à la fois sa vision budgétaire étriquée et sa gouvernance cloisonnée afin d'élaborer un outil approprié pour soutenir le développement durable. Changer le Semestre n'est une lutte ni abstraite ni technique. Cela signifie changer la manière dont les recommandations par pays sont conçues et décidées et, par conséquent, changer le type de réformes que les États membres doivent mettre en œuvre. Les résultats politiques iront au-delà des réformes structurelles centrées sur la perspective de l'offre et sur les mesures d'assainissement budgétaire qui peuvent accroître les inégalités, en se tournant vers des réformes de développement durable et des investissements capables de mener les transformations économiques, sociales et environnementales nécessaires. Le Semestre européen ne correspond pas au développement durable dans au moins trois dimensions:

- **Le paradigme quantitatif réductionniste** fondé sur le PIB et des indicateurs connexes, *par exemple* le ratio de déficit et la dette rapportés au PIB, en tant qu'unique indicateurs de référence et objectifs politiques sans tenir compte des effets externes et des besoins sociaux et environnementaux.
- **L'impérialisme de la discipline budgétaire** dont seules les règles budgétaires ont des objectifs

juridiquement contraignants. Par conséquent, tous les autres domaines sont soumis à la domination de la discipline budgétaire, ne laissant place à aucune autre politique. Par conséquent, le Semestre reste essentiellement un véhicule pour mettre en œuvre l'assainissement budgétaire.

- **La gouvernance obsolète** définie par une prise de décision cloisonnée, une faible appropriation nationale, une absence de dialogue avec les partenaires sociaux et un rôle limité pour le Parlement européen. Au-delà de réduire la capacité du Semestre à adopter un point de vue systémique, cette gouvernance défaillante nuit à la popularité de l'Union car les citoyens considèrent la gouvernance économique de l'Union comme complexe, biaisée en faveur des intérêts des entreprises et non démocratique.

Passer du Semestre européen à un Cycle de développement durable exige un changement dans au moins trois dimensions:

- **Horizon et champ d'application.** Le développement durable implique un calendrier différent pour l'élaboration des politiques afin de passer d'une vision à court terme à une perspective à long terme. Il est donc nécessaire de remplacer l'exercice budgétaire annuel actuel et de surveillance macroéconomique par un Pacte de Développement Durable

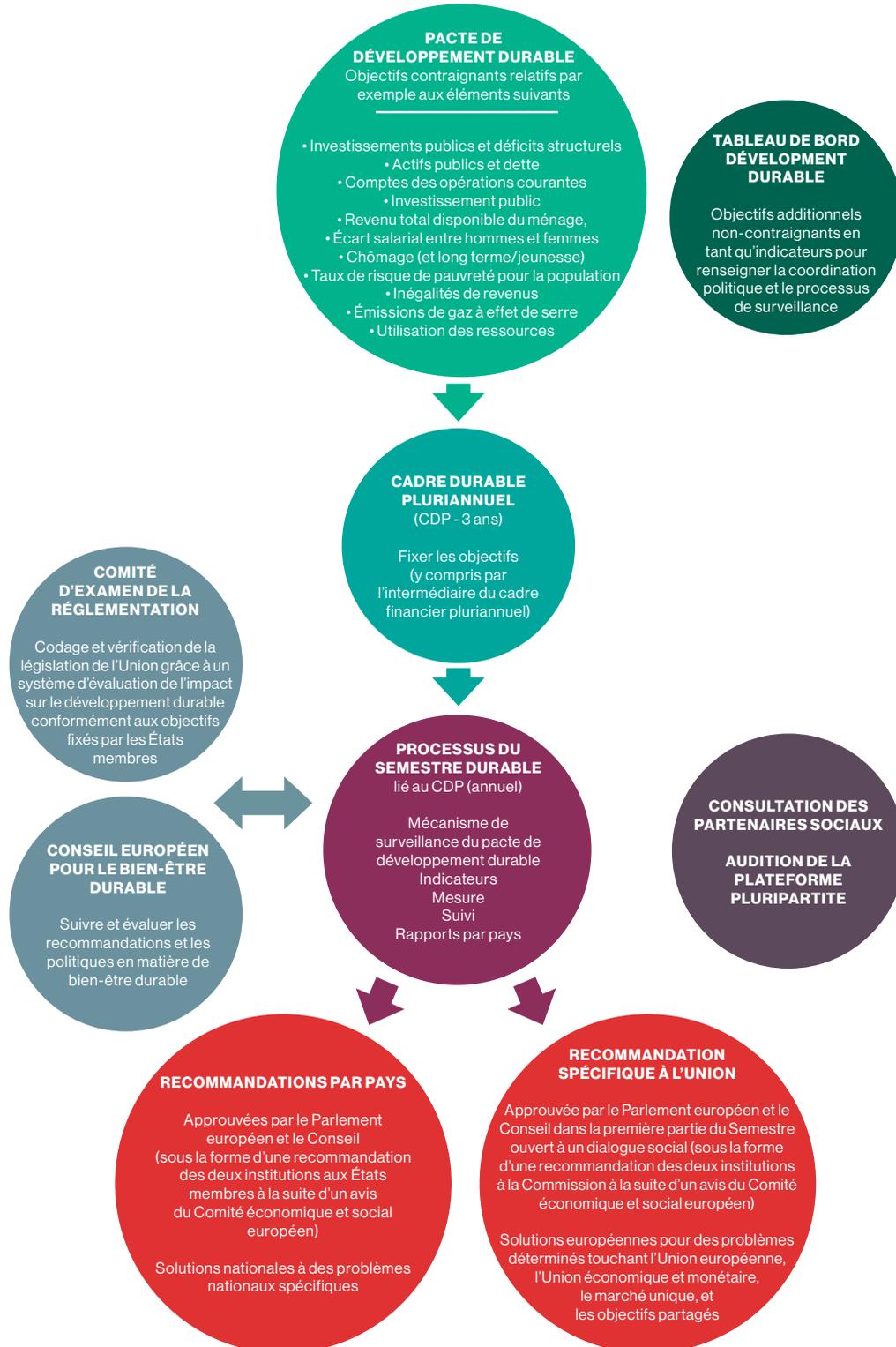
pluriannuel. Afin de donner une orientation politique et de garantir la cohérence avec les autres politiques de l'Union, le nouveau Semestre doit faire partie d'une stratégie de développement durable globale fondée sur les ODD en tant qu'objectifs des politiques (et inextricablement liée au CFP).

- **Indicateurs et objectifs.** Ce que nous mesurons affecte ce que nous faisons en matière de résultat de politique. Ne se référer qu'au PIB mènera à la conception de politiques qui ne prennent en compte que leur impact économique. Il est donc nécessaire d'élargir les indicateurs de référence en incluant des indicateurs sociaux et environnementaux afin d'élaborer des réformes véritablement durables et pas seulement des réformes structurelles pour la soutenabilité des finances publiques. Il est essentiel que ces indicateurs soient également compatibles avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (mais ils peuvent les dépasser).
- **Gouvernance.** Une gouvernance cloisonnée ne donne naissance qu'à des politiques cloisonnées. Il convient donc d'ouvrir le processus décisionnel actuel à la fois en interne (en permettant à

d'autres services de la Commission de s'approprier le Semestre) et en externe (en encourageant des dialogues structurés avec les parties prenantes). Le Parlement européen doit jouer un rôle clé pour garantir un contrôle démocratique approprié, et les partenaires sociaux et les ONG devraient être impliqués, y compris la plateforme multipartite pour le développement durable (voir la section 3.3., recommandation 2). Le Semestre doit également être orienté vers les communautés pour s'adapter aux différents besoins et particularités nationaux et territoriaux (voir la section 5.5., recommandation 4).

En gardant à l'esprit ces objectifs, un nouveau **Cycle de développement durable** pourrait avoir la structure suivante:

# Cycle du développement durable



Le nouveau **Cycle de Développement Durable** constituera un exercice pluriannuel visant à mettre en œuvre une politique budgétaire saine sur un pied d'égalité avec les politiques de développement durable. Le cycle de développement durable sera fondé sur un nouveau pacte de développement durable, légalement consacré. Il engloberait le pacte de stabilité et de croissance actuel sous une nouvelle forme (pour exclure les investissements publics) ainsi que plusieurs autres objectifs contraignants. Ils seront atteints grâce aux recommandations par pays et aux recommandations spécifiques à l'Union européenne nouvellement élaborées, qui ont été conçues dans ce but.

Cette sélection d'objectifs contraignants redéfinirait la surveillance des politiques en l'élargissant à des éléments clés des trois piliers du développement durable. La surveillance inclurait, tout comme le pacte de stabilité actuel, des processus politiques préventifs et correctifs. Cet ensemble contraignant serait mis en œuvre par l'intermédiaire d'une série d'objectifs supplémentaires non contraignants exprimés en indicateurs pour étayer la coordination des politiques et le processus de surveillance, réunis en un «tableau de bord pour la durabilité».

Ce tableau de bord pour le développement durable pourrait par exemple inclure:

- Indice des salaires minimaux vitaux:<sup>76</sup> supérieur à la moyenne des 3 pays de l'Union qui ont obtenu les meilleurs résultats
- Coefficient GINI du revenu égalisé disponible: inférieur à la moyenne des 3 pays de l'Union qui ont obtenu les meilleurs résultats
- Dépenses publiques en matière

d'éducation : supérieures à 6 % du PIB

- Extrême pauvreté : 0% de la population
- Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale: moins de 10 % de la population (ou réduire d'au moins 20 millions, le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.<sup>77</sup>
- Écart salarial entre femmes et hommes: 0 %
- Logement abordable et de qualité / Coûts du logement par rapport au revenu disponible (... %)
- Distance des États membres par rapport à leurs objectifs en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre non couvertes par le régime d'échange de droits d'émission tels qu'ils sont définis dans le règlement relatif à la répartition de l'effort et dans le règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie
- Recyclage des déchets urbains de 65 % d'ici 2030; recyclage des déchets d'emballage de 75 % d'ici 2030<sup>78</sup>
- Objectifs d'utilisation des ressources dans le cadre d'une économie circulaire
- Personnes du ménage vivant en situation de dénuement matériel (... %)
- Taux de chômage des jeunes (...%)
- Statut de la diversité biologique ...

En suivant la même logique que celle du pacte de stabilité et de croissance, chaque objectif impliquera des objectifs intermédiaires. La sélection des objectifs sera effectuée afin de construire des synergies et de créer une

<sup>76</sup> L'OIT fournit une définition et une explication méthodologique sur la manière de calculer le salaire minimum vital. [http://www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS\\_162117/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS_162117/lang--en/index.htm)

L'Institut de technologie du Massachusetts a calculé les salaires minimaux vitaux pour les États-Unis. <http://livingwage.mit.edu/>

<sup>77</sup> Ce dernier élément a déjà été convenu pour la stratégie Europe 2020

<sup>78</sup> Objectif déjà approuvé pour la proposition relative aux déchets

cohérence avec les objectifs déjà approuvés et les structures de gouvernance comme, par exemples, la proposition relative aux déchets et la gouvernance énergétique.

Compte tenu des objectifs précédemment mentionnés, le cadre durable pluriannuel fixe les objectifs généraux du processus afin de garantir la cohérence et les synergies avec d'autres instruments politiques de l'Union (par exemple la politique agricole commune ou la politique de cohésion). Pour ce faire, le cadre durable pluriannuel complètera les cadres financiers pluriannuels en y intégrant des objectifs de durabilité.

La mise en œuvre passera par le processus du Semestre durable, un mécanisme de sur-

veillance annuelle qui contrôlera le respect des objectifs contraignants du pacte de développement durable. Une explication plus détaillée du processus du Semestre durable est présentée à la page suivante. Le résultat annuel de ce processus comporte deux volets. Premièrement, les recommandations par pays. Contrairement aux recommandations existantes, celles-ci seront davantage orientées vers les communautés afin de s'adapter aux besoins de chaque État membre et territoire. Les réformes structurelles centrées sur l'offre évolueront en des réformes structurelles durables. Deuxièmement, les recommandations spécifiques à l'Union. Chaque année, le Conseil et le Parlement enverront des propositions politiques pour remédier aux problèmes touchant les politiques de l'Union.

## LE PROCESSUS DU SEMESTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Comme indiqué précédemment, la mise en œuvre du processus de gouvernance du développement durable pluriannuel passera par le processus du Semestre durable, l'évolution du Semestre européen. Ce mécanisme de surveillance annuelle suivra les réalisations du pacte de stabilité et de croissance et du processus du semestre du développement durable grâce aux outils suivants:

- **Nouveaux outils analytiques:** enquête annuelle sur le développement durable et le bien-être et procédure concernant les déséquilibres de durabilité, accompagnées d'un système de mesure élargi et approfondi. Un nouveau système d'indicateurs intégré dans les rapports par pays et dans l'analyse générale. Étant donné le champ plus élargi, de nouveaux

indicateurs sociaux et environnementaux seront inclus avec des indicateurs économiques et budgétaires.<sup>79</sup>

- Une **nouvelle structure de gouvernance:** un nouveau conseil pour le développement durable pourrait être créé et placé entre les conseils sectoriels et le Conseil européen. Cette nouvelle configuration horizontale serait composée de 27 représentants nommés au niveau national qui, au niveau ministériel national, sont responsables de la cohérence des politiques (suivi et étude des propositions politiques) pour la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable. Une configuration similaire pourrait être établie au Parlement européen, une commission du développement durable.<sup>80</sup>

<sup>79</sup> La Société Progressiste et le Groupe S&D soutiennent l'examen annuel et indépendant de la croissance, qui, à partir du mois de novembre 2018, a évolué en une analyse annuelle et indépendante de la croissance fondée sur des indicateurs, des analyses et des recommandations en matière de développement durable et de bien-être, voir [www.progressivesociety.eu](http://www.progressivesociety.eu) ou [www.iags-project.org](http://www.iags-project.org)

<sup>80</sup> Parallèlement à cette nouvelle configuration, il pourrait être envisagé de mettre les Conseils ENVI et EPSCO sur un pied d'égalité avec le Conseil ECOFIN. Le même mécanisme est suivi par le Parlement européen en fusionnant les travaux des commissions ECON, ENVI et EMPL lorsqu'il s'agit de délibérer sur le nouveau processus du Semestre durable.

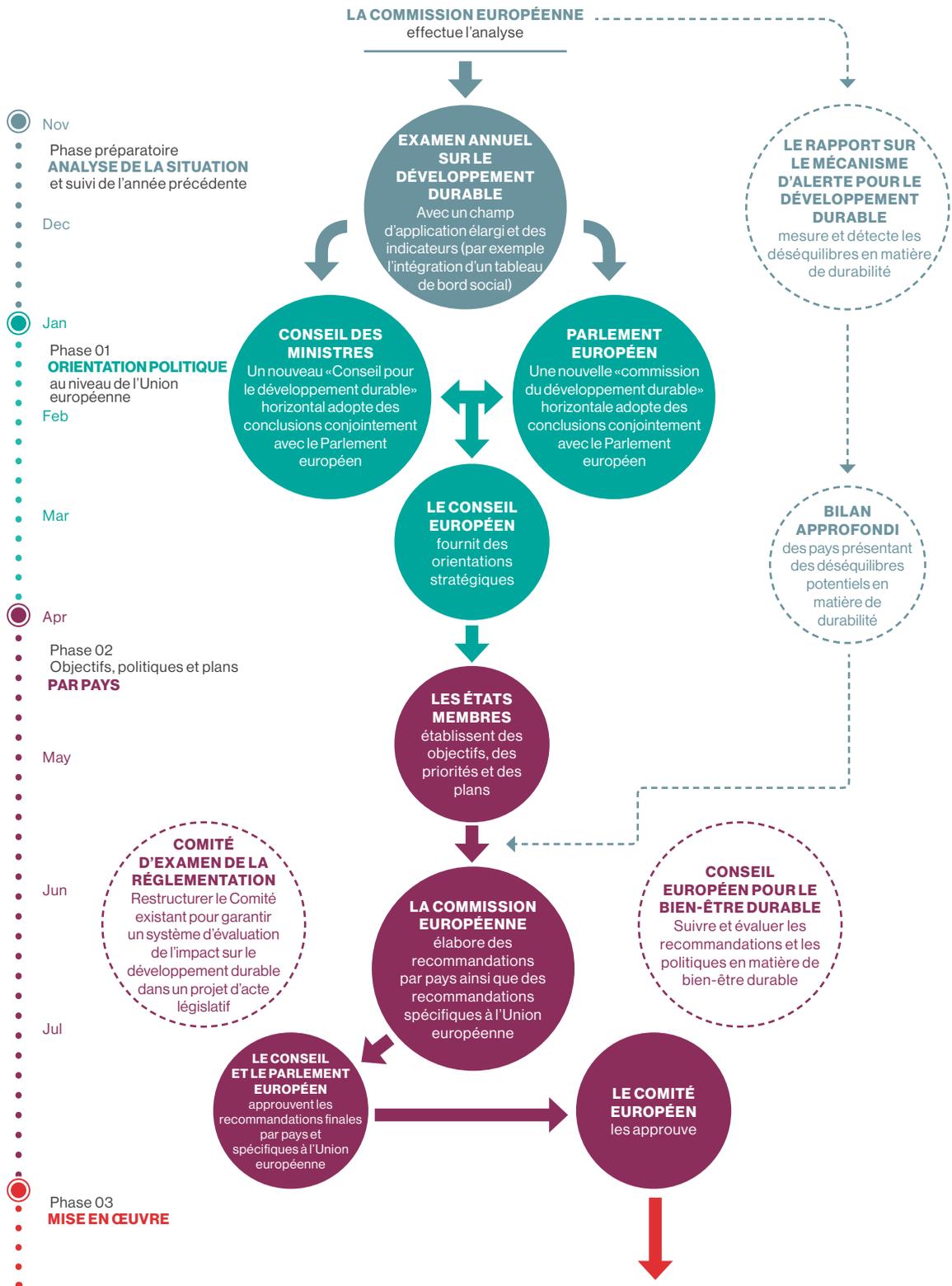
- Un **comité d'examen de la réglementation** renouvelé au sein de la Commission européenne: le rôle du comité acutel est d'exercer au niveau central une fonction de contrôle de la qualité et d'appui aux travaux d'analyse d'impact et d'évaluation de la Commission. Le comité étudie et émet des avis et des recommandations sur tous les projets d'analyses d'impact ainsi que sur toutes les évaluations et tous les bilans de qualité de la législation existante importants de la Commission. Ce comité devrait recevoir un mandat clair pour garantir le contrôle de la qualité des évaluations de l'impact sur le développement durable relatif aux projets d'acte législatif proposés par la Commission, en évaluant les trois dimensions du développement durable afin de vérifier si les recommandations par pays et les recommandations spécifiques à l'Union européenne respectent les

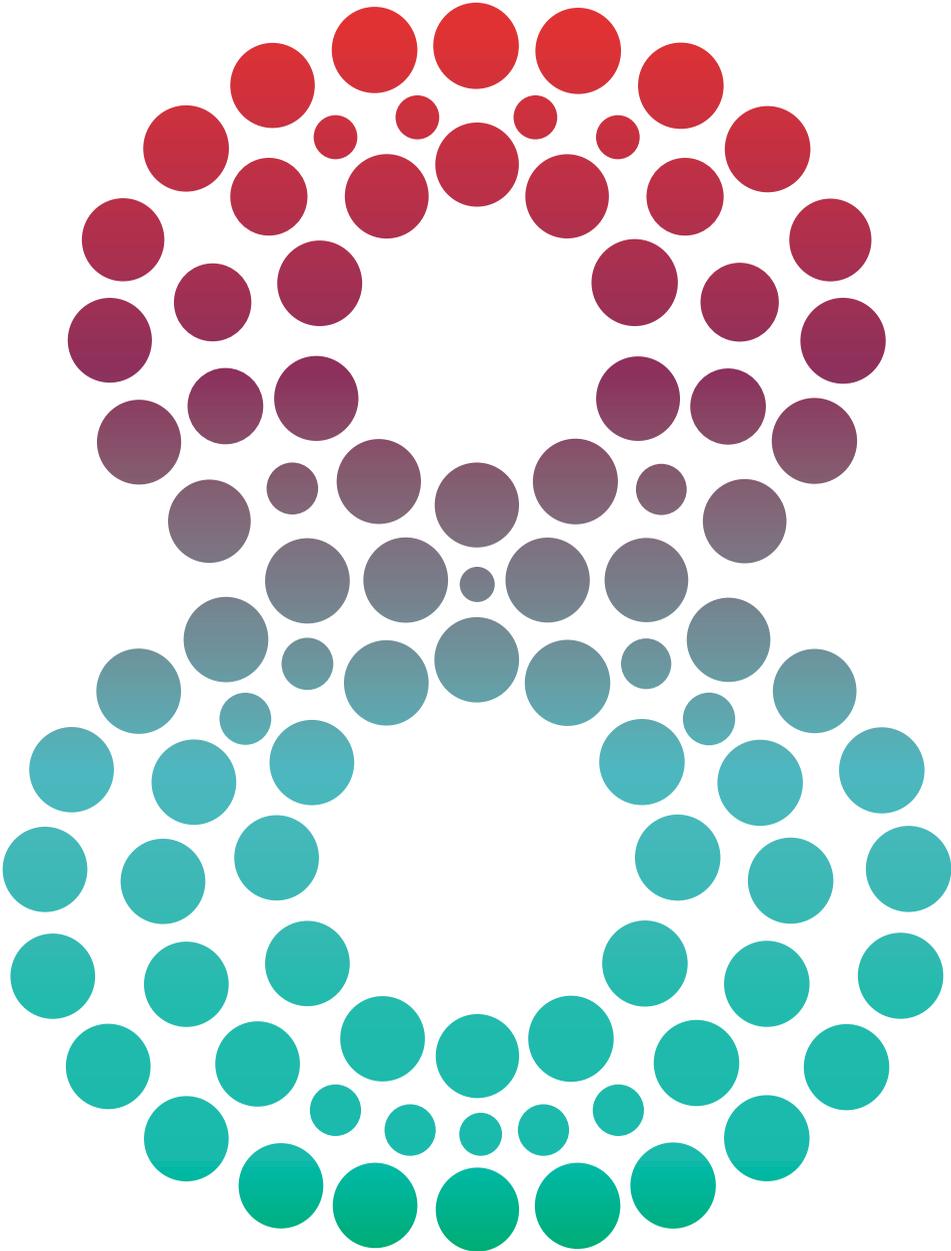
objectifs fixés dans le cadre durable pluriannuel (CDP). Sa fonction ne sera pas limitée au soutien de la mise en œuvre du Semestre durable mais sera élargie, car il devra également vérifier que toutes les législations et politiques de l'Union sont conformes au CDP.

- Un nouveau **comité européen pour le bien-être durable**, faisant écho au comité d'examen de la législation européen existant, et dont la mission est d'offrir un suivi et une évaluation annuels indépendants des politiques et des recommandations de l'Union élaborées dans le cadre du processus du développement durable concernant leur incidence sur le bien-être durable.

Le calendrier serait identique à celui du Semestre européen existant, conservant ainsi sa cohérence temporelle avec les calendriers budgétaires nationaux.

# PROCESSUS DU SEMESTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (Annuel)





---

ANNEXE

**110**

**PROPOSITIONS**

**POLITIQUES**

**POUR LE**

**CHANGEMENT**

(Chapitres 3 à 7)

---

## CHAPITRE 3

# REDONNER DU POUVOIR AU PEUPLE

1. Un nouveau Contrat Citoyen qui définit ce qu'est « la démocratie durable pour toutes et tous »
2. Les partenaires sociaux sont plus étroitement impliqués dans le processus du Semestre européen (et dans le futur Cycle de Développement Durable) par le Conseil et le Parlement européen (notamment pendant les sessions plénières avant le Conseil Européen de mars)
3. Déclaration politique du Conseil européen sur l'importance d'un dialogue social tripartite renforcé pour œuvrer à une économie sociale de marché (cf : Articles 3 et 152 du Traité sur l'Union européenne)
4. Sur la base de la Déclaration politique (proposition 3), une Stratégie européenne en faveur d'un processus de syndicalisation dans les États membres comprenant des recommandations politiques fondée sur le point 8 du Pilier Européen des Droits sociaux est intégrée aux programmes nationaux de réforme
5. Sur la base de la Déclaration politique (proposition 3), des stratégies nationales visant à renforcer les processus de négociation collective et de participation active de partenaires sociaux (y compris via le développement d'accords collectifs sectoriels) sont élaborées
6. Révision de la Directive sur les Comités d'Entreprise Européens afin de renforcer l'information et la consultation des employés et des travailleurs dans les entreprises transnationales de 1 000 employés ou plus
7. Révision des législations nationales portant sur l'information et la consultation, l'information en cas de licenciement collectif, et la protection des droits des employés en cas de transferts d'entreprises lorsque ces législations sont trop faibles
8. Une nouvelle Directive-Cadre portant sur l'information et à la consultation des travailleurs, la cogestion et l'anticipation et la gestion des restructurations
9. Donner la possibilité aux travailleurs faussement indépendants de se syndiquer en insérant une définition claire de « travailleur » dans la Directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles
10. Fournir un cadre juridique pour permettre à la société civile d'agir en toute indépendance et sans ingérence de la part des autorités gouvernementales et ce dans tous les États membres de l'Union européenne
11. Renforcer et élargir la participation à la Plateforme Européenne multipartite sur les Objectifs du Développement Durable des Nations unies (ODD) afin de consolider

son rôle et la participation des organisations de la société civile, en conformité avec la proposition de la coalition SDG Watch Europe

12. Participation de la Plateforme multipartite dans le futur du Cycle de Développement durable (et, en attendant, dans le processus du Semestre européen) et ce vis-à-vis des trois institutions (Conseil, Commission européenne, Parlement européen)
13. Les Progressistes devraient favoriser et soutenir la création d'Alliances Nationales en faveur du développement durable, telles que ASviS en Italie
14. Consolider la participation citoyenne aux niveaux local et régional par la mise en œuvre du Code de Conduite européen dans le cadre du principe de partenariat de la politique de cohésion européenne
15. La Commission européenne devrait soumettre une proposition sur des critères minimaux en matière de dialogue civil au niveau européen (prochaine étape)

## CHAPITRE 4

# REPENSER LE CAPITALISME

16. Diversifier, par rapport à la situation actuelle, les modèles d'entreprenariats - coopératives, actionnariat salariés ou actionnariat pluripartite, fonds fiduciaires - dans le but de promouvoir le développement de structures économiques qui intègrent mieux les externalités sociales et environnementales et qui permettent une distribution plus équitable des revenus et des richesses
17. Créer un Statut juridique européen clair couvrant toutes les différentes formes d'économie sociale (mutuelles, associations et fondations) afin de garantir leur sécurité juridique et des conditions de concurrence équitable avec les autres entreprises privées
18. Établir des mécanismes financiers (sous forme de garantie) du niveau local au niveau national pour faciliter l'accès au financement des acteurs de l'économie sociale ; soutenir fermement cette possibilité au niveau européen (Invest EU 2021- 2027 et activités de la Banque Européenne d'investissement)
19. Lancer des initiatives politiques visant à encourager et soutenir l'implication des jeunes dans le secteur de l'économie sociale et mieux utiliser instruments et programmes de l'Union à cet égard
20. Adapter les statistiques nationales et européennes pour disposer de données de qualité sur l'économie sociale afin de mieux prendre en compte cette réalité dans les politiques publiques, au stade de leur conception et de leur suivi
21. Élaborer un statut européen des entreprises d'intérêt commun (*European Statute for benefit corporations*) en prenant exemple sur une récente initiative italienne (*Società Benefit*)

22. Renforcer, au niveau national, régional et local, le rôle joué par les entreprises d'intérêt général (entreprises publiques ou les entreprises sans but lucratif qui remplissent des missions de service public) pour favoriser le développement de services publics économiques et éco sociaux
23. Un label européen « Entreprise responsable » pour permettre à chacun et chacune de savoir si une entreprise satisfait à des critères en terme de responsabilité sociale et environnementale et de bonne gouvernance
24. Un label européen « Finance responsable » dans le même but (proposition 23), adapté aux spécificités du secteur financier
25. Une Directive européenne sur des seuils de responsabilité fondamentale des entreprises dans le domaine économique, social, sociétal et environnemental fondée sur les approches existantes dans certains États membres
26. Mettre en place des procédures de passation de marchés publics fondées sur la durabilité: les pouvoirs publics doivent pouvoir réaliser les objectifs du développement durable en appliquant pro activement critères environnementaux et sociaux dans la commande publique
27. Rendre les critères sociaux et environnementaux obligatoires dans les marchés publics
28. Un « Passeport entreprise responsable » juridiquement contraignant pour les grandes entreprises au chiffre d'affaires annuel supérieur à 500 millions d'euros, y compris les entreprises du secteur financier. Ce Passeport serait obligatoire pour opérer dans le marché unique européen (prochaine étape)
29. Créer une Agence européenne spécialisée dans la criminalité financière et la fraude fiscale
30. Établir un organisme européen en charge de la fiscalité (Centre de coordination fiscale) pour renforcer la compatibilité entre politiques fiscales et la coopération et la coordination des autorités nationales dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale
31. Établir une Cellule européenne de Renseignement financier pour garantir une mise en réseau efficace des cellules nationales existantes et une action coordonnée entre elles
32. Créer un groupe de travail permanent, dédié et conjoint, entre Eurofisc et la Commission européenne, visant à surveiller l'application de la législation fiscale en vigueur
33. La publication exhaustive du *reporting* pays par pays, sur la base de données intégralement désagrégées de tous les pays dans lesquels une entreprise multinationale a des activités
34. Une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) couvrant également le secteur de l'économie numérique (précédée d'un impôt temporaire applicable aux services numériques)

35. Une définition juridique au niveau européen de la notion de « établissement numérique stable » pour les entreprises du numérique
36. Un taux d'imposition minimal et effectif sur les sociétés dans le cadre de l'ACCIS
37. Une définition européenne harmonisée de ce que l'on entend par montages fiscaux douteux et leur interdiction dans les États membres de l'Union
38. Des règles claires relatives au transfert du siège d'une entreprise au sein de l'Union
39. Une Taxe sur les Transactions Financières
40. Des moyens financiers accrus pour les administrations fiscales nationales
41. Un impôt temporaire applicable aux services numériques jusqu'à ce que les règles relatives à l'ACCIS soient mises en place
42. Un accord européen au Conseil sur la proposition de « présence numérique significative »
43. Un débat public avisé sur la fiscalité liée des nouvelles technologies (par exemple, l'impôt sur les robots)
44. L'Union européenne devrait introduire des clauses relatives aux systèmes fiscaux douteux dans tous les accords commerciaux avec des pays tiers
45. Aucun accord commercial ne devrait être signé par l'Union européenne avec des juridictions considérées par l'Union comme des paradis fiscaux
46. L'Union devrait encourager la création d'un Conseil des Nations unies sur la fiscalité afin notamment de coordonner la lutte contre les paradis fiscaux
47. L'Union devrait promouvoir la création d'un Registre Fiscal mondial visant à identifier le nom des détenteurs d'actifs financiers (prochaine étape)
48. Établir un système européen de classification clair et précis (taxonomie) pour définir ce que sont les activités qui participent au développement durable. Cela permettra à tous les acteurs financiers de partager une langue commune.
49. La finance privée doit être soumise à des obligations juridiques en matière de responsabilité vis-à-vis de la société
50. Mieux calibrer incitations et freins dans la régulation des risques afin de contribuer à la transition vers le développement durable
51. Intégrer des critères environnementaux et sociaux ainsi que des critères relatifs à la gouvernance d'entreprise et une analyse des risques liés à ces critères dans le mandat du Système européen de supervision financière

52. Une Agence publique européenne de notation pour mieux évaluer les risques spécifiques liés au développement durable dans le long terme
53. Réviser la directive MiFID et le règlement MiFIR pour tenir compte des nouvelles techniques de négoce et des innovations financières liées au développement de l'intelligence artificielle
54. Renforcer la contribution du secteur financier à la solidarité en développant et en facilitant les microcrédits, le financement participatif (*crowdfunding*), l'affacturage inversé (*supply chain financing*) ainsi que les fonds destinés à l'entrepreneuriat social aux niveaux national et européen
55. Mettre en place une réglementation spécifique et une surveillance du secteur bancaire parallèle (*shadow banking*), y compris au niveau mondial (prochaine étape)
56. La Commission européenne devrait créer un Centre d'Analyse des Technologies en son sein, afin de mieux appréhender, anticiper et préparer les enjeux liés aux changements technologiques
57. Une Directive européenne sur le travail dans l'économie des plateformes afin de réglementer et protéger les nouvelles formes de travail qui se développent dans le secteur de l'économie numérique
58. Pour soutenir et protéger les personnes affectées par les mutations technologique, adapter les systèmes sociaux nationaux et définir au niveau européen des programmes spécifiques, via notamment la création de fonds sociaux de transition financés par un impôt sur les activités numériques; ces éléments doivent faire partie intégrante du Semestre européen

## CHAPITRE 5

# RETABLIR LA JUSTICE SOCIALE

59. Un plan européen ambitieux de lutte contre la pauvreté visant à améliorer la situation de toutes les personnes pauvres, précaires ou en situation d'exclusion sociale afin de réduire leur nombre de 25 millions en 2030 et de 50 millions supplémentaires en 2050
60. Développer au niveau européen et au niveau national des approches qui permettent de mieux sensibiliser à la question de la pauvreté grâce à des budgets dédiés à cet effet
61. Intégrer le plan européen de lutte contre la pauvreté comme axe stratégique du Semestre européen
62. Un mécanisme européen de garantie pour lutter contre la pauvreté infantile et en atténuer les effets - Garantie enfance

63. Une vaste stratégie européenne en faveur d'un logement abordable, social et public pour tous et toutes (comprenant 11 propositions détaillées, voir recommandation 3, section 5.1.)
64. Une Directive-cadre européenne relative à un revenu minimum décent
65. Un cadre juridique européen pour garantir à tout citoyen européen un socle de protection sociale, conformément aux recommandations de l'OIT
66. Une stratégie d'inclusion sociale pour les migrants, déclinée à travers des plans nationaux et incluse dans le cadre du Semestre européen
67. Rendre les objectifs de réduction de la pauvreté contraignants après 2024, y compris via l'adoption d'objectifs annuels de réduction de la pauvreté si nécessaire (prochaine étape)
68. Intégration totale dans le droit européen des droits et des principes contenus dans le Piller Européen des Droits Sociaux au plus tard en 2024
69. Un « Droit à l'Activité » (*Activity Right*) élaboré au niveau européen pour tous les chômeurs de longue durée et qui pourrait à terme être combiné à la Garantie Jeunesse déjà existante au niveau européen
70. Un Plan d'action européen en faveur d'un salaire équitable (PAESE): intégrer au Semestre européen l'objectif 10 des Objectifs du Développement Durable des Nations unies (ODD), selon lequel d'ici 2030 les 40 % de salariés en bas de l'échelle voient leur rémunération augmenter plus vite que le salaire moyen national
71. (PAESE) Les recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen devraient inclure des recommandations visant à favoriser, sur la base de négociations collectives sectorielles, des augmentations, en terme réel, des salaires conformément aux ODD
72. (PAESE) Lutter contre la multiplication des « travailleurs pauvres » en garantissant progressivement que le salaire minimum ne puisse être inférieur à un « salaire pour une vie décente » (*living wage*), dont le montant de référence serait élaboré sur la base d'index nationaux; adopter le concept de « salaire pour une vie décente » au niveau européen et élaborer des indicateurs à partir de « budgets types »
73. (PAESE) Une réglementation européenne pour garantir que le principe « à travail égal, salaire égal » s'applique à tous les secteurs d'activité
74. (PAESE) Une directive européenne relative à la transparence des rémunérations
75. Réduire les inégalités de revenu dans le cadre du Semestre européen en établissant un indicateur de référence des inégalités de revenu fondé sur le coefficient GINI moyen (environ 0,25) des trois pays les plus performants dans ce domaine et en favorisant, quand cela est pertinent, des systèmes d'impôt sur le revenu plus progressistes au niveau national

76. Renforcer l'équilibre vie professionnelle-vie privée pour les parents qui travaillent sur la base du principe « à carrière égale, salaire égal »
77. Une législation pour mettre fin à l'écart de rémunération entre femmes et hommes
78. Ratification et mise en œuvre de la convention d'Istanbul dans tous les États membres pour éradiquer la violence à l'égard des femmes
79. Faire en sorte que organisations et les entreprises, publiques ou privées, développent des politiques efficaces contre le harcèlement sexuel et psychologique
80. Garantir les droits sexuels et génésiques
81. Introduire une perspective du genre dans les politiques fiscales nationales et dans les systèmes nationaux de sécurité sociale
82. Une Directive européenne relative à la participation des femmes dans les conseils des entreprises (40 %)
83. Recourir de manière systématique à la prise en compte de la dimension du genre dans les budgets et dans les politiques publiques aux niveaux national et européen
84. Intégrer des plans d'action nationaux pour favoriser la mobilité sociale dans le cadre du Semestre européen
85. Reformuler les systèmes d'éducation nationaux pour les aligner sur les normes les plus élevées en la matière et garantir un niveau d'investissement social suffisant
86. La politique de cohésion européenne doit rester accessible à toutes les régions de l'Union, avec une enveloppe financière 2021-2027 appropriée, si ce n'est augmentée
87. Favoriser la gouvernance multiniveau dans la politique de cohésion européenne afin de favoriser des approches participatives et ascendantes
88. Mettre en place des stratégies de développement différencié en fonction du contexte spécifique à chaque région/ territoire
89. Une bonne exécution du Code de Conduite européen pour renforcer le principe de partenariat dans la politique de cohésion européenne
90. Mesurer l'impact territorial de tous les programmes financiers de l'Union européenne
91. Charte du Bien Commun partagé (« *Common Wealth Charter* ») - cette Charte identifierait un certain nombre de biens et de services communs et collectifs (non monétaires) accessibles à tous et toutes ainsi que des droits en matière de bien-être durable (prochaine étape)

## CHAPITRE 6

# BATIR UNE ÉCOLOGIE SOCIALE PROGRESSISTE

92. Faire de la « transition juste » un élément central de la politique (actuelle et future) européenne en matière de climat et d'énergie
93. Élaborer des politiques industrielles fondées sur la durabilité et la « transition juste » dans tous les secteurs pertinents
94. La future politique agricole commune doit reposer sur une « transition juste », une agriculture durable et des territoires ruraux dynamiques
95. Faire en sorte que le budget de l'Union européenne appuie des stratégies nationales et européennes fondées sur la « transition juste »
96. Construire, au niveau national, l'État-providence socio-écologique de demain grâce à un processus participatif impliquant les institutions nationales et européennes, les partenaires sociaux ainsi que la société civile
97. Approfondir les connaissances sur les inégalités environnementales en développant des outils permettant de les mesurer correctement afin de mieux les combattre
98. Assurer que, tant au niveau national qu'europpéen, institutions et processus de de gouvernance intègrent bien la dimension socio-écologique

## CHAPITRE 7

# ACTIONNER LES LEVIERS DU CHANGEMENT

99. Modifier les règles budgétaires de l'Union pour passer du tropisme « assainissement budgétaire » à la protection des dépenses d'investissement public indispensables à la transformation fondée sur développement durable au niveau national
100. Réviser les règles et les procédures budgétaires existantes pour les intégrer à un nouveau et vaste Pacte de développement durable fondé sur des objectifs contraignants élaborés sur la base d'indicateurs budgétaires, sociaux et environnementaux
101. Une coordination appropriée des politiques pour réduire les excédents excessifs de la balance des paiements

102. Une capacité budgétaire au sein de la zone euro incluant un mécanisme de réassurance contre le chômage et un mécanisme de protection des investissements pour renforcer la zone euro en matière de cohésion économique et sociale, et pour développer sa capacité de résilience en cas de chocs asymétriques
  103. Réviser le mandat de la Banque centrale européenne, tel qu'il est défini dans les Traités et dans ses statuts, afin d'y intégrer l'objectif du plein emploi et lui permettre de soutenir, via sa politique monétaire, la transition vers le développement durable
  104. Réduire les inégalités excessives de richesse grâce à un impôt européen sur le patrimoine net (*European Net Wealth tax*)
  105. Transformer les systèmes fiscaux nationaux en des instruments puissants de conduite et de soutien à la transformation vers le développement durable ; taxer les « mauvais » élèves plutôt que « les bons »
  106. Des instruments et des institutions publiques pour financer la transition, notamment en mettant en place des « obligations vertes » et à « des obligations à impact social positif » (« social bonds »)
  107. Intégrer de manière transversale les objectifs du développement durable dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027
  108. Remplacer le Semestre européen existant par un Cycle de Développement Durable pluriannuel (reposant sur un nouveau Pacte de Développement Durable, voir propositions politique 100), et adapter les modes de fonctionnement des institutions (Commission européenne, Parlement européen et Conseil) en conséquence
  109. Élaborer un Tableau de bord (*scoreboard*) de la durabilité composé d'objectifs non contraignants fondés sur des indicateurs pour orienter le processus d'élaboration des politiques publiques, leur coordination et leur surveillance
  110. Établir un comité pour le bien-être durable (en plus du comité d'examen de la réglementation) afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des recommandations et des politiques élaborées
-

---

# Traité sur l'Union européenne (extraits)

---

## **Dans le préambule**

Déterminés à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, compte tenu du principe du développement durable et dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur, et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement, et à mettre en œuvre des politiques assurant des progrès parallèles dans l'intégration économique et dans les autres domaines.

## **Article 3, paragraphe 1**

L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. L'Union établit un marché intérieur.

## **Article 3, paragraphe 3**

Elle œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement.

Elle promeut le progrès scientifique et technique.

Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.

Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres.

Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen.



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**1** PAS DE PAUVRETÉ



**2** FAIM «ZÉRO»



**3** BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



**7** ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



**8** TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



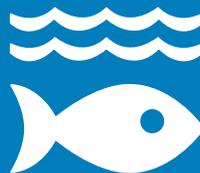
**9** INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



**13** MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

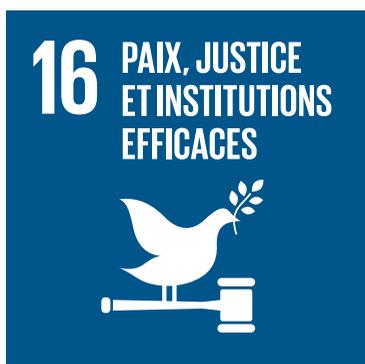


**14** VIE AQUATIQUE



**15** VIE TERRESTRE







**“On ne peut  
abandonner l’espoir  
que les problèmes  
dont les êtres  
humains sont à  
l’origine puissent  
également être  
résolus par eux.,,**

**WILLY BRANDT**



“C’est précisément l’objectif auquel s’est attaché la Commission Indépendante pour l’Égalité Durable, coprésidée par Poul Nyrup Rasmussen et Louka T. Katseli en élaborant ce premier rapport. Non seulement le rapport met en avant un certain nombre de solutions extrêmement pertinentes et nécessaires pour la prochaine législature du Parlement européen mais il repose sur une nouvelle vision, une vision de long terme pour construire la société du 21<sup>ème</sup> siècle, une société fondée sur les principes de justice et de responsabilité, une société où chacun sera en mesure d’envisager le futur avec confiance, une société bâtie sur le respect de chacun et sur le respect de la planète que nous avons si urgemment besoin de protéger.”

**UDO BULLMANN,**

Président du Groupe Parlementaire

«Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates » au Parlement européen

“Les propositions politiques concrètes formulées par la Commission Indépendante dans le présent rapport visent toutes à une transformation radicale de nos sociétés. La transformation que nous appelons de nos vœux interroge la place et le rôle de la croissance économique perçue comme une fin en soi. Elle pose aussi un distinguo entre richesse et bien-être et conteste vigoureusement la répartition actuelle des revenus, du patrimoine et du pouvoir économique. Enfin, la transformation que nous appelons de nos vœux repose sur la conviction que la transition écologique peut être un puissant moteur d’innovation et de progrès social.”

**LOUKA T. KATSELI & POUL NYRUP RASMUSSEN,**

Co-présidents de la Commission Indépendante pour l’Égalité Durable



**progressive  
society**

**[www.progressivesociety.eu](http://www.progressivesociety.eu)**



**@ProgressSoc**



**@eupgressivesociety**